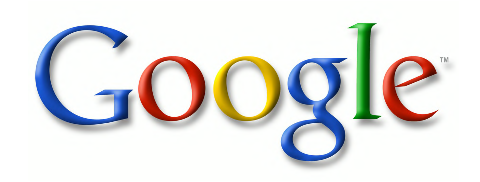

Google


Mémoires, Bulletins et mémoires
Société archéologique et historique de la Charente
Digitized by Google


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Berkeley



La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises dans les travaux insérés au *Bulletin*.

(Article 21 du Règlement.)



BULLETIN

ET

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

ANNÉES 1890-1891

Ce volume a pour complément un atlas comprenant 26 planches.

SIXIÈME SÉRIE — TOME I



A ANGOULÊME

CHEZ L. COQUEMARD

Libraire de la Société archéologique et historique de la Charente

RUE DU MARCHÉ, N° 9

M DCCC XCII

Angoulême, Imprimerie Charentaise de G. Chasseignac.
rempart Desaix, 26.



AVANT-PROPOS

ÉTAT

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

AU 31 DÉCEMBRE 1890

BUREAU

MM.

Président. — TOUZAUD.

Vice-Président. — CHAUVET.

Secrétaire. — WARISSE.

Secrétaire adjoint. — DESERCES.

Trésorier. — J. CALLAUD.

Conservateur du Musée. — Émile BIAIS.

Conservateur adjoint et Bibliothécaire. — Albert COCHOT.

ÉTAT DES PRÉCÉDENTS BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ.

PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 22 décembre 1861....... Charles de Chancel, ✻.
8 janvier 1862 — 2 octobre 1868........ Ernest Gellibert des Seguins, ✻, O. I.
16 décembre 1868 — 11 août 1877....... Gustave Babinet de Rencogne
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879... Joseph Castaigne.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... A.-F. Lièvre.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883... Paul de Fleury.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885.... G. Chauvet.
9 décembre 1885 – 8 décembre 1886.... A.-F. Lièvre, O. A.
8 décembre 1886 — 10 décembre 1890... Paul de Fleury.

VICE-PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 13 août 1853 .... Jean-Claude-Zadig Rivaud, ✻.
7 janvier 1859 — 8 janvier 1862......... François Marvaud.
8 janvier 1862 — 14 décembre 1864...... Eusèbe Castaigne.
14 décembre 1864 — 18 décembre 1867.... Claude Gigon.
18 décembre 1867 — 29 décembre 1874.... Amédée Callandreau
17 février 1875 — 12 décembre 1877...... Joseph Castaigne.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879.... A.-F. Lièvre.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... Paul de Fleury.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883.... G. Chauvet.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885. ... Joseph Castaigne.
9 décembre 1885 – 8 décembre 1886..... Paul de Fleury.
8 décembre 1886 — 12 décembre 1888... Daniel Touzaud.
12 décembre 1888 — 10 décembre 1890... Malard, O. I.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

12 janvier 1887. — .... A.-F. Lièvre.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

14 décembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe Castaigne.

SECRÉTAIRES.

22 août 1844 — 7 janvier 1859........... Eusèbe Castaigne.
7 janvier 1859 — 5 novembre 1862...... Edmond Sénemaud.

28 janvier 1863 — 16 décembre 1868..... Gustave Babinet de Rencogne.
16 décembre 1868 — 8 novembre 1871..... A. Trémeau de Rochebrune.
13 décembre 1871 — 11 décembre 1872..... Eugène Carissan.
8 janvier 1873 – 13 octobre 1874........ L'abbé Jules Denise.
22 décembre 1874 — 12 décembre 1877... A.-F. Lièvre.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1884... Abel Sazerac de Forge.
10 décembre 1884 — 10 juin 1885........ Puymoyen.
9 décembre 1885 — .... Warisse, O. A.

SECRÉTAIRES ADJOINTS.

22 août 1844 — décembre 1858........... Paul Sazerac de Forge.
Décembre 1858 — 8 août 1860............ Alexis de Jussieu.
5 décembre 1860 — 14 décembre 1864.... Claude Gigon.
14 décembre 1864 — 4 février 1867....... Henri Léridon.
18 décembre 1867 — 16 décembre 1868.... A. Trémeau de Rochebrune.
16 décembre 1868 — 12 décembre 1877... Émile Biais.
12 décembre 1877 — 13 novembre 1878... A. Pichon.
11 décembre 1878 — 14 décembre 1881... G. Chauvet.
14 décembre 1881 — 13 décembre 1882... Sardou.
13 décembre 1882 — 10 décembre 1884... É. Puymoyen.
10 décembre 1884 — 9 décembre 1885.... Warisse, O. A.
9 décembre 1885 — 12 décembre 1888... Malard, O. A.

TRÉSORIERS.

22 août 1844 — 29 décembre 1853........ Alexis Callaud.
Mars 1854 — 4 février 1867.............. Adhémar Sazerac de Forge.
18 décembre 1867 — 17 mars 1874....... Georges Mathé-Dumaine.

Une commission, composée de MM. Briand, du Maroussem et Joseph Castaigne, a administré les finances de la Société depuis le 22 avril 1874 jusqu'au 23 décembre même année.

23 décembre 1874 — .... J. Callaud.

CONSERVATEURS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

22 août 1844 — 20 mai 1856............. John Bolle.
Janvier 1857 — 14 novembre 1864........ Trémeau de Rochebrune père.
14 novembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe Castaigne.
17 décembre 1866 — 12 décembre 1877... Joseph Castaigne.
12 décembre 1877 — .... Émile Biais.

CONSERVATEURS ADJOINTS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

22 août 1844 — janvier 1857............. Trémeau de Rochebrune père.
Il n'y a pas eu de conservateur adjoint depuis 1857 jusqu'en 1866.
17 décembre 1866 — 31 décembre 1874... Frédéric de Chergé.
14 avril 1875 — 14 décembre 1881....... V. Sauquet.
14 décembre 1881 — 10 décembre 1884... Warisse, O. A.
10 décembre 1884 — .... Albert Cochot.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.
Le Ministre de l'instruction publique.
Le Ministre de l'intérieur.
L'Inspecteur des monuments historiques de France.
Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
} En vertu de l'article 5 du réglement.

1869. (*) Bonnassieux, ✻, membre de l'Académie des beaux-arts, 11, rue Saint-Simon, à Paris.

1865. Delisle (Léopold), C. ✻, O. I., membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, administrateur général directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

(*) Les dates placées en avant des noms des sociétaires indiquent l'année de leur admission.

MM.

1890. Castaigne (Joseph), ancien président, à Fromonger, Angoulême.

1890. Ouvaroff (la comtesse), née princesse Scherbatoff, président de la Société impériale archéologique de Moscou, à Moscou.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Le Préfet de la Charente.
L'Évêque d'Angoulême.
Le Maire de la ville d'Angoulême.
Le Président du Consistoire de l'Église réformée.
L'Architecte diocésain.

} En vertu de l'article 4 du règlement.

1890. Apcher (l'abbé Maurice), curé de Gourville (Charente).

1876. Archambaud (Daniel), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1888. Arnaud (Alcide), propriétaire, à Ruffec (Charente).

1889. Arnous (Eugène), député de la Charente, conseiller général, 56, avenue Montaigne, à Paris.

1883. Audoin (J.), propriétaire, membre de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, à La Talonnière, par Luxé.

1888. Audoin (J.), notaire, à Aunac (Charente).

1869. Augeraud (l'abbé), O. A., aumônier du lycée, à Angoulême.

1886. Aulard (Alphonse), ✱, O. I., inspecteur d'académie honoraire, bibliothécaire de la ville, 73, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1886. Auteville (Maurice d'), 41, rampe du Secours, à Angoulême.

1887. Babaud de La Croze (Camille), maire d'Ansac, par Confolens (Charente).

1877. Babinet de Rencogne fils (Pierre), 47, rue du Minage, à Angoulême.

1889. Bastide (Paul de La), conseiller général, à Saint-Quentin de Chabanais (Charente).

1890. Bastier (François-Gustave), ancien notaire, maire d'Édon, 1, rue Saint-Martin, à Angoulême.

1866. Bénard, ✱, ancien président du tribunal civil, 37, rampe du Secours, à Angoulême.

MM.

1890. Bermond (Alexandre), négociant, boulevard Caudéran, à Bordeaux (Gironde).

1872. Bessette (le docteur Edmond), ✱, 23, place du Parc, à Angoulême.

1863. Biais (Émile), O. A., archiviste de la mairie, conservateur du Musée, 34, rempart de l'Est, à Angoulême.

1887. Blanchet (l'abbé), directeur de l'École Saint-Paul, 28, rue d'Épernon, à Angoulême.

1886. Boissonnade, professeur d'histoire au lycée, 88, rue de Montmoreau, à Angoulême.

1887. Boiteau (Léonce), négociant, place de la Commune, à Angoulême.

1889. Bonhomme de Montégut (Henri), ancien magistrat, à Saint-Projet (Charente).

1887. Bouchaud-Praceiq, comptable, rue de Saintes, à Angoulême.

1885. Bouillon fils, propriétaire, à Mansle (Charente).

1887. Bouquero (René), capitaine au 107e de ligne, 57, rue Corderant, à Angoulême.

1875. Bouraud (Marc), 24, rue d'Iéna, à Angoulême.

1889. Bourdier (l'abbé), doyen de Blanzac (Charente).

1878. Bourdin (Marcel), avocat, 41, rue d'Iéna, à Angoulême.

1878. Bourdin (Henri), greffier en chef du tribunal civil, 10, rue de la Préfecture, à Angoulême.

1867. Brémond d'Ars (le comte Anatole de), ✱, conseiller général du Finistère, président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, au château de La Porte-Neuve, par Pont-Aven (Finistère).

1889. Brumauld de Villeneuve (Henri), à Poursac, par Verteuil (Charente).

1890. Buirette de Verrières (Maximilien), 53, rue d'Austerlitz, à Angoulême.

1890. Caille (Ernest), avocat, à Aigre (Charente).

1887. Callandreau, notaire, à Cognac.

1867. Callaud (Jules), trésorier de la Société, 6, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

1888. Chaillot (Élie), pharmacien, 37, rue du Minage, à Angoulême.

1890. Chalot (l'abbé), curé d'Exideuil, par Chabanais (Charente).

1883. Chamborant de Périssat (baron Albert de), ✱, 19, rue Bassano, à Paris.

MM.

1879. Chasseignac (Georges), 28, rue d'Iéna, à Angoulême.

1890. Chasseignac (Georges) fils, 28, rue d'Iéna, à Angoulême.

1878. Chauveau aîné, président de la chambre de commerce, à Maumont (Magnac-sur-Touvre, par Ruelle).

1869. Chauvet (Gustave), O. A., ancien président de la Société, notaire, à Ruffec (Charente).

1886. Chauvin, O. I., directeur de l'École normale d'instituteurs, à Angoulême.

1890. Chergé (Ferdinand de), à La Fayolle, par Nanteuil-en-Vallée (Charente).

1890. Choime (l'abbé), curé de Cherves de Cognac (Charente).

1882. Cochot (Albert), architecte, bibliothécaire de la Société, 123, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1885. Coindreau (Raoul), 6, place de Beaulieu, à Angoulême.

1883. Coquemard (L.), libraire de la Société, 9, rue du Marché, à Angoulême.

1888. Courivault de La Villate (l'abbé), secrétaire général de l'Évêché, 109, rue de Beaulieu, à Angoulême.

1869. Daly père, chirurgien-dentiste, 36, rempart Desaix, à Angoulême.

1877. Dampierre (vicomte Guillaume de), au château de Saint-Cybard, à Angoulême.

1890. Darnal (Athanase), conseiller général, à Bonneville, par Aigre (Charente).

1879. David (Guerry), ✱, avocat, 58, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1869. Débouchaud (Alexandre), docteur en droit, conseiller d'arrondissement, à Pombreton, par Nersac.

1877. Débouchaud (Georges), négociant, à Pombreton, par Nersac (Charente).

1889. Decescaud (Louis), agent général d'assurances, 60, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1887. Delage (Anatole), maire, à Saint-Amant-de-Boixe (Charente).

1865. Delamain père (Henri), négociant, à Jarnac (Charente).

1868. Delamain (Philippe), négociant, à Jarnac (Charente).

1877. Delamain (Louis), ✱, maire de Jarnac, négociant, à Jarnac (Charente).

1874. Delaunay (Arthur), ancien notaire, 75, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1883. Delavergne (François), notaire, à Aigre (Charente).

MM.

1869. Denise (l'abbé Jules), curé de Rouillac (Charente).

1886. Desbrces (Henri), avoué, docteur en droit, 14, rue de l'Évêché, à Angoulême.

1890. Desjoncherets (Jules), 51, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1887. Desmazeaud (Marcel), avoué, 28, rue d'Austerlitz, à Angoulême.

1889. Desmiers de Chenon (comte Eugène), à Chenon (Charente).

1890. Desmiers de Chenon (marquis Eugène), à Saint-Gourson (Charente).

1875. Dubois (Léon), propriétaire, 14, rue Froide, à Angoulême.

1888. Dubourg, professeur d'agriculture du département, 50, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1878. Ducasse (Louis), négociant, 185, rue de Paris, à Angoulême.

1888. Dufourneau (Alexandre), rue de La Rochefoucauld, à Angoulême.

1887. Dumas de Champvallier, général d'artillerie en retraite, 5, rue de Téhéran, à Paris.

1888. Durandeau (G.), banquier, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1887. Dussidour (Ausone), juge, à Libourne.

1887. Engrand aîné, négociant, 124, rue de Paris, à Angoulême.

1887. Engrand jeune, négociant, 124, rue de Paris, à Angoulême.

1886. Favraud, inspecteur primaire, 120, rue de Périgueux, à Angoulême.

1890. Feuillet (l'abbé), aumônier à Puypéroux, par Montmoreau (Charente).

1877. Fleury (Paul de), archiviste de la Charente, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, président de la Société, 131, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1887. Fourgeaud (l'abbé), curé d'Ansac (Charente).

1877. Fournier (le docteur Louis), ✻, O. A., 19, rue de Bélat, à Angoulême.

1879. Fragonard (Paul), négociant, à Cognac (Charente).

1890. Furaud (Ludovic), avocat, à Ruffec.

1889. Fusil (Michel), négociant, 4, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1889. Galot (Ernest), directeur du Comptoir d'escompte, 43, rue d'Austerlitz, à Angoulême.

MM.

1890. Galzain (le comte Albert de), C. ✠ ✠, avocat à la Cour de Paris, 10, rue des Écoles, à Paris, et au château des Desmiers, par Saint-Séverin (Charente).

1888. Gautier (Étienne), à Germeville (Charente).

1869. Gellibert des Seguins (Étienne), ancien député, membre du Conseil général de la Charente, 8, rue des Saints-Pères, à Paris, ou à Champrose, commune de Saint-Laurent-de-Belzagot, par Montmoreau (Charente).

1887. George, receveur municipal, 44, rue de Montmoreau, à Angoulême.

1882. Germain (Henri), négociant, à Cognac (Charente).

1887. Gigou (Adrien de), au château de Nanteuil, par Dignac (Charente).

1874. Guilhaud (le docteur), au château de Gourville, par Aigre (Charente).

1880. Guimberteau (Léonce), ancien magistrat, au château du Grippeau, par Richelieu (Indre-et-Loire).

1879. Hedde (Ivan), directeur de la compagnie du gaz, 5, rue de Bordeaux, à Angoulême.

1889. Hémery (Pol d'), conseiller général, à Bioussac (Charente).

1890. Hériard (Maurice), rue d'Iéna, à Angoulême.

1869. Hine (Frank), négociant, à Jarnac (Charente).

1889. Horric de La Motte-Saint-Genis (Anatole), docteur en droit, château de Goursac, par Chasseneuil (Charente).

1888. Huet (l'abbé), curé d'Esse (Charente).

1883. Hyrvoix (Albert), ancien sous-préfet, 188, rue de l'Hôpital, à Fribourg (Suisse).

1879. Jarnac de Gardépée (Maurice de), propriétaire, à Cognac (Charente).

1886. Javanaud (F.), lithographe, 64, avenue Gambetta, à Angoulême.

1889. Jourdain de La Seguinie (M.), banquier, à Ruffec (Charente).

1887. Jouzier, négociant, 19, rue du Marché, à Angoulême.

1887. Labrousse (l'abbé), curé de Saint-Ausone, à Angoulême.

1867. Lacroix (Paul de), propriétaire, 46, rue Neuve-d'Angoulême, à Cognac.

1887. Lafforgue (Georges), négociant, 53, route de Bordeaux, à Angoulême.

1876. Lafitte (Hilaire), au château de Chalais, à Chalais (Charente).

MM.

1888. Laforge (l'abbé), curé de Saint-Barthélemy de Confolens (Charente).

1889. Lajeunie (François), conseiller général, à Saint-Quentin de Chalais (Charente).

1886. Laporte, négociant, adjoint au maire de Jarnac, à Jarnac (Charente).

1887. Lassuze (Edmond), négociant, 3, place du Mûrier, à Angoulême.

1878. Lecler (le docteur Alfred), médecin, à Rouillac (Charente).

1887. Legrand (l'abbé), curé de Bouteville.

1890. Léridon (Georges), propriétaire, 1, rue Saint-Cosme, à La Rochelle.

1887. Lescure, 3, rue Vauban, à Angoulême.

1875. Luneau (Achille), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1868. Lurat (Aristide), entreposeur spécial des tabacs, 1, rue du Paillon, square Barberis, à Nice.

1879. Lussaud (Alexis), docteur en droit, avoué, 47, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1887. Maistre du Chambon (Anatole), avoué, 14, rue du Petit-Saint-Cybard, à Angoulême.

1885. Malard, O. I., professeur d'histoire au lycée, à Angoulême, villa de la Chaume (Sillac).

1882. Mandinaud, négociant, à Ruffec (Charente).

1889. Maratu (l'abbé), curé-doyen de Montmoreau (Charente).

1887. Marchais (Henri), à La Rochefoucauld (Charente).

1877. Maret (Arthur de), au château des Ormeaux, par les Trois-Moutiers (Vienne).

1890. Maridat (l'abbé), curé de Ruelle (Charente).

1887. Marot (J.-G.), négociant, rue du Marché, à Angoulême.

1866. Martell (Édouard), négociant, ancien député, à Cognac (Charente).

1889. Martin (l'abbé), curé-doyen de Châteauneuf (Charente).

1889. Martin (Henri), conducteur des ponts et chaussées, licencié en droit, 178, rue de Montmoreau, à Angoulême.

1890. Mascureau (comte Louis de), au château des Bonnetières, par Vivonne (Vienne).

1867. Mathieu-Bodet, ✱, ancien ministre des finances, ancien député, 1, rue de la Ville-l'Évêque, à Paris.

1876. Maurin, conseiller municipal, à Fouqueure, par Luxé (Charente).

1887. Méaudre-Dassit (Joseph), à Confolens (Charente).

MM.

1889. Meilhaud (l'abbé), curé de Bors de Montmoreau (Charente).
1861. Mercier (Paul), ancien juge au tribunal civil, à Cognac (Charente).
1887. Mesnard (Arsène), docteur-médecin, à Tourriers (Charente).
1887. Mesnard, notaire, à Roullet (Charente).
1889. Mesnard (l'abbé), chanoine honoraire, 24, rue Froide, à Angoulême.
1877. Mignon (Alexandre), architecte, 71, rue de Périgueux, à Angoulême.
1887. Mimaud (Jules), juge au tribunal civil de Ruffec (Charente).
1888. Mondon (l'abbé), curé de Chazelles (Charente).
1890. Morel (Maurice de), secrétaire à la direction des affaires départementales du Crédit lyonnais, 59, rue de Lille, à Paris.
1889. Moucliér (Marc), élève de l'École des beaux-arts, à Aigre (Charente).
1890. Mourou (Eugène), avoué, à Ruffec (Charente).
1888. Mourrier (Paul), élève-architecte, 121, boulevard Thiers, à Angoulême.
1888. Nanglard (l'abbé), vicaire général, 22, rue d'Épernon, à Angoulême.
1879. Parenteau-Lameulière (Édouard), 18, rue Vauban, à Angoulême.
1865. Pasquet de Laurière (Jules), O. A., inspecteur général de la Société française d'archéologie, 7, rue d'Aguesseau, à Paris.
1887. Pautier (Nelson), docteur-médecin, à Aigre (Charente).
1874. Pellisson (Jules), juge au tribunal civil, à Barbezieux (Charente).
1889. Périgord de Villechenon (Joseph-Julien), propriétaire, rue du Soleil, à Confolens (Charente).
1887. Perrier Ducarne (Édouard), notaire, 30, rue Friedland, à Angoulême.
1886. Picat (Léon), libraire, à Ruffec (Charente).
1887. Plauchut, négociant, port de L'Houmeau, à Angoulême.
1889. Portet (René), substitut du procureur de la République, 41, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.
1888. Poute de Puybaudet (Évariste), officier de cavalerie en retraite, 95, chemin de la Colonne, à Angoulême.

MM.

1887. Pouzet, notaire, à Confolens (Charente).
1872. Préponnier, architecte du département, 56, rue de l'Arsenal, à Angoulême.
1879. Prieur (Clément), maire d'Anais, conseiller général, secrétaire général de la Société d'agriculture, à Anais, par Saint-Amant-de-Boixe (Charente).
1879. Puymoyen (Émile), avoué-licencié, 10, place de la Gendarmerie, à Angoulême.
1883. Rabec, avocat, juge suppléant au tribunal civil, à Cognac (Charente).
1887. Raby (Élie), négociant, à Jarnac (Charente).
1882. Rambaud (Armand), substitut de M. le procureur de la République, 20, rue de Strasbourg, à Bordeaux.
1862. Rambaud de Larocque, ✱, président du Conseil général de la Charente, 19, rue d'Iéna, à Angoulême.
1883. Rempnoulx-Duvignaud (André), propriétaire, à Champagne-Mouton (Charente).
1887. Ribérolles (de), à Rivières (Charente).
1883. Ricard (Ernest), propriétaire, 89, chemin de la Colonne, à Angoulême.
1886. Richard (Léon), propriétaire, à Segonzac (Charente).
1879. Richard (Pierre-Aimé), négociant, à Segonzac (Charente).
1889. Riffaud (l'abbé), curé de Saint-Martial, 9, rue Fanfrelin, à Angoulême.
1886. Rochefoucauld (comte Aimery de La), 93, rue de l'Université, à Paris, au château de Verteuil (Charente), et villa Valentine, à Arcachon (Gironde).
1888. Rochefoucauld (le collège communal de La).
1887. Roffignac (comte Jules de), 3, rue Saint-Martin, à Angoulême.
1883. Rousiers (Paul de), au château du Rhus, par Confolens (Charente).
1887. Rousselot (l'abbé), 28, rue de l'Église, à Neuilly sur-Seine.
1873. Sadoux (Eugène), dessinateur, rue des Martyrs, à Paris.
1875. Sardou (Fernand), négociant, 20, rempart de l'Est, à Angoulême.
1887. Sauquet (Victor), avocat, 8, rue du Château, à Angoulême.
1874. Sazerac de Forge (Abel), ancien secrétaire de la Société, avocat, 12, rue de la Préfecture, à Angoulême.
1883. Sazerac de Forge (Albert), négociant, 38, rue d'Épernon, à Angoulême.

MM.

1889. Sazerac de Forge (Henri), ancien préfet, conseiller général, 51, rue Saint-André-des-Arts, à Paris.
1887. Sémoret (Pierre), rue Saint-Martin, 31, à Angoulême.
1875. Sevenet (Paul), avoué-licencié, 4, rue d'Iéna, à Angoulême.
1887. Sochal (l'abbé), curé de Saint-André, à Angoulême.
1888. Surun, notaire, à Mansle (Charente).
1889. Texier (l'abbé), curé de Bassac (Charente).
1855. Thiac (Eugène de), ✱, ✠, ✤, président de la Société d'agriculture de la Charente, à Puyréaux, par Mansle; 24, rue Saint-Lazare, à Paris.
1889. Thuret (Edmond), ancien élève de l'École des beaux-arts, à Sers (Charente).
1875. Touchimbert (le marquis de), maire de Londigny, au château de Londigny, par Ruffec (Charente).
1883. Touzaud (Daniel), lauréat de l'Institut, docteur en droit, avoué, 50, rue de Bélat, à Angoulême.
1888. Tricoire (l'abbé), curé de Moulidars (Charente).
1887. Vallier, propriétaire, à Aussac (Charente).
1890. Veillon (Pierre), avocat, à Angoulême.
1887. Vergnaud, négociant, rue de La Rochefoucauld, à Angoulême.
1878. Vigneron (René), ancien secrétaire général à Auch, 8, place du Marché-Neuf, à Angoulême.
1863. Warin (Édouard), architecte de la ville, inspecteur des édifices diocésains, 48, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.
1880. Warisse, O. A., professeur de dessin au lycée, secrétaire de la Société, 11, rue Buffechauve, à Angoulême.
1890. Werner (Auguste), docteur-médecin, 12, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1865. Arbellot (l'abbé), O. A., chanoine de Limoges, 11, rue de la Corderie.
1869. Audiat (Louis), O. A., bibliothécaire, à Saintes.
1855. Auriac (Eugène d'), ✱, conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale, 27, rue Saint-Honoré, à Paris.
1859. Barbier de Montault (Mgr Xavier), O. A, chanoine de l'église d'Agnani, camérier d'honneur de Sa Sainteté, à Poitiers.

MM.

1889. Baye (baron J. de), 58, avenue de la Grande-Armée, à Paris.

1866 Boreau-Lajanadie, ☼, ancien conseiller à la Cour de Bordeaux, ancien député de la Charente.

1879. Chabaneau (Camille), correspondant de l'Institut, professeur de langue romane à la Faculté de Montpellier.

1844. Chasteigner (le comte Alexis de), 5, rue Duplessis, à Bordeaux.

1890. Croix (le R. P. Camille de La), à Poitiers.

1855. Daviaud (Marcel), ☼, ancien vice-président au tribunal de Bordeaux, à Bouvron, par Castillon (Gironde).

1875. Dujarric-Descombes, notaire, au Grand-Brassac (Dordogne).

1876. Dulignon des Granges, rue de Cheverus, à Bordeaux.

1886. Fleury (Louis de), à Lomza (Pologne).

1859. Galy (E.), ☼, docteur en médecine, conservateur du musée départemental de la Dordogne, à Périgueux.

1884. Gontier, à Dorgeville (Charente).

1855. Jussieu (Alexis de), ☼, O. I., ancien secrétaire adjoint de la Société, archiviste de la Savoie, à Chambéry.

1869. Lucas, O. I., architecte, 23, rue de Dunkerque, à Paris.

1868. Meschinet de Richemond, O. I., O. ☼, archiviste de la Charente-Inférieure, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à La Rochelle.

1867. Métivier, ☼, inspecteur d'académie, à Nantes.

1878. Millien (Achille), lauréat de l'Institut, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1883. Moreau (Frédéric) père, ancien membre du Conseil général, à Fère-en-Tardenois (Aisne).

1879. Pichon (Adolphe), O. A., professeur au lycée Saint-Louis, 18, rue Soufflot, à Paris.

1886. Testut (le docteur), professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

RÉCAPITULATION.

Membres honoraires....................	8
Membres titulaires......................	204
Membres correspondants................	23
Total..............	235



OUVRAGES REÇUS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE FRANCE

Aisne................. Société archéologique de Saint-Quentin, 4e série, t. VIII, 1886-87.

Société historique et archéologique de Château-Thierry, 2e série, t. VII, 1888-89.

Société archéologique et historique de Soissons, 2e série, t. XVII et XVIII, 1886 et 1887.

Allier................ Société d'émulation, t. XVIII, et Catalogue du musée départemental.

Alpes-Maritimes...... Société des lettres, sciences et arts de Nice.

Aveyron.............. Société des lettres, sciences et arts. Essai sur la flore du sud-ouest de la France.

Bouches-du-Rhône.... Société de statistique de Marseille, vol. XLI, 1re partie, et t. XL, *Répertoire.*

Charente-Inférieure. Revue de Saintonge et d'Aunis, t. IX et X.

Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, 3e série, t. IX et X.

Cher.................. Société archéologique des antiquaires du Centre, à Bourges, t. XVI, 1888-89.

Constantine.......... Société archéologique.

Académie d'Hippone, à Bône. *Bulletin,* nos 23, 24, 25, 26 et 27.

CORRÈZE............. Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, t. X, 1888, 4e livraison; t. XI, 1889, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons; t. XII, 1890, 1re et 2e livraisons.

CÔTE-D'OR............ Académie des sciences de Dijon, 3e série, t. X, 1887; 4e série, t. Ier, 1888-89.

Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune. *Mémoires*, 1887.

Société d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon, 1889 et 1890.

CREUSE............... Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret. *Mémoires*, 2e série, 1889 et 1890.

DORDOGNE............ Société archéologique de Périgueux, t XV, 1887, 6e livraison; t. XVI, 1888, et t. XVII, 1889.

DOUBS... .... Société d'émulation, 6e série, t. III, 1888.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

DRÔME............... Société d'archéologie et de statistique. *Bulletin*, 1889, 88e, 89e, 90e et 91e livraisons, et 1890, 92e, 93e et 94e livraisons.

EURE-ET-LOIR........ Société dunoise, nos 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86.

Société archéologique d'Eure-et-Loir. *Bulletin*, 1889, nos 184, 185, 186 et 187; 1890, nos 188 et 189.

Monographie de la cathédrale de Chartres, t. II, nos 3, 4, 5, 6 et 7.

FINISTÈRE........... Société académique de Brest, 4e série, t. XIII, 1887-88, et t. XIV, 1888-89.

GARD................. Académie de Nîmes, 7e série, t. X, 1887, et t. XI, 1888.

Société scientifique et littéraire d'Alais, t. XIX, 1887.

GARONNE (HAUTE-). ... Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, t. X.

Société archéologique du midi de la France, nouvelle série, t. XV.

GIRONDE.............	Société archéologique de Bordeaux, t. XII, 2e, 3e et 4e fascicules, et t. XIII, 1er fascicule.
HÉRAULT.............	Société des langues romanes, t. XIV.
	Revue des langues romanes, 4e série, t. II, 2e et 3e trimestres 1888; t. III, 1889, et t. IV, 1er trimestre 1890.
ILLE-ET-VILAINE.......	Société archéologique, t. XVIII, XIX et XX.
INDRE-ET-LOIRE.......	Société archéologique de Touraine. *Bulletin,* t. VII, 1888, 3e et 4e livraisons; t. VIII, 1889, et t. IX, 1890, 1re et 2e livraisons. *Mémoires,* t. XXV.
ISÈRE.................	Académie delphinale de Grenoble, 4e série, t. Ier, 1887; t. II, 1888, et t. III, 1889.
	Table de 1787 à 1886
LANDES...............	Société de Borda, à Dax, t. XIII, 1888, 4e livraison; t. XIV, 1889; t. XV, 1890, 1re, 2e et 3e livraisons.
LOIRE-INFÉRIEURE.....	Société archéologique de Nantes, tome XXVI, 1887, 2e semestre; t. XXVII.
	Catalogue du *Bulletin,* 1859-1886.
LOIRET...............	Société archéologique de l'Orléanais. *Bulletins,* nos 138, 139, 140, 141 et 142.
MAINE-ET-LOIRE......	Société d'agriculture d'Angers, 4e série, t. II, 1888; t. III, 1889.
	Statuts et séance de rentrée 1888.
MANCHE...............	Société académique de Cherbourg.
MARNE................	Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne.
	Topographie de Châlons-sur-Marne.
MARNE (HAUTE-).......	Société historique et archéologique, à Langres, t. III, 1888 et 1889.
MORBIHAN............	Société polymathique, t. XII, 1888, 1889 et 1er semestre 1890.
NORD.................	Société dunkerquoise, t. XXV, 1887-88.
OISE.................	Société académique d'archéologie. *Mémoires,* t. XIII, 3e partie.
ORNE	Société historique et archéologique de l'Orne, t. VII, 4e *Bulletin;* t. VIII et t. IX, 1er, 2e et 3e *Bulletins.*

Pas-de-Calais........ Société académique de Boulogne.
Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais. *Mémoires*, t. Ier, 1er fascicule; *Bulletin*, t. Ier, 1er et 2e fascicules.

Pyrénées (Basses-).... Société des sciences de Pau, t. XVII, 1887-88, et t. XVIII, 1888-89.
Société des sciences et arts de Bayonne. *Bulletin*, 1889 et 1er semestre 1890; *Mémoires*, t. XIII, 1888.

Rhône................ Académie de Lyon. *Mémoires*, t. XXIV, XXV et XXVI.
Société littéraire, artistique et archéologique de Lyon.
Annales du Musée Guimet, à Lyon, t. XV, XVI et XVII.

Saône-et-Loire....... Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société éduenne, t. XVI, 1888, et t. XVII, 1889.

Sarthe............... Société d'agriculture, sciences et arts, t. XXIII, 1887-88; t. XXIV, 1888-89, et t. XXV, 1889-90.
Revue historique et archéologique du Maine, au Mans, t. XXIV, 1888; t. XXV, 1889, et t. XXVI, 1889.

Savoie................ Académie des sciences, belles-lettres et arts, 4e série, t. II.
Société savoisienne d'histoire, t. XXV; table des 24 premiers volumes; tomes XXVII et XXVIII.

Seine................. Société des antiquaires de France. *Bulletin*, 1888; *Mémoires*, 1888.
Société de numismatique. — *Annuaires*, 1888 et 1889.

Seine-et-Oise......... Société des sciences morales, lettres et arts, t. XVI.
Société archéologique de Rambouillet.

Sèvres (Deux-)....... Société de statistique. *Bulletins*, octobre-décembre 1888, année 1889 et janvier-juillet 1890.

Somme................ Société des antiquaires de Picardie. *Bulletins*, 1888, nos 2, 3 et 4; 1889 et 1890, nos 1 et 2.
Mémoires de l'abbaye de Saint-Acheul.
Album archéologique.
Société d'émulation d'Abbeville.
Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.

Tarn-et-Garonne..... Société archéologique. — *Bulletin*, tome XVI, 1888.

Var.................. Société académique du Var.
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, t. XVI, 1886-87.

Vendée............... Société d'émulation. *Annuaire*, 36e année, 1889.

Vienne............... Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletin*, 1889. *Mémoires*, t. X et XI.

Vienne (Haute-)...... Société historique et archéologique du Limousin. *Bulletin*, t. XXXVI.
Société des amis des sciences, à Rochechouart, nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Yonne................ Société des sciences historiques et naturelles. *Bulletin*, t. XLII, XLIII et XLIV.
Société archéologique de Sens.

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE.

Journal des Savants, 1889 et 1890.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques :

Histoire et Philologie, 1888, nos 1, 2, 3 et 4; 1889, nos 1, 2, 3 et 4; 1890, nos 1, 2 et 3.

Archéologie, 1888, nos 3 et 4; 1889, nos 1, 2, 3 et 4; 1890, nos 1 et 2.

Bibliographie des Sociétés savantes.

Bibliographie des Travaux historiques, 4e livraison.

Répertoires des Travaux historiques, t. III; supplément, *Index*.

Congrès des Sociétés savantes, 1889 et 1890. Discours prononcés.

Catalogue des manuscrits des bibliothèques de France, t. VIII et IX.

Institut de France. Lois et Règlements, par M. Aucoc.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

AUTRICHE... Société de géographie de Vienne, t. XXX, 1888.
BELGIQUE.... Bibliothèque royale de Belgique.
BRÉSIL..... Archives du Musée national de Rio-de-Janeiro.
DANEMARK... Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague.
ÉTATS-UNIS. Smithsonian Institution, Washington, 1886 et 1887. Davenport Academy, vol. V, 1re partie.
SUÈDE...... Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités, à Stockholm, 1888 et 1889.
SUISSE...... Société de géographie de Genève, *Le Globe*, 5e série, t. Ier, 1889-90.

PUBLICATIONS DIVERSES.

F. MOREAU : *Album Caranda. Fouilles de la villa d'Ancy*, 1888. Chassemy.
DE BRÉMOND D'ARS : *L'ancienne église de Riec et le château de la Porte-Neuve.*
ALEXIS DE CHASTEIGNER (Comte) : *Les premiers temps de l'industrie du fer dans l'Europe ancienne et dans l'Afrique moderne.*
J.-B. CHAMPEVAL : *Les Proverbes bas-limousins.*
Compte-rendu des travaux de la Chambre de commerce d'Angoulême.
L. DE FLEURY : *Les dépôts de cendres de Nalliers.*
— *Les gisants d'Ansac ou la tombe présumée de la veuve de Barbe-Bleue.*
— *Encore les cendres de Nalliers.*
— *Des fabriques de poteries gallo-romaines à Isleau-sous-Nalliers.*
— *La Reine Vanda ou une prétendue Mélusine polonaise.*
— *Réplique à M. B. Ledain sur la théorie romaine des Chatelliers.*
— *Discours au Congrès de Moscou.*
ÉMILE BIAIS : *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790 de la ville d'Angoulême.*
LIÈVRE : *Les Menhirs ou la litholatrie chez les Gaulois.*
Registres consulaires de la ville de Limoges, t. IV.

J. de Baye (Baron) : *Les Bijoux francs et la fibule anglo-saxonne de Marilles* (Brabant).
— *Les Bijoux gothiques de Kertch.*
— *L'Art des Barbares à la chute de l'empire romain.*
— *Cimetière de Bergères-les-Vertus* (Marne), 1890.

Barbier de Montault (Mgr) : *Œuvres complètes*, t. Ier. *Rome*, inventaires ecclésiastiques.
— *Œuvres complètes*, t. II. *Rome*, le Vatican.
— *L'Ampoule de Corrèze.*
— *Une Excursion archéologique dans les Vosges.*

Perrier Ducarne : *La Grotte de Teyzat*, gravures magdaléniennes.

Dujarric-Descombes : *Dernier mot sur l'origine parisienne de Cyrano, avec explication de son surnom de Bergerac.*

Favraud : *Noël de Theuvet.*

Association française pour l'avancement des sciences, session de Paris, 1889.

Martial Imbert : *Des centres de population de la France.*

Adolphe Mourier : *Notes et souvenirs d'un universitaire.*
— *Conseil académique de Paris*. Exposés, 1862-1878.
— *Louis-Athénaïs Mourier*, 1815-1889.
— *De la preuve de l'existence de Dieu dans Platon.*
— *Quomodo a Spinosæ doctrina plane et aperte Leibnitzius dissenserit.*

Blanchet (L'abbé) : *Notice sur l'ancien Carmel d'Angoulême.*

Camille Jullian : *Archives municipales de Bordeaux*. Inscriptions romaines de Bordeaux.

P. Nicolas du Sault : *Vie de Madame de La Tour Neuvillars*, 1571-1616.

Henri Barckhausen : *Archives municipales de Bordeaux*. Livre des Coutumes.

Morize : *Étude sur l'abbaye de N.-D. de Vaux de Cernay*. Tours, 1889.

J. de Laurière : *La Capsella d'argent africaine offerte à Léon XIII par le cardinal Lavigerie* (traduite de l'italien du commandeur J.-B. de Rossi).

G. Babinet de Rencogne : *Le Livre juratoire de Beaumont de Lomagne*. Montauban, 1890.

Kharousine : *Tumulus du steppe de Boukeef.* Moscou, 1890.
— *Tombeaux antiques de Goursoufe et de Gougouche.* Moscou, 1890.
— *Les Kirghises de la horde de Boukeef.* Moscou, 1889.
Troutovskii : *Un Goulistan de la horde d'or.* Moscou, 1889.
Nikolski : *Antiquités orientales.* Moscou, 1889.

Libraire de la Société, M. L. Coquemard.
Lithographe id., M. Javanaud.



PROCÈS-VERBAUX

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU MERCREDI 12 FÉVRIER 1890.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. Callaud, Cochot, Chauvet, Mourier, Bénard, Boissonnade, l'abbé Riffaud, l'abbé Legrand, Philippe Delamain, Picat, Dubourg, Sémoret, l'abbé Blanchet, Malard, Desmazeaud, Biais, de Roffignac, d'Auteville, Touzaud, du Chambon et Deserces.

En l'absence de M. Warisse, secrétaire, M. le Secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre, qui est mis aux voix et adopté.

Par suite de l'épidémie d'influenza qui sévissait alors à Angoulême et dont se trouvait atteint le bureau presque entier, la séance de janvier avait dû être contremandée, puis supprimée.

M. le Président communique une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-

arts annonçant l'ouverture de la session annuelle des Sociétés des beaux-arts.

M. DE RÉMONDIAS donne sa démission de membre titulaire de la Société. Cette démission est acceptée.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de la Charente informant la Société archéologique du classement au nombre des monuments historiques du théâtre des Bouchauds, et demandant des renseignements sur l'intérêt, la conservation du monument et les travaux nécessaires pour l'assurer.

La Société estime que la conservation de ce monument est très désirable, mais elle ne voit pas quelles mesures pourraient être prises pour le préserver des injures du temps.

M. LE PRÉSIDENT communique aux membres présents le rapport relatif à la représentation de la Société au Congrès de Moscou. M. Louis de Fleury, délégué, est heureux de constater l'accueil flatteur fait aux envoyés de la France. Il joint à son rapport le texte du discours prononcé par lui à la séance d'ouverture, présidée par S. A. I. le grand-duc Serge Alexandrovitch, protecteur du Congrès.

Les délégués français, notamment nos confrères M. le baron de Baye et M. Louis de Fleury, ont été couverts d'applaudissements avant même « *d'avoir ouvert la bouche et rien qu'au prononcé de leurs noms et à l'énoncé de leur mission* ».

Ils ont été l'objet d'une véritable ovation de la part d'une foule de savants illustres et de grands seigneurs de l'assemblée : « M. de Baye a parlé au nom de la science française, a dit l'un d'eux à M. de Fleury, et vous, monsieur, au nom de la province, c'est-à-dire du pays ; sachez bien que nous le comprenons. »

M. LE PRÉSIDENT fait observer que M. le baron de Baye est aussi membre correspondant de la Société

archéologique de la Charente, qu'il a représentée l'année dernière au Congrès archéologique de Stockholm.

Le délégué de la Charente est heureux de transmettre à la Société archéologique et de reporter sur elle les marques de sympathie dont il a été comblé à Moscou, et qui étaient à son adresse ainsi qu'à celle des Sociétés françaises de province.

Les membres présents votent de chaleureux remerciements à notre confrère, M. Louis de Fleury, et lui adressent leurs plus vives félicitations pour la façon dont il s'est acquitté du mandat qui lui avait été confié.

M. Philippe Delamain, de Jarnac, donne des détails sur les fouilles du cimetière mérovingien d'Herpes, commencées par lui depuis l'année 1887.

Il a actuellement fouillé environ 300 tombes, toutes situées des deux côtés d'un ancien chemin romain, pavé et bétonné, qui, selon toute vraisemblance et suivant l'opinion de notre confrère, devait conduire de Jarnac à Beauvais-sous-Matha, coupant à angle droit la grande voie romaine de Saintes à Limoges, à la hauteur de Courbillac.

Ces sépultures contenaient beaucoup d'objets : bijoux, armes, vases en terre et en verre, dont des échantillons sont mis par M. Delamain sous les yeux des membres présents à la séance.

Plusieurs de ces objets, notamment deux bagues en or, ont un réel intérêt artistique et montrent jusqu'à quel degré les peuples de l'époque possédaient l'art de travailler les métaux et savaient employer le grenat et l'émail comme moyen d'ornementation.

Les vases en terre et les verres de diverses formes sont également très curieux tant au point de vue de la forme que de la décoration.

Les armes déposées sur le bureau consistent en francisques, en haches et en piques de diverses formes.

Les agrafes et les boucles en métal, les perles de verre et de terre cuite présentent une analogie remarquable avec les objets du même genre trouvés précédemment dans l'Aisne et dans la Somme.

On est donc amené à supposer que, dès le VIe siècle, le pays appartenait à des peuples parvenus à un haut degré de civilisation, et un pareil cimetière suppose la proximité d'établissements d'une réelle importance.

M. Biais estime que c'est la découverte la plus précieuse d'objets de cette époque qui ait été faite dans le département, et que l'une des bagues présentées est véritablement exceptionnelle.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences, relative à la session qui doit s'ouvrir à Limoges au mois d'août prochain.

La municipalité limousine attache un grand intérêt à la réussite de l'œuvre entreprise par l'Association française, et elle espère que sa prochaine réunion attirera à Limoges, avec les sommités du monde savant, toutes les personnes qui s'intéressent à notre région et qui travaillent à son développement intellectuel.

M. le maire de Limoges prie la Société archéologique de la Charente de vouloir bien lui prêter son concours, et son président de vouloir bien accepter le titre de membre honoraire du comité d'organisation.

La Société délègue MM. Chauvet et Cochot pour la représenter à cette session.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la séance de décembre, parmi lesquels :

1° *La Reine Vanda ou une prétendue Mélusine polonaise ;* extrait de la *Revue poitevine et saintongeaise,* de M. le comte L. de Fleury ;

2° *Réplique à M. B. Ledain sur sa théorie romaine des Chatelliers,* également de M. L. de Fleury ;

3° *Des Centres de population de la France,* par Martial Imbert, ancien élève breveté de l'École du Louvre;

4° *Les Bijoux gothiques de Kertch,* par le baron J. de Baye.

La Société adresse ses remerciements aux donateurs.

M. Bénard donne lecture de son rapport sur l'avantage pour la Société de se faire reconnaître d'utilité publique. Il fait ressortir tout d'abord le bénéfice qui en résulterait, et étudie en même temps les modifications à apporter, en vue de cette reconnaissance, au règlement du 9 novembre 1881.

Il fait remarquer tout d'abord que la Société devient, *ipso facto,* une personne morale et obtient la capacité d'acquérir, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit.

Quant aux modifications à apporter aux statuts, elles doivent, d'après l'honorable rapporteur, être faites avec la plus grande circonspection. Les modifications ultérieures ne pouvant avoir lieu qu'après approbation du Conseil d'État, il y aurait lieu de refaire le règlement en deux parties : l'une contenant les dispositions générales soumises à l'examen du Conseil d'État, l'autre dans laquelle entreraient les règles d'administration intérieure.

M. Bénard donne ensuite lecture des statuts de la Société archéologique et historique de la Charente, modifiés d'après ces indications et comprenant trois titres : le premier, relatif à l'organisation ; le deuxième à l'administration, et le troisième aux séances et publications, et se terminant par des dispositions générales.

Les principales modifications aux statuts portent spécialement sur la délégation du président, l'autorisant à passer des contrats, et sur la dissolution.

La Société vote des remerciements à M. Bénard pour l'étude très consciencieuse et très complète qu'il a bien

voulu lui présenter, et adopte à l'unanimité les conclusions de son rapport.

M. Touzaud demande au bureau s'il a été pris une décision relativement à la collection Germain.

La Société décide que MM. de Fleury et Chauvet seront délégués pour aller à Cognac s'entendre avec M. Germain au sujet du transfert de sa collection au Musée archéologique.

M. le Président fait part aux membres présents de la perte que vient d'éprouver notre Société en la personne de l'un de ses membres fondateurs, M. de Galzain.

La Société s'associe aux regrets exprimés par M. de Fleury.

Il est procédé au vote sur les présentations de la séance de décembre.

Sont successivement élus en qualité de membres titulaires MM. Bermond, négociant à Bordeaux, et l'abbé Feuillet, curé de Tusson, et en qualité de membres honoraires MM. Adolphe Mourier, vice-recteur honoraire de l'académie de Paris, et Joseph Castaigne, ancien président.

Demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires : MM. le docteur Werner, présenté par MM. Bénard, Callaud et de Fleury, et Albert de Galzain fils, présenté par MM. l'abbé Maratu, Callandreau et de Fleury.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

Warisse.



SÉANCE DU MERCREDI 12 MARS 1890.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. MALARD, CALLAUD, BOUQUERO, CHAUVET, MARTIN, MOURIER, DE ROFFIGNAC, l'abbé BLANCHET, l'abbé MEILHAUD, l'abbé SOCHAL, DESMAZEAUD, PUYMOYEN, TOUZAUD, SÉMORET, BIAIS, l'abbé MONDON, ABEL SAZERAC DE FORGE, CHASSEIGNAC, COCHOT, DUFOURNEAU et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de février est lu, mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de deux lettres de M. Adolphe Mourier, l'une pour remercier la Société de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire en le nommant membre honoraire, l'autre pour faire hommage à notre bibliothèque des cinq ouvrages et brochures suivants :

1° *Notes et souvenirs d'un universitaire, 1827-1829.* — Adolphe Mourier à la mémoire de son frère;

2° *Conseil académique de Paris.* — Exposés de M. Mourier, vice-recteur. Session de 1862 à 1878;

3° *Louis-Athénaïs Mourier, 1815-1889;*

4° *De la preuve de l'existence de Dieu dans Platon,* par M. A. Mourier ;

5° *Quomodo a Spinozæ doctrina plane et aperte Leibnitzius dissenserit, quæsivit Mourier.*

La Société adresse ses remerciements au donateur, ainsi qu'à Mlle Amicie de Foulques de Villaret, membre de la Société dunoise, et à M. l'abbé Blanchet, qui font hommage, la première, d'une brochure sur l'*Identification des nom et surnoms du page de Jeanne d'Arc, à propos de l'apetissement de la pinte à Châteaudun,* et

le second, d'une *Notice historique sur l'ancien Carmel d'Angoulême.*

M. LE PRÉSIDENT communique, au nom de M. Louis de Fleury, divers documents sur le congrès archéologique de Moscou, entre autres les discours prononcés par notre confrère aux séances d'ouverture et de clôture dudit congrès.

M. BIAIS rectifie des chiffres qui ont été fournis par lui dans une des séances précédentes à laquelle il n'assistait pas et qui doivent être modifiés ainsi qu'il suit :

« Le Musée archéologique a compté, en 1889, 3,294 visiteurs, bien que, par suite de l'absence du gardien, il ait dû être fermé pendant un mois et demi environ. »

M. TOUZAUD se fait l'interprète du désir de nos confrères du dehors en demandant l'urgence pour l'envoi des procès-verbaux mensuels aux divers membres.

La Société décide que le premier numéro de ces comptes-rendus sera envoyé à partir de la présente année, et ce sans préjudice de l'insertion des procès-verbaux dans le Bulletin annuel.

M. ABEL SAZERAC DE FORGE, au nom de la commission des finances chargée d'examiner les comptes du trésorier, demande qu'un vote de remerciements soit adressé à M. Callaud pour la façon consciencieuse et dévouée dont il s'est acquitté de la gestion qui lui est confiée.

La Société est heureuse d'acquiescer à cette proposition et vote par acclamation des félicitations et des remerciements à son trésorier.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre de M. Henri Germain énumérant les conditions mises par notre confrère au don de ses collections au Musée archéologique.

Ces conditions sont les suivantes :

1° Cette collection formera un tout unique, entièrement exposé dans des vitrines qui lui seront spécialement

affectées. Il ne sera pas loisible à la Société de la fondre dans des collections ultérieurement faites ou données, ni d'y introduire aucune pièce, aucun élément étranger.

Elle a été composée, ajoute M. Germain, en vue de représenter aussi complètement que possible des stations préhistoriques importantes, tant comme intérêt local qu'au point de vue scientifique pur.

Elle est complétée par des pièces de provenances diverses réunies par lui pour montrer des types comparatifs des mêmes époques sur divers points de la France et de l'étranger;

2° Il sera fait par la Société archéologique et imprimé par elle à trois cents exemplaires, dont cinquante seront remis à M. Germain, un catalogue complet de la collection, avec un numéro se reportant à chaque pièce. Ce catalogue sera publié dans le délai d'un an après l'installation de la collection par le donateur.

M. Germain offre tout son concours pour la rédaction de ce catalogue, qui reproduira les divisions faites dans le classement;

3° La collection portera le nom et le prénom du donateur. Ils figureront sur le catalogue et sur les vitrines avec la mention : « Donné en 1890 ».

Notre confrère fait don à la Société de vitrines verticales malheureusement bien insuffisantes pour contenir toutes les pièces; aussi devra-t-on, après avoir fait monter ces vitrines, en faire construire d'autres pour recevoir la majeure partie des échantillons.

M. Chauvet fait un rapport verbal sur la collection de M. Henri Germain.

Il fait ressortir l'importance réelle du don qui est fait à la Société pour l'étude du bassin de la Charente aux époques préhistoriques; elle comprend, en effet :

1° De nombreuses haches en pierre de l'époque chelléenne, trouvées dans les graviers qui forment l'ancien

lit de la Charente, à Beillant, Saint-Amant-de-Graves, Salignac, Tillou, etc., avec des restes bien conservés de la faune quaternaire, éléphants, rhinocéros, etc., etc.;

2° Des silex taillés (types moustérien et magdalénien) provenant des curieuses stations des Borderies, près Cognac, où les populations primitives des bords de la Charente allaient chercher la matière première de leurs armes.

C'est le début de l'industrie minière;

3° Divers instruments de pierre et d'os (types magdaléniens), trouvés dans la grotte du Pont-de-la-Trache et dans l'abri sous roche du château d'Anqueville;

4° Des objets néolithiques trouvés aux chaumes de Soubérac et aux environs de Cognac.

L'âge de bronze est représenté par quelques-unes des haches de la cachette de Chebrac, décrites dans le dernier volume de nos Bulletins.

M. Chauvet fait observer qu'il y a là tout un ensemble de stations nouvelles pour l'étude des débuts de l'humanité dans la Charente.

A côté de cette partie charentaise, dont l'intérêt est capital pour nous, M. Henri Germain a réuni, ainsi qu'il a été déjà dit, des types de comparaison pris dans les palafittes de la Suisse, à Spienne (Belgique), en Écosse, etc.

La Société décide qu'elle accepte les conditions proposées par le donateur. Sa collection sera classée dans des vitrines spéciales et formera dans le Musée un tout indivisible sous le nom de « Collection Henri Germain, donnée à la Société archéologique de la Charente en 1890 ».

Dans l'année de leur installation, les objets donnés seront numérotés et classés; il en sera dressé un catalogue tiré à trois cents exemplaires, dont cinquante seront remis à M. H. Germain.

La Société charge M. Chauvet de s'entendre avec M. H. Germain pour le classement et la rédaction du catalogue.

M. DEBECT, maire de Blanzaguet-Saint-Cybard-le-Peyrat (Charente), dans une lettre adressée à M. le Président, signale la découverte, dans une fouille récente pratiquée sur l'emplacement de l'église abbatiale du Peyrat, d'un carreau en terre cuite de 14 centimètres de côté, portant en creux sur sa face extérieure une fleur de lis avec une croix de Malte.

D'après M. Debect, ce carreau remonterait au XIII[e] siècle ; il ajoute qu'il tient cet objet à la disposition de la Société, si elle désire le déposer dans son Musée.

Des remerciements sont adressés au donateur.

M. LE PRÉSIDENT rappelle aux membres présents la perte nouvelle faite depuis la dernière réunion en la personne de M. de Champvallier, qui venait d'être élu membre titulaire à la séance de février.

La Société rend hommage à la mémoire de M. de Champvallier et s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

M. CHAUVET communique des documents bibliographiques pour une notice nécrologique sur M. Arthur Amiaud, assyriologue charentais, né à Villefagnan le 28 janvier 1849, mort à Paris le 22 mai 1889, directeur adjoint à l'École des hautes études.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. l'abbé MONDON annonce qu'il a entrepris une étude sur l'ancienne baronnie de Marthon. Cette étude comprend l'histoire de la contrée, des anciennes familles, des mœurs, etc. Bien que notre confrère n'ait pas encore achevé son travail, il peut cependant commencer à en communiquer quelques pages à la Société.

Pour aujourd'hui, il se borne à la topographie générale de la contrée étudiée.

La terre de Marthon, de neuf à dix lieues de circuit, se composait des paroisses de Saint-Martin de la ville de Marthon, de Saint-Sauveur, réunie, au siècle dernier, à celle de Marthon ; de Saint-Germain, de Chazelles, de Saint-Paul, de Bouex, de Sers, de Vouzan, de Grassac, de Charras, de Mainzac, de Souffrignac, et des enclaves de Garat et de Feuillade, avec quelques rentes dans les paroisses de Dirac et de Mornac.

Cette terre s'étend pour la plus grande partie sur le jurassique et pour le reste sur le crétacé. Le jurassique, représenté par les différents étages de l'oolithe moyenne (Coralien, Kellovien et Oxfordien), domine dans les paroisses situées auprès du Bandiat. Le crétacé domine à Bouex, à Sers et au midi de Vouzan.

Le Bandiat arrose et fertilise une notable portion de cette contrée. Dans le Périgord, il coule dans des gorges étroites dont les collines, en temps de pluies, déversent avec rapidité leurs eaux dans son lit et le font facilement déborder ; dans l'Angoumois, sa vallée s'élargit. Celle-ci est composée d'une couche de limon très apte à la culture et aux prairies, reposant sur des sables, des cailloux roulés, et sur un terrain fracturé, crevassé, dans lequel les eaux se perdent peu à peu.

Un peu avant d'entrer sur le territoire de Chazelles jusqu'à sa sortie de Pranzac, le Bandiat se partage en deux bras. L'un, coulant dans la partie la plus méridionale, n'offre presque pas de sinuosités ; l'autre, coulant dans la partie plus septentrionale et d'une altitude plus élevée, en offre, au contraire, de nombreuses sur le territoire de Chazelles.

Notre confrère estime que ce dernier lit a été creusé de main d'homme, et il donne plusieurs preuves à l'appui de ce qu'il avance. La canalisation sur ce terrain doit être fort ancienne : elle peut être antérieure au XIIe siècle ; celle que l'on constate sur le territoire de

Pranzac est plus récente : elle pourrait être du XIVe. Cette dernière a donné lieu à de fréquents procès entre les seigneurs de Marthon et ceux de Pranzac.

Des prairies de bonne qualité ont été créées ou rétablies, au siècle dernier, sur les rives du Bandiat, et ont apporté un peu d'aisance dans la contrée.

M. Touzaud fait observer que l'établissement de ces prairies au XVIIIe siècle prouve, pour l'agriculture, une amélioration notable sur les siècles précédents ; mais il se demande si la culture n'était pas meilleure aux XIIe et XIIIe siècles qu'aux XVe et XVIe, ainsi que l'ont démontré plusieurs écrivains pour d'autres contrées.

M. l'abbé Mondon compte parler de l'agriculture dans un chapitre spécial de son travail. Il dira, autant du moins que le permet la rareté des documents à ce sujet, ce qu'elle était aux XIIe et XIIIe siècles, et quelles furent les causes de sa déchéance aux XVe et XVIe.

M. Chauvet fait remarquer qu'on trouve une preuve irréfutable de la richesse du XIIe siècle, dans notre Charente, dans la quantité de belles églises construites à cette époque.

M. l'abbé Mondon trouve que cette observation, fort juste, s'applique d'autant mieux à la contrée en question que l'abbaye de Grosbost y avait édifié quatre chapelles, construites presque toutes sur de vastes et belles proportions.

Il est procédé au vote sur les présentations de la séance de février.

MM. le docteur Werner et Albert de Galzain sont élus membres titulaires.

Demandent à faire partie de la Société en la même qualité :

M. Darnal, conseiller général, présenté par MM. Rambaud de Larocque, du Chambon et de Fleury ;

M. Pierre Veillon, avocat, présenté par MM. l'abbé Blanchet, Touzaud et de Roffignac;

M. Buirette de Verrières, présenté par MM. de Roffignac, Touzaud et de Fleury;

M. Louis de Mascureau, présenté par MM. d'Hémery, Brumaud de Villeneuve et de Fleury.

La Société décide que, en raison des vacances de Pâques, la séance d'avril sera reportée au mercredi 16.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

WARISSE.

SÉANCE DU MERCREDI 16 AVRIL 1890.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. CALLAUD, DESMAZEAUD, WERNER, MALARD, DESMIERS DE CHENON, CHAUVET, GEORGES, l'abbé BLANCHET, l'abbé MONDON, DUFOURNEAU, MARTIN, MOURIER, FUSIL, PUYMOYEN, TOUZAUD, DE LA BASTIDE, LAJEUNIE, BÉNARD, DUBOURG, BIAIS, DELAUNAY, HENRI SAZERAC DE FORGE et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de mars est lu, mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT communique des circulaires émanant du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts :

1° Un arrêté ministériel fixant au mardi 27 mai prochain l'ouverture de la 14e session des Sociétés des beaux-arts des départements.

Les séances seront tenues, comme les années précédentes, dans la salle de l'Hémicycle, à l'École des beaux-arts, du mardi 27 au vendredi 30 mai inclusivement.

La séance générale aura lieu le samedi 31 mai, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

En raison de la date d'ouverture de la session, un sursis est accordé pour l'envoi de mémoires. Les manuscrits seront reçus à la Direction des beaux-arts, 3, rue de Valois, jusqu'au mardi 8 inclusivement.

Les cartes d'invitation et les lettres de parcours sur les chemins de fer ne seront envoyées qu'aux personnes nominalement désignées par MM. les présidents des Sociétés des départements, et aux membres non résidants et correspondants du Comité des Sociétés des beaux-arts qui auront exprimé l'intention formelle de prendre part à la session.

Les demandes de cartes et de lettres de parcours devront parvenir à la Direction des beaux-arts avant le 30 avril au soir, terme de rigueur ;

2° Des instructions relatives à la délivrance des billets et au visa à faire délivrer par les chefs de gare ;

3° Une modification apportée à l'organisation des séances et par suite de laquelle les délégués devront transmettre au Ministère de l'instruction publique, premier bureau du secrétariat, une analyse de leurs communications.

Cette analyse devra être succincte, mais il est essentiel qu'elle indique le sujet traité d'une façon assez précise pour que les membres du Comité puissent s'éclairer sur la valeur et la portée de la communication.

M. L. Delisle, à qui M. le Ministre a confié la présidence de la section d'histoire et de philologie audit congrès, ajoute que ce système aura d'ailleurs un autre avantage, celui de permettre la rédaction précise d'un

ordre du jour dans lequel seront groupés tous les travaux de même ordre destinés à être présentés dans une même séance.

La Société archéologique de Touraine, célébrant au mois de juin prochain son cinquantième anniversaire, se propose, à cette occasion, en outre de son exposition rétrospective, de faire aux visiteurs, par quelques excursions archéologiques, les honneurs des monuments tourangeaux les plus remarquables.

M. Léon Palustre, président de la commission de l'exposition, communique à la Société archéologique de la Charente le programme des excursions à faire avant la clôture de cette exposition :

Le jeudi 26 juin, excursion à Loches; retour à six heures et demie du soir ;

Le vendredi 27, à neuf heures, visite des monuments de Tours ; à une heure, excursion à Luynes et à Cinq-Mars ;

Le samedi 28, excursion à Langeais, Candes et Montsoreau. Retour par Chinon.

Ces excursions se feront dans les mêmes conditions que celles organisées chaque année par la Société française d'archéologie.

M. Léon Palustre invite la Société archéologique de la Charente, en la personne de son président, à contribuer à accroître par sa présence le succès et l'intérêt de cette exposition et des promenades aux environs de Tours. Nos confrères peuvent être assurés qu'ils recevront de leurs collègues de la Touraine l'accueil le plus sympathique.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance, entre autres :

Littérature latine et histoire du moyen-âge, par M. L. Delisle, président de la section d'histoire et de philologie ;

Et trois ouvrages de M. Lièvre, offerts par lui à la Société :

1° *L'Angoumois à la fin de la guerre de Cent ans ;*

2° *Les Cygnes de la Touvre ;*

3° *Le Camp de Vœuil.*

La Société vote des remerciements aux donateurs.

M. Desmazeaud dépose sur le bureau le carreau dont il a été fait mention à la séance de mars et qui est donné par M. Debect au Musée archéologique.

M. Fusil signale à l'attention de la Société un tableau appartenant à sa famille et représentant l'Adoration des Mages.

Peint sur un panneau de bois de noyer, il mesure, non compris le cadre, 51 centimètres de haut sur 77 de large.

Au dos, il porte comme signature P.-P. Rubens en lettres capitales, et à côté une *Mater dolorosa* ébauchée à la terre d'ombre avec une certaine ampleur.

Le cadre et le tableau paraissent remonter, selon l'avis de notre confrère, au commencement du XVIIe siècle.

M. Fusil fait hommage à la Société de deux photographies représentant le tableau sur ses deux faces ; il ajoute qu'il sera heureux de recevoir ceux de nos confrères que l'examen de l'original pourrait intéresser.

M. Biais, invité par plusieurs des membres présents à se prononcer sur ce point, dit qu'il ne croit pas qu'on puisse attribuer à Rubens l'œuvre dont il est question. Il déclare, pour lui, ne pouvoir y reconnaître en aucune façon le pinceau du célèbre peintre. Il voit dans ce tableau une copie de quelque œuvre de Rubens, mais non un original du maître.

M. Chauvet dit qu'il vient de faire porter au Musée, de la part de Mme veuve Lacouture, demeurant à Lémerie, commune de Gurat, canton de Lavalette, une

pierre trouvée en faisant des fouilles dans la cour d'une maison située au nord de la place Marengo.

Cette pierre porte une inscription disposée en onze lignes, indiquant une construction faite en 1676 par les Ursulines.

Des remerciements sont adressés à Mme veuve Lacouture.

M. Biais renouvelle le vœu qu'il a émis à une précédente séance, relativement au moulage de certaines pièces des plus importantes de l'architecture ancienne, et que le temps menace de faire disparaître.

A cet effet, la Société met à la disposition du Conservateur un crédit de 50 francs, à titre d'essai.

M. Biais voudra bien se charger d'en surveiller l'emploi.

M. le Président donne lecture d'un mémoire du XVIIIe siècle, relatif au tombeau de saint Maur, en l'église d'Aubeterre :

« L'église collégiale de Saint-Sauveur d'Aubeterre, « située dans l'Angoumois, mais du diocèse de Périgueux, est, de l'avis de tout le monde, une église très « ancienne. Le malheur des guerres et des temps, « qu'elle a éprouvé, ainsi que la plupart des églises et « des monastères de la Guienne, luy a fait perdre la « plus grande partie de ses titres, en sorte qu'elle « ne peut constater par des pièces authentiques son « érection et sa fondation, depuis quel temps elle est « occupée par un chapitre de chanoines séculiers et « comment cela s'est fait.

« Un historien connu et qui a écrit depuis près de « deux siècles, puisqu'il dit, sur la fin de son histoire, « que le pape Paul IV, mort l'an 1559, est à présent « pape, parle ainsi : « *Il y a au lieu d'Aubeterre une* « *église grande et belle, claire, en laquelle il y a un* « *collège de chanoines et un abbé qui porte crosse,*

« *laquelle abbaye est élective et consistoriale. Le corps*
« *de saint Maur, autrefois abbé de ladite abbaye,*
« *y fut inhumé. Depuis, il a été transféré à un monas-*
« *tère de religieux de l'ordre de Saint-Benoist, près*
« *Paris, qu'on appelle à présent Saint-Maure des*
« *Fausses.* »

« Ce sont les paroles de Du Bouchet (lisez Jean Bou-
« chet). *Annales d'Aquitaine,* 4e partie, feuillet 163. »

M. l'abbé Mondon continue la lecture de son travail sur la baronnie de Marthon.

Après avoir exposé les raisons qui prouvent que l'agriculture avait compté de beaux jours, aux XIIe et XIIIe siècles, dans la terre de Marthon, notre confrère expose les causes multiples qui contribuèrent à porter la désolation dans les campagnes.

On doit signaler en premier lieu la guerre des Anglais, qui amena avec elle de tels ravages que, quand la paix fut revenue, on ne savait plus distinguer les terres labourables de celles qui ne l'étaient pas : toutes étaient également en friche.

La paix qui suivit ne fut point favorable au relèvement de l'agriculture, car la guerre fit place à un brigandage effréné. Notre confrère cite quelques pages d'un long mémoire de 1467, énumérant les nombreuses déprédations commises dans l'étendue de la terre de Marthon.

Certains officiers de la comtesse d'Angoulême, Marguerite de Rohan, se couvrant de son nom, se répandent dans les villages, où ils rançonnent et spolient les paysans. Ici, ils s'emparent du blé qu'on vient de couper; là, ils dérobent des troupeaux de porcs; ailleurs, ils prennent le foin et la paille. De tels actes se renouvelèrent souvent.

Les guerres de religion, en promenant leurs armées dans les campagnes, en dévastant l'abbaye de Grosbost,

en brûlant plusieurs églises et saccageant plusieurs châteaux, ne contribuèrent point à ramener la sécurité.

De plus, Marthon étant un lieu désigné pour loger les troupes de passage, les campagnes environnantes étaient à la merci des soldats.

Les impôts, plus lourds en Angoumois qu'en Périgord, portèrent les populations avoisinant cette province à y émigrer. Les chemins et les ponts du Bandiat, en ne permettant pas aux foires et marchés de prendre une grande importance, entravèrent le développement de l'agriculture.

M. l'abbé Mondon énumère ensuite les différentes plantes cultivées et indique dans quelles proportions. C'était le froment, l'avoine, le seigle, l'orge, la baillarge, la méture blanche, composée de froment et de baillarge, la méture noire, composée de froment, de baillarge et de jarosse, la gesse, la fève, le pois, le haricot, le chènevis et le lin.

Dans le but de faire connaître le mode d'exploitation usité au siècle dernier, notre confrère indique l'état de la culture en 1746, dans la paroisse de Chazelles.

1,076 journaux 147 carreaux étaient en chaume, 694 journaux 14 carreaux en vignes, 371 journaux 167 carreaux en bois, 33 journaux en châtaigniers, 359 journaux 122 carreaux en prés, 51 journaux et 31 carreaux en pacages, 3 journaux 74 carreaux en sainfoin et 1,547 journaux 191 carreaux en terres labourables. Le reste était occupé par les propriétés bâties, les jardins et les chemins.

Pour l'exploitation des terres, on avait 131 bœufs de trait ou jeunes veaux, 35 porcs destinés à l'engraissement, 36 truies mères, 14 chevaux, 16 ânes, 3 chèvres et 1,361 moutons et brebis.

L'industrie était représentée dans la contrée par une verrerie à Grassac, disparue au commencement du

XVIII[e] siècle, et pardeux forges : l'une à Planchemesnier de Sers, l'autre à La Petite-Mothe de Feuillade.

Ces forges suscitèrent plusieurs industries privées. Ainsi, à Sers, on trouve des fondeurs, et même des fondeurs de cloches. A Charras, les maréchaux, les cloutiers surtout et les marchands de fer abondent.

Il est procédé à l'élection des membres du comité de publication. Sont réélus MM. Abel Sazerac de Forge et Chauvet.

Sont successivement élus en qualité de membres titulaires :

MM. Darnal, conseiller général ; Pierre Veillon, avocat ; Buirette de Verrières et Louis de Mascureau.

L'assemblée nomme ensuite par acclamation, en qualité de membre honoraire, M[me] la comtesse Ouvaroff, présidente du Congrès de Moscou, et de membre correspondant le Père de La Croix.

Demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires :

1° M. François-Gustave Bastier, ancien notaire, maire d'Édon, présenté par MM. Chauvet, Puymoyen et Calland ;

2° M. l'abbé Antoine Chalot, curé d'Exideuil, présenté par MM. de La Bastide, l'abbé Mesnard et l'abbé Mondon ;

3° M. l'abbé Simon Maridat, curé de Ruelle, présenté par MM. Touzaud, l'abbé Mesnard et l'abbé Mondon ;

4° M. Jules Desjoncherets, présenté par MM. de Fleury, Bénard et Touzaud ;

5° M. l'abbé Maurice Apcher, curé de Gourville, présenté par MM. l'abbé Blanchet, Touzaud et du Chambon.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

WARISSE.

SÉANCE DU MERCREDI 14 MAI 1890.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. Cochot, Martin, Callaud, Malard, Lafitte, Chauvet, Fusil, Sémoret, Desmazeaud, Werner, Mourier, Touzaud, de Verrières, Bénard, Marot, Puymoyen et Warisse, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu, mis aux voix et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion et parmi lesquels :

Un extrait de *La Revue poitevine et saintongeaise,* hommage de M. Louis de Fleury, délégué de la Société archéologique de la Charente au Congrès de Moscou, contenant, sous la signature de M. Joseph Berthelé, un compte-rendu rapide dudit congrès et le texte des deux discours prononcés aux séances d'ouverture et de clôture.

Le Congrès archéologique qui vient de se tenir à Moscou, dit M. Berthelé, a été, à tous les points de vue, des plus brillants.

L'exposition rétrospective organisée à cette occasion a présenté une richesse, une abondance, une nouveauté véritablement étonnantes.

M. L. de Fleury a lu deux notices, l'une sur quelques châteliers du bassin de la Vistule, l'autre sur la station néolithique de la Kempa, qui seront imprimées dans le volume du Congrès. Il a, en outre, prononcé, dans la séance d'ouverture et dans la séance de clôture, deux discours qui sont reproduits dans la revue précitée.

Le Congrès était présidé par S. A. I. Mgr le grand-duc Serge, frère de l'empereur de Russie, président hono-

raire et archéologue de vocation, qui s'occupe lui-même de fouilles. S. A. I. Madame la grande-duchesse occupait un fauteuil au premier rang dans la salle, et auprès du grand-duc était assise Mme la comtesse Ouvaroff, présidente effective du Comité.

Quiconque se tient au courant du mouvement archéologique sait l'influence considérable que le comte Alexis Ouvaroff a exercée sur les études préhistoriques en Russie, études dont il fut pour ainsi dire le fondateur. On sait également comment, à la mort de son mari, la comtesse, qui avait été la collaboratrice de tous ses travaux, fut portée d'une voix unanime à la présidence de la Société archéologique de Moscou, qui célébrait, avec le Congrès, son jubilé de 25e année. Auteur elle-même, archéologue et écrivain, la comtesse Ouvaroff continue de la façon la plus brillante et la plus utile ce rôle de Mécène de la science russe, que lui facilitent sa haute position, sa grande fortune et ses talents personnels.

Les représentants de l'archéologie française au Congrès de Moscou ont pu apprécier les magnifiques collections qu'elle a réunies et qui forment tout un musée. Ils ont reçu de son amabilité, pour les sociétés qui les avaient délégués, quantité de beaux livres.

A la Société archéologique de la Charente, entre autres, est destinée une pleine caisse de ces volumes d'archéologie russe, in-4°, imprimés avec un grand luxe de typographie et de gravures : ***Mémoires de la Société archéologique de Moscou, Mémoires des Congrès, Œuvres personnelles du comte Alexis Ouvaroff et de la comtesse.*** Beaucoup de savants du Congrès y ont joint des hommages de leurs ouvrages : Mgr Sabba, archevêque de Twer; MM. Aspeline, Kharusine, Nikolski, Ziznewski, Truttoffski. Mme Ouvaroff a offert tous ces ouvrages en double, un pour la Société, l'autre pour

le délégué, gracieuseté des mieux accueillies, ajoute M. Berthelé; ceux qui étudient n'ont jamais assez de livres.

M. L. de Fleury, ne voulant pas que ces beaux ouvrages restent lettre close, prépare, pour la Société de la Charente, la traduction des tables des matières, des têtes de chapitres, des catalogues, des planches et des articles les plus importants.

Suit le texte des deux discours prononcés par notre délégué et dont M. le Président donne lecture aux membres présents.

« S'il arrivait, a dit en terminant M. Louis de Fleury dans son discours de clôture, à quelqu'un d'entre vous, quel que soit le nom qu'il porte dans le monde et dans la science, de visiter la vallée de cette verte Charente qu'Henri IV nommait le plus joli ruisseau de son royaume, arrêtez-vous un instant au pied de la ville d'Isabelle de Luzignan, la comtesse-reine, et de François Ier, le roi-chevalier; gravissez la montagne couronnée de ses murailles du moyen-âge et des blanches maisons d'Angoulême : vous rencontrerez là une antique cathédrale romano-byzantine du XIIe siècle qui vaut à elle seule le voyage. Si elle est loin d'offrir à l'intérieur le riche aspect de vos églises blindées d'or et tapissées de légions de saints, vous trouverez à sa façade sculptée, à sa nef majestueuse, à ses coupoles de pierre nue, à ses transepts et à ses arcades en plein cintre une mâle et sévère beauté.

« Vous trouverez aussi des savants prêts à vous accueillir et à vous diriger, une hospitalité large et sincère, et vous verrez tout autour de vous le regard ami, clair et ferme d'une population de travailleurs et de soldats; vous serez là au cœur de la France. »

Ces deux discours, soulignés par d'unanimes applaudissements, ainsi que l'a mentionné un précédent

compte-rendu de nos séances, ont été publiés dès le lendemain, en russe et en *français,* par les *Nouvelles de Moscou* et le *Journal de Saint-Pétersbourg.*

La Société a reçu, en outre, et en hommage également, de M. le maire de Bordeaux, par la bienveillante intercession de M. Alexis de Chasteigner, le tome II des *Archives municipales de Bordeaux : Inscriptions romaines de Bordeaux,* par Camille Jullian.

M. Cochot présente un croquis, avec devis, pour les vitrines de la collection Henri Germain.

La Société vote des remerciements aux donateurs ainsi qu'à son bibliothécaire.

M. Chauvet dépose pour la bibliothèque un volume publié à l'occasion de l'Exposition universelle, portant le titre : *La Société, l'École et le Laboratoire d'anthropologie de Paris à l'Exposition universelle de 1889.*

Cet ouvrage contient le résumé des découvertes et des publications faites par les membres de la Société d'anthropologie et notamment :

1° Un mémoire de M. d'Ault du Mesnil, sur la classification des terrains quaternaires des environs d'Abbeville (Somme), qui présente avec les alluvions de la Charente, ainsi que le fait remarquer notre confrère, une grande analogie ; de nombreuses figures représentent les armes, les outils et les ossements d'animaux recueillis dans ces terrains ;

2° Un résumé des fouilles faites par M. Chauvet à La Quina, commune de Gardes ;

3° La description d'une pierre sculptée, trouvée par M. Nicolas dans un dolmen de Collorgues (Gard). Elle porte en demi-relief un bâton recourbé, sorte de *lituus,* analogue à celui figuré sur une dalle d'un dolmen de la Boixe.

M. Chauvet rend compte des fouilles qu'il vient de faire dans un tumulus situé aux Pierrefittes, sur

la rive droite de l'Argentor, en face du moulin de Naulay.

Enfin notre confrère fait passer sous les yeux de l'assemblée une hache provenant du sud d'Angkor, ancien royaume Kmer, actuellement faisant partie du Siam, et qui est absolument identique à celles de la Charente.

Il est procédé au vote sur les présentations de la séance précédente.

Sont successivement élus en qualité de membres titulaires :

M. François-Gustave Bastier, maire d'Édon;

M. l'abbé Antoine Chalot, curé d'Exideuil;

M. l'abbé Simon Maridat, curé de Ruelle;

M. Jules Desjoncherets,

Et M. l'abbé Maurice Apcher, curé de Gourville.

M. le Président donne lecture de la demande de déclaration d'utilité publique qui vient d'être adressée à M. le Ministre avec les pièces nécessaires.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

Warisse.

SÉANCE DU MERCREDI 11 JUIN 1890.

PRÉSIDENCE DE M. MALARD,

VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. Decescaud, Martin, Cochot, Fusil, Callaud, de Roffignac, Sémoret, Dufourneau, Bastier, l'abbé Blanchet, Mourier, l'abbé Legrand, Desmazeaud,

Werner, l'abbé Mondon, Touzaud, Puymoyen et Warisse, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu, mis aux voix et adopté.

M. le Président dépose les ouvrages reçus, parmi lesquels un hommage de M. A. Dujarric-Descombes, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, et intitulé : *Le marquis d'Allemans, sa vie et ses écrits (1651-1726),* et quatre photographies offertes à la Société par M. le docteur Nelson Pautier, d'Aigre :

1° Une vue intérieure de l'église de Courcôme (Charente) après sa restauration ;

2° Une vue des tours de Luxé (Charente) ;

3° Une vue d'ensemble du château de Mareuil (Dordogne) ;

4° Une vue de l'une des tours du pont-levis du même château.

Des ossements et fragments de poterie, trouvés dans une tranchée, au camp des Anglais, à Vœuil, sont déposés sur le bureau, au nom des sieurs Pilotte, terrassiers à Vœuil.

La Société adresse ses remerciements aux donateurs.

Communication est également donnée à la Société d'une découverte remontant à la pose de la grille du parvis de Notre-Dame, d'une perle qualifiée d'amulette par l'auteur de la communication et d'une monnaie romaine en argent au nom et à l'effigie de Trajan.

M. l'abbé Mondon continue la monographie de la baronnie de Marthon par une étude sur le fief de La Couronne de Marthon.

Ledit fief relevait du château de Marthon, au devoir d'une paire d'éperons dorés, appréciés vingt sols, à muance de seigneur et de vassal. Hubert de La Rochefoucault, seigneur de Marthon, de 1522 à 1566, donna

permission aux seigneurs de La Couronne de surmonter leur logis de machicoulis, d'y pratiquer des canonnières et de bâtir un colombier, sans augmentation d'hommage. Durant longtemps, ce fief, agrandi peu à peu par les libéralités des seigneurs ou des varlets de Marthon, fut possédé par les moines de l'abbaye de La Couronne d'Angoulême.

Ceux-ci firent d'abord cultiver les terres par des frères résidant dans ce domaine, mais ils ne tardèrent pas à les donner en exploitation à des particuliers, à charge de payer certaines rentes annuelles, jusqu'à ce qu'enfin, le 8 mars 1449, ils donnèrent à Bertrand Farinard, varlet de Marthon et général de la ville et du château de Marthon, le logis de La Couronne avec dix journaux de terres, sous l'hommage lige, au devoir d'une obole d'or appréciée dix sols, payable à muance de seigneur et de vassal, et sous la redevance annuelle de dix sous de monnaie du cours.

Les Farinard étaient une de ces anciennes familles nobles qui peuplaient la ville de Marthon.

Ils possédaient déjà, outre des maisons à Marthon, le fief de La Farinarde, en la paroisse de Marthon. Le fief de La Couronne et celui de La Farinarde demeurèrent en leur possession jusqu'en 1564, où Louise Farinard les porta en dot à la maison de Vilhonneur par son mariage avec Mathieu de Chambes, écuyer.

Les seigneurs successifs furent ensuite : Pierre de Chambes, écuyer, marié à demoiselle Françoise de Perry, veuve en premières noces de Robert Courandin, écuyer, seigneur de Villautrange; François de Chambes, marié à Jeanne de La Doyerie, dont la fille Marie épousa Pierre Chaigneau, fils de Simon Chaigneau, régisseur de la baronnie de Marthon, et de Marie Delbora de Haumont.

Pierre Chaigneau, seigneur de La Couronne, laissa un fils Charles, qualifié d'écuyer, mort sans enfants,

et deux filles, Marie et Jeanne, mortes sans enfants également, et qui léguèrent leur fief à Antoine de La Roche-Aymond, seigneur de La Rouège, paroisse de Charsevines.

Pierre de La Roche-Aymond, fils d'Antoine, vendit La Couronne, en 1767, à François de Viaud, seigneur de La Charbonnière, paroisse de Chazelles, et à Jacques-Joseph de Viaud, curé de Sigogne, son frère.

M. Touzaud communique des notes sur l'*enseignement secondaire* en Angoumois avant la Révolution.

Outre le collège Saint-Louis d'Angoulême, il existait des « pensionnats soutenus par des fondations » à Aubeterre, Blanzac, Confolens, La Rochefoucauld, Ruffec; Montbron, Blanzac et Lavalette avaient des « maîtres particuliers » qui recevaient des pensionnaires auxquels ils enseignaient la langue latine.

Le collège d'Angoulême comptait, avec le recteur et le préfet des classes, sept professeurs; on sait que la direction en fut confiée aux Jésuites en 1622. Il a reçu jusqu'à trois cents élèves externes et soixante pensionnaires; mais après l'expulsion des Jésuites, il ne tarda pas à décliner, et vers 1780 il était absolument tombé.

La fondation d'une école confiée aux Minimes d'Aubeterre est due à l'un des seigneurs du lieu, Charles-Louis-Henri d'Esparbès de Lussan, en 1735.

Le « précepteur » de Blanzac recevait du chapitre de cette ville le revenu d'une « prébende ».

Confolens possédait une rente destinée à « l'institution de treize pauvres » (boursiers).

A La Rochefoucauld, c'était le couvent des Carmes qui tenait le collège.

Enfin Ruffec avait, comme Confolens, un « pensionnat fondé pour trois pauvres ».

Ces renseignements ont été puisés dans les procès-verbaux du Conseil général du département et dans

ceux du Conseil du troisième arrondissement, an IX; dans des délibérations du Corps-de-ville d'Angoulême, dans des minutes de notaires.

L'auteur de cette communication n'a, quant à présent, aucun document sur les régions de Cognac et de Barbezieux ; il prie ses confrères de lui faire part des renseignements qui pourraient parvenir à leur connaissance sur cet intéressant sujet.

Demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires :

MM. Ludovic Furaud, avocat à Ruffec, présenté par MM. Arnaud, Chauvet et Picat, et Eugène Mourou, avoué à Ruffec, présenté par les mêmes.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

WARISSE.

SÉANCE DU MERCREDI 9 JUILLET 1890.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. CALLAUD, BOISSONNADE, TOUZAUD, MARTIN, MALARD, CHAUVET, BIAIS, DUFOURNEAU, DESJONCHERETS, BOUQUERO, MOURIER, DE VERRIÈRES, DE ROFFIGNAC, l'abbé SOCHAL, DESMAZEAUD, l'abbé BLANCHET, PUYMOYEN, l'abbé MONDON et WARISSE, secrétaire.

Assistent, en outre, à la séance en qualité d'invités :

MM. Champval, avocat, membre de la Société archéologique de Brive, et Ressossière, archiviste principal des bureaux de l'État-Major.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu, mis aux voix et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, parmi lesquels :

1° *La Vie de Madame de La Tour Neuvillars* (Suzanne de La Pomélie), 1571-1616, Miroir de perfection pour les femmes mariées et pour les âmes dévotes, par le P. Nicolas du Sault, de la Compagnie de Jésus, nouvelle édition, annotée et précédée d'une introduction, par M. le marquis Anatole de Brémond d'Ars-Migré ;

2° Le Catalogue du Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, années 1859 et 1886, n° 8, hommage de M. Legendre, architecte, membre correspondant de la Société nationale des antiquaires de France.

La Société vote des remerciements aux donateurs.

M. Touzaud, complétant une précédente communication, résume les renseignements qu'il a recueillis sur l'enseignement en Angoumois avant la Révolution.

L'enseignement primaire était organisé, dans les villes où siégeait un collège de chanoines, grâce à une « prébende préceptoriale » affectée à l'instruction des jeunes enfants, gratuitement et sans salaire. Ces villes étaient Angoulême, Blanzac et La Rochefoucauld.

De même, les « Confréries » étaient tenues d'appliquer une partie de leurs ressources à l'entretien des écoles. (Ordonnance d'Orléans, janvier 1560, art. 9 et 10.)

Angoulême possédait, en outre, un établissement d'Ursulines qui instruisait gratuitement les jeunes filles.

La communauté des habitants d'Aubeterre s'imposait de 100 livres par an pour indemniser un maître qui apprenait aux jeunes enfants à lire et à écrire ; les élèves payaient, en outre, une rétribution qui fut d'abord de 40 sols par mois, puis de 24 sols seulement.

Pour les autres paroisses de la province, on ne trouve que des renseignements épars dans les minutes des

notaires. C'est ainsi que M. de Massougnes a retrouvé des « *instructeurs ou précepteurs de jeunesse* », à la fin du XVII[e] ou au commencement du XVIII[e] siècle, à Aigre, Échallat, Genac, Gourville, Mansle, Marcillac, Péreuil, Ranville, Rouillac, Saint-Genis, Vars, Vervant, Villejésus.

M. Touzaud ajoute que, à l'occasion de l'Exposition de 1885, à Angoulême, l'autorité académique ayant demandé des rapports sur l'historique de leurs écoles aux instituteurs primaires du département, des indications très intéressantes ont été fournies par M. Bernard, instituteur à Guimps, qui a rappelé la mémoire de ses quatre prédécesseurs, ayant dirigé l'école de père en fils depuis 1760.

L'auteur a relevé, dans les registres d'inscription des gardes nationales en 1791, la proportion des citoyens *sachant signer ;* malheureusement cette source d'informations n'est sûre que pour un petit nombre de communes appartenant presque exclusivement au district ou arrondissement de Cognac :

A Cognac,	sur 454	inscrits,	86 0/0	savaient signer.
A Jarnac,	280	—	66 0/0	—
A Saint-Fort,	180	—	57 0/0	—
A Vaux-Rouillac,	217	—	54 0/0	—
A Bouteville,	250	—	53 0/0	—
A Bourg,	205	—	52 0/0	—
A Salignac,	234	—	51 0/0	—
A Gondeville,	134	—	40 0/0	—
A Bignac,	150	—	31 0/0	—
A Richemont,	62	—	31 0/0	—

Ainsi qu'il l'a déjà fait en terminant la communication précédente, M. Touzaud prie ses confrères de recueillir de leur côté, au cours de leurs recherches particulières,

les renseignements qu'ils pourront rencontrer sur ce sujet.

M. BOISSONNADE signale comme source d'informations les *Cahiers* des paroisses de l'Angoumois, dressés en 1789, et qui mentionnent le nombre des signatures apposées sur chacun d'eux ; ces renseignements, sans avoir une valeur absolue, renferment du moins de précieuses indications.

M. CHAUVET dit que la Commission des monuments mégalithiques, sur la demande de M. de Mortillet, doit faire mouler toutes les sculptures qui se rapportent à ce genre de monuments.

Voici celles qui ont été signalées dans la Charente :

1° Une crosse ou bâton recourbé, sculptée en relief sur une pierre qui servait de dalle au grand dolmen détruit de la Boixe. Cette pierre sert aujourd'hui de margelle au puits de M. Degail, à Vervant;

2° Un autre bâton recourbé, long de 0m 52, sculpté également en relief sur l'un des supports d'un dolmen de La Follatière, commune de Luxé.

L'original fait partie du Musée de la Société ;

3° Une grande hache triangulaire, longue de 0m 40, sculptée en relief sur le pilier couchant du dolmen dit La Grosse-Perrotte, commune de Fonteuille;

4° D'après Lukis, la table du dolmen-chapelle de Saint-Germain, près Confolens, porterait sur sa partie inférieure des signes analogues à ceux des dolmens bretons.

M. CHAUVET a examiné avec soin ce monument ; la table porte, en effet, quelques lignes vagues comparables aux dessins du Mane-Lud ou des grottes de Kerozille, près Plouharnel, mais ces lignes, à peine perceptibles, ne semblent pas à notre confrère avoir été tracées de main d'homme.

Si quelque membre de la Société connaissait dans nos dolmens charentais des traces de sculptures, de bas-reliefs ou de dessins qui n'auraient pas encore été signalés, il serait utile de les mentionner dans nos Bulletins.

M. le Président communique, d'après la minute conservée aux Archives départementales de la Charente (Audouin, notaire à Angoulême), le texte d'un compromis passé le 9 août 1631, entre Éléonore Dexmier d'Olbreuse, duchesse de Brunswick et de Lunebourg, d'une part; Seguin Genty, chevalier, seigneur de La Font, et ses parsonniers, d'autre part, au sujet de la succession de feu Alexandre Dexmier, vivant chevalier, seigneur d'Olbreuse, père de la duchesse, et aussi de la succession de feu Jeanne Gay, femme dudit seigneur, de laquelle succession ledit seigneur d'Olbreuse était mort possesseur, en vertu de la donation que lui en avait faite ladite Gay, sa femme, à l'exclusion et au préjudice de ses héritiers naturels.

M. Émile Biais donne lecture d'une note complémentaire relative à l'inventaire du château de Jarnac.

Après délibération, les membres présents fixent la date de l'excursion annuelle de juillet.

Le mardi 22 est adopté pour cette excursion, dont l'itinéraire comprendra Rouillac, Gourville et Marcillac-Lanville.

Il est procédé au vote sur les présentations de la séance précédente.

MM. Furaud, avocat, et Mourou, avoué à Ruffec, sont élus membres titulaires.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

Warisse.

SÉANCE DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 1890.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. WERNER, TOUZAUD, l'abbé SOCHAL, CHASSEIGNAC, FAVRAUD, CASTAIGNE, LESCURE, HEDDE, VIGNERON, CALLANDREAU, BOURDIN, TRICOIRE, CHAUVET, AULARD, l'abbé MARATU, DE VERRIÈRES, PUYMOYEN, DUFOURNEAU, l'abbé BLANCHET, CALLAUD, MALARD, COCHOT, DE GIGOU, VEILLON, MAURIN, DE MONTÉGUT, l'abbé COURIVAULT DE LA VILLATTE, MARTIN, ALBERT SAZERAC DE FORGE, HENRI BOURDIN, l'abbé APCHER, COQUEMARD et WARISSE, secrétaire.

Monseigneur l'évêque d'Angoulême, membre de droit, assiste également à la séance.

Le procès-verbal de la séance de juillet est lu, mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de Mme la comtesse Ouvaroff, remerciant la Société de l'avoir nommée membre honoraire et exprimant le vœu « que les deux Sociétés, pour le plus grand profit de la science de nos deux pays, restent en rapports constants et amicaux ».

LE P. DE LA CROIX prend ensuite la parole et expose la marche à suivre dans l'établissement d'une carte des époques gauloise, romaine et mérovingienne dans chaque département. Il fait passer sous les yeux des membres présents des cartes de l'État-Major, indiquant avec des lignes en couleurs les recherches et les découvertes relatives à l'histoire de certaines communes.

Il passe rapidement en revue les diverses sources et documents, depuis ceux fournis par les chartes et les

cartes anciennes jusqu'aux débris en apparence insignifiants mis au jour par la charrue de nos paysans. La devise du P de La Croix est qu'il ne faut rien négliger.

Il dit un mot sur les routes des anciens, qu'il compare aux routes actuelles. Il y a trouvé non-seulement les constructions qu'on est habitué à y rencontrer, mais de petits temples carrés qu'il compare à nos calvaires, et jusqu'à des sortes d'écuries dans lesquelles il croit pouvoir affirmer que les voituriers d'alors devaient se procurer des *chevaux de renfort,* ces substructions se trouvant souvent au pied des montées.

Passant aux habitations, le P. de La Croix en décrit les emplacements suivant les époques. Il explique la nature des débris qui permettent de les reconstituer, tels que silex, vases, tuiles, pilotis, et fait remonter les différences qu'ils présentent avec les débris de l'industrie humaine d'origine plus récente.

Notre savant confrère achève sa communication au milieu d'applaudissements qui, ainsi que le fait observer M. de Fleury en le remerciant au nom des membres de la Société, « dispenseraient presque le Président de lui adresser ses félicitations ».

M. Louis de Fleury succède au P. de La Croix et donne lecture de son rapport sur le Congrès archéologique de Moscou.

Cette communication, relative : 1° à des forts en terre étudiés sur les bords de la Vistule ; 2° à des fouilles pratiquées dans les tumulus du bassin de ce fleuve, vient fournir une preuve à l'appui des récits d'Hérodote sur les funérailles des rois scythes.

En effet, dans certains de ces tumulus, tout est encore en l'état décrit par « le *Père de la vérité* ».

M. Louis de Fleury mentionne surtout des détails qui permettent d'assigner en quelque sorte une date à ces tumulus. Certains ornements trouvés avec les sque-

lettes des chevaux et des écuyers sacrifiés sur le tombeau de leur maître et enfouis avec lui se composent de monnaies d'or de Philippe de Macédoine, guillochées au marteau et au ciseau d'ornements d'un style primitif.

M. Louis de Fleury termine sa communication par une constatation faite par lui-même dans un terrain vierge encore de toute fouille antérieure, et qu'il croit devoir intéresser au plus haut point ceux de nos confrères qui s'occupent de préhistorique et des différents âges de la pierre.

Tous les outils ou armes que leurs formes et leur mode de taille auraient permis de classer à des époques différentes, chelléenne, magdalénienne, etc., etc., ont été trouvés absolument pêle-mêle sur une couche quaternaire des bords de la Vistule.

Après cette communication, qui est couverte d'applaudissements, M. Chauvet fait observer que, parmi les intéressantes découvertes exposées par M. de Fleury, cette dernière n'est pas la moins intéressante, puisqu'elle semblerait démontrer que les populations de la Pologne auraient fabriqué à la même époque les haches de Saint-Acheul, les racloirs et les pointes du Moustier, les flèches à cran, les flèches à ailerons et les haches polies. Si cette découverte était confirmée, dit M. Chauvet, elle aurait une importance capitale, et nous devrions modifier nos idées actuelles sur les divisions archéologiques des temps quaternaires. Mais avant de modifier ces idées, il paraît sage à notre confrère de voir les objets dont il est question. Des affirmations analogues ont été souvent émises depuis quelques années, et, vérification faite, on s'est toujours trouvé en présence d'une *station néolithique* caractérisée par quelques haches polies et de nombreux silex taillés : haches grossièrement ébauchées et préparées pour le polissage, grattoirs et lames provenant des déchets de la fabrication des haches.

M. Chauvet, en remerciant M. Louis de Fleury de son très intéressant rapport, le prie de vouloir bien communiquer à la Société les moulages et les photographies des principaux objets qu'il a recueillis dans sa station.

M. DE FLEURY, président, lit une note sur une horloge à pendule construite à Angoulême, par un horloger allemand établi dans cette ville, vers 1615 ou 1616, c'est-à-dire environ quinze ans avant la naissance d'Huygens. Ce fait est révélé par une lettre écrite en 1659 à Huygens par Pierre de Carcavy et publiée en 1885 par M. Charles Henry, bibliothécaire à la Sorbonne.

M. de Fleury ayant trouvé divers documents de cette époque dans lesquels il est fait mention d'un horloger étranger, du nom de Georgius Kloss, se croit autorisé, jusqu'à preuve contraire, à le considérer comme l'auteur probable de l'horloge dont il s'agit.

M. de Fleury demande à ceux de nos confrères qui ont à leur disposition des minutes où ce nom pourrait être mentionné de vouloir bien lui communiquer de nouveaux documents.

Demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires :

M. Ernest Caille, avocat à Aigre, présenté par MM. Étienne Gautier, Pautier et de Fleury;

M. Georges Chasseignac fils, présenté par MM. Touzaud, Callaud et de Fleury;

M. Maurice Hériard, propriétaire à Angoulême, présenté par MM. Rambaud de Larocque, Brumauld de Villeneuve et de Fleury;

M. Ferdinand de Chergé, propriétaire à La Fayolle, près Nanteuil-en-Vallée, présenté par les mêmes;

M. Maurice de Morel, secrétaire à la direction du Crédit Lyonnais, à Paris, présenté par les mêmes;

M. Ernest Choime, curé de Cherves de Cognac, présenté par MM. l'abbé Blanchet, l'abbé Courivault de La Villatte et l'abbé Tricoire;

M. Georges Léridon, propriétaire à La Rochelle, présenté par MM. Puymoyen, Touzaud et de Fleury;

M. le marquis René Desmiers de Chenon, château de Domezac, par Verteuil, présenté par MM. Eugène Desmiers de Chenon, Paul d'Hémery et de Fleury.

La séance est levée à trois heures et quart.

Le Secrétaire,
WARISSE.

SÉANCE DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 1890.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,
PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. WERNER, l'abbé SOCHAL, DE ROFFIGNAC, D'AUTEVILLE, l'abbé MESNARD, FUSIL-PETIOT, CHAUVET, MOURIER, CHASSEIGNAC, SÉMORET, BIAIS, COCHOT, CALLAUD, MALARD, DESERCES, DUFOURNEAU, MARTIN, COQUEMARD, MAROT, BASTIER, DESJONCHERETS, DE VERRIÈRES, VEILLON et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu, mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. le Ministre en réponse à la demande de reconnaissance d'utilité publique formulée par la Société. Cette requête ne peut être accueillie favorablement par le Conseil d'État, parce que toute société qui sollicite la reconnaissance légale doit pouvoir justifier, comme garantie de durée, d'un actif financier de dix mille francs au minimum.

M. le Président communique également le programme

du Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1891 pour les sections d'histoire et de philologie, d'archéologie, des sciences économiques et sociales, des sciences, et de géographie historique et descriptive.

Il signale, en outre, un article du *Courrier de l'Art,* emprunté *textuellement et in extenso* à l'un de nos précédents Bulletins, et relatif à la découverte de M. Philippe Delamain, le cimetière mérovingien de Herpes. Le *Petit Journal* du 27 novembre mentionne également cette découverte.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont déposés sur le bureau ; entre autres :

1° L'*Album Caranda,* supplément au fascicule de 1888. Les fouilles de Cys-la-Commune (Aisne) et fin de celles de Chassemy, 1889 ;

2° *Archives municipales de Bordeaux,* tome V. *Livre des Coutumes*, publié avec des variantes et des notes par Henri Barckhausen, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, correspondant de l'Institut;

3° *Étude archéologique sur l'abbaye de N.-D. des Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Citeaux et de l'étroite observance, au diocèse de Paris.* Résumé historique et description du monastère, par M. Morize, membre des Sociétés archéologiques de Rambouillet et de Touraine. Hommage de l'auteur ;

4° *La Capsella d'argent africaine offerte au Souverain Pontife Léon XIII par S. Ém. le cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage.* Mémoire de M. le commandeur J.-B. de Rossi, traduit de l'italien par M. J. de Laurière. Hommage du traducteur ;

5° *Le Cimetière de Bergères-les-Vertus* (Marne), par M. le baron de Baye (extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*). Hommage de notre confrère ;

6° *L'Art chez les Barbares* (extrait de l'*Anthropologie*). Hommage du même ;

7° *Le Livre juratoire de Beaumont de Lomagne, cartulaire d'une Bastide de Gascogne,* transcrit et annoté par M. Gustave Babinet de Rencogne, archiviste du département de la Charente. Hommage de Mme de Rencogne ;

8° *Une excursion archéologique dans les Vosges,* par Mgr Barbier de Montault, membre correspondant de la Société (extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*). Hommage de l'auteur;

9° *Les Tumulus du steppe de Boukeef,* par M. Alexis Kharousine, secrétaire de la section anthropologique. Hommage de M. L. de Fleury ;

10° *Les Tombeaux antiques de Goursoufe et de Gougouche, sur le bord méridional de la Crimée,* par M. Kharousine. Hommage du même ;

11° *Les Kirghises de la horde de Boukeef,* du même. Don de M. L. de Fleury ;

12° *Un Goulistan de la horde d'Or,* par M. Troutovskii. Hommage de l'auteur ;

13° *Antiquités orientales,* par M. Nikolski. Hommage de l'auteur.

M. Chauvet dépose pour la bibliothèque les deux volumes du Congrès de Paris, 1889, publiés par l'Association française pour l'avancement des sciences.

Il rend compte des diverses communications faites aux Congrès de Paris et de Limoges (section d'anthropologie), et particulièrement de celles relatives aux camps vitrifiés de la Creuse et aux retranchements calcinés de la Lorraine, fouillés par M. Barthélemy; il rapproche ces monuments du camp de Vœuil, récemment fouillé par notre Société.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Touzaud signale le mémoire de M. de Baye qui a paru dans la livraison de juillet-août de la revue

L'Anthropologie, sous ce titre : *L'Art des Barbares à la chute de l'empire romain*, et dont notre éminent confrère a fait hommage à la Société.

L'auteur de ce mémoire reproduit un des bijoux « mérovingiens » que M. Philippe Delamain a fait passer sous nos yeux dans la séance de février dernier : c'est une de ces fibules auxquelles on a donné le nom de « digitées », parce qu'elles sont ornées de rayons à leur extrémité semi-circulaire ; en d'autres termes, elles portent à leur tête ou sommet des fleurons assez analogues à ceux d'une couronne héraldique. M. de Baye rappelle que ce type de bijou a été considéré comme une parure exclusivement *mérovingienne* ou *franke*, parce qu'on l'avait rencontré en Seine-et-Oise, à Jouy-le-Comte ; mais la découverte faite à Courbillac, c'est-à-dire dans une région que les Franks n'avaient pas occupée, montre que le type qu'on croyait caractéristique d'un art propre aux peuplades frankes s'étend beaucoup au delà de l'aire où celles-ci dominaient à ce moment.

En effet, le cimetière de Courbillac se trouve daté par les monnaies qu'on y a rencontrées : la plus ancienne remonte à Tibère, la plus récente à Justinien (565).

Du reste, des bijoux semblables et parfois identiques ont été découverts encore bien plus au sud de notre pays, dans le Tarn et dans l'Aveyron, comme hors de France : dans le comté de Kent en Angleterre, en Hongrie ; enfin, en Russie, dans la Crimée et dans le Caucase.

Les mêmes observations sont relatées dans le mémoire de M. de Baye, au sujet de prétendus bijoux burgondes qu'on opposait aux parures frankes, notamment des plaques de ceintures à figures symboliques, dont M. Philippe Delamain a aussi recueilli des exemplaires intéressants.

Il faut noter que si cet art n'est pas particulier à l'une des peuplades que nous appelons *Barbares,* c'est-à-dire étrangères au monde romain, il n'emprunte rien non plus aux origines romaines ; les abondantes découvertes dont le nombre s'accroît chaque jour en Russie, grâce notamment à Mme la comtesse Ouvaroff, démontrent bien que l'influence romaine n'est pour rien dans la formation de cet art.

Les Allemands le qualifient de *germanique;* mais cette désignation n'est pas acceptable. M. de Baye propose la dénomination d'art *gothique;* le fait historique de l'empire d'Ermanaric, établi dans la Russie méridionale, où, dès le IVe siècle, la puissance gothique était parvenue à son apogée, pour se répandre ensuite en Occident par les deux groupes Austrogoth et Visigoth, expliquerait les nombreuses trouvailles que l'on a rencontrées en Crimée et au Caucase, et serait appelé à déterminer le berceau de cet art lui-même.

Cette solution du problème est-elle satisfaisante? Oui, sans doute, si l'on considère les découvertes faites en Russie, en Hongrie et dans la France méridionale ; mais en Seine-et-Oise, en Angleterre, en est-il de même? D'où venaient donc les Goths lorsqu'ils fondèrent l'empire auquel Ermanaric a laissé son nom?

Jornandès, Visigoth d'origine, nous apprend qu'ils étaient venus, à la fin du IIe siècle, de la Scandinavie. Aussi bien, M. de Baye relate une communication faite au Congrès de Moscou par M. Aspelin et par laquelle est constatée l'existence d'antiquités gothiques dans les provinces baltiques de la Russie, c'est-à-dire au nord comme au midi.

Ne peut-on pas faire encore un pas de plus?

Les Goths sont descendus de la Scandinavie en Russie, pour de là se voir refoulés, à la fin du IVe siècle, vers l'Europe méridionale, par les Huns venus d'Asie.

N'étaient-ils pas eux-mêmes, à l'origine, venus de l'Orient pour prendre, lors de cette première étape, la route du nord de l'Europe?

D'après les traditions scandinaves, Odin aurait amené son peuple des steppes de Kashgard, c'est-à-dire du Turkestan. Un indice précis dans le même sens nous est fourni par les découvertes de M. Delamain.

Le bijou le plus parfait du riche écrin que nous a montré notre confrère est une merveilleuse bague en or fin dont le chaton affecte la forme d'un édicule. Cette bague nous a tous frappés non-seulement par le travail délicat qu'elle révèle, mais par le caractère oriental de l'édicule qui la surmonte et qui rappelle avec évidence les anciens palais de l'Inde. Aussi M. Touzaud pense-t-il que l'on arrivera de proche en proche à reconnaître dans l'art mérovingien, germain ou gothique un art venu de l'Orient, et qu'on pourrait désigner, en tant qu'il se rencontre en Europe, sous la dénomination d'*art néo-oriental*.

M. Émile Biais expose qu'il n'a pu, ainsi que M. Cochot, se rendre à l'aimable invitation de la mairie de Limoges, mais qu'en revanche il a eu la bonne fortune de faire avec le Conservateur adjoint du Musée les honneurs d'Angoulême à un groupe de savants, membres du Congrès tenu à Limoges, parmi lesquels MM. le professeur C. Malaise, de l'Académie royale de Belgique, et Künkel d'Herculais, naturaliste au Muséum de Paris.

Ces messieurs ont fort apprécié la position territoriale de notre ville et plusieurs de ses monuments, entre autres la cathédrale et l'hôtel de ville. Divers objets déposés au Musée archéologique les ont également intéressés.

Notre confrère pense avec M. Chauvet qu'une excursion à Chassenon serait d'un haut intérêt, notre Com-

pagnie, qui doit conserver son caractère angoumoisin et charentais, ne connaissant pas assez les restes du temple de Chassenon.

« Voilà près d'un demi-siècle, fait observer M. Biais,
« que l'abbé Michon, Eusèbe Castaigne et d'autres
« érudits archéologues, fondateurs de notre Société,
« l'ont visité, l'ont fouillé et en ont parlé avec toute
« l'autorité d'un savoir reconnu; mais il me semble
« qu'il est nécessaire aujourd'hui, tout en rappelant
« ce que nos aînés en ont dit, d'en faire surtout ressor
« tir ce qui n'a pas été suffisamment remarqué avant
« nous et de noter les découvertes qui ont été faites par
« un hasard heureux depuis cinquante ans. Quant aux
« marbres qui décoraient le temple de Chassenon et
« dont M. Chauvet a fait une peinture très exacte, l'abbé
« Michon les a aussi décrits dans sa *Statistique monu-*
« *mentale de la Charente;* plusieurs fragments impor-
« tants de trois variétés de ces marbres sont exposés au
« Musée. »

M. le Conservateur ajoute que nos collections se sont augmentées d'un petit nombre de dons, mais qu'elles ne se sont guère enrichies, et qu'il serait peut-être temps de s'efforcer de réunir quelques vestiges anciens d'une certaine valeur historique ou artistique, et il rappelle qu'une commission a été chargée de solliciter de Mgr l'évêque d'Angoulême le dépôt au Musée d'un tombeau des premiers temps du christianisme, actuellement placé sous un escalier du jardin de l'Évêché; ce tombeau provient d'un terrain appartenant alors à notre honoré trésorier, M. Callaud. Il a attiré l'attention des érudits et des artistes; M. Le Blant, de l'Institut, l'a noté dans un de ses ouvrages.

M. Biais serait également d'avis de solliciter de la municipalité d'Aubeterre le transport au Musée de ce qui reste des statues du mausolée des anciens seigneurs

de cette ville. On sait quel a été le sort de la statue de la maréchale d'Aubeterre; elle a été décapitée, et la tête, après avoir servi de contre-poids à un tournebroche, a été recueillie par un amateur avisé. Quant à la statue du maréchal, elle est relativement bien conservée, mais elle n'est guère connue que d'un très petit nombre de personnes. Notre confrère ne doute pas que la municipalité d'Aubeterre ne veuille associer ses efforts à ceux que fait notre Société pour rendre son Musée digne d'un département tel que le nôtre.

M. Biais exprime encore le désir de voir déposer au Musée la colonne dite d'Épernon, primitivement surmontée d'une urne contenant le cœur de ce personnage et placée jadis dans une chapelle latérale de Saint-Pierre.

Cette colonne, d'un très beau travail, est installée depuis plus de quinze ans dans le jardin de la cathédrale, où elle est exposée, par conséquent, à toutes les injures de l'air; les détériorations en sont visibles, et sans aucun doute, si la direction des beaux-arts venait à en apprendre l'existence, sa revendication pour le Musée de la Renaissance, créé au Louvre depuis quelques années, ne se ferait pas longtemps attendre.

Elle y serait exposée auprès du mausolée du même duc d'Epernon, monument que l'État a fait venir de Cadillac et qui comporte des colonnes d'une ordonnance qui rappelle la colonne placée à Saint-Pierre.

Notre confrère croit que l'État, qui seconde si largement l'installation des musées provinciaux, ne refuserait probablement pas de nous confier un monument commémoratif d'un ancien gouverneur d'Angoulême.

M. Biais fait un rapport succinct sur la réunion des Sociétés des beaux-arts à Paris, du 27 au 31 mai 1890.

Il signale certaines lectures d'un très haut intérêt, notamment une communication de M. Henri Jadart, de

Reims, sur les *Jacques,* sculpteurs rémois des XVIe et XVIIe siècles.

« M. Jadart, dans son étude consciencieuse et sagace, « ne dispute pas à notre ville la naissance de Jacques « d'Angoulême, ajoute notre confrère; il rapporte seu- « lement ce qu'en a dit Blaise de Vigenère, et il m'a fait « l'honneur de mentionner la notice, d'ailleurs assez « courte, que j'ai consacrée à ce Jacques d'Angoulême, « dans mon travail sur les *Artistes angoumoisins* « *depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siè-* « *cle,* travail dont j'ai donné un résumé au Congrès « tenu à l'École des beaux-arts. »

Suivant M. Biais, Jacques d'Angoulême était bien d'origine angoumoisine. Il a dû avoir un talent remarquable; mais de là à le « parangonner à Michel-Ange », à admettre même qu'il y ait eu un concours entre eux, il s'y refuse absolument. Michel-Ange était d'un âge et dans une situation telle que la version fantaisiste de Vigenère, amateur assez banal, manque d'autorité dans sa critique; il était naïf et prompt à l'enthousiasme assez inconsidérément.

Jacques d'Angoulême est un artiste jusque-là légendaire. Il faut reconnaître que la postérité a été généreuse envers lui; elle s'est contentée de quelques lignes enflammées d'un écrivain médiocre, piètre critique en somme; mais il n'est resté, que l'on sache encore, aucun ouvrage de maître Jacques pour confirmer les louanges décernées à ce statuaire énigmatique, lequel « s'osa bien parangonner à Michel-Ange », au maître d'une puissance géniale qui lui accorde un reflet de son immortalité glorieuse.

Parmi les artistes angoumoisins du XVIIIe siècle, M. Biais signale de nouveau les Nicollet.

Il fait remarquer qu'en ce moment il y a dans les magasins de M. Fraisse, doreur, rue Tison-d'Argence,

plusieurs tableaux appartenant à M. Fougère et qui, selon lui, ont été peints par Nicollet, qui vint à Angoulême vers 1765, après avoir été attaché aux MENUS PLAISIRS du Roi.

La maison de M. Fougère, rue Marengo, paraît à notre confrère avoir été décorée par ce Nicollet (André-Joseph), qu'il a de bonnes raisons de croire de la même famille que le célèbre directeur du Théâtre de la Foire. Son fils François était le peintre décorateur du théâtre d'Angoulême et de toutes les fêtes publiques de cette ville. Son talent était inférieur à celui de son père.

Enfin, M. Biais rectifie une erreur qui s'est glissée dans un de nos précédents Bulletins de l'année 1889, à propos de la situation exacte du présidial, distinct du couvent des Jacobins.

« Le présidial, dit-il, s'élevait sur l'emplacement « occupé par la conciergerie du palais de justice actuel, « entre le cercle du Commerce et le magasin qui fait « l'angle des rues du Palais et du Marché. Plus « tard, vers le commencement de ce siècle environ, « le tribunal fut transféré dans le local de la place « du Mûrier, aujourd'hui maison Bernardin, à côté « de la maison du docteur Decressac; enfin, le palais « de justice a été construit par M. Abadie père, en « 1826-1828. »

Les membres présents s'associent aux divers vœux exprimés par M. le Conservateur du Musée.

M. CALLAUD donne lecture de son rapport annuel sur l'état des finances de la Société.

Des félicitations et des remerciements sont votés à l'unanimité à notre dévoué trésorier pour son excellente gestion des fonds de la Compagnie.

Il est procédé aux votes sur les présentations de la séance précédente.

Sont successivement élus en qualité de membres titulaires :

MM. Ernest Caille, Georges Chasseignac fils, Maurice Hériard, Ferdinand de Chergé, Maurice de Morel, Ernest Choime, Georges Léridon et le marquis Desmiers de Chenon.

La Société procède ensuite, en vertu du règlement, au renouvellement de son bureau, qui se trouve ainsi composé :

Président : M. Touzaud, en remplacement de M. de Fleury, qui a manifesté le désir de ne pas être appelé à une cinquième année de présidence.

Vice-Président : M. Chauvet, en remplacement de M. Malard, non rééligible.

Secrétaire : M. Warisse.

Secrétaire adjoint : M. Deserces.

Trésorier : M. Callaud.

Conservateur du Musée : M. Biais.

Conservateur adjoint et bibliothécaire : M. Cochot.

La séance est levée à dix heures trois quarts.

Le Secrétaire,

WARISSE.



ÉTAT

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

AU 31 DÉCEMBRE 1891

BUREAU

MM.

Président. — TOUZAUD.

Vice-Président. — CHAUVET.

Secrétaire. — WARISSE.

Secrétaire adjoint. — DESERCES.

Trésorier. — J. CALLAUD.

Conservateur du Musée. — Émile BIAIS.

Conservateur adjoint et Bibliothécaire. — Albert COCHOT.

ÉTAT DES PRÉCÉDENTS BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ.

PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 22 décembre 1861....... Charles DE CHANCEL, ✻.
8 janvier 1862 — 2 octobre 1868........ Ernest GELLIBERT DES SEGUINS, ✻, O. I.
16 décembre 1868 — 11 août 1877....... Gustave BABINET DE RENCOGNE
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879... Joseph CASTAIGNE.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... A.-F. LIÈVRE.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883... Paul DE FLEURY.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885.... G. CHAUVET.
9 décembre 1885 — 8 décembre 1886.... A.-F. LIÈVRE, O. A.
8 décembre 1886 — 10 décembre 1890... Paul DE FLEURY.
10 décembre 1890 — .... Daniel TOUZAUD.

VICE-PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 13 août 1853 .... Jean - Claude - Zadig RIVAUD, ✻.
7 janvier 1859 — 8 janvier 1862......... François MARVAUD.
8 janvier 1862 — 14 décembre 1864...... Eusèbe CASTAIGNE.
14 décembre 1864 — 18 décembre 1867.... Claude GIGON.
18 décembre 1867 — 29 décembre 1874.... Amédée CALLANDREAU
17 février 1875 — 12 décembre 1877...... Joseph CASTAIGNE.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879.... A.-F. LIÈVRE.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... Paul DE FLEURY.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883.... G. CHAUVET.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885..... Joseph CASTAIGNE.
9 décembre 1885 — 8 décembre 1886..... Paul DE FLEURY.
8 décembre 1886 — 12 décembre 1888... Daniel TOUZAUD.
12 décembre 1888 — 10 décembre 1890... MALARD, O. I.
10 décembre 1890 — .... G. CHAUVET.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

12 janvier 1887. — .... A.-F. LIÈVRE.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

14 décembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe CASTAIGNE.

SECRÉTAIRES.

22 août 1844 — 7 janvier 1859........... Eusèbe CASTAIGNE.
7 janvier 1859 — 5 novembre 1862...... Edmond SÉNEMAUD.

28 janvier 1863 — 16 décembre 1868..... Gustave Babinet de Rencogne.
16 décembre 1868 — 8 novembre 1871..... A. Trémeau de Rochebrune.
13 décembre 1871 — 11 décembre 1872..... Eugène Carissan.
8 janvier 1873 — 13 octobre 1874........ L'abbé Jules Denise.
22 décembre 1874 — 12 décembre 1877... A.-F. Lièvre.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1884... Abel Sazerac de Forge.
10 décembre 1884 — 10 juin 1885........ Puymoyen.
9 décembre 1885 — .... Warisse, O. A.

SECRÉTAIRES ADJOINTS.

22 août 1844 — décembre 1858........... Paul Sazerac de Forge.
Décembre 1858 — 8 août 1860............ Alexis de Jussieu.
5 décembre 1860 — 14 décembre 1864.... Claude Gigon.
14 décembre 1864 — 4 février 1867....... Henri Léridon.
18 décembre 1867 — 16 décembre 1868.... A. Trémeau de Rochebrune.
16 décembre 1868 — 12 décembre 1877... Émile Biais.
12 décembre 1877 — 13 novembre 1878... A. Pichon.
11 décembre 1878 — 14 décembre 1881... G. Chauvet.
14 décembre 1881 — 13 décembre 1882... Sardou.
13 décembre 1882 — 10 décembre 1884... É. Puymoyen.
10 décembre 1884 — 9 décembre 1885.... Warisse, O. A.
9 décembre 1885 — 12 décembre 1888... Malard, O. A.
12 décembre 1888 — .... Deserces.

TRÉSORIERS.

22 août 1844 — 29 décembre 1853........ Alexis Callaud.
Mars 1854 — 4 février 1867.............. Adhémar Sazerac de Forge.
18 décembre 1867 — 17 mars 1874....... Georges Mathé-Dumaine.

Une commission, composée de MM. Briand, du Maroussem et Joseph Castaigne, a administré les finances de la Société depuis le 22 avril 1874 jusqu'au 23 décembre même année.

23 décembre 1874 — .... J. Callaud.

CONSERVATEURS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

22 août 1844 — 20 mai 1856............. John Bolle.
Janvier 1857 — 14 novembre 1864........ Trémeau de Rochebrune père.
14 novembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe Castaigne.
17 décembre 1866 — 12 décembre 1877... Joseph Castaigne.
12 décembre 1877 — .... Émile Biais.

CONSERVATEURS ADJOINTS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

22 août 1844 — janvier 1857............. Trémeau de Rochebrune père.

Il n'y a pas eu de conservateur adjoint depuis 1857 jusqu'en 1866.

17 décembre 1866 — 31 décembre 1874... Frédéric de Chergé.
14 avril 1875 — 14 décembre 1881....... V. Sauquet.
14 décembre 1881 — 10 décembre 1884... Warisse, O. A.
10 décembre 1884 — .... Albert Cochot.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Le Ministre de l'instruction publique.
Le Ministre de l'intérieur.
L'Inspecteur des monuments historiques de France.
Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

} En vertu de l'article 5 du règlement.

1869. (*) Bonnassieux, ✱, membre de l'Académie des beaux-arts, 11, rue Saint-Simon, à Paris.

1865. Delisle (Léopold), C. ✱, O I., membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, administrateur général directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

1890. Castaigne (Joseph), ancien président, à Fromonger, Angoulême.

(*) Les dates placées en avant des noms des sociétaires indiquent l'année de leur admission.

MM.

1890. OUVAROFF (la comtesse), née princesse Scherbatoff, président de la Société impériale archéologique de Moscou, à Moscou.

1891. LASTEYRIE (comte Robert DE), membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Le Préfet de la Charente.
L'Évêque d'Angoulême.
Le Maire de la ville d'Angoulême.
Le Président du Consistoire de l'Église réformée.
L'Architecte diocésain.
} En vertu de l'article 4 du règlement.

1890. APCHER (l'abbé Maurice), curé de Gourville (Charente).

1876. ARCHAMBAUD (Daniel), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1888. ARNAUD (Alcide), propriétaire, à Ruffec (Charente).

1889. ARNOUS (Eugène), député de la Charente, conseiller général, 56, avenue Montaigne, à Paris.

1883. AUDOIN (J.), propriétaire, membre de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, à La Talonnière, par Luxé.

1888. AUDOIN (J.), notaire, à Aunac (Charente).

1869. AUGERAUD (l'abbé), O. A., aumônier du lycée, à Angoulême.

1886. AULARD (Alphonse), ✱, O. I., inspecteur d'académie honoraire, bibliothécaire de la ville, 73, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1886. AUTEVILLE (Maurice D'), 41, rampe du Secours, à Angoulême.

1877. BABINET DE RENCOGNE fils (Pierre), 47, rue du Minage, à Angoulême.

1891. BARRAUD (Léopold), libraire, 23, place Marengo, à Angoulême.

1889. BASTIDE (Paul DE LA), conseiller général, à Saint-Quentin de Chabanais (Charente).

1890. BASTIER (François-Gustave), ancien notaire, maire d'Édon, 1, rue Saint-Martin, à Angoulême.

1891. BEAUREGARD (l'abbé André), aumônier du Patronage, rue Fénelon, 13, à Angoulême.

MM.

1866. Bénard, ✻, ancien président du tribunal civil, 37, rampe du Secours, à Angoulême.
1890. Bermond (Alexandre), négociant, boulevard Caudéran, à Bordeaux (Gironde).
1872. Bessette (le docteur Edmond), ✻, 23, place du Parc, à Angoulême.
1863. Biais (Émile), O. A., archiviste de la mairie, conservateur du Musée, 34, rempart de l'Est, à Angoulême.
1887. Blanchet (l'abbé), directeur de l'École Saint-Paul, 28, rue d'Épernon, à Angoulême.
1891. Boilevin (Abel), rue du Minage, 47, à Angoulême.
1886. Boissonnade, professeur d'histoire au lycée, 88, rue de Montmoreau, à Angoulême.
1887. Boiteau (Léonce), négociant, place de la Commune, à Angoulême.
1889. Bonhomme de Montégut (Henri), ancien magistrat, à Saint-Projet (Charente).
1887. Bouchaud-Praceiq, comptable, rue de Saintes, à Angoulême.
1885. Bouillon fils, propriétaire, à Mansle (Charente).
1875. Bouraud (Marc), 24, rue d'Iéna, à Angoulême.
1889. Bourdier (l'abbé), doyen de Blanzac (Charente).
1878. Bourdin (Marcel), avocat, 41, rue d'Iéna, à Angoulême.
1878. Bourdin (Henri), greffier en chef du tribunal civil, 10, rue de la Préfecture, à Angoulême.
1891. Boyer (l'abbé Henri), curé de Verdille (Charente).
1867. Brémond d'Ars (le comte Anatole de), ✻, conseiller général du Finistère, président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, au château de La Porte-Neuve, par Pont-Aven (Finistère).
1889. Brumauld de Villeneuve (Henri), à Poursac, par Verteuil (Charente).
1890. Buirette de Verrières (Maximilien), 53, rue d'Austerlitz, à Angoulême.
1890. Caille (Ernest), avocat, à Aigre (Charente).
1887. Callandreau, notaire, à Cognac.
1867. Callaud (Jules), trésorier de la Société, 6, place de la Gendarmerie, à Angoulême.
1888. Chaillot (Élie), pharmacien, 37, rue du Minage, à Angoulême.

MM.

1883. Chamborant de Périssat (baron Albert de), ✱, 19, rue Bassano, à Paris.

1879. Chassbignac (Georges), 28, rue d'Iéna, à Angoulême.

1890. Chassbignac (Georges) fils, 28, rue d'Iéna, à Angoulême.

1878. Chauveau aîné, président de la chambre de commerce, à Maumont (Magnac-sur-Touvre, par Ruelle).

1869. Chauvet (Gustave), O. A., ancien président de la Société, notaire, à Ruffec (Charente).

1886. Chauvin, O. I., directeur de l'École normale d'instituteurs, à Angoulême.

1890. Chergé (Ferdinand de), à La Fayolle, par Nanteuil-en-Vallée (Charente).

1890. Choime (l'abbé), curé de Cherves de Cognac (Charente).

1882. Cochot (Albert), architecte, bibliothécaire de la Société, 123, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1885. Coindreau (Raoul), 6, place de Beaulieu, à Angoulême.

1883. Coquemard (L.), libraire de la Société, 9, rue du Marché, à Angoulême.

1888. Courivault de La Villate (l'abbé), secrétaire général de l'Évêché, 109, rue de Beaulieu, à Angoulême.

1877. Dampierre (vicomte Guillaume de), au château de Saint-Cybard, à Angoulême.

1869. Débouchaud (Alexandre), docteur en droit, conseiller d'arrondissement, à Pombreton, par Nersac.

1877. Débouchaud (Georges), négociant, à Pombreton, par Nersac (Charente).

1889. Decescaud (Louis), agent général d'assurances, 60, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1887. Delage (Anatole), maire, à Saint-Amant-de-Boixe (Charente).

1865. Delamain père (Henri), négociant, à Jarnac (Charente).

1868. Delamain (Philippe), négociant, à Jarnac (Charente).

1877. Delamain (Louis), ✱, maire de Jarnac, négociant, à Jarnac (Charente).

1874. Delaunay (Arthur), ancien notaire, 75, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1883. Delavergne (François), notaire, à Aigre (Charente).

1869. Denise (l'abbé Jules), curé de Rouillac (Charente).

1886. Deserces (Henri), avoué, docteur en droit, 14, rue de l'Évêché, à Angoulême.

MM.

1890. Desjoncherets (Jules), 51, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1887. Desmazeaud (Marcel), avoué, 28, rue d'Austerlitz, à Angoulême.

1889. Desmiers de Chenon (comte Eugène), à Chenon (Charente).

1890. Desmiers de Chenon (marquis René), château de Domezac, commune de Saint-Gourson (Charente).

1875. Dubois (Léon), propriétaire, 14, rue Froide, à Angoulême.

1878. Ducasse (Louis), négociant, 185, rue de Paris, à Angoulême.

1888. Dufourneau (Alexandre), rue de La Rochefoucauld, à Angoulême.

1888. Durandeau (G.), banquier, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1887. Engrand (Joseph), négociant, 124, rue de Paris, à Angoulême.

1886. Favraud, inspecteur primaire, 120, rue de Périgueux, à Angoulême.

1890. Feuillet (l'abbé), aumônier à Puypéroux, par Montmoreau (Charente).

1877. Fleury (Paul de), archiviste de la Charente, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, président de la Société, 131, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1887. Fourgeaud (l'abbé), curé d'Ansac (Charente).

1877. Fournier (le docteur Louis), ❄, O. A, 19, rue de Bélat, à Angoulême.

1879. Fragonard (Paul), négociant, à Cognac (Charente).

1890. Furaud (Ludovic), avocat, à Ruffec.

1889. Fusil (Théophile), négociant, 4, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1889. Galot (Ernest), directeur du Comptoir d'escompte, 43, rue d'Austerlitz, à Angoulême.

1890. Galzain (le comte Albert de), avocat à la Cour de Paris, 10, rue des Écoles, à Paris, et au château des Desmiers, par Saint-Séverin (Charente).

1888. Gautier (Étienne), à Germeville (Charente).

1891. Gautier (Henri-Dyke), négociant, à Cognac (Charente).

1869. Gellibert des Seguins (Étienne), ancien député, membre du Conseil général de la Charente, 8, rue des Saints-Pères, à Paris, ou à Champrose, commune de Saint-Laurent-de-Belzagot, par Montmoreau (Charente).

MM.

1887. George, receveur municipal, 44, rue de Montmoreau, à Angoulême.

1882. Germain (Henri), négociant, à Cognac (Charente).

1887. Gigou (Adrien de), au château de Nanteuil, par Dignac (Charente).

1891. Guérin-Boutaud, notaire, rue de la Gendarmerie, 2, à Angoulême.

1874. Guilhaud (le docteur), au château de Gourville, par Aigre (Charente).

1880. Guimberteau (Léonce), ancien magistrat, à La Dourville, près Blanzac (Charente).

1879. Hedde (Ivan), directeur de la compagnie du gaz, 5, rue de Bordeaux, à Angoulême.

1889. Hémery (Pol d'), conseiller général, à Bioussac (Charente).

1890. Hériard (Maurice), rue d'Iéna, à Angoulême.

1869. Hine (Frank), négociant, à Jarnac (Charente).

1889. Horric de La Motte-Saint-Genis (comte Anatole), docteur en droit, château de Goursac, par Chasseneuil (Charente).

1888. Huet (l'abbé), curé d'Esse (Charente).

1883. Hyrvoix (Albert), ancien sous-préfet, 188, rue de l'Hôpital, à Fribourg (Suisse).

1879. Jarnac de Gardépée (Maurice de), propriétaire, à Cognac (Charente).

1886. Javanaud (F.), lithographe, 64, avenue Gambetta, à Angoulême.

1889. Jourdain de La Seguinie (M.), banquier, à Ruffec (Charente).

1887. Jouzier, négociant, 19, rue du Marché, à Angoulême.

1887. Labrousse (l'abbé), curé de Saint-Ausone, à Angoulême.

1867. Lacroix (Paul de), propriétaire, 46, rue Neuve-d'Angoulême, à Cognac.

1876. Lafitte (Hilaire), au château de Chalais, à Chalais (Charente).

1888. Laforge (l'abbé), curé de Saint-Barthélemy de Confolens (Charente).

1889. Lajeunie (François), conseiller général, à Saint-Quentin de Chalais (Charente).

1891. Lameth (comte Alfred de), au château de Londigny, près Ruffec (Charente).

1886. Laporte, négociant, adjoint au maire de Jarnac, à Jarnac (Charente).

MM.

1891. Laroche-Joubert (Edgard), député, conseiller général, manufacturier, 5, place du Parc, à Angoulême.

1887. Lassuze (Edmond), négociant, 3, place du Mûrier, à Angoulême.

1878. Lecler (le docteur Alfred), médecin, à Rouillac (Charente).

1887. Legrand (l'abbé), curé de Bouteville (Charente).

1890. Léridon (Georges), propriétaire, 1, rue Saint-Cosme, à La Rochelle.

1887. Lescure, 3, rue Vauban, à Angoulême.

1874. Lièvre (Auguste), O. A., président honoraire de la Société, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, associé-correspondant de la Société des antiquaires de France, bibliothécaire de la ville de Poitiers.

1891. Limousin (Auguste), docteur en droit, avoué, 26, rue d'Austerlitz, à Angoulême.

1875. Luneau (Achille), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1868. Lurat (Aristide), percepteur des contributions directes, à Châteauroux (Indre).

1879. Lussaud (Alexis), docteur en droit, avoué, 47, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1887. Maistre du Chambon (Anatole), avoué, 14, rue du Petit-Saint-Cybard, à Angoulême.

1885. Malard, O. I., professeur d'histoire au lycée, à Angoulême, villa de la Chaume (Sillac).

1882. Mandinaud, négociant, à Ruffec (Charente).

1889. Maratu (l'abbé), curé-doyen de Montmoreau (Charente).

1887. Marchais (Henri), à La Rochefoucauld (Charente).

1887. Marot (J.-G.), président du tribunal de commerce, rue du Marché, à Angoulême.

1866. Martell (Édouard), sénateur, à Cognac (Charente).

1889. Martin (l'abbé), curé-doyen de Châteauneuf (Charente).

1889. Martin (Henri), conducteur des ponts et chaussées, licencié en droit, 178, rue de Montmoreau, à Angoulême.

1890. Mascureau (comte Louis de), au château des Bonnetières, par Vivonne (Vienne).

1891. Mascureau de Sainte-Terre (comte Marcel de), au château de la Grollière, par Alloue (Charente).

1891. Mathieu (Ernest), licencié en droit, 171, rue de Montmoreau, à Angoulême.

MM.

1867. Mathieu-Bodet, ❋, ancien ministre des finances, ancien député, 1, rue de la Ville-l'Évêque, à Paris.

1876. Maurin, conseiller municipal, à Fouqueure, par Luxé (Charente).

1887. Méaudre-Dassit (Joseph), à Confolens (Charente).

1889. Meilhaud (l'abbé), curé de Bors de Montmoreau (Charente).

1861. Mercier (Paul), ancien juge au tribunal civil, à Cognac (Charente).

1887. Mesnard (Arsène), docteur-médecin, à Tourriers (Charente).

1889. Mesnard (l'abbé), chanoine honoraire, 24, rue Froide, à Angoulême.

1877. Mignon (Alexandre), architecte, 71, rue de Périgueux, à Angoulême.

1887. Mimaud (Jules), juge au tribunal civil de Ruffec (Charente).

1888. Mondon (l'abbé), curé de Chazelles (Charente).

1890. Morel (Maurice de), secrétaire à la direction des affaires départementales du Crédit lyonnais, 59, rue de Lille, à Paris.

1890. Mourou (Eugène), avoué, à Ruffec (Charente).

1888. Mourrier (Paul), élève-architecte, 121, boulevard Thiers, à Angoulême.

1888. Nanglard (l'abbé), vicaire général, 22, rue d'Épernon, à Angoulême.

1879. Parenteau-Lameulière (Édouard), 18, rue Vauban, à Angoulême.

1865. Pasquet de Laurière (Jules), O. A., inspecteur général de la Société française d'archéologie, 7, rue d'Aguesseau, à Paris.

1887. Pautier (Nelson), docteur-médecin, à Aigre (Charente).

1874. Pellisson (Jules), juge au tribunal civil, à Barbezieux (Charente).

1889. Périgord de Villechenon (Joseph-Julien), propriétaire, rue du Soleil, à Confolens (Charente).

1887. Perrier Ducarne (Édouard), ancien notaire, 2, rue Royale, à Mantes (Seine-et-Oise).

1886. Picat (Léon), libraire, à Ruffec (Charente).

1887. Plauchut, négociant, port de L'Houmeau, à Angoulême.

1889. Portet (René), procureur de la République, à Marmande (Lot-et-Garonne).

MM.

1888. Poute de Puybaudet (Guy), licencié en droit, 95, chemin de la Colonne, à Angoulême.

1887. Pouzet, notaire, à Confolens (Charente).

1872. Préponnier, architecte du département, 56, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1879. Prieur (Clément), maire d'Anais, conseiller général, secrétaire général de la Société d'agriculture, à Anais, par Saint-Amant-de-Boixe (Charente).

1879. Puymoyen (Émile), avoué-licencié, 10, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

1891. Raballet (Ferdinand), agrégé de l'Université, chef d'institution, 36, rue du Minage, à Angoulême.

1883. Rabec, avocat, juge suppléant au tribunal civil, à Cognac.

1887. Raby (Élie), négociant, à Jarnac (Charente).

1882. Rambaud (Armand), substitut de M. le procureur de la République, 13, rue de Navarre, à Bordeaux.

1862. Rambaud de Larocque, ✻, président du Conseil général de la Charente, 19, rue d'Iéna, à Angoulême.

1883. Rempnoulx du Vignaud (André), propriétaire, à Champagne-Mouton (Charente).

1887. Ribérolle (de), au château de Ribérolle, commune de Rivières (Charente).

1883. Ricard (Ernest), propriétaire, 89, chemin de la Colonne, à Angoulême.

1886. Richard (Léon), propriétaire, à Segonzac (Charente).

1879. Richard (Pierre-Aimé), négociant, à Segonzac (Charente).

1891. Richard (Jules), propriétaire, à Châteauneuf (Charente).

1889. Riffaud (l'abbé), curé de Saint-Martial, 9, rue Fanfrelin, à Angoulême.

1886. Rochefoucauld (comte Aimery de La), 93, rue de l'Université, à Paris, au château de Verteuil (Charente), et villa Valentine, à Arcachon (Gironde).

1887. Roffignac (comte Jules de), 3, rue Saint-Martin, à Angoulême.

1883. Rousiers (Paul de), au château du Rhus, par Confolens (Charente).

1887. Rousselot (l'abbé), 28, rue de l'Église, à Neuilly sur-Seine.

1873. Sadoux (Eugène), dessinateur, rue des Martyrs, à Paris.

1875. Sardou (Fernand), négociant, 20, rempart de l'Est, à Angoulême.

1887. Sauquet (Victor), avocat, 8, rue du Château, à Angoulême.

MM.

1874. Sazerac de Forge (Abel), ancien secrétaire de la Société, avocat, 12, rue de la Préfecture, à Angoulême.

1883. Sazerac de Forge (Albert), négociant, 38, rue d'Épernon, à Angoulême.

1887. Sémoret (Pierre), rue Saint-Martin, 31, à Angoulême.

1875. Sevenet (Paul), avoué-licencié, 4, rue d'Iéna, à Angoulême.

1887. Sochal (l'abbé), curé de Saint-André, à Angoulême.

1891. Souchet (Joseph), bijoutier, rue du Marché, 7, à Angoulême.

1888. Surun, notaire, à Mansle (Charente).

1889. Texier (l'abbé), curé de Bassac (Charente).

1889. Thuret (Edmond), ancien élève de l'École des beaux-arts, à Sers (Charente).

1875. Touchimbert (le marquis de), maire de Londigny, au château de Londigny, par Ruffec (Charente).

1883. Touzaud (Daniel), lauréat de l'Institut, docteur en droit, avoué, 50, rue de Bélat, à Angoulême.

1888. Tricoire (l'abbé), curé de Moulidars (Charente).

1891. Triou (Léon), licencié en droit, secrétaire particulier du préfet de la Charente, 32, rue Saint-Gelais, à Angoulême.

1887. Vallier, propriétaire, à Aussac (Charente).

1890. Veillon (Pierre), avocat, à Angoulême.

1887. Vergnaud, négociant, rue de La Rochefoucauld, à Angoulême.

1878. Vigneron (René), ancien secrétaire général à Auch, 8, place du Marché-Neuf, à Angoulême.

1863. Warin (Édouard), architecte de la ville, inspecteur des édifices diocésains, 48, rue Basse-de l'Hémicycle, à Angoulême.

1880. Warisse, O. A., professeur de dessin au lycée, secrétaire de la Société, 15, rue Buffechauve, à Angoulême.

1890. Werner (Auguste), docteur-médecin, 12, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1865. Arbellot (l'abbé), O. A., chanoine de Limoges, 11, rue de la Corderie.

1869. Audiat (Louis), O. A., bibliothécaire, à Saintes.

1855. Auriac (Eugène d'), ✻, conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale, 27, rue Saint-Honoré, à Paris.

1859. Barbier de Montault (Mgr Xavier), O. A., chanoine de l'église d'Agnani, camérier d'honneur de Sa Sainteté, à Poitiers.

MM.

1889. Baye (baron J. de), 58, avenue de la Grande-Armée, à Paris.
1866. Boreau-Lajanadie, ✻, ancien conseiller à la Cour de Bordeaux, ancien député de la Charente.
1879. Chabaneau (Camille), correspondant de l'Institut, professeur de langue romane à la Faculté de Montpellier.
1844. Chasteigner (le comte Alexis de), 5, rue Duplessis, à Bordeaux.
1890. Croix (le R. P. Camille de La), à Poitiers.
1855. Daviaud (Marcel), ✻, ancien vice-président au tribunal de Bordeaux, à Bouvron, par Castillon (Gironde).
1875. Dujarric-Descombes, notaire, au Grand-Brassac (Dordogne).
1876. Dulignon des Granges, rue de Cheverus, à Bordeaux.
1886. Fleury (Louis de), à Lomza (Pologne).
1859. Galy (E.), ✻, docteur en médecine, conservateur du musée départemental de la Dordogne, à Périgueux.
1884. Gontier, à Dorgeville (Charente).
1855. Jussieu (Alexis de), ✻, O. I., ancien secrétaire adjoint de la Société, archiviste de la Savoie, à Chambéry.
1869. Lucas, O. I., architecte, 23, rue de Dunkerque, à Paris.
1868. Meschinet de Richemond, O. I., O. ✻, archiviste de la Charente-Inférieure, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à La Rochelle.
1878. Millien (Achille), lauréat de l'Institut, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1883. Moreau (Frédéric) père, ancien membre du Conseil général, à Fère-en-Tardenois (Aisne).
1879. Pichon (Adolphe), O. A., professeur au lycée Saint-Louis, 18, rue Soufflot, à Paris.
1886. Testut (le docteur), professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

RÉCAPITULATION.

Membres honoraires	9
Membres titulaires	202
Membres correspondants	22
Total	233

OUVRAGES REÇUS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE FRANCE

AISNE................ Société archéologique de Saint-Quentin, 4e série, t. IX, 1887-88.

Société historique et archéologique de Château-Thierry, 2e série, t. VIII, 1889-90.

Société archéologique et historique de Soissons.

ALLIER............... Société d'émulation.

ALPES-MARITIMES...... Société des lettres, sciences et arts de Nice, t. XII, 1890.

AVEYRON.............. Société des lettres, sciences et arts, t. XV.

BOUCHES-DU-RHÔNE.... Société de statistique de Marseille, vol. XLII, 1re partie.

CHARENTE-INFÉRIEURE. Revue de Saintonge et d'Aunis, t. XI.

Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes.

CHER................. Société archéologique des antiquaires du Centre, à Bourges, t. XVII, 1889-90.

CONSTANTINE.......... Société archéologique.

Académie d'Hippone, à Bône. *Bulletin.*

CORRÈZE.............. Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, t. XIII, 1890, 1re, 2e et 3e livraisons.

CÔTE-D'OR............ Académie des sciences de Dijon.

Société d'archéologie, d'histoire et de

littérature de Beaune. *Mémoires,* 1888-1889.

Société d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon, 1891, 1re, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons.

CREUSE.............. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret. *Mémoires,* 2e série.

DORDOGNE........... Société archéologique de Périgueux, t XV, 1887, 6e livraison; t. XVI, 1888, et t. XVIII, 1891, 5e livraison.

DOUBS... .... Société d'émulation, 6e série, t. IV, 1889; t. V, 1890.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

DRÔME................ Société d'archéologie et de statistique. *Bulletin,* 1890, 95e livraison, et 1891, 96e, 97e, 98e et 99e livraisons.

EURE-ET-LOIR........ Société dunoise, nos 87, 88, 89 et 90.

Société archéologique d'Eure-et-Loir. *Bulletin,* 1890, nos 191, 192, 193, 194 et 195.

Monographie de la cathédrale de Chartres, t. II, nos 9 et 10.

FINISTÈRE........... Société académique de Brest, 4e série, t. XV, 1889-1890.

GARD................. Académie de Nîmes, 7e série, t. XII, 1889.

Société scientifique et littéraire d'Alais.

GARONNE (HAUTE-).... Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 9e série, t. I et II.

Société archéologique du midi de la France, *Bulletin* du 25 novembre 1890 au 24 mars 1891.

GIRONDE.............. Société archéologique de Bordeaux, t. XIII, 1er, 2e, 3e et 4e fascicules; t. XIV, 1er et 3e fascicules; t. XV, 2e fascicule.

HÉRAULT............. Société des langues romanes, t. XIV.

Revue des langues romanes, 1890, 1er et 2e trimestres; 1891, 1er trimestre.

ILLE-ET-VILAINE....... Société archéologique.

INDRE-ET-LOIRE....... Société archéologique de Touraine. *Bulletin*, t. IX, 1890, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons. *Mémoires*, t. XXXV.

ISÈRE................. Académie delphinale de Grenoble, 4e série, t. Ier, 1887; t. II, 1888, et t. III, 1889.

Table de 1787 à 1886.

LANDES............... Société de Borda, à Dax, t. XVI, 1891, 1re, 2e et 3e livraisons.

LOIRE-INFÉRIEURE..... Société archéologique de Nantes, tome XXIX, 1890.

Catalogue du *Bulletin*, 1859-1886.

LOIRET............... Société archéologique de l'Orléanais. *Bulletins*, nos 143 et 144.

MAINE-ET-LOIRE...... Société d'agriculture d'Angers, 4e série, t. IV.

Statuts et séance de rentrée 1888.

MANCHE.............. Société académique de Cherbourg.

MARNE................ Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne.

Topographie de Châlons-sur-Marne.

MARNE (HAUTE-)....... Société historique et archéologique, à Langres, t. IX.

MORBIHAN............ Société polymathique.

NORD.................. Société dunkerquoise.

OISE.................. Société académique d'archéologie. *Mémoires*, t. XIV, 2e partie.

ORNE................. Société historique et archéologique de l'Orne, t. IX, 4e *Bulletin*, et t. X, 1er, 2e et 3e *Bulletins*.

PAS-DE-CALAIS........ Société académique de Boulogne.

Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais.

PYRÉNÉES (BASSES-).... Société des sciences de Pau, t. XIX, 1889-1890.

Société des sciences et arts de Bayonne. 2e semestre 1890. *Mémoires*, t. XIII, 1888.

RHÔNE................ Académie de Lyon. *Mémoires*, t. XXIV, XXV et XXVI.

Société littéraire, artistique et archéologique de Lyon.
Annales du Musée Guimet, à Lyon, t. XVIII.

SAÔNE-ET-LOIRE....... Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société éduenne, t. XVIII, 1890.

SARTHE............... Société d'agriculture, sciences et arts, t. XXVI, 1891-92.
Revue historique et archéologique du Maine, au Mans, t. XXVII, 1890, 1er et 2e semestres.

SAVOIE................ Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Société savoisienne d'histoire, t. XXIX.

SEINE................. Société des antiquaires de France. *Bulletin*, 1889; *Mémoires*, 1889.
Société de numismatique. — *Annuaires*, 1890, six livraisons.

SEINE-ET-OISE......... Société des sciences morales, lettres et arts.
Société archéologique de Rambouillet, t. VIII.

SÈVRES (DEUX-)....... Société de statistique. *Bulletin*, janvier-juin 1891.

SOMME................ Société des antiquaires de Picardie. *Bulletins*, 1890, nos 3 et 4; 1891, no 1.
Mémoires de l'abbaye de Saint-Acheul.
Album archéologique.
Société d'émulation d'Abbeville.
Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.

TARN-ET-GARONNE..... Société archéologique. — *Bulletin*, tome XVIII, 1890.

VAR.................. Société académique du Var.
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

VENDÉE............... Société d'émulation. *Annuaire.*

VIENNE............... Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletin*, 1891, 1re et 2e livraisons. *Mémoires*, t. XII et XIII de la 2e série.

VIENNE (HAUTE-)......	Société historique et archéologique du Limousin.
	Société des amis des sciences, à Rochechouart.
YONNE...............	Société des sciences historiques et naturelles.
	Société archéologique de Sens.

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE.

Journal des Savants, 1891, de janvier à août.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques :

Histoire et Philologie, 1888, nos 1, 2, 3 et 4; 1889, nos 1, 2, 3 et 4; 1890, nos 1, 2 et 3.

Archéologie, 1888, nos 3 et 4; 1889, nos 1, 2, 3 et 4; 1890, nos 1 et 2.

Bibliographie des Sociétés savantes, 1887, 1re, 2e et 3e livraisons.

Bibliographie des Travaux historiques.

Répertoires des Travaux historiques.

Congrès des Sociétés savantes, 1889 et 1890. Discours prononcés.

Catalogue des manuscrits des bibliothèques de France, t. VIII et IX.

Institut de France. Lois et Règlements, par M. Aucoc.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

AUTRICHE...	Société de géographie de Vienne.
BELGIQUE....	Bibliothèque royale de Belgique.
BRÉSIL.....	Archives du Musée national de Rio-de-Janeiro.
DANEMARK...	Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague.
ÉTATS-UNIS.	Smithsonian Institution, Washington.
	Davenport Academy.
SUÈDE......	Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités, à Stockholm.
SUISSE......	Société de géographie de Genève.

PUBLICATIONS DIVERSES.

DELISLE : *Littérature latine et histoire du moyen-âge.*

LIÈVRE : *L'Angoumois à la fin de la guerre de Cent ans.*
— *Les cygnes de la Touvre.*
— *Cours d'archéologie régionale.*
— *Le camp de Vœuil.*
— *Les temps préhistoriques dans l'Ouest.*

DUJARRIC-DESCOMBES : *Le marquis d'Allemans, sa vie et ses écrits* (1651-1726).

DULIGNON-DESGRANGES : *Les dunes de Gascogne, le bassin d'Arcachon et le baron de Charlevoix-Villers.*

BLANCHET (L'abbé) : *Notice sur les écoles secondaires ecclésiastiques du diocèse d'Angoulême au XIXe siècle.*

BARBIER DE MONTAULT (Mgr) : *La bibliothèque vaticane et ses annexes.*
— *La classification des styles en architecture.*
— *La mosaïque de l'église Sainte-Cécile, à Rome.*
— *Œuvres complètes*, t. III. *Rome*, le Pape.
— *Œuvres complètes*, t. IV. *Rome*, le droit papal.

J. DE BAYE (Baron) : *Une sépulture gauloise à Saint-Jean-sur-Tourbe* (Marne).
— *Rapport sur le Congrès archéologique et historique de Bruxelles.*
— *La nécropole de Mouranka* (Russie).

FRAGONARD (Paul) : *Souvenirs du vieux Cognac. — Cordeliers, Récollets. — Les anciens hôtels de ville.*

NIKOLSKI : *Antiquités orientales*, 2e liv. du tome Ier.

OUVAROFF (Comte) : *Archéologie russe, période de la pierre*, 2 vol.

Ouvaroff (Envoi de la comtesse) : *Collection des antiquités ou Mémoires de la Société archéologique de Moscou et diverses autres publications.*

La Société, l'École et le Laboratoire d'anthropologie de Paris à l'Exposition universelle de 1889.

Libraire de la Société, M. L. Coquemard.
Lithographe id., M. Javanaud.



PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU MERCREDI 14 JANVIER 1891.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. Émile Biais, l'abbé Sochal, Touzaud, Chauvet, Martin, Clément Prieur, Mourrier, l'abbé Meilhaud, Besnard, Cochot, Callaud, Deserces et Warisse, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et adopté.

M. le Président procède à l'installation des membres du bureau élus dans la séance de décembre et prononce, avant de quitter le fauteuil de la présidence, une allocution vivement applaudie par tous les membres présents :

« Messieurs et chers Collègues,

« Les discours académiques ne sont pas dans nos usages, et aucun de nous, que je sache, ne songe à les y faire entrer. Aussi n'en attendez-vous pas un de moi ce soir. Mais si jamais président sortant a vu se poser devant lui le devoir et a éprouvé le besoin de remercier ses collègues d'un témoignage de confiance plusieurs

fois répété, c'est, sans contredit, celui que vous avez honoré, pendant quatre années consécutives, de l'unanimité de vos suffrages. Pourrais-je oublier, en effet, qu'à la fin de 1888, alors qu'après deux années de présidence, le règlement me condamnait à rentrer dans le rang des simples combattants, dix d'entre vous, en tête desquels se trouvait le sympathique collègue qui partageait alors avec moi la direction de notre Société, et que j'ai le plaisir de voir me succéder aujourd'hui, proposèrent d'apporter au règlement une modification étendant de deux à cinq ans la durée possible du mandat présidentiel? C'est en vertu de cette disposition que j'ai pu rester, pendant les années 1889 et 1890, votre *primus inter pares*.

« Loin de moi, croyez-le bien, la prétention de voir dans cette modification autre chose que la mise en pratique d'une pensée qui s'était souvent manifestée dans le sein de la Société, au sujet de la durée des pouvoirs du président. Mais vous me permettrez bien aussi de reconnaître dans les circonstances qui ont accompagné ce vote, en même temps que dans l'application immédiate que vous en avez faite au président dont le mandat venait d'expirer, une conséquence et une preuve de l'entente parfaite qui n'avait cessé de régner entre nous, et vous ne serez pas surpris, dès lors, que je vous en exprime ici, ce soir, ma vive et sincère reconnaissance.

« Grâce à cette entente, notre Compagnie a fait de réels progrès. Les vides que la mort, les démissions, les départs ont faits dans nos rangs, pendant ces quatre années, ont été plus que compensés par la venue de cent douze membres nouveaux, et le nombre de nos membres titulaires, qui était de cent quatorze au 31 décembre 1886, dépasse maintenant le chiffre de deux cents. En même temps, notre *Bulletin annuel* a pris une plus grande importance, et nous y avons ajouté la publication

d'un *Bulletin mensuel,* qui porte périodiquement à nos collègues éloignés les procès-verbaux de nos séances.

« Telle est, messieurs et chers collègues, la situation de notre Compagnie au moment où elle passe sous la direction de nouveaux chefs. Ceux-ci nous ont laissé voir en eux, en maintes rencontres, avec les connaissances solides et étendues qui font les vrais savants, l'esprit de conciliation, d'initiative et de prudence qui fait les bons directeurs, et assurément ce n'est pas entre leurs mains que notre Société pourra déchoir ni même rester stationnaire. C'est donc avec une confiance pleinement justifiée par leur passé que je prie MM. Touzaud et Chauvet, président et vice-président élus dans la séance du 10 décembre dernier, de venir occuper au bureau les deux fauteuils auxquels le suffrage unanime et si bien informé de leurs collègues les a appelés. »

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

M. Touzaud répond en ces termes à M. le Président :

« Messieurs,

« Je vous remercie de vos suffrages.

« Il me sera permis toutefois d'exprimer le regret que mon éminent prédécesseur ait décliné l'honneur et la charge d'une cinquième élection. J'avais pris l'initiative d'une modification au règlement qui proroge la durée de l'éligibilité à la présidence, non point seulement par un sentiment d'affection personnelle pour le président en exercice, mais aussi dans l'intérêt de la Société : l'événement a justifié cette mesure, car notre Société a pris, durant cette période de quatre années,

un nouvel essor; le nombre de nos adhérents a presque doublé et nos publications ont été remarquables. M. de Fleury a bien voulu me promettre son concours, notamment pour le maintien des publications au niveau actuel, et je suis heureux de pouvoir compter sur ce concours bienveillant.

« Je compte également sur la collaboration active de mon savant confrère et ami, M. Chauvet. Je me suis réjoui de le voir accepter de nouveau de prendre place à la tête de la Société, et je l'en remercie. Je compte aussi, pour remplir convenablement ma tâche, sur mes collègues du bureau, dont le dévouement et la constante bonne grâce rendent avec eux les rapports si faciles et si agréables.

« Je m'adresse enfin à tous mes confrères pour maintenir les excellentes traditions de cette Société, qui sait allier à la netteté des opinions la modération du langage et à l'indépendance des idées la courtoisie des relations. » (Applaudissements.)

M. Touzaud est heureux d'annoncer à nos confrères que M. Louis de Fleury, membre correspondant de la Société, vient d'être décoré de l'ordre de Stanislas par l'empereur de Russie, à la suite du Congrès archéologique de Moscou, auquel M. de Fleury représentait notre Compagnie.

La Société adresse à notre confrère de chaleureuses félicitations.

M. le Président communique la circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique relative à la 15e session des Sociétés des beaux-arts, qui coïncidera, en 1891, avec la réunion des Sociétés savantes.

Il est procédé au dépôt des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Mention spéciale est faite d'un hommage de M. Dulignon-Desgranges, membre correspondant de la Société

de géographie : *Les Dunes de Gascogne, le Bassin d'Arcachon* et *le Baron de Charlevoix-Villers.*

La Société vote des remerciements au donateur.

MM. Marc Mouclier et Chalot, curé d'Exideuil, donnent leurs démissions de membres titulaires de la Société.

M. G. Chauvet rend compte d'un mémoire du docteur Testut, membre correspondant de notre Société, sur le squelette quaternaire de Chancelade. (Une note à ce sujet est annexée au procès-verbal.)

M. Touzaud a reçu de plusieurs de ses confrères des communications intéressantes au sujet de *l'enseignement en Angoumois.* M. George a mis à sa disposition l'ouvrage, devenu aujourd'hui très rare, de Munier, intitulé : *Recueil d'observations,* etc. On y trouve des renseignements précis au sujet du collège Saint-Louis d'Angoulême, qui « jouissait de 9,500 livres de revenu », mais était « chargé de l'obligation d'entretenir six écoliers de la terre de Ruffec ». M. Mourrier lui a signalé, dans la *Revue de Saintonge-Aunis* (1er novembre 1890), un travail dans lequel on lit que, dès 1600, Isaac de La Rochefoucauld fondait à Surgères un collège qui subsista jusqu'à la Révolution, et sa femme une école de filles; en 1719, à Barbezieux, François de La Rochefoucauld comptait dans ses dépenses 1,344 livres 14 sous 10 deniers pour les gages des officiers de justice, gardes, maîtres et maîtresses d'école.

M. l'abbé Legrand lui a communiqué des lettres de maîtres d'école exerçant à la fin du XVIIe siècle et au cours du XVIIIe, à La Rochefoucauld, Chazelles, Pranzac, Marthon, Sonneville de Segonzac, Bonneuil, Lignières, Saint-Preuil, Bouteville. Ces renseignements ont été puisés soit dans les minutes des notaires, soit dans les actes de baptêmes, mariages et sépultures.

A cette occasion, M. Touzaud signale spécialement les actes de mariages comme étant la source à laquelle

on a puisé, dans plusieurs départements, pour établir la statistique de l'enseignement primaire avant la Révolution : en relevant les *signatures des mariés,* on obtient des indications précises sans doubles emplois ni confusions possibles.

Il propose de mettre à l'étude, parmi les membres de la Société, une statistique semblable, également fondée sur l'examen des registres paroissiaux antérieurs à 1790, dans lesquels seraient relevés, *année par année, le nombre total des actes de mariages et le nombre des signatures qu'y ont apposées les mariés.*

La Société accueille favorablement cette proposition. En conséquence, tous nos confrères sont priés de s'associer dans les termes ci-dessus à l'essai d'une *Enquête sur l'instruction primaire en Angoumois.*

M. Biais signale à l'attention de nos confrères la chaire de l'église de Mornac, qu'il a de bonnes raisons d'attribuer à Jacques Rogier, « menuzier et sculteur », dont il a parlé dans son travail sur *les Artistes angoumoisins depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.* Ce Rogier, habile « artisan », fit la chaire de Saint-André d'Angoulême en 1692. Notre confrère estime qu'il s'est inspiré de quelque modèle de chaire dessiné par Le Brun.

La chaire de Mornac, d'une ordonnance plus simple, rappelle par certains côtés, par certains motifs la chaire de Saint-André. Si l'on juge par comparaison, il sera facile de constater qu'à Saint-André et à Mornac les quatre évangélistes figurés par les panneaux sont également défectueux, mais que l'exécution de la chaire de Mornac est inférieure.

M. Biais présente le dessin de mosaïques découvertes dans le voisinage de Périgueux, à Compniac.

Ces mosaïques, très remarquables, mesurent 63 mètres carrés. Elles ont été levées aux frais de la Société

archéologique du Périgord, par M. Gallone, entrepreneur de travaux en ciment et mosaïques, place de l'Éperon, à Angoulême, qui s'est parfaitement acquitté d'une tâche difficile.

Elles paraissent à notre confrère dater de la belle époque gallo-romaine, du IIe siècle ou du commencement du IIIe.

Il appartient à nos confrères de Périgueux d'en donner une description.

M. Biais ajoute que, sur l'invitation de M. Demoulins et conformément à l'avis favorable de la Société, il s'est rendu à Vars, où l'on avait découvert une certaine quantité d'ossements d'animaux et quelques instruments en fer d'un médiocre intérêt. Une trouvaille plus importante viendra peut-être par la suite récompenser des recherches faites avec intelligence, et notre musée en pourrait profiter.

Notre confrère a relevé, en outre, sur les deux cloches de l'église de Vars les dates suivantes :

1° L'an mil V_c IIII^{xx} (1580);

2° 1761.

La Société désigne, pour faire partie du comité de publication, MM. Abel Sazerac de Forge et de Fleury; elle nomme, en outre, la commission de comptabilité chargée de la vérification des comptes du trésorier, et qui sera composée de MM. Abel Sazerac de Forge, George et Puymoyen.

Demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires :

M. Ernest Mathieu, licencié en droit, présenté par MM. Touzaud, Chauvet et Deserces;

M. le comte Alfred de Lameth, au château de Londigny, par Ruffec, présenté par MM. le marquis de Touchimbert, du Chambon et Touzaud;

Et M. Léon Triou, licencié en droit, secrétaire parti-

culier de M. le préfet de la Charente, présenté par MM. Jules Callaud, Paul de Fleury et Albert Cochot.

M. le Conservateur du Musée communique l'état des visiteurs de nos collections pendant l'année 1890, du 1er janvier au 31 décembre inclus, savoir :

1er trimestre..........	557	visiteurs.
2e —	836	
3e —	1,027	
4e —	981	
Étrangers de passage..	200	
Total.........	3,601	

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

Warisse.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU 14 JANVIER 1891.

LE SQUELETTE QUATERNAIRE DE CHANCELADE (1).

Il y a vingt-cinq ans, les travaux d'Édouard Lartet et de Boucher de Perthes avaient attiré l'attention sur la haute antiquité de l'homme ; l'ouvrage de Darwin sur l' « *Origine des espèces* » venait d'être traduit en français, et les esprits, attirés vers cette attachante question des « *enchaînements*

(1) *Recherches anthropologiques sur le squelette quaternaire de Chancelade (Dordogne)*, par le docteur Testut, vice-président de la Société d'anthropologie de Lyon, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine, lauréat de l'Institut. — Lyon, 1889. — 121 pages, XIV planches.

du monde animal », s'étaient fortement passionnés au sujet de « *l'homme fossile* », comme on disait alors.

Cet homme primitif était-il, par la forme de son squelette, très voisin du singe ?

Deux camps s'étaient formés : les uns disaient oui, les autres non, et beaucoup d'entre les plus éloquents défenseurs de l'une ou de l'autre cause n'avaient jamais vu un squelette d'homme ou un squelette de singe, si ce n'est de loin, sous les vitrines d'un musée.

La polémique dura longtemps, très âpre, très dure ; à défaut d'observations précises, on échangeait quelquefois des mots amers...

Enfin, on comprit qu'il fallait d'abord chercher des ossements nombreux de l'être en litige ; on s'aperçut alors qu'ils sont très rares, le plus souvent en mauvais état, et que le mieux était d'attendre avant de conclure définitivement.

Le travail du docteur Testut forme un des chapitres de cette difficile étude ; ce travail est particulièrement intéressant pour la Charente, parce que l'auteur est un de nos membres correspondants et parce que le gisement de Chancelade présente la plus grande analogie avec ceux de la Tardoire.

L'homme de Chancelade, d'après son industrie, est très probablement de la même époque que ceux dont nous avons trouvé les stations au Placard et dans la partie sud de La Quina.

C'est en 1888 que MM. Hardy et Feaux fouillèrent l'abri sous roche de Reymonden, commune de Chancelade, et y trouvèrent un squelette humain à 1^{m} 64 de profondeur, sous quatre couches différentes, formées de foyers en place et de limons d'inondation.

Les débris d'industrie et de faune trouvés à Reymonden rattachent cette station au quaternaire supérieur (époque magdalénienne).

Le squelette, en assez mauvais état, était accroupi ; sa position rappelle celle donnée à leurs morts par les Péruviens et les Esquimaux.

Les ossements avaient beaucoup souffert de l'humidité ; un humérus, un cubitus, un fémur et les os du pied droit

étaient seuls bien conservés; le crâne, fracturé en plusieurs endroits, a pu être à peu près reconstitué; les autres parties étaient en fragments plus ou moins endommagés.

Après une restauration très soigneusement faite de tous les débris recueillis, le docteur Testut a cru pouvoir donner les conclusions dont le résumé suit :

Le squelette de Chancelade appartenait à un homme de cinquante-cinq à soixante-cinq ans; sa taille était très petite, 1m50 environ, massif et trapu; ses bras étaient proportionnellement plus longs que les nôtres, les mains moyennes; les tibias, aplatis et fortement obliqués en arrière, indiquent, dans la situation debout, la saillie des genoux, plus proéminents en avant que dans nos races actuelles. L'attitude du pied était toute particulière; il pouvait vraisemblablement, comme on l'observe encore chez quelques peuplades bien connues, saisir un corps quelconque entre les deux premiers orteils, jouant ainsi le rôle de pince.

Au point de vue de la dentition, ses molaires croissent de la première à la troisième, comme chez les nègres.

Tous ces caractères d'infériorité se trouvent, du reste, disséminés chez nos races sauvages actuelles.

Mais le crâne, vu de profil, rappelle nos races supérieures; sa capacité est plus grande que celle observée de nos jours.

Le docteur Testut conclut ainsi :

« L'être sauvage ou demi-sauvage qui chassait le renne
« dans nos vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Vézère,
« l'homme plus dégradé encore qui poursuivait le mam-
« mouth dans le Neanderthal et dans les environs de Spy
« ne saurait être même rapproché de l'anthropoïde le plus
« élevé. La chaîne zoologique est certainement interrompue
« sur ce point. »

L'homme de Chancelade se rapproche un peu, par la configuration extérieure de son crâne, des hommes trouvés à Cro-Magnon et à L'Augerie-Basse (Dordogne), dans les gisements de même époque que celui fouillé par M. Hardy à Reymonden.

Il semble aussi se rapprocher du crâne trouvé au Placard (Charente) par notre collègue M. de Maret, d'après les ren-

seignements que M. Hamy a fournis au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques tenu à Paris en 1889.

Il diffère beaucoup des crânes trouvés dans le quaternaire inférieur à Neanderthal, à Canstadt, à Denise, à Spy, etc. — Cette dernière série d'ossements (moustériens?) est très peu nombreuse; la Charente n'en a fourni, à ma connaissance, qu'un échantillon, que j'ai recueilli en 1871 dans la couche inférieure du Ménieux (grotte de Gavechou), commune d'Édon. C'est une mâchoire inférieure d'enfant, à menton fuyant en arrière, qui présente une grande analogie avec celle trouvée à La Naulette (Belgique).

Elle doit se trouver aujourd'hui au musée de Toulouse ou dans la collection E. Cartailhac.

Parmi nos races actuelles, c'est l'Esquimau qui se rapproche le plus du sauvage de Chancelade.

« Nous savons, dit le docteur Testut, qu'à la fin d'un « changement profond survenu dans les conditions climatériques de notre pays, un certain nombre d'espèces animales, le renne notamment, désertèrent nos vallées, devenues pour eux trop chaudes, et prirent le chemin du « Nord, à la recherche d'un climat froid, sans lequel ils ne « pouvaient vivre. Quelques ethnologistes ont admis, mais « sans preuves certaines, que l'homme émigra, à la suite de « son gibier favori, vers les régions polaires, et que les « Esquimaux actuels, qui vivent encore du renne et dont les « mœurs rappellent par bien des côtés la manière de vivre « de nos troglodytes magdaléniens, pourraient bien être les « survivants des peuplades sauvages qui, à la fin du quaternaire, chassaient le renne et pêchaient le saumon dans « les principales vallées du sud-ouest de la France.

« La découverte de Chancelade, en mettant en lumière « une analogie frappante entre le squelette de notre troglodyte périgourdin et celui des Esquimaux actuels, apporte « à cette opinion, aussi séduisante que naturelle, l'appui de « l'anthropologie anatomique, qui, dans l'espèce, a une « importance capitale. Elle lui est de tous points favorable « et élève à la hauteur d'une *vérité probable*, je n'ose dire

« d'une vérité démontrée, ce qui n'était encore qu'une « simple hypothèse. »

Il était intéressant de faire connaître la découverte de Reymonden, parce que la fouille et l'analyse du squelette ont été faites par deux hommes compétents.

Quand les anthropologistes auront une bonne série d'observations analogues, ils pourront tirer utilement une conclusion sur l'homme de l'époque magdalénienne en Périgord.

G. CHAUVET.

SÉANCE DU MERCREDI 11 FÉVRIER 1891.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. DESERCES, BIAIS, WERNER, l'abbé MONDON, DE ROFFIGNAC, l'abbé SOCHAL, SÉMORET, MALARD, FUSIL, MOURRIER, MARTIN, COCHOT, CALLAUD, CHAUVET, PUYMOYEN, DE VERRIÈRES, COQUEMARD et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu, mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre par laquelle M. Bouquero expose qu'à la veille de quitter Angoulême, il a le regret de donner sa démission de membre titulaire. La Société unit ses regrets à ceux de M. Bouquero, dont elle accepte la démission.

M. le Président dépose ensuite sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance ; il signale :

1° Dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* (t. XVII, 6e livraison), « un chemin boîné près Périgueux en 1329 », par M. Hardy.

L'auteur confirme l'interprétation donnée par notre confrère M. Lièvre à l'appellation *chemin boîné,* comme signifiant *chemin borné;* toutefois, il démontre que les bornes dont il s'agit ne consistaient pas seulement en colonnes milliaires, mais encore en bornes proprement dites, séparatives de l'assiette des routes et des héritages riverains;

2° Dans les *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres,* des « Notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Niort », par M. Clouzot (3e série, t. VII, 1890); on y trouve des renseignements relatifs à l'histoire de certaines régions de notre département : La Rochefoucauld, Verteuil, Ruffec. Angoulême figure en très bon rang au point de vue de l'introduction de l'imprimerie : « Tandis que Poitiers possédait des presses dès 1479, *Angoulême dès 1491,* Tours dès 1485, Bordeaux dès 1519, et La Rochelle dès 1557, Niort attendit jusqu'en 1594 l'établissement d'un atelier typographique »;

3° Dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* (1890, n° 3), le passage suivant de la séance du 12 août : « A Hyencourt-le-Petit (Somme), on découvrit une hache de pierre cachée sous le seuil de la porte d'une ferme.

« Pareille trouvaille fut faite dans la clé du cintre de la porte d'une maison à Chaulnes. C'est un dernier vestige de la consécration *sub asciâ* des anciens, destinée à préserver les tombeaux et aussi les habitations. Les haches de pierre étaient réputées, en Picardie, préservatrices contre les accidents, l'incendie et le tonnerre, d'où leur nom de pierre de foudre »;

4° Dans le *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques et Société d'archéologie de Saintes* (janvier 1891), la dernière partie des curieux Mémoires de M. de Saint-Légier de Boisrond, publiés

par M. le comte Th. de Brémond d'Ars. (Des extraits relatifs à une *émeute* à Angoulême en 1676 et aux relations des maisons de Jarnac et d'Aubeterre sont annexés au procès-verbal.)

M. Chauvet, revenant sur l'enquête sur l'*instruction avant 1789,* qui a fait l'objet d'une proposition adoptée par l'assemblée, dit que cette enquête sera une œuvre utile; elle arrive bien à son heure.

Depuis quelques années, on essaie d'éclairer avec des documents précis les origines de la Révolution française. Le dépouillement des registres des paroisses à la fin du XVIII[e] siècle peut fournir de précieux renseignements sur ce sujet; mais il ne faut pas restreindre ce dépouillement aux mariages pour y faire la statistique des illettrés; le travail serait peu augmenté en faisant par commune et par année le tableau :

1° Des mariages, avec l'indication de l'âge des futurs, quand cela est possible, ou du moins de leur qualité de majeur ou de mineur, et la mention de ceux qui savent signer;

2° Des décès, avec l'âge des défunts et l'indication du mois;

3° Des naissances, avec l'indication du mois et le nombre des enfants nés hors mariage.

Des tableaux analogues viennent d'être dressés en Allemagne; ils permettent de suivre depuis un siècle le mouvement de l'instruction et le développement de la population.

M. l'abbé Mondon fait la communication suivante sur l'abbaye de Grosbost :

« Dans la paroisse de Charras et à deux kilomètres environ du chef-lieu, sur les bords d'une source et au milieu d'un frais bosquet, se voient encore les constructions d'un monastère qui s'est appelé successivement Fontvive, en empruntant son nom à l'onde limpide

qui l'arrose, et Grosbost, à cause des bocages qui l'abritent. Au-dessus de la porte d'entrée de la façade de l'ouest, on voit cette fin de vers :

« *Hîc distant aera lupinis.*

« C'est une réminiscence de l'ode qu'Horace consacre à l'homme juste qui sait rechercher avant tout la vraie richesse, préférablement à la fausse-monnaie. Pour le religieux, la vraie monnaie, c'est la vertu.

« D'après Corlieu, l'abbaye de Grosbost remonte au Xe siècle, sous Hugues, évêque d'Angoulême, et du temps d'Arnaud Taillefer, comte d'Angoulême, c'est-à-dire vers 975.

« La fondation fut faite par un seigneur de Marthon. Les premiers moines établis appartenaient à l'ordre des chanoines réguliers. Mais peu après la fondation de l'ordre de Cîteaux, l'abbaye de Grosbost fut donnée à Cîteaux, sous Obazine de Limoges, comme mère (commencement du XIIe siècle).

« La foi vive qui régnait au XIIe siècle suscita, d'une part, de nombreuses vocations pour les ordres religieux; d'autre part, de nombreux legs faits par les laïques en faveur de ces ordres.

« Grosbost atteignit alors son apogée. Grâce à de généreuses libéralités, les moines eurent des dépendances où ils élevèrent de superbes chapelles : à Luget en Pranzac, à Branliac en Beaussac (Dordogne), à Arsac en Bouex, à Puymerle en Aussac et à Brie en Souffrignac. »

Notre confrère énumère ces donations faites à l'abbaye sous les différents abbés.

« Mais quand arriva le XIVe siècle, l'abbaye, saccagée par les guerres des Anglais, amoindrie par la diminution des vocations, n'eut plus assez de sujets pour veiller par elle-même à l'exploitation de ses domaines. Elle se démunit alors peu à peu de ses magnifiques

terres pour les confier à des particuliers moyennant quelques rentes, opération qui devait être funeste à l'abbaye, car, d'une part, les arrentements, faits à une époque où l'argent était de peu de valeur, devaient plus tard donner un revenu médiocre; d'autre part, les possesseurs de ces terres, oubliant à la longue l'origine de leurs propriétés, devaient ne verser leurs rentes entre les mains des moines qu'à regret, sinon même avec haine. »

M. le Président remercie M. l'abbé Mondon de sa communication, qui jette un jour nouveau sur l'état de la propriété monastique en France. Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, l'abbaye de Grosbost est prospère; elle recrute des religieux en grand nombre et reçoit des donations multipliées; les terres qui lui sont données, elle les cultive par elle-même, défrichant le sol, construisant au centre de chaque domaine une chapelle à côté de l'habitation des frères lais préposés à la culture de ces *membres dépendants*. Au contraire, à partir du XIVe siècle, la décadence de l'institution monastique se révèle; en même temps, les moines se prennent à *arrenter* leurs terres; ils en percevront le cens directement d'abord, ensuite par l'intermédiaire de fermiers, d'où résultera une impopularité qui doit aboutir à la catastrophe finale. On voit ainsi que le sort des biens monastiques n'est pas différent de celui des autres propriétés territoriales; partout la prospérité est attachée à la résidence et à l'action personnelle du patron agricole.

M. Puymoyen, au nom de M. Abel Sazerac de Forge, donne lecture du rapport annuel sur l'examen des comptes du Trésorier :

« Messieurs,

« La commission des finances que vous avez désignée « s'est réunie et a examiné avec soin le compte des re-

« cettes et dépenses de l'exercice 1890 qui lui a été « présenté. C'est un travail qui ne nous donne pas « beaucoup de peine, car les pièces de dépenses sont « toujours classées avec le même ordre méthodique qui « rend les recherches si faciles.

« En examinant les divers articles de recettes, nous « avons constaté que trois membres seulement avaient « payé en même temps deux annuités; c'est vous dire « avec quel soin votre trésorier en surveille le recou- « vrement, de manière à ce qu'elles soient, autant que « possible, soldées dans le courant de l'exercice; ce « mode d'agir en rend le paiement bien plus sûr, plu- « sieurs membres de la Société quittant chaque année « Angoulême, par suite des nouvelles fonctions aux- « quelles ils sont appelés.

« Votre commission vous propose donc d'approuver « les comptes de l'honorable M. Callaud, qui se soldent « avec un excédent de recettes de 2,042 fr. 13 c., et de « lui voter les remerciements et les félicitations qui « lui sont bien dus.

« Abel Sazerac de Forge. »

La Société, déférant au vœu de la commission, approuve les comptes et vote à l'unanimité des remerciements et des félicitations à l'honorable M. Callaud, qui gère avec un dévouement si remarquable les finances de la Compagnie.

M. Biais donne communication à nos confrères :

1° D'un extrait du contrat de mariage de messire Charles-Rosalie Chabot, comte de Jarnac, mestre de camp d'un régiment de dragons portant son nom, avec demoiselle Élizabeth Smyth, fille de messire Jacques Smyth, membre du Parlement d'Irlande; ladite future épouse, pour donner à Mlle Élisha-Élizabeth Mathew, sa nièce, « une marque de tendresse », lui a fait don et

donation irrévocable de la somme de dix mille livres sterling à elle due par le seigneur Mathew, son beau-frère;

2° D'un arrêt de la cour des aydes, en date du 19 mars 1635, contre les archers de la maréchaussée d'Angoulême (archers de la compagnie du vice-sénéchal d'Angoumois), ayant prétendu vendre vin en détail sans payer « les droits d'apetissement ».

(Extrait du registre mémorial coté C. Archives municipales d'Angoulême.)

M. MOURRIER offre, pour le Musée de la Société, un bas-relief représentant des moines en procession et provenant des fouilles faites à l'ancienne chantrerie d'Angoulême, où cette pierre servait de dalle.

Les draperies en sont en bon état de conservation, et, sur l'examen de l'ensemble, quelques-uns de nos confrères croient pouvoir attribuer cette pièce au XIVe siècle.

La Société adresse ses remerciements à M. Mourrier.

Le même membre dépose sur le bureau un vase en terre cuite remontant probablement au XVIIe siècle et découvert lors du percement des halles centrales. Ce vase présente une particularité que M. Mourrier signale à l'attention de nos confrères et qui consiste en un orifice supplémentaire d'écoulement à la partie inférieure et latérale.

Enfin, notre confrère demande également aux membres présents leur avis sur une clé trouvée à Siecq (Charente-Inférieure) et qui est reconnue immédiatement pour une clé de cadenas de l'époque de Louis XIII.

Il est donné lecture, au nom de M. Hilaire Lafitte, d'une note sur la découverte d'un souterrain dont l'existence a été constatée récemment à un kilomètre environ de Chalais. Cette note est annexée au procès-verbal.

Demande à faire partie de la Société en qualité de membre titulaire :

M. Henri Boyer, curé de Verdille, présenté par MM. de Fleury, Mondon et Denise.

Il est procédé aux votes sur les présentations de la séance précédente.

Sont successivement élus :

MM. Ernest Mathieu, le comte de Lameth et Léon Triou.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

WARISSE.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1891.

I.

EXTRAITS DES MÉMOIRES DE BOISROND.

Les *Mémoires de M. de Saint-Légier de Boisrond* offrent de curieuses indications sur la vie en province au XVII[e] siècle, spécialement dans les temps qui ont précédé ou suivi la révocation de l'édit de Nantes. Boisrond est un gentilhomme saintongeais, protestant converti par nécessité, qui réunit en lui la grâce, l'esprit et cette insouciance devenue légendaire de la noblesse française. Sa femme et ses enfants sont réfugiés en Hollande; sa personne, ses serviteurs et ses biens sont en péril; il ne cesse un seul jour de suivre des galanteries et de faire de gais séjours soit à Paris, soit à Saintes, soit dans des châteaux amis. Le style de ses *Mémoires* est alerte et facile avec une pointe gauloise ; il n'est rien de plus aimable.

« (1677). — Cette année-là, je perdis l'un des meilleurs amis que j'eusse au monde : le comte de Jonzac (1). Il était homme de qualité, bien fait de sa personne autant qu'on peut l'être, brave jusqu'à la témérité, et plus d'esprit que ceux qui en ont beaucoup.

« Il survint une mutinerie qui fut une suite de celle de Bordeaux pour le papier marqué. Ces mutins s'assemblaient près d'Angoulême. Il y courut tout malade (car il était lieutenant de roy de Saintonge et d'Angoulême). Les révoltés, sachant qu'il était dans cette dernière ville, s'assemblèrent à un bourg voisin, au nombre de quatre à cinq mille, dont la moitié vint passer, tambour battant, aux portes d'Angoulême.

« Le comte de Jonzac, malade, comme je l'ai dit, ne put supporter cette insolence ; il monta à cheval, à la tête de trente ou quarante gardes qu'il avait, avec pareil nombre de ses amis qui le suivirent, rencontra les rebelles comme ils arrivaient à leur rendez-vous, les chargea, les défit et en fit pendre deux sur-le-champ. Il mourut peu de temps après, au mois de janvier 1677, âgé de quarante-quatre ans. »

« (1690). — Le comte de Jarnac (2) avait eu en mariage M[lle] de Créqui, élevée auprès de Mademoiselle, dame d'un mérite et d'une éducation fort distingués, qui, par ses manières polies, était bien occupée à tempérer le froid de Jarnac et s'y employa avec beaucoup de succès dans la province où elle était aimée et recherchée de tout le monde. En secondes noces, il a épousé M[lle] de Guéméné, jolie assez de sa personne, mais dont les manières sont opposées à celles de l'autre comme le jour à la nuit. Si elle a plus ou moins de raison, je m'en rapporte. Peut-être qu'elle aime la solitude. Sur ce pied-là, elle agit très dignement. Aussi la presse n'est-elle jamais dans sa chambre, au moins pour des femmes, se trouvant à son grand déplaisir obligée de suivre son époux dans la province.

(1) Alexis de Sainte-Maure, comte de Jonzac, lieutenant général des provinces de Saintonge et Angoumois.

(2) Guy Henri Chabot, aussi lieutenant général des provinces de Saintonge et Angoumois.

« Elle voulut se dédommager de son chagrin sur les pauvres provinciaux et provinciales et se mit en tête de prendre le pas chez elle devant toutes les femmes de qualité, sur ce que la comtesse de Marsan, femme d'un prince de la maison de Lorraine, en use ainsi. Elle traita assez cavalièrement la comtesse de Miossens (1) et la marquise d'Aubeterre, qui le lui rendirent vertement quand elle fut leur rendre visite...

« Cependant la comtesse de Jarnac, voyant bien qu'elle ne verrait personne sur le pied de vouloir faire la princesse, avait mis de l'eau dans son vin et donna franchement le pas chez elle aux comtesses d'Aubeterre et de Bourdeille. »

De cette comtesse d'Aubeterre, Julie-Michelle de Sainte-Maure, fille aînée et héritière du comte de Jonzac, mariée en 1678 à Pierre Bouchard d'Esparbez de Lussan, voici le charmant portrait que trace notre auteur en trois lignes : « Elle est jeune et jolie, aimant tous les plaisirs honnêtes; elle a beaucoup d'esprit. Elle chante et joue du clavecin; elle est gaie sans folie et sage sans scrupule. »

Cet épisode est suivi du récit des inquiétudes qui se répandirent tout à coup sur le territoire qui s'étend de Chalais à Barbezieux et à Pons, à raison d'un prétendu soulèvement des religionnaires nouvellement convertis; l'alerte fut chaude, mais elle était motivée par de faux bruits que Boisrond suppose avoir été répandus à dessein.

D. Touzaud.

II.

NOTE SUR LE SOUTERRAIN DE BOSSEAU.

Messieurs,

Le 13 février 1884, j'ai eu l'honneur de lire, à la séance de votre Société, une note sur une double découverte archéologique faite autour et sous l'église paroissiale de Chalais.

(1) Marie-Élisabeth de Pons, mariée à François Amanieu d'Albret, baron de Miossens seigneur d'Ambleville, son cousin; elle possédait

Il s'agissait de sépultures paraissant appartenir au XVe siècle, et surtout d'un souterrain-refuge attribué aux premiers temps de la Gaule.

Or, messieurs, c'est de la nouvelle découverte d'un souterrain à peu près semblable au premier que je vous demande la permission de vous entretenir aujourd'hui.

Il existe à environ un kilomètre de Chalais, sur le levant, un petit hameau appelé Bosseau. Ce hameau, placé sur un coteau assez élevé, domine la petite ville de Chalais et jouit d'une vue assez étendue sur tout le pays.

Le jeudi 29 janvier dernier, deux propriétaires étaient occupés à arracher un arbre sur un des versants du coteau de Bosseau ; ils n'avaient plus que quelques coups à donner pour terminer leur ouvrage, lorsqu'ils entendirent un bruit semblable à celui que feraient des pierres tombant dans un trou. A peine eurent-ils mis l'arbre par terre qu'ils aperçurent, à la place occupée par ce dernier, une cavité dont ils se hâtèrent d'élargir l'ouverture.

Voyant que le trou était peu profond, ils y descendirent par une courte échelle et constatèrent la présence de plusieurs chambres souterraines.

Averti de l'événement, je me suis rendu, comme beaucoup d'autres, sur les lieux, et voici ce que j'ai vu :

La cavité ainsi mise à jour par la chute de l'arbre est une sorte de chambre taillée dans le roc, de forme oblongue, mesurant 4^m 50 dans un sens, 2^m 40 dans l'autre, et ayant environ 2 mètres de hauteur.

Le temps, les pluies, la main de l'homme et mille autres causes ont dû raviner et, partant, diminuer considérablement le sol qui recouvre ce réduit, car l'épaisseur de la voûte percée, par où l'on descend, n'est plus que de quelques centimètres.

Bourg-Charente, qu'elle vendit en 1711 à Rambaud Salomon; elle mourut trois ans après, âgée de soixante-dix-huit ans. En dernier lieu, la terre de Bourg appartint à François-Michel Benoist Le Camus de Néville, intendant de la généralité d'Aquitaine, par son mariage avec Thérèse-Radégonde Rambaud, dame de Bourg. *(Note communiquée par M. Mourrier.* — V. *Revue de Saintonge et Aunis,* t. X, n° 5.)

Sur l'un des côtés de la salle est une ouverture verticale taillée dans le roc, d'environ quatre pieds de haut, débouchant sur une sorte de couloir central de 4^m75 de long. A ce couloir central aboutissent, d'un côté, une seconde chambre de dimensions plus petites (environ 7 mètres carrés) ; de l'autre, deux autres conduits souterrains absolument obstrués par les terres et les pierres et se dirigeant dans deux directions différentes. L'un de ces corridors n'est praticable que sur 4 mètres et l'autre sur 1^m50. Celui de 4 mètres paraîtrait être le couloir d'arrivée, et les terres qui l'encombrent ont l'air de descendre d'un point de la voûte trouée par quelque accident, plutôt que de venir d'une cause de refoulement.

Jusque-là, cet abri souterrain n'offrirait rien de plus extraordinaire que ses pareils que j'ai visités ailleurs, s'il ne présentait une particularité dont je vais donner la description.

Dans la première chambre, dont la voûte éventrée nous a permis l'accès, il y a, *à environ un mètre de la porte déjà décrite et à 80 centimètres du sol, un trou de 45 centimètres de diamètre, percé horizontalement*. Pour y pénétrer, il faut : 1° planter une courte lumière devant soi à une certaine distance, car on ne saurait la tenir ; 2° se munir d'habits *ad hoc ;* 3° se faire aussi mince que possible ; 4° ramper sur le ventre à la façon des reptiles ; 5° dégager tour à tour une de ses mains pour pousser la lumière à proportion devant soi. — Après avoir opéré durant trois mètres cette petite traversée, on aboutit à une troisième chambre de 2^m90 de long sur 1^m60 de large. — Directement en face du trou par lequel on est arrivé, on aperçoit une sorte de porte que l'on dirait murée avec de gros morceaux de rochers grossièrement joints par un enduit que je n'ai pu reconnaître pour du mortier, tant il paraît décomposé et détrempé par les infiltrations.

Évidemment, cette troisième chambre avait aussi une issue *autre* que le trou d'arrivée, et la porte murée devait donner accès à un couloir de sortie; mais toute tentative faite pour ébranler le moindre moellon ayant pour effet de

compromettre la solidité de la voûte de la salle, nous avons dû renoncer à ce travail jusqu'à nouvel ordre et sortir de ce traquenard, de peur d'y être enseveli.

J'avais d'abord pensé que ce trou horizontal avait été pratiqué seulement pour donner de l'air à la salle et que la porte murée était la véritable porte d'entrée ; mais j'ai dû renoncer à cette supposition en apercevant très nettement, sur toutes les parois de ce que j'appellerai *le tuyau*, la trace de passages plusieurs fois répétés.

En effet, le rocher est *lisse*, les parois sont usées, *limées* par les vêtements ou les corps de ceux qui se sont servis de ce fatigant moyen de pénétration.

Et maintenant, à quoi servait ce souterrain et à quelle époque remonte-t-il ?

Messieurs, si le souterrain de l'église de Chalais, que j'ai eu l'honneur de décrire le 13 février 1884, remonte au temps des *Bagaudes* et est contemporain des luttes terribles des paysans gaulois contre les troupes romaines (du IIIe au Ve siècle), celui de Bosseau doit être aussi de la même époque, car le rocher a l'air taillé de la même façon et les salles paraissent présenter les mêmes caractères.

Ces sortes de souterrains-refuges, au reste, ne sont pas rares dans les départements de la France correspondant à la partie de l'ancienne Gaule plus particulièrement habitée et gouvernée par les Romains.

En Charente, ils sont nombreux ; en Dordogne, ils ne le sont pas moins, et le nom de *cluseaux* sous lequel on les désigne le plus ordinairement est relativement très connu dans l'ouest de la France.

Dans la Dordogne, en 1890, on a découvert, au lieu dit Saussignac, une caverne creusée dans les mêmes conditions qu'à Chalais.

Et, il y a trois ans, à Saint-Astier, la mine des terrassiers occupés à extraire de la pierre à chaux dans les vastes rochers de Cragnac (Crognac) a mis à nu une grotte remarquable, située à cent pieds de hauteur dans une roche qui surplombe la grande route. J'ai eu, en me suspendant à un long câble, l'occasion de pénétrer jusqu'à cette grotte, au-

jourd'hui démolie, et j'y ai trouvé absolument les mêmes caractères que dans celle située sous l'église de Chalais : *trou central en bas pour le foyer, plafond calciné par la fumée, rainures pour étagères, cavités pour recevoir, de chaque côté de la porte, les pièces de bois qui en fermaient l'entrée,* rien n'y manquait. Malheureusement, la mine a achevé son œuvre de destruction, et le rocher de la grotte est allé rejoindre *dans le four* les autres pierres transformées en chaux hydraulique, dont la ville de Saint-Astier fait toujours grand commerce.

Chalais, le 3 février 1891.

Hilaire LAFITTE.

SÉANCE DU MERCREDI 11 MARS 1891.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. CHAUVET, CALLAUD, BIAIS, COCHOT, MARTIN, WERNER, MALARD, MATHIEU, DESMAZEAUD, DE VERRIÈRES, MOURRIER, FAVRAUD, DE FLEURY, GERMAIN, DUFOURNEAU, l'abbé SOCHAL, l'abbé MONDON, DUBOURG et DESERCES.

Le procès-verbal de la séance de février est lu, mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une circulaire du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts relative à la 15e session de la Société des beaux-arts des départements, qui sera tenue du 19 au 23 mai prochain.

M. le Président dépose ensuite sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance ; il signale :

1° Dans la *Revue archéologique et historique du Maine* (1890, 1er semestre), la première partie d'une

étude intitulée : *La Communauté des boulangers du Mans*, par M. A. Martin. L'auteur ne se borne pas à transcrire les statuts d'une corporation ; c'est l'esprit et non la lettre de l'institution qu'il s'attache à reproduire. A cet effet, « il pénètre chez un maitre boulanger ; il inspecte sa demeure, examine son matériel, épluche sa comptabilité, suppute ses gains et ses pertes, surveille son travail, le suit lui-même au marché, dans ses réunions avec ses confrères, à l'église et en procession ». C'est là une monographie historique qui promet d'être d'un sérieux intérêt ;

2° Dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* (janvier-février 1891) :

En premier lieu, une étude de M. Hardy sur « la station quaternaire de Reymonden, à Chancelade, et la sépulture d'un chasseur de rennes ». Cette découverte a fait l'objet d'une note de notre confrère M. Chauvet, annexée au procès-verbal de la séance du mois de janvier dernier ;

En second lieu, des documents se rapportant à l'hommage dû par le seigneur de Mellet « au seigneur évesque d'Angoulesme en qualité de seigneur baron de la châtellenie d'Ars ».

M. Malard donne lecture du rapport sur l'excursion faite à Rouillac, Gourville, Marcillac-Lanville et au théâtre des Bouchauds par la Société.

M. Biais donne lecture d'une notice sur la *chantrerie* ou maison du chantre de l'église cathédrale d'Angoulême, où, revenant sur une communication faite à la précédente séance, il établit que la chantrerie n'était point située à l'angle de la rue ci-devant dénommée du Doyenné (par. de N.-D. de Beaulieu), mais qu'elle dépendait de la paroisse de N.-D. de la Pesne, et à l'appui, il fournit des notes empruntées aux archives municipales et cite une pièce des archives départemen-

tales de la Charente portant le titre de « Bail à ferme par messire Léonard de La Forestie, abbé de Bonlieu et chantre de la cathédrale d'Angoulême, d'une maison sise en ladite ville, paroisse de la Pesne, et appelée la chantrerie » (E. 953). Quant au fragment de sépulture en bas-relief offert au Musée par M. Paul Mourrier, il lui paraît provenir d'un des tombeaux du cloître des chanoines détruit par les calvinistes en 1568.

M. Biais fait ensuite une série de communications qui sont résumées dans une note annexée au procès-verbal.

Notre confrère fait connaître les noms de plusieurs artisans ou artistes angoumoisins et donne lecture de l'acte baptistaire d'Étienne Massias, peintre, chef de la « dynastie » des Massias, qui furent graveurs, orfèvres et argentiers célèbres à Angoulême à partir du XVII[e] siècle.

M. Biais ajoute que, dans un avenir prochain, le Musée archéologique recevra un nombre important de débris intéressants. En ce qui concerne une belle épée en bronze présentée à l'examen de la Société et qui aurait été trouvée près du pont de Cognac il y a quelques années, il déclare partager l'avis de M. Chauvet, qui doute de ce lieu d'invention.

Enfin, il exprime le vœu qu'il soit dressé un plan de l'ancien Angoulême. La physionomie de notre ville, dit-il, s'est singulièrement transformée depuis ces trente dernières années surtout. De nouvelles dénominations appliquées à certaines vieilles rues rendent les recherches difficiles. Les archives et deux ou trois de nos confrères possèdent des documents irrécusables dont on pourrait tirer un excellent parti. En réunissant les plans des « îles » ou quartiers, il serait assez facile d'obtenir un ensemble exact. Sur le plan général, on indiquerait tous les édifices publics, les monuments, etc.,

détruits et ceux actuellement debout. Une nomenclature des anciennes rues pourrait aussi accompagner la légende et la compléter. Il se chargerait d'une très grande partie de ce travail. Il prie M. le Président de mettre aux voix sa proposition avec désignation d'une commission *ad hoc*.

Cette proposition est adoptée, et une commission composée de MM. Malard, Biais, Cochot, George et Mourrier est nommée pour la confection du plan dont s'agit.

M. DE FLEURY signale à l'attention de la Société la publication du premier volume de la deuxième édition du *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou,* dont la première édition, parue il y a plus de quarante ans, mérita à ses deux auteurs, MM. Beauchet-Filleau et de Chergé, les félicitations des hommes les plus éminents, notamment de MM. Charles Lenormand et le marquis de La Grange, qui en parlèrent avec les plus grands éloges devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

La nouvelle édition ne se distingue pas seulement de la première par les nombreuses corrections que ses auteurs y ont apportées. A la différence de celle-ci, elle s'adresse non plus seulement aux familles exclusivement poitevines, mais encore à celles habitant la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, le Limousin, le Berry, l'Angoumois, la Saintonge et l'Aunis, qui peuvent avoir eu le Poitou pour berceau, y sont encore représentées, y ont contracté des alliances ou possédé des terres. C'est ainsi que le premier volume renferme les généalogies des familles d'Abzac, de Laâge, Aïsse, d'Alloue, d'Anché, d'Angély, d'Authon, Avril, Babaud, Ballue, de Barbarin, de Barbezières, de Bardonnin, de Barro, Baudouin de Fleurac, de Beauchamp, de Beaupoil de Saint-Aulaire, de La Béraudière, Boscal de Réals, etc., qui font de cette

édition un recueil précieux à consulter par les personnes qui s'occupent de l'histoire particulière de l'Angoumois.

M. GERMAIN présente à la Société une dent d'hippopotame trouvée dans le lit de la Charente, et il annonce qu'il compte joindre cette pièce très rare à la collection qu'il a offerte à la Société archéologique et qu'il se promet d'augmenter à l'aide des nouvelles pièces qu'il pourra se procurer.

M. LE PRÉSIDENT remercie au nom de la Société M. Germain de ce don et de cette promesse.

M. DE FLEURY communique, d'après le catalogue de la bibliothèque de feu le baron James de Rothschild, les titres de quelques ouvrages imprimés à Angoulême à la fin du XVe siècle, et qui sont énumérés dans une note annexée au procès-verbal.

M. CHAUVET présente à la Société quelques observations sur un mémoire de M. l'abbé Duchêne, relatif à l'origine des diocèses et publié par la Société des antiquaires de France.

Demande à faire partie de la Société en qualité de membre titulaire, M. Jules Richard, propriétaire à Châteauneuf, présenté par MM. Touzaud, Callaud et Chauvet.

Il est procédé au vote sur la présentation de la séance précédente.

Est élu, M. Boyer, curé de Verdille.

La séance est levée à dix heures trois quarts.

Le Secrétaire adjoint,

H. DESERCES.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 1891.

I.

COMMUNICATION DE M. ÉMILE BIAIS.

Comme addition à ses lectures sur le corps de ville d'Angoulême depuis 1501, à la mézée tenue le 29 mars 1600, M. Biais fait connaître que le corps de ville a accepté de payer la somme de cinq écus et demi « pour une barrique de vin que le maire a baillé et faict présent au nom de la ville à Mgr le duc d'Espernon, achaptée de M. le vice-sénéchal, marché fait par ledit sieur mayre... » ; — que, le 28 avril 1607, eut lieu un bail au rabais « pour quatre habitz et vestementz des sergents de ladite maison commune, consistant en 4 manteaux de drap de Paris, coulleur de vert brun avecq quatre juppes ; 4 paires de haultz et bas de chausses, de serge de Beauvoys, de la coulleur susdite, ensemble 4 chappeaux et 4 payres de soulliers ; le tout bien estoffé, garny d'un passement de soye... » ; que l'adjudicataire fut Cristin Sautereau, maître tailleur, moyennant la somme de 200 livres, et que la réception desdites fournitures fut faite après examen.

Le même membre donne également lecture de plusieurs autres adjudications, entre autres d'un « bail au rabais et moins, assavoir de refaire et réparer une brèche de la muraille de ladicte ville du côté de *l'eau-Lieu*, contre la tour communément appelée du *Four*, dès le pied de ladicte murailhe et dehort jusques au hault, et prins d'icelle avecq l'arc boutant pour la soutenir et fortiffier... ». Yvon Longueteau, maître maçon, fut adjudicataire de ce travail au prix de 700 livres ; il reçut, comme c'était l'usage, un tiers de cette somme et par advance, un autre tiers, partie lorsque la moitié de ladicte besongne fut faicte, et l'autre tiers quand elle fut parachevée.

Comme suite à ses précédentes communications sur l'imprimerie à Angoulême, notre confrère fait connaître qu'en 1605, le 25 mars, le maire remontra au corps de ville qu'il fallait remplacer l'imprimeur-juré de cette ville, Ollivier de Minières, décédé depuis quelque temps. Il présenta comme le plus capable d'occuper cette charge Jacques Le Page, *alias* Le Paige, maître écrivain de ladicte ville, priant messieurs du corps de ville de l'accepter, ce qui fut fait. La veuve d'Ollivier de Minières obtint de loger dans la maison où était établie l'imprimerie et qui appartenait à la ville; elle provenait, en effet, d'un don fait à la ville d'Angoulême par M. de Belle-Joye de Monsoreau pour y installer une école publique. Ladite imprimerie, qui fonctionna jusqu'en 1622 à peu près, était située dans le voisinage de la rue Corneille (présentement), et les Jésuites, un peu plus tard, l'occupèrent lorsqu'ils dirigèrent le collège Saint-Louis.

II.

COMMUNICATION DE M. PAUL DE FLEURY.

Titres d'ouvrages imprimés à Angoulême à la fin du XV[e] siècle :

(N° 41.) *Les Enseignements de saint Thomas*, in-4° gothique de 22 feuillets non chiffrés, de 24 lignes à la page pleine. Un grand bois gravé, placé au verso du titre, représente un saint assis dans une chaire et s'adressant à deux hommes qui se trouvent devant lui, debout et le bonnet à la main. Les caractères sont ceux dont se servaient Pierre Alain et André Chauvin, ce qui permet de dater l'ouvrage vers 1492.

(N° 557.) *Le Doctrinal des Filles*, in-4° gothique de 6 feuillets, dont chaque page contient cinq quatrains imprimés en grosses lettres de forme semblable à celles des *auctores octo*. Au verso du titre, un grand bois gravé représente une femme assise dans une chaise gothique, ayant

devant elle un pupitre et donnant une leçon à une jeune fille. Imprimé vers 1492, à Angoulême.

(N° 561.) *La Doctrine des Princes et des servans en court*, in-4° gothique, 4 feuillets, dont la page la plus pleine a 25 lignes. Le recto du premier feuillet ne contient que le titre, et au verso de ce titre est reproduite la gravure sur bois n° 41. (Les Enseignements de saint Thomas.)

(N° 572.) *La Louenge des Dames*, in-4° gothique, caractères des *auctores octo*. Au verso du titre, une gravure sur bois représentant une femme assise dans une chaise gothique et faisant la leçon à deux jeunes filles assises à terre devant elle.

SÉANCE DU MERCREDI 8 AVRIL 1891.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. Chauvet, Callaud, Biais, de Fleury, le docteur Werner, l'abbé Sochal, Desjoncherets, l'abbé Blanchet, Favraud, Mourrier, Malard, l'abbé Tricoire, Dufourneau, Sémoret, Mathieu, Martin, Desmazeaud, de Verrières, Veillon et Warisse, secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion de mars est lu, mis aux voix et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance ; il signale :

1° Dans le *Bulletin historique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (1890, n° 4), une communication de notre confrère M. Henri de Montégut, comprenant deux lettres inédites, l'une de Louis Ier de

Bourbon, prince de Condé (1563); l'autre de Jeanne d'Albret, reine de Navarre (1568);

2° Dans le *Bulletin archéologique* du même Comité (1890, n° 3), un rapport de M. Alexandre Bertrand sur les fouilles opérées par M. Eck dans un cimetière mérovingien, à Templeux-la-Fosse (Somme).

M. Eck a cru reconnaître que les « bijoux cloisonnés de grenats lapidés à plat » remontent seuls à l'époque mérovingienne, tandis que le « cabochon » appartient exclusivement aux VIIIe et IXe siècles, c'est-à-dire aux temps carolingiens. Il constate, en outre, la localisation de groupes d'objets distincts dans des cantons différents du même cimetière.

M. Alexandre Bertrand, tout en rappelant qu'il ne faut pas généraliser les observations faites dans une contrée déterminée, conclut à la « nécessité d'établir des divisions d'époques et de tribus dans l'ensemble de nos cimetières dits mérovingiens ».

La distinction entre l'art frank, l'art burgonde, l'art visigoth est-elle démontrée?

L'étude publiée par M. de Baye dans la *Revue d'anthropologie,* et dont M. Touzaud a communiqué une analyse à la séance du mois de décembre dernier, semble établir le contraire. Il n'est pas douteux, toutefois, que cet art a eu, comme toutes choses, ses phases de développement.

Dans tous les cas, M. le Président signale le rapport de M. Bertrand à l'attention de la Société et spécialement à celle de notre confrère M. Delamain, l'auteur des découvertes du cimetière d'Herpes.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître qu'il a reçu la visite de M. Louis Audiat, président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Nos voisins ont décidé de faire une excursion archéologique, le 14 mai prochain, à Saint-Michel, La Couronne et An-

goulême. Désireux de voir, à cette occasion, les deux sociétés fraterniser ensemble, ils nous invitent à prendre part à leur excursion.

M. le Président a accueilli cette invitation avec la faveur qu'elle méritait, et il ne doute pas que ses confrères ne partagent ses sentiments. En conséquence, il propose à la Société de remercier nos collègues de Saintonge de leur initiative, de fixer au jeudi 14 mai, à quatre heures et demie du soir, notre prochaine réunion, et d'inviter les membres de la Société des archives historiques à y assister.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

M. le Président signale une nouvelle perte faite par la Société en la personne de M. Gustave Engrand, négociant à L'Houmeau, membre titulaire depuis l'année 1887, décédé le 29 mars dernier.

Les membres présents s'associent aux regrets exprimés par M. le Président.

M. Biais communique le résumé d'un des mémoires qu'il a adressés au Comité des beaux-arts et qui seront lus en séance publique, à l'École des beaux-arts, au prochain Congrès des Sociétés départementales : *Les Stalles de l'église abbatiale de Bassac*, étude faite d'après des documents inédits tirés d'un registre monastique appartenant à notre confrère M. Joseph Castaigne, et des recherches et observations personnelles.

M. Biais insiste sur le point suivant : le registre précité a fait connaître le nom de l'auteur de ces stalles, frère Jean Lacoste, habile sculpteur ornemaniste, qui exécuta, en outre, des ouvrages remarquables de son art à Bassac, notamment le lutrin. Cet intéressant manuscrit avait été communiqué à l'abbé Michon, qui l'a mentionné, avec le nom de son propriétaire, dans la *Statistique monumentale de la Charente*.

Notre confrère fait observer qu'un passage de ce manuscrit, relatif à un tabernacle de l'église de Bassac fait « à Angoulême par un maître sculpteur de Paris », lui paraît concerner « Jean de Goullons, sculpteur et peintre de Paris », qui habita en ce temps-là et pendant deux années consécutives le territoire de la paroisse de Notre-Dame de Beaulieu, et dont M. Biais a eu plusieurs fois l'occasion de parler.

Il donne également quelques renseignements sur un sculpteur de la paroisse Saint-André d'Angoulême, Jean Tournier (XVIII[e] siècle).

M. Chauvet dépose un exemplaire du rapport qu'il a présenté, comme président de la section d'anthropologie (Association française pour l'avancement des sciences), sur cette question, qui doit être discutée en septembre 1891 au Congrès de Marseille : « Quelle est la valeur « des objets d'industrie humaine comme élément de « classification des terrains quaternaires et des époques « préhistoriques ? »

M. Favraud présente une pointe de flèche en bronze trouvée à Narçais, commune de Loubillé (Deux-Sèvres), en 1876, par M. Roy, et qu'il avait vue lors de sa découverte. M. Roy s'en est dessaisi en sa faveur.

Le même membre a reconnu aux Gours, canton d'Aigre, l'existence d'un camp antique ayant la forme d'un parallélogramme adossé à la rivière par son grand côté.

Les fossés ont encore trois mètres de profondeur et les retranchements huit mètres de large sur trois mètres de hauteur.

L'ancien château des Gours fut bâti dans son enceinte, mais il ne l'occupa pas tout entière ; c'est seulement à l'ouest que le retranchement est contigu au mur de clôture. Au nord, il en reste à plus de cent mètres, et au sud à plus de cent cinquante.

M. Favraud a trouvé dans le camp des grattoirs et un fragment de hache polie.

M. l'abbé Tricoire lit une note sur Arnauld Mat, maire d'Angoulême pendant le XVe siècle (annexe).

M. l'abbé Blanchet, revenant sur une communication faite à la séance précédente, croit pouvoir affirmer que la chantrerie d'Angoulême doit être placée au coin de la rue d'Arc et de la rue Corneille, où était également la maître-école.

M. Favraud dépose une étude sur les Mardelles d'Ambernac et les débuts de l'âge du fer dans la Charente. Il émet le vœu de voir classer la partie de ces *mottes* encore intacte au nombre des monuments historiques.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

Warisse

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU 8 AVRIL 1891.

NOTE SUR ARNAULD MAT, MAIRE D'ANGOULÊME.

La *Nouvelle chronologie historique des maires de la ville d'Angoulême*, par M. Babinet de Rencogne (*Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 1868-1869, page 562), parle ainsi de ce personnage :

« 14 mars 1445, — 3 avril 1446. — Arnauld Mat (Arnaldus Mat). Il figure comme sous-maire avec Jean Pelletan, maire, dans un acte du mercredi 1er mars 1446 (1447 n. s.); il avait donc été précédemment maire, et conformément aux obser-

vations que nous avons déjà faites à l'article 7 (l'auteur y avait fait remarquer que, d'après un usage constant, nul n'était sous-maire sans avoir été précédemment maire, et qu'il entrait en charge comme sous-maire aussitôt après l'expiration de sa mairie), nous sommes en droit d'affirmer qu'il a exercé ces fonctions du 14 mars 1445 au 3 avril 1446.

« Ce personnage figure encore dans un autre acte du Cartulaire de Saint-Cybard coté CCC, article 163, sans date, il est vrai, mais évidemment de la même époque, et est ainsi qualifié : « Arnauld Math, clerc, notaire juré et garde du « scel establi aux contrats à Engolesme pour très haut et « très puissant prince monseigneur le comte dudit lieu. » C'est probablement le même qui est désigné par Desbrandes et M. l'abbé Michon, à l'année 1438, sous les noms de Arnaud Maté et Arnos Matys (M. Michon donne « Arnos Maty », *Sanson*, page 106, note), d'après la traduction d'une charte latine du 25 avril 1438, dont ni l'un ni l'autre ne font connaître la provenance ni le dépôt. Il est regrettable de voir des historiens employer de semblables preuves. »

Dans la même *Chronologie*, il est dit que Jehan Meusnier fut maire du 17 mars 1437 (d'après un titre du 14 décembre 1437, cité comme pièce justificative) au 30 mars 1438, et le maire donné ensuite est Pierre Durmois, du 7 avril 1443 au 29 mars 1444.

Les archives du château d'Ardenne, commune de Moulidars, nous fournissent aussi trois chartes du XVe siècle où il est question d'Arnauld Mat :

1° Une baillette du 28 mars 1438, en tête de laquelle il est ainsi désigné : « Arnauld Math, clerc, garde du scel establi aux contraix Engoulesme. » (Original sur parchemin signé *A. de Boisbriend* et scellé de cire noire, *semé de fleurs de lys au lambel à trois pendants*.)

2° Un accord du 23 avril 1438 entre Jean Gervais, doyen du chapitre d'Angoulême, et Jean Dexmier, seigneur de Moulidars. L'un des témoins est « *Arnaldo Mati, majori et civi Engolesmensi* ». (*Le Château d'Ardenne et la Seigneurie de Moulidars*, page 343, pièces justificatives.)

D'après ces deux pièces, dont nous connaissons *la provenance et le dépôt*, nous pouvons affirmer, avec Desbrandes et l'abbé Michon, qu'Arnauld Mat fut maire d'Angoulême en 1438, succédant alors sans doute à ce « Jehan Meusnier », le 30 mars de la même année. Il a pu l'être encore en 1445-1446, comme le veut la *Nouvelle chronologie*.

3° La troisième charte est une commission donnée, le 29 octobre 1446, par Denis des Planches, licencié ès lois, lieutenant de Guy de La Roche, seigneur de Montendre, sénéchal d'Angoumois, et Colas Dexandrieux, tenant les grandes assises de Châteauneuf, « a noz bien amez Jehan Portier, *Arnault Mat* et messire Pierre Bourrens, pbre, notaires en cour laye », pour enquêter en la cause de Jehan Bompart, écuyer, seigneur de Puyrobert, contre noble femme Florence Caille. (Original sur parchemin, signé *Gérauld*, scellé du sceau en cire rouge de la sénéchaussée d'Angoulême, *semé de fleurs de lys au lambel à trois pendants*.)

8 décembre 1890.

P.-G. TRICOIRE.

SÉANCE DU JEUDI 14 MAI 1891.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD, PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. CHAUVET, CALLAUD, BIAIS, COCHOT, NADAUD-LALANDE, l'abbé BLANCHET, l'abbé COURIVAULT DE LA VILLATE, Henri BOURDIN, l'abbé MONDON, l'abbé TRICOIRE, BOISSONNADE, Abel SAZERAC DE FORGE, Paul DE FLEURY, MOURRIER, VEILLON, MATHIEU, DESJONCHERETS et WARISSE, secrétaire.

Assistaient, en outre, à la séance les membres de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, et à leur tête M. Audiat, président de cette société.

M. le Président communique une lettre aux termes de laquelle Mgr Sebaux, évêque d'Angoulême, exprime son vif regret de ne pouvoir, pour raisons de santé, assister à la séance.

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres de la Société de Saintonge-Aunis qui ont accompagné en si grand nombre à Angoulême leur vaillant président, M. Louis Audiat, pour qui notre Charente est la patrie du cœur (1); cette visite toute fraternelle, la Société archéologique de la Charente se fera un plaisir de la rendre à Saintes.

Il expose les liens étroits qui unissent naturellement les deux sociétés : une partie notable de notre département a été, dans l'histoire, pour ainsi dire une terre commune entre les deux provinces d'Angoumois et de Saintonge. C'est ainsi que le diocèse de Saintes s'étendait jusqu'au cœur du canton actuel de Saint-Amant-de-Boixe, comprenant les paroisses de Coulonges et de Villejoubert; la province elle-même, il est vrai, l'« Angoumois », embrassa toute cette partie du département du côté de l'ouest, y compris Cognac, et à l'exception seulement de Barbezieux. Telle fut jusqu'à la Révolution la base territoriale de notre organisation judiciaire.

D'autre part, le gouvernement militaire, qui avait son siège à Angoulême, comprenait Saint-Jean-d'Angély et Saintes; enfin, l'organisation des circonscriptions administratives dites *généralités* rattacha la région de

(1) M. Louis Audiat s'est marié à La Rochefoucauld, et son fils est professeur de rhétorique au lycée d'Angoulême.

l'Ouest, depuis Saint-Fraigne au nord et Voulgézac au midi jusqu'à Cognac, à la généralité de La Rochelle, tandis qu'Angoulême était uni à celle de Limoges.

M. Louis Audiat se lève et s'exprime à peu près en ces termes :

« M. le Président vient de rappeler en termes affectueux les liens particuliers qui me rattachent à cette province d'Angoumois. Ils suffiraient, en effet, pour qu'on me vît ici aujourd'hui. Mais il s'y ajoute une communauté d'études et un échange déjà ancien de relations qui devaient amener cette réunion. Aussi, à la première proposition d'une excursion et d'une séance communes, vous avez très galamment crié : « Messieurs les Saintongeais, tirez les premiers » ; et voilà pourquoi nous sommes ici. Quand le laboureur, en poussant devant lui sa charrue, arrive au bout du sillon commencé, il voit auprès de lui son voisin qui, lui aussi, a terminé son sillon. A la limite des deux champs, on s'arrête un instant, on se salue, on se serre la main, on cause de ses labeurs, de l'espérance de la moisson prochaine, et encouragés, heureux de cette halte amicale, tous deux reprennent leur travail un instant interrompu. Ainsi faisons-nous. Nous vous devions cette marque de déférence ; vous êtes nos aînés de beaucoup, et vos études en tous genres, art, archéologie, histoire, préhistoire, vous ont acquis une juste renommée. Notre cher président rappelait fort spirituellement certaines sociétés d'admiration mutuelle ; mais c'est parmi les membres d'une même société que l'un dit : « Vous êtes un grand homme » ; à quoi l'autre riposte poliment : « Vous en êtes un autre ».

« Entre sociétés, il y aurait plus à craindre qu'en bêchant le même champ on ne se bêchât, pardon ! on ne se donnât des coups de férule involontairement. C'est pour fraterniser réellement que, répondant à l'appel de

notre président, j'ai accepté, sans trop me faire prier, l'honneur de prendre la parole aujourd'hui; c'était payer une dette envers la Société de la Charente, c'était montrer ma bonne volonté pour l'Angoumois, qui est ma seconde patrie, et aussi reconnaître un peu l'accueil cordial que l'on nous fait... »

M. Audiat avait à faire une étude *sur la presse périodique en Saintonge-Angoumois avant 1790,* mais il préfère dire ce qu'il devait lire. Il raconte l'origine de la presse dans la généralité de Limoges, dont dépendait Angoulême en 1775, sous Turgot, puis la fondation à Saintes, en 1786, des *Affiches et Annonces des provinces de Saintonge et d'Angoumois.* Il donne des détails sur cette feuille, sa composition, sa rédaction, son contenu. Il insiste sur le créateur du journal, Bourignon, de Saintes, type curieux, à la fois poète et archéologue, botaniste et médecin, colonel de la garde nationale, professeur de rhétorique et principal de collège, un peu bohême, un déclassé, mais antiquaire de grand mérite.

M. Chauvet lit un travail intitulé : *Coup d'œil sur les temps quaternaires dans la vallée de la Charente.*

M. Biais, conservateur du Musée, énumère les objets qui sont venus enrichir nos collections, savoir :

1° Quarante estampages et moulages comprenant douze motifs pris sur les sculptures de bas-reliefs provenant de la chapelle de N.-D. du Salut, plus connue sous le nom de chapelle Saint-Gelais, estampages et moulages exécutés par MM. Renoleau et Biais;

2° Plusieurs fragments d'une cheminée en pierre (calcaire coquillier) avec des sculptures qui paraissent dater de la fin du XVIe siècle.

Ces sculptures ont été extraites d'un mur d'une maison en démolition, sise à l'angle de la rue Vauban, proche la place du Minage. Elles ont été données au Musée

par M. Jourde, entrepreneur de bâtisses, au nom de Mme Castelli, propriétaire de l'immeuble, et placées par les soins de M. Cochot, conservateur adjoint du Musée, dans le jardin de l'hôtel de ville, du côté de la rue de Plaisance

M. Biais expose que le Musée est actuellement l'objet d'un remaniement notable en prévision de certaines acquisitions et de l'installation de vitrines destinées à la collection préhistorique donnée par notre confrère M. Germain.

M. le Conservateur du Musée donne ensuite lecture d'une notice sur les sculptures de la chapelle Saint-Gelais, avec des aperçus nouveaux et des renseignements inédits sur ce très remarquable ouvrage d'architecture de la Renaissance.

Il fait observer que quelques parties d'un haut intérêt ont dû à Mgr Cousseau, alors évêque d'Angoulême, de ne point être brisées ou employées en guise de moellons dans les substructions du clocher de la cathédrale, vers 1861.

M. Martineau donne lecture d'une poésie saintongeaise en patois, écrite par Piâre Marcut (M. Marcel Pellisson) et qui est soulignée par de vifs applaudissements.

Demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires :

M. Laroche-Joubert, manufacturier, conseiller général, député de la Charente, présenté par MM. Arnous, Rambaud de Larocque et Touzaud;

M. Guérin-Boutaud, notaire, présenté par MM. Callaud, Werner et Touzaud;

M. l'abbé Beauregard, présenté par MM. l'abbé Blanchet, du Chambon et Touzaud;

M. Joseph Souchet, horloger-bijoutier, présenté par MM. Paul de Fleury, Callaud et Touzaud;

M. Léopold Barraud, libraire, présenté par MM. Paul de Fleury, l'abbé Sochal et Touzaud;

M. Abel Boilevin, propriétaire, présenté par MM. Chaillot, George et Touzaud.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire,

WARISSE.

SÉANCE DU MERCREDI 10 JUIN 1891.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. CHAUVET, CALLAUD, DESERCES, DE FLEURY, MOURRIER, DUFOURNEAU, Henri MARTIN, l'abbé MONDON, DESMAZEAUD, DE ROFFIGNAC, Philippe DELAMAIN, MATHIEU et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu, mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la séance du 8 avril; il signale :

1° Un livre de 570 pages, modestement intitulé : *Notice sur les Écoles secondaires ecclésiastiques du diocèse d'Angoulême au XIXe siècle,* par notre confrère M. l'abbé Blanchet;

2° Trois ouvrages de Mgr Barbier de Montault :

La Bibliothèque vaticane et ses annexes : le musée chrétien, la salle des tableaux du moyen-âge, les chambres Borgia, etc.;

La Classification des styles en architecture,

Et *La Mosaïque de l'église Sainte-Cécile à Rome;*

3° Le *Bulletin* de la Société archéologique et historique du Limousin (t. XXVIII), contenant une curieuse *carte féodale* du Limousin, par M. Champeval, avec une intéressante notice sur le véritable rôle social des « repaires » ou « logis nobles »; cette carte comprend une partie notable de l'ancien diocèse d'Angoulême;

4° Deux volumes publiés par la *Smithsonian Institution* de Washington (en anglais). On y trouve signalée, avec gravure à l'appui, notre grotte du Placard;

5° La deuxième livraison du tome Ier des *Antiquités orientales* (en russe), publiée par la commission orientale de la Société archéologique de Moscou, sous la direction de son secrétaire, M. Nikolski;

6° Enfin, un envoi considérable d'ouvrages d'archéologie russe, adressé par Mme la comtesse Ouvaroff et comprenant, avec la collection des *Antiquités* ou *Mémoires* de la Société archéologique de Moscou et diverses autres publications, deux volumes dus au comte Ouvaroff, intitulés : *Archéologie russe, période de la pierre* (en russe), qui contiennent un très grand nombre de planches.

La Société vote des remerciements aux donateurs, spécialement à la noble et généreuse présidente du Congrès archéologique de Moscou.

M. le Président exprime les regrets que cause à la Société la mort de Mgr Sebaux; il s'exprime ainsi :

« Je suis l'interprète de vos sentiments unanimes, messieurs, en déplorant ici la perte de Mgr Alexandre-Léopold Sebaux, évêque d'Angoulême, membre titulaire de notre Société, décédé le 17 mai dernier.

« Vous avez tous présente à l'esprit la lettre si sympathique dont il a été donné lecture à la séance du 14 mai et par laquelle Mgr Sebaux nous faisait connaître son vif

regret de ne pouvoir assister à cette séance. Certes, personne à ce moment ne croyait si proche une fin qu'a précipitée le zèle apostolique du vénérable prélat.

« Peu de jours auparavant, votre président, pour donner suite aux vœux de la Société, avait fait auprès de l'évêché une démarche à l'effet d'obtenir la translation dans le Musée archéologique du sarcophage chrétien qui se trouve déposé dans la demeure épiscopale et sur lequel le Musée du Louvre avait jeté les yeux; la réponse ne s'était pas fait attendre, et elle fut aussi favorable que nous la pouvions souhaiter.

« Ces témoignages d'intérêt démontrent que si, par ses habitudes d'esprit, Mgr Sebaux, d'ailleurs tout dévoué aux œuvres d'enseignement, n'a pas été, à l'exemple de Mgr Antoine-Charles Cousseau, porté à prendre une part active à nos travaux, il ne nous était pas moins attaché que son savant prédécesseur.

« La Société archéologique offre à la mémoire de Mgr Sebaux le juste tribut d'un respect profond et d'un sincère regret. »

M. Philippe Delamain remercie M. le Président de lui avoir signalé l'article de M. Eck, qui a cru pouvoir avancer que les bijoux cloisonnés de grenats lapidés à plat remontaient seuls à l'époque mérovingienne, tandis que le cabochon appartient seul aux VIIIe et IXe siècles.

En ce qui concerne la nécropole d'Herpes, qui certainement appartient à l'époque visigothe ou mérovingienne, et peut-être aux deux, M. Eck est dans l'erreur, et comme appui de la réfutation de son opinion, M. Delamain soumet à l'examen de ses collègues une boucle mérovingienne composée de neuf plaques de grenats cloisonnées en argent, dont la pièce centrale est un gros cabochon de grenat.

De plus, deux fibules en forme de perroquet, formant la paire, et trouvées dans la même sépulture, ont, pour

figurer l'œil, l'une un cabochon, l'autre un grenat lapidé à plat.

Troisième exemple : dans la même sépulture, M. Delamain a trouvé deux boucles d'oreilles en or et une bague également en or. Les deux boucles d'oreilles ont pour ornement un cabochon de grenat, et la bague a pour chaton un grenat lapidé à plat.

M. Delamain ajoute qu'il pourrait fournir de nombreuses preuves non moins concluantes. Comme conclusion : le grenat en cabochon et lapidé à plat a été employé simultanément à Herpes au VI[e] siècle.

M. Delamain est exactement du même avis que M. Eck en ce qui concerne la localisation des objets dans une même nécropole. Ses observations à Herpes concordent avec celles de M. Eck. Pour donner un seul exemple, M. Delamain a constaté que dans certaines parties du cimetière d'Herpes il ne rencontrait que des verres, tandis que dans d'autres il n'y avait que des vases en poterie décorée à la roulette.

M. Delamain déclare qu'il s'est rallié à l'opinion de M. de Baye, qui conclut à un art barbare commun à toutes les nations qui ont envahi la Gaule, et non à un art mérovingien particulier. La similitude des objets trouvés à Herpes avec ceux trouvés dans l'Aisne, la Somme, en Angleterre, en Hongrie et en Crimée, l'a amené à partager l'avis de M. le baron de Baye.

Notre confrère dépose sur le bureau une petite figurine en bronze, trouvée à Herpes, et qui représente soit une Vierge avec nimbe, soit une impératrice en costume byzantin.

Il communique ensuite une étude de M. Maurice Frère, du cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale, sur les monnaies barbares en argent trouvées à Herpes. Ces monnaies sont des imitations ou adaptations barbares de monnaies impériales romaines.

M. Prou les considère comme des demi-siliques d'argent et en fixe la date à la seconde moitié du VIe siècle.

M. Delamain présente ensuite des photographies d'une statuette provenant de Richard, près Saint-Fraigne (Charente), et croit pouvoir dire que cette statuette, en pierre dure, de 0^m 43 de hauteur sur 0^m 20 de largeur, est gallo-romaine et représente Diane.

M. Chauvet et la plupart des membres présents sont du même avis.

Enfin, notre confrère donne lecture de différents extraits d'un inventaire du château de Jarnac, dressé en 1762, à la mort du comte Annibal de Rohan-Chabot. Cet inventaire est fort intéressant, car il donne les évaluations du mobilier et des denrées, vin, fourrages, eaux-de-vie, grains, etc., et il fixe d'une façon certaine la date du départ des seigneurs de Jarnac de leur château de Jarnac, en mentionnant le départ « de feu mon« dit seigneur le comte de Jarnac au mois de novembre « 1744, temps auquel il partit de ladite ville de Jarnac « pour aller faire son domicile à Paris, en son hôtel, « rue de la Bonne-Morüe, paroisse de La Madeleine « de La Ville-l'Évêque ».

M. Chauvet fait observer que l'église de Saint-Michel-d'Entraigues, visitée par la Société lors de sa dernière excursion, est surtout intéressante par sa forme *octogonale ;* elle doit être rapprochée de l'octogone de Montmorillon, que Bernard de Montfaucon avait pris pour un temple druidique; idée acceptée par dom Martin dans son *Histoire des Gaulois,* t. II, page 142, et rectifiée en 1842 par les archéologues réunis au Congrès archéologique de Poitiers, qui virent avec raison dans ce monument un édifice fondé au retour de la première croisade et dépendant d'un établissement de charité destiné aux pèlerins pauvres.

L'église de Saint-Michel et le monument de Montmorillon sont de même époque et se rattachent à une même idée : *ils servaient de refuge aux pèlerins.*

Sans vouloir établir un lien étroit de parenté entre tous les monuments octogones, M. Chauvet signale quelques constructions antiques bâties sur ce plan et notamment :

Les temples romains de Chassenon et de Sanxay,

Et six autres constructions signalées par dom Martin (*loc. cit.,* t. I, page 138).

M. l'abbé Mondon continue l'histoire de l'abbaye de Grosbost. Il fait connaître les abbés commendataires du XVIe siècle et du commencement du XVIIe et dépeint leur administration. Il montre qu'elle fut le plus souvent ruineuse pour l'abbaye. C'est ainsi que l'abbé Jean Bouthinot confia vers 1587 la ferme de son abbaye au seigneur de Manzac, Vincent de Villards, qui fit en sorte d'annexer à ses domaines de magnifiques terres appartenant à l'abbaye. Un autre abbé, Henri Lambert, charge son père, Jean Lambert, *protestant,* d'administrer les biens du monastère.

« Ces exemples suffiraient à eux seuls, ajoute notre « confrère, pour montrer combien la commende s'écar- « tait de l'esprit qui avait présidé à la fondation des « ordres religieux. »

M. l'abbé Mondon termine sa communication par le récit du mariage de *Nicolas d'Anjou,* fils de René d'Anjou et d'Antoinette Chabannes, avec Gabrielle de Mareuil, fille de Guy de Mareuil et de Catherine de Clermont, dame de Pranzac.

En 1533, Catherine de Clermont, devenue veuve, se trouvait à Paris dans le même hôtel que le jeune Nicolas, âgé de quinze ans, orphelin et accompagné de son précepteur. Elle eut la pensée de l'amener à épouser sa fille, qui était un peu plus jeune et fort belle. Très habile,

elle sut, à force de prévenances, l'amener à consentir à son projet.

Un matin, pendant que le précepteur était à l'audience, elle l'emmena dans sa chambre, après y avoir au préalable réuni un procureur au parlement, deux notaires et un prêtre. Le mariage fut fait à la hâte. Cependant le précepteur, prévenu, vint chercher son élève. Le mariage fut annulé, les parties contractantes n'étant pas nubiles; mais six ans plus tard, de son plein gré, Nicolas d'Anjou épousa Gabrielle de Mareuil. (Ces détails sont extraits de l'opuscule de M. Hugues Imbert : *Mariage de Nicolas d'Anjou avec Gabrielle de Mareuil.*)

M. Mourrier communique le moulage d'un sceau du XIIIe siècle, provenant d'une bulle du pape Urbain IV (1261 à 1264), avec cette inscription : VRBANVS pp. IIII.

L'original a été trouvé dans les fouilles de la gendarmerie.

Il est procédé aux votes sur les présentations de la séance de mai; sont successivement élus membres titulaires de la Société :

MM. Laroche-Joubert, manufacturier, conseiller général, député de la Charente;
Guérin-Boutaud, notaire;
L'abbé Beauregard;
Joseph Souchet, horloger-bijoutier;
Léopold Barraud, libraire,
Et Abel Boilevin, propriétaire.

Demandent à faire partie de la Société en la même qualité :

M. le comte Marcel de Mascureau de Sainte-Terre, propriétaire au château de La Grollière, par Alloue (Charente), présenté par MM. Paul de Fleury, Louis de Mascureau et de Verrières,

Et M. Henry-Dyke Gautier, de Cognac, présenté par MM. Henry Delamain, Philippe Delamain et Louis Delamain.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

WARISSE.

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 1891.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. CHAUVET, CALLAUD, COCHOT, WERNER, FUSIL, MARTIN, DE FLEURY, DUFOURNEAU, MALARD, SÉMORET, l'abbé SOCHAL, GERMAIN, l'abbé MONDON, DESERCES, GEORGE, BOILEVIN, Jules RICHARD, MATHIEU, MAROT, PUYMOYEN et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu, mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus, parmi lesquels :

1° Œuvres complètes de Mgr Barbier de Montault, prélat de la maison de Sa Sainteté, t. IV, *Rome ; — le droit papal ;*

2° *Les Temps préhistoriques dans l'Ouest,* résumé des conférences faites à la Faculté des lettres de Poitiers, en 1889, par M. A.-F. Lièvre, président honoraire de la Société ;

3° *Cours d'archéologie régionale* fait à ladite Faculté, seconde année, période gauloise, également par M. Lièvre, compte-rendu par M. E. Ginot.

La Société adresse ses remerciements aux donateurs.

M. GERMAIN dépose sur le bureau les premiers échantillons qu'il apporte à Angoulême de la collection qu'il a donnée à la Société.

Ils se composent, d'abord, d'une série de haches, lances et bracelets de l'âge du bronze.

Trois haches viennent de Chebrac et faisaient partie de la cachette découverte dans cette localité; deux viennent de Crouin, commune de Cognac, et ont été trouvées dans une sépulture, près d'un squelette malheureusement détruit par les ouvriers lors de la découverte.

Une dernière hache vient de Palaiseau (Seine-et-Oise).

Les autres objets sont de provenance inconnue, mais probablement de Suisse.

Une deuxième série d'objets comprend une hache polie de la Nouvelle-Calédonie, une pierre de fronde en stéatite et un marteau de la Guadeloupe.

Une troisième série est composée de diverses pièces venant de Spienne (Belgique) et appartenant presque toutes à l'époque de la pierre polie.

Enfin une pierre à polir les cartes à jouer.

M. Germain est heureux de constater que les vitrines sont prêtes; il s'est entendu avec M. Chauvet pour opérer à Cognac même le premier triage de la collection, afin d'éliminer les doubles inutiles.

Sitôt ce triage fait, les objets choisis seront transportés à Angoulême, et un premier classement montrera, suivant la place occupée par eux, si l'on doit éliminer encore quelques pièces un peu moins intéressantes ou augmenter, au contraire, le nombre de ces objets pour arriver à une représentation complète des types de notre région.

Ce premier travail sera terminé le mois courant, et à l'automne auront lieu le classement définitif et la rédaction du catalogue.

M. l'abbé Mondon achève la lecture de son travail sur l'abbaye de Grosbost.

Il montre, en particulier, le monastère se relevant de ses ruines sous l'abbé Jean de la Font (1641-1673). Grâce au zèle de ce pieux abbé, qui vint mener dans son couvent la vie religieuse, l'abbaye compta au XVIIe siècle quelques beaux jours. L'abbé, le prieur et deux ou trois religieux observèrent avec fidélité la règle cistercienne; mais après Jean de La Font reviennent les abbés commendataires, et le prieur est souvent seul à occuper le monastère. En 1722, l'abbaye retrouve avec Claude-François Leautre ses abbés réguliers, qu'elle conserva jusqu'à la Révolution; mais la vie et la prospérité n'y revinrent pas.

M. George communique un plan de la ville d'Angoulême qu'il a dressé à l'aide de plans partiels appartenant aux archives départementales ou municipales et à diverses personnes. Il est tracé sur une feuille de papier transparent, à l'échelle de 1/4000, qui est l'échelle d'un plan de la ville nouvellement édité par un de nos libraires, ce qui permet, en les superposant et en faisant coïncider les points communs, de voir où Angoulême ancien se trouvait par rapport à Angoulême actuel.

Ce plan de 1786 à 1790 donne le nom de presque toutes les rues et il comprend la partie *intra muros* de la ville, jusques et y compris le champ de foire. Il donne les trois portes Saint-Martial et la double ligne de fortifications qui couvraient ce quartier, l'une longeant la rue Neuve ou le rempart du Séminaire, l'autre un tracé bastionné sur la place du Champ-de-Mars, comprenant une demi-lune au centre, le bastion La Bussatte au sud, et au nord le bastion appelé l'Éperon.

Le parc et le pré du château n'étaient plus entiers à cette époque, le comte d'Artois ayant été autorisé par

lettres patentes de 1775 à en arrenter diverses parties. La muraille sur laquelle repose le parapet de la rue Haute-du-Parc, ancienne rue *Barbacane,* est abattue ; le Parc, la partie basse du rempart Desaix, la rue Carnot, la rue d'Iéna et la rue d'Austerlitz sont tracés en tout ou en partie.

Les bastions qui protégeaient l'entrée du château et ses abords, sur les places du Marché-Neuf et de l'Hôtel-de-Ville, ont disparu : ceux de la place du Marché-Neuf, pour être remplacés par une place et des maisons privées ; celui de la place de l'Hôtel-de-Ville, pour l'être par une halle de boucherie, détruite en 1860 et destinée à servir au lieu de celle du comte Jean le Bon, qui couvrait la place du Palet.

La place du *Collège,* beaucoup plus petite que la place actuelle (place de la Gendarmerie), n'avait guère qu'une issue, la rue du *Collège* (rue Corneille) ; la rue Prudent n'existait pas encore, la rue de la Gendarmerie n'était pas ouverte ou peut-être ne l'était plus, et la rue Molière n'était qu'un passage entre les maisons et les écuries épiscopales.

Le plan présenté, dit M. George, n'offre rien de curieux ; s'il a quelques avantages, c'est de pouvoir être comparé aisément avec un plan moderne existant et de faire soupçonner un Angoulême plus ancien. C'est cet Angoulême plus ancien, un Angoulême de 1700 ou même de 1600, si faire se pouvait, qu'il désirerait présenter à ses collègues. Il a déjà réuni dans ce but certains documents dont beaucoup lui ont été communiqués par diverses personnes obligeantes, mais il lui reste fort à faire et bien des détails lui font défaut.

M. Fusil expose le compte-rendu sommaire d'un travail de M. Imbart de La Tour, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, sur les *Élections*

épiscopales du IXe au XIIe siècle. Ce compte-rendu est annexé au procès-verbal.

Sur la proposition de M. le Président, une excursion archéologique à Châteauneuf, Bouteville et Bassac est décidée ; elle aura lieu le mardi 28 juillet.

M. LE PRÉSIDENT communique les démissions de MM. Darnal, Daly et Laforgue.

Il est procédé au vote sur les présentations de la séance précédente.

Sont élus en qualité de membres titulaires de la Société :

MM. le comte Marcel de Mascureau de Sainte-Terre et Henry-Dike Gautier.

La Société décide qu'à raison du long espace de temps qui nous sépare de la prochaine convocation, le procès-verbal de la présente séance sera adopté par le bureau.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

WARISSE.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 1891.

LES ÉLECTIONS ÉPISCOPALES DU IXe AU XIIe SIÈCLE.

Un professeur distingué de la Faculté des lettres de Bordeaux, M. Imbart de La Tour, vient de publier un travail important.

Le sujet, un peu spécial, a été peu étudié jusqu'ici ; il est cependant d'un grand intérêt, puisqu'il se réfère à l'organi-

sation de l'Église, la plus haute puissance sociale de cette époque.

J'essaierai, messieurs, de vous en présenter un compte-rendu sommaire, surtout au point de vue de l'Angoumois.

L'auteur rend compte, en premier lieu, de la façon dont les choses se passaient au commencement du IXe siècle.

A la mort de l'évêque, le métropolitain nommait un visiteur qui devait se rendre promptement à la ville épiscopale veuve de son pasteur. Ce visiteur, institué principalement pour présider la future élection, devait dresser un inventaire des biens de l'Église, et cela de concert avec le chancelier du diocèse ; il devait présider les obsèques du défunt, mais il n'avait rien des fonctions de nos vicaires capitulaires actuels; tout au plus pouvait-il distribuer le saint chrême aux curés.

Les funérailles terminées, il convoquait les électeurs dans l'église cathédrale ; mais auparavant il fixait un jeûne de trois jours. L'assemblée se divisait en deux parties :

L'une comprenait les électeurs proprement dits : chanoines, curés des paroisses rurales, clercs, moines, notables, vierges et veuves ; la présence de ces deux dernières catégories est prouvée par l'*Historia episcoporum Antissiodorensium*. Peut-être ces électrices étaient-elles représentées par des délégués ; cependant le document cité ci-dessus suppose qu'elles usaient par elles-mêmes de leur droit.

L'autre partie, composée de la masse du peuple, ne faisait guère qu'approuver par ses acclamations le candidat qu'élisaient les premiers. Bien entendu, pour faire partie de l'assemblée, il ne fallait être ni excommunié, ni pénitent public, ni concubinaire, ni noté d'infamie, ni hérétique, ni schismatique.

Mais à part ces motifs d'exclusion, tous étaient admis. L'assemblée débutait par un sermon du visiteur qui rappelait les qualités que les saints canons demandaient pour être promu à l'épiscopat. Puis, librement, les électeurs notables proposaient leurs candidats, et l'on votait par acclamation.

L'élu était conduit ensuite au trône épiscopal au chant du *Te Deum;* on dressait un procès-verbal ou *decretum*, qui était signé par le clergé et par les principaux électeurs. L'élu, accompagné de quelques témoins, clercs et laïques, était présenté au métropolitain, qui l'examinait sur sa foi et ses mœurs et le consacrait avec l'assistance de ses suffragants.

Intentionnellement j'ai passé sous silence l'intervention du pouvoir civil, qui fait, dans le volume de M. Imbart de La Tour, l'objet de longues discussions historiques du plus haut intérêt. En résumé, cette intervention paraît avoir eu pour origine tantôt la concession des Papes, et principalement celle du pape Zacharie à Pépin, tantôt le violent droit de conquête d'autrefois, le patronat ecclésiastique que les rois se réservaient sur les évêchés de fondations royales, et enfin, principalement pour les Carolingiens, le caractère sacré de la royauté. Mais, en général, cette intervention se bornait à une sorte de candidature officielle, ainsi que nous le montrent plusieurs *decreta*.

Je ne suivrai pas l'auteur dans l'histoire de la décadence du droit d'élection ; je me bornerai à signaler la main-mise par les seigneurs, ducs et comtes sur les évêchés, qui deviennent au XIe siècle, dans bien des endroits, de véritables propriétés privées ; l'opposition de l'Église, dans ces conciles, à ces prétentions abusives, et enfin le triomphe de la liberté électorale au XIIe siècle.

Voici les principaux faits que j'ai recueillis, soit chez l'auteur, soit dans d'autres documents concernant les élections épiscopales pour le siège d'Angoulême :

Dans la légende de saint Ausone, au *Propre* du monastère de ce nom, il est dit que saint Martial établit Ausone évêque d'Angoulême du consentement du peuple fidèle ; mais cette légende est sans autorité sérieuse et doit avoir été composée au XIIe ou XIIIe siècle.

Vers 567, Mérérius, Macairius, Maracharius, oncle de Nautinus, comte d'Angoulême, se fait élire évêque, non sans intrigue, d'après le *De Gestis Regum Francorum* d'Aimoin.

D'après la même chronique, Mérère paraît avoir eu contre lui un parti puissant dont Frontin était le chef ; ledit Frontin se fait élire ensuite et meurt après avoir siégé un an seulement. Héraclius lui succède également par élection ; autrement, il est probable que Nautinus, qui, plus tard, lui reproche de ne pas renvoyer les assassins de son oncle Mérérius, ne l'aurait pas laissé élire s'il avait pu s'y opposer efficacement.

Oliba doit son siège à Charles le Chauve en 875. D'après Adhémar de Chabanais, il ne paraît pas qu'il y ait eu d'élection. Oliba était un clerc de la chapelle royale, et le roi avait le privilège de nommer ses clercs évêques sans élection, ou du moins d'en imposer le choix aux électeurs ; de sorte que la chapelle impériale était devenue une sorte de séminaire épiscopal.

Les ducs d'Aquitaine, et particulièrement Guillaume IV Fier-à-Bras et Guillaume V, paraissent s'être emparés du droit de nommer les évêques de leur duché. Rohon, évêque d'Angoulême en 1020, se sert du mot *Dominus* pour désigner le duc d'Aquitaine, qui appelle les évêques de son duché *Episcopi nostri*. L'*Historia Pontificum et Comitum Engolismensium* dit bien que Rohon fut nommé par Robert, roi de France ; mais M. Imbart de La Tour ne voit dans ce passage qu'un effort de l'écrivain ecclésiastique pour rejeter les prétentions des ducs d'Aquitaine et des comtes d'Angoulême.

En 1101, Gérard II est élu, d'après l'Histoire des évêques et des comtes d'Angoulême, par l'élection du clergé et du consentement du peuple (page 39 de l'édition Castaigne).

L'an 1110, bulle de Pascal II reconnaissant aux chanoines d'Angoulême leurs privilèges électoraux. Cette bulle a été mise au jour par un savant allemand : c'est la première bulle connue pour la confirmation de ces sortes de privilèges; celle de Périgueux lui est postérieure de vingt ans environ.

En l'année 1137, par acte authentique, le comte d'Angoulême aurait renoncé à ses prétentions sur l'évêché, d'après M. Imbart de La Tour.

Cependant la célèbre lettre de Louis le Gros à Guillaume, fils de Vulgrin, semble bien indiquer que ce ne fut pas sans espoir de retour que Guillaume abandonna ses prétendus droits. *Ea propter fidelitati tuæ per regia scripta mandamus ut Engolismensem Ecclesiam et bona illius cum amore et honore nostræ in omni pace et quiete dimittas.* Il semble surtout, par le mot *Ecclesiam*, que le comte prétendait avoir un certain haut domaine sur l'Église de son comté, autrement Louis le Gros aurait dit les biens de l'Église et non l'Église elle-même et ses biens.

1149, lettre de Pierre de Cluny au pape Eugène III, se plaignant de l'archevêque de Bordeaux, qui ne veut pas sacrer Hugues de La Rochefoucauld, bien qu'il ait été légitimement élu par le clergé, accepté par le peuple, examiné et approuvé par le métropolitain lui-même, le jour du sacre indiqué ; mais ce jour-là l'archevêque s'absente et refuse de procéder à la cérémonie. Le Pape sacre Hugues, après avoir plusieurs fois ordonné en vain à l'archevêque de Bordeaux de le faire.

Dans la suite, les élections eurent lieu assez paisiblement jusqu'au concordat de Léon X avec François 1er ; mais les comtes et ducs ne cessèrent d'avoir une grande influence dans le choix des électeurs, tout particulièrement Louise de Savoie.

Th. Fusil.

SÉANCE DU MERCREDI 11 NOVEMBRE 1891.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. Chauvet, Callaud, Cochot, Deserces, Werner, Guérin-Boutaud, Bastier, Puymoyen, Mourrier, Boilevin, Mathieu, Dufourneau, George, Desmazeaud, de Verrières, de Roffignac, Souchet, l'abbé Mondon l'abbé Mesnard, l'abbé Blanchet, l'abbé Sochal,

l'abbé COURIVAULT DE LA VILLATTE, VEILLON, FAVRAUD, DE FLEURY, DELAUNAY et WARISSE, secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance, parmi lesquels :

1° *Une Sépulture gauloise à Saint-Jean-sur-Tourbe* (Marne) ;

2° *Rapport sur le Congrès archéologique et historique de Bruxelles ;*

3° *L'Art chez les Barbares ;*

4° *La Nécropole de Mouranka* (Russie) ;

Hommages de l'auteur, M. le baron de Baye ;

5° *Souvenirs du vieux Cognac.* — Cordeliers, Récollets, — les anciens hôtels de ville, par M. Paul Fragonard.

La Société adresse ses remerciements aux donateurs.

M. G. CHAUVET dépose pour la bibliothèque de la Société un volume sur *Marseille,* publié cette année par la municipalité de cette ville à l'occasion du vingtième Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Cet ouvrage comprend une série de chapitres sur les sciences, les lettres, les arts, l'industrie et le commerce de la vieille cité phocéenne ; l'anthropologie et l'archéologie y ont une bonne place.

Notre confrère y signale un détail curieux pour nous, Charentais : dans un intéressant article sur « l'influence du bassin méditerranéen dans la haute antiquité », M. G. de Mortillet montre que la *culture de la vigne* et l'utilisation du raisin sont plus anciennes qu'on ne le croit dans la partie occidentale du bassin méditerranéen.

Ce qui le confirme, c'est la présence de pépins de raisins, de sarments et de souches de vigne dans les palafittes ou habitations lacustres du nord de l'Italie. Dans une de ces terramares, à Cogozzo, province de

Mantoue, on a même retrouvé des marcs de raisin montrant que les grains avaient été pressés.

Or, ces gisements sont bien plus anciens que la fondation de Marseille et même que la fondation de Rome. Il faut donc reporter, au moins pour le midi de l'Europe, la culture de la vigne à une époque bien plus reculée que celle indiquée par les légendes grecques, qui font venir d'Ionie à Marseille, vers 540 avant Jésus-Christ, la vigne, l'olivier et le blé. Ici encore, la légende doit être rectifiée par l'observation directe.

Des remerciements sont votés au donateur.

M. LE PRÉSIDENT communique une circulaire du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, relative à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1892, avec le programme dudit Congrès (qui sera publié *in extenso* dans un de nos Bulletins mensuels). Il signale : 1° dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, l'analyse sommaire d'une étude de notre confrère M. le baron de Baye sur la nécropole d'Herpes (ce travail paraîtra *in extenso* dans notre prochain Bulletin annuel) ; 2° dans le *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure,* un inventaire des joyaux, vêtements, vaisselle et linge de Louis de La Rochefoucauld, seigneur de Bayers.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau des documents historiques émanant de M. Dulignon-Desgranges. Sur la demande qui lui en est faite par la Société, M. DE FLEURY veut bien se charger de dépouiller ces documents.

M. TOUZAUD donne lecture d'une lettre qui lui est adressée par M. le baron de Baye et relative aux fêtes et solennités organisées par le gouvernement espagnol à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.

Deux expositions seront ouvertes à Madrid le 12 septembre 1892.

La première aura pour but de représenter de la manière la plus complète l'état où se trouvaient les différentes contrées du nouveau continent avant l'arrivée des Européens et à partir de la conquête jusqu'à la première moitié du XVIIe siècle.

La seconde sera également rétrospective ; elle comprendra les objets d'art pouvant donner une idée du degré de civilisation qu'avaient atteint les nations colonisatrices à l'époque de la conquête. Ces objets d'art devront appartenir à la période comprise entre le commencement du XVe et la moitié du XVIIe siècle.

Deux Congrès internationaux tiendront leurs sessions en octobre : l'un (Congrès des Américanistes), à Huelva ; l'autre (Congrès des Orientalistes), à Séville.

Désireux que la France prenne une large part à ces réunions et à ces expositions, le gouvernement espagnol a institué près de son ambassade à Paris un comité dont M. de Baye a l'honneur de faire partie et au nom duquel notre confrère vient solliciter le concours des membres de la Société en joignant à sa lettre le programme des fêtes du centenaire.

M. le Président communique enfin des extraits intéressants d'un article paru dans la *Revue politique et littéraire (Revue bleue)* du 7 du présent mois, sous ce titre : *L'Enseignement de l'archéologie nationale.* L'auteur se plaint de ce que l'histoire de l'art soit presque entièrement laissée de côté dans les écoles françaises, tant au sein de l'Université qu'en dehors d'elle. L'archéologie, en effet, comprise dans un esprit large et élevé, sans parler des précieux renseignements dus à l'épigraphie et des découvertes inespérées de l'archéologie préhistorique, ne devrait pas rester le domaine exclusif des érudits, mais son objet, qui cons-

titue une part importante du patrimoine national, mériterait de retenir l'attention de tout homme instruit. Or, « tandis que l'archéologie gréco-romaine a des chaires à la Sorbonne, au Collège de France, à l'École des hautes études, l'histoire de l'art du moyen-âge et de l'art moderne n'a trouvé d'asile que dans des écoles spéciales: École des chartes, École des beaux-arts, École du Louvre ».

« L'ignorance des bacheliers, en ce qui touche l'histoire de l'art depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, est incroyable. »

N'est-il pas évident qu'un enseignement serait, ici aussi, nécessaire pour « l'éducation du goût » ? En effet, le premier venu, en présence d'une cathédrale, admire s'il n'est pas un sot ; mais il est incapable de voir des merveilles de détail qui enrichissent infiniment, prolongent, éclairent et ordonnent les impressions ressenties devant le même spectacle par un homme qui sait ».

Notre jeune génération « vit au milieu des reliques qui couvrent notre sol et qui encombrent nos musées, ces reliques où nos ancêtres directs ont incorporé ce qu'ils avaient de meilleur en eux, avec indifférence. Elle vit au milieu des monuments sans les comprendre, ce qui est presque aussi grave que de ne pas les aimer ».

Ce légitime hommage adressé aux études archéologiques n'est point isolé ; l'auteur signale un article publié cette année aussi dans le *Bulletin universitaire de l'enseignement secondaire* et intitulé : *L'Histoire de l'art dans les lycées ;* il mentionne l'institution par les étudiants, au siège de leur association, de conférences d'archéologie et l'organisation par eux de promenades artistiques à Notre-Dame et au Trocadéro ; il rappelle, d'ailleurs, que « depuis longtemps les élèves de l'École normale prennent part aux excursions archéologiques

faites autour de Paris par les élèves de l'École des chartes ».

Il a paru bon de mettre en lumière ce mouvement déjà si marqué vers l'*Archéologie nationale,* ne fût-ce que pour faire justice d'on ne sait quel dédain souvent jeté sur les travaux archéologiques, et qui, en définitive, n'est dû qu'à l'ignorance.

De même qu'en France on commence enfin à reconnaître qu'il n'est pas besoin de franchir la frontière pour admirer des paysages tour à tour imposants ou gracieux, on en viendra bientôt à apprendre que nos pères ont laissé autour de nous de précieux monuments de leur goût artistique : c'est, du reste, la révélation toujours plus frappante qui résulte chaque année de nos excursions archéologiques, même limitées au territoire restreint de notre département.

M. Cochot fait passer sous les yeux de nos confrères une serrure du XVIe siècle.

M. Veillon donne lecture du compte-rendu de l'excursion de la Société à Bassac, Châteauneuf et Bouteville.

M. l'abbé Mondon continue la lecture de sa notice sur la baronnie de Marthon.

La ville de Marthon remonte à une haute antiquité, car on y trouve des habitants non-seulement durant la période romaine, mais encore pendant la période préhistorique. Au moyen-âge, c'était une des principales places fortes de l'Angoumois, ainsi que l'indiquent les restes de son superbe donjon et de son château. Elle avait quatre portes et quatre faubourgs. Les soubassements du donjon et du château sont du XIe siècle, le reste est de la seconde moitié du XIIe.

Les possesseurs successifs de ces domaines furent les sires de Marthon jusqu'en 1147, les seigneurs de La Rochefoucauld à partir de cette date jusqu'en 1712,

enfin les seigneurs de Montbron, de 1712 à la Révolution.

Notre confrère fixe ensuite la date de la construction du château neuf, qui est une des plus belles constructions de la dernière époque de la Renaissance, l'unique échantillon de ce genre que possède l'Angoumois.

La date doit être fixée entre 1560 et 1566, époque où Hubert de La Rochefoucauld habita Marthon.

Tel est aussi le sentiment de M. Jules de Verneilh, le distingué président de la Société archéologique du Périgord, qui a bien voulu écrire à notre confrère une lettre remarquable où il réfute l'opinion de l'abbé Michon.

MM. Camille de La Croze, Poute de Puybaudet et Dussidour donnent leur démission de membres titulaires.

Demandent à entrer dans la Société :

M. Limousin, docteur en droit, avoué, présenté par MM. Puymoyen, Chauvet et Touzaud;

M. Ferdinand Raballet, chef d'institution, présenté par MM. Guérin-Boutaud, Touzaud et Biais;

M. Guy Poute de Puybaudet, licencié en droit, présenté par MM. de Fleury, l'abbé Blanchet et Touzaud.

M. le Président annonce aux membres présents que, sur la proposition de M. de Lasteyrie, la Société a bénéficié d'une subvention de 1,000 francs pour la publication des fouilles d'Herpes.

La Société vote des remerciements à M. de Lasteyrie, qui est élu par acclamation en qualité de membre honoraire.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

Warisse.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1891.

COMPTE-RENDU DE L'EXCURSION DU 28 JUILLET 1891.

Le mardi 28 juillet 1891, la Société archéologique et historique de la Charente, fidèle au traditionnel usage qui, chaque année, lui fait entreprendre une excursion, allait à Châteauneuf, Bouteville et Bassac.

L'itinéraire était heureusement combiné : de magnifiques églises à visiter, les ruines du château des Montmorency à saluer, une promenade dans ces riches plaines où coule mollement « le plus beau ruisseau du royaume », et pour remplir un programme si bien compris, une belle journée d'été où une légère brise vient tempérer la chaleur de l'atmosphère et où des nuages bienfaisants obscurcissent par intervalles les rayons embrasés d'un soleil de messidor.

C'est à Châteauneuf que se groupent les excursionnistes. Là, grâce aux bons soins de nos excellents confrères, un immense véhicule est mis à notre disposition et nous emporte vers l'église, où M. le doyen, dont l'extrême amabilité n'a d'égale que la science, se fait notre cicérone pour fournir des indications à ceux qui ne connaissent pas ce splendide monument des XIIe et XVe siècles.

L'église de Châteauneuf, — et dès ce début je tiens à solliciter toute votre indulgence pour les indications trop incomplètes que va vous fournir un archéologue novice et d'une science, hélas ! bien indigente, — l'église de Châteauneuf, dit M. l'abbé Michon dans sa *Statistique*, date de deux époques différentes ; la façade, la nef et le transept méridional avec son absidiole sont seuls du XIIe siècle. Le reste est du style ogival du XVe. La nef a deux bas-côtés. Les colonnes massives et lourdes, comme il s'en rencontre beaucoup dans les monuments de l'époque romane, ont leurs bases enfouies dans le sol, parce que le niveau primitif de l'église

a été exhaussé. Les chapiteaux sont presque tous décorés de feuillages ; très peu sont symboliques. Quelques inscriptions tumulaires sont écrites, la plupart en lettres gothiques, sur les piles ou sur les murs extérieurs. M. le doyen, familier avec ces inscriptions, nous les lit couramment ; je n'en citerai qu'une seule, d'une philosophie attristante, mais d'une réalité malheureusement trop vraie :

« *N'auras aucune joye en cest monde.* »

La façade comprend un rez-de-chaussée, un étage et un fronton.

Au rez-de-chaussée, le portail occupe l'arcade du centre ; il est richement décoré.

L'étage au-dessus est partagé par des colonnes qui s'élèvent jusqu'au sommet de la façade. Le centre est occupé par la fenêtre, dont chaque côté est orné par deux saints en demi-relief ; les têtes de ces deux statues ont été brisées. A droite se trouve une arcade dans laquelle est une fenêtre simulée, également ornée de deux statues nimbées, mutilées comme les précédentes.

L'arcade de gauche est très vaste et très profonde. Elle est occupée par une statue équestre en relief et une statue de femme en bas-relief, du même style que celles de Civray et d'Aubeterre. Que représentent ces statues ? Sont-elles une imitation ou plutôt un souvenir de l'histoire romaine ? Représentent-elles quelqu'un de ces Césars qui furent maîtres des Gaules, ou synthétisent-elles les emblèmes de la domination des conquérants, comme le prétend Mérimée ? L'artiste a-t-il voulu sculpter l'image de Constantin, protecteur de la foi, ou de Charlemagne, dont le souvenir est resté si populaire pendant tout le moyen-âge, ou bien faut-il voir dans ces personnages de pierre la figure d'un saint Martin ou d'un saint Georges ? Nous pensons qu'il ne faut rechercher ni dans l'histoire profane de l'antiquité romaine ou des temps carlovingiens, ni dans l'histoire hagiographique la signification de ces deux statues, mutilées sans doute, mais dont les restes nous permettent cependant de reconstituer

leur histoire. Outre que le nimbe fait défaut, que le dragon de saint Georges n'est point symbolisé, que le manteau de saint Martin n'apparaît pas, nous ne trouvons pas trace également du costume romain dans l'habillement du cavalier, ni de la selle romaine dans le harnachement du cheval. Au contraire, comme le fait remarquer le savant abbé Michon, la similitude de la statue équestre avec celle des sceaux équestres des comtes et seigneurs de l'Angoumois est absolue : mêmes vêtements, même position du cavalier, même air impérieux et féodal. Nous pouvons donc très vraisemblablement conclure que la statue équestre est la figure d'un fier et généreux baron fondateur de l'église, et que la statue de la femme, dont la robe longue, le manteau ouvert caractérisent suffisamment le costume des femmes des XIIe et XIIIe siècles, est la figure de la grande dame, épouse du fondateur.

Cette opinion, à laquelle nous accordons notre modeste suffrage, est cependant combattue par notre très distingué confrère M. Biais, qui, dans une étude aussi spirituelle qu'intéressante contenue au *Bulletin* de 1878-1879, estime, avec d'excellents arguments à l'appui, que les cavaliers qu'on rencontre sculptés aux façades de certaines églises romanes personnifient l'Église militante et triomphante.

Nous livrons cette seconde interprétation, soutenue encore une fois par d'ingénieuses hypothèses, à l'appréciation des archéologues ; mais nous sommes absolument d'accord avec M. Biais pour décider qu'il ne faut voir dans les statues similaires aucun symbole historique, aucune réminiscence d'un lointain passé profane.

Le fronton de l'église de Châteauneuf n'est point un fronton triangulaire embrassant toute la largeur de la façade. Seule, l'arcade centrale, celle du vitrail, est surmontée d'un fronton ; on a ainsi évité la nudité d'un vaste tympan non décoré et la banalité d'un simple pignon vulgaire.

Le sanctuaire de l'église de Châteauneuf est, avons-nous dit, du XVe siècle. Les nervures prismatiques des voûtes redescendent sur les piliers et vont rejoindre la base sans être interrompues par des corniches ni par des cha-

piteaux. Dans la chapelle de droite, qui touche à la petite abside romane, on trouve une tête humaine sortant d'une coquille d'escargot. Le même sujet était, paraît-il, fréquemment sculpté au château d'Angoulême, ce qui porte M. l'abbé Michon à conclure que les deux monuments sont contemporains et ont eu probablement le même architecte.

Dans cette même chapelle de droite se trouve un confessionnal, très moderne lui, car il a été sculpté il y a quelques années par M. Tabuteau, de Birac. Il est en bois de noyer ajouré comme une dentelle. Il n'a pas fallu moins de deux années à l'habile artiste pour parachever son œuvre, non-seulement très remarquable au point de vue du fini, mais aussi très intéressante, en ce sens qu'elle est d'un style absolument adéquat à celui de l'église, et que ses voussures et son tympan sont identiquement semblables aux voussures et au tympan du portail et des arcades du rez-de-chaussée de la façade.

Après cette visite détaillée de l'église de Châteauneuf, et une courte station au cimetière, où M. le doyen nous montre de très vieilles pierres tombales, notre caravane part pour Bouteville, distant de sept kilomètres.

La route suit presque toujours la ligne de faîte d'une série de plateaux où mûrissent les blés jaunissants, où poussent de verdoyantes frondaisons de jeunes chênes, mais où la vigne n'étale malheureusement plus ses longs rameaux de pampres si pittoresques, voilant les grappes, source d'une prospérité évanouie et d'une fortune disparue.

Puis, brusquement, on descend la déclivité du coteau, et à un détour du chemin on aperçoit en face de soi, de l'autre côté d'une étroite vallée, perchées sur un monticule, les ruines du château de Bouteville, qui se présentent à l'œil dans la poétique réalité d'un décor d'opéra. L'impression est vraiment saisissante : les grosses tours, déchirées par de gigantesques lézardes, semblent montrer des plaies béantes ; les vastes fenêtres, privées de leurs boiseries, sont autant de trous noirs qui évoquent l'idée d'yeux mutilés et à jamais perdus ; les toitures, enlevées ou écroulées, sont une sorte de décapitation de l'édifice qui rappelle le supplice de

ce malheureux Montmorency-Bouteville, l'imprudent gentilhomme qui osa défier le tout-puissant cardinal-ministre ; sur certains points, les murs gisent en décombres où la pierre délicatement sculptée se mêle au calcaire brut ; et malgré tout cela, l'ensemble de la construction majestueuse est encore debout, se dresse dans une immobile sérénité, bien qu'il soit visible que l'œuvre a été hâtive et que cette hâte s'est faite la complice des ravages du temps. Autour du château, un vaste amphithéâtre de collines où s'étagent des villages riants qui sont autant de ruches laborieuses ; au pied du château, dans la petite plaine faite de prairies, le bourg de Bouteville avec sa vieille église, que nous visiterons dans quelques instants.

Après avoir gravi la côte opposée, on arrive à une vaste plate-forme entourée de larges douves. Un pont de deux arches précède la porte d'entrée du château. La façade principale a sa vue au levant ; elle est flanquée de deux énormes tours, dont l'une, celle du nord-est, renfermait la chapelle à son premier étage. Une partie du corps principal a été démolie. Un crénellement continu, fait de corbeilles de fruits ou de gracieuses tresses de fleurs, semble donner de loin au château un certain air féodal ou l'aspect d'une forteresse redoutable ; mais, de près, on ne tarde pas à s'apercevoir que ces créneaux ne sont qu'un ornement très artistique et du plus pur goût du XVIIe siècle, bien que le motif en soit uniforme et donne à l'ensemble quelque monotonie. La grande salle qui touche à la tour du sud-est a été conservée ; elle sert aujourd'hui de grenier, et des gerbes d'avoine s'entassent là où se réunissaient autrefois gentilshommes et grandes dames de la région. Au fond de cette salle est une immense cheminée sur laquelle le sculpteur a épuisé tout le luxe de la décoration : deux cariatides, l'une à tête de vieillard, l'autre à tête de jeune fille, sont entourées de fleurs et de fruits ; au centre du manteau de la cheminée, l'archange saint Michel terrasse le dragon ; un grand encadrement, dont le fronton va se perdre dans la corniche, s'élève et porte dans le haut de riches armoiries sculptées. L'écusson est d'une nudité si lisse qu'elle semble

voulue : si les armes des Bouteville y étaient sculptées, elles ont été soigneusement grattées ; si plutôt elles y étaient peintes, elles ont été simplement effacées ; la pierre est entourée du cordon de l'ordre de Saint-Michel et de celui de l'ordre du Saint-Esprit. A droite et à gauche de l'encadrement sont deux statues allégoriques en mi-relief ; dans la frise supérieure, deux sirènes déroulent gracieusement leur longue queue de poisson. Aux quatre angles sont quatre cartouches où s'entremêlent les initiales des sires qui ont fait construire le château.

Au rez-de-chaussée se trouvent de vastes salles voûtées qui produisent de curieux phénomènes de résonnance ; les murailles sont couvertes d'arabesques au charbon, de noms ou d'inscriptions faites ou dessinées par les prisonniers amenés en France durant les guerres de l'Empire.

Il ne reste pas à Bouteville les moindres traces de l'ancien château féodal ; tout ce qui subsiste a été bâti dans les premières années du XVII[e] siècle.

Des fenêtres de l'édifice comme de la cour on jouit d'un coup d'œil splendide. La vue erre au loin et s'étend complaisamment sur une grande étendue de terrain où la monotonie du sol est rompue par des prairies, des bois, des champs cultivés, des collines alternant avec des plaines, des ruisseaux serpentant dans les vallées, des arbres ombrageant toute la campagne environnante.

Et là, au milieu de ces ruines toujours debout, l'imagination évoque le souvenir des temps passés où de grands seigneurs au pourpoint de satin, à la fraise empesée, à la barbe en éventail, se reposaient des luttes religieuses, se félicitaient de la bonne administration d'un Sully, ou devisaient avec les dames des amours de Henri IV ou des empiètements d'une Léonora Galigaï et d'un Concini, courtisans éphémères qu'allait bientôt remplacer un jeune évêque de petite maison, mais dont la fermeté et l'énergie dans les desseins ne tarderaient pas à troubler la noblesse de France, qui décidément était à la veille de perdre toute influence au profit de l'autorité royale.

Aux grands seigneurs a succédé un propriétaire, maire

de Bouteville, qui a fait un aimable accueil à notre Société; aussi nous le remercions officiellement de la bonne grâce avec laquelle il nous a permis de visiter toutes les parties du beau château qu'il habite.

M. l'abbé Legrand, notre distingué confrère, curé de Bouteville, qui était venu au-devant des excursionnistes à leur arrivée au château, nous invite ensuite à aller visiter sa remarquable église. Nous descendons alors au bourg, et là encore, dans un autre ordre d'idées, notre curiosité archéologique est largement satisfaite.

A Bouteville, il y a deux églises bien distinctes l'une de l'autre. De la première, il ne reste que des ruines; un gigantesque pan de mur encore debout, avec ses piliers et ses arceaux romans, d'une architecture primitive, se trouve à droite, en entrant par où fut la grande porte. Il ne subsiste aucun vestige de la façade. Cette église fut construite dans les premières années du XI[e] siècle par la mère de Péronelle, femme de Geoffroi Taillefer. Péronelle fit terminer l'œuvre de sa mère vers 1050, ainsi que l'atteste une épitaphe recueillie par M. l'abbé Michon, à qui nous empruntons ces détails. La nef avait deux bas-côtés et la longueur totale de l'église était de 32 mètres sur une largeur de 14 mètres.

Au XIII[e] siècle, l'abside de cette église primitive fut démolie et remplacée par un sanctuaire carré de roman ogivé. C'est à cette époque du style de transition que fut construite la seconde église, l'église actuelle. Beaucoup moins longue que la précédente, elle est cependant de grande dimension.

Cette nouvelle église n'a donc pas été construite sur l'emplacement même de la première; elle en est en quelque sorte le prolongement, la suite, et il est facile à l'œil de suivre le plan de l'architecte, qui de l'abside de l'ancienne église a fait la nef de la nouvelle, et qui, en outre, a construit le chœur. Les piliers de la nouvelle église attendent leurs voûtes. Ces voûtes ont-elles été construites et sont-elles tombées, ou bien l'architecte a-t-il reculé devant l'exécution de son plan? Craignait-il la hardiesse du projet, qui consistait à jeter dans les airs une construction gigantesque

n'ayant pour point d'appui que les murs latéraux, car la nouvelle église n'a point de bas-côtés ? Il nous est difficile de donner une appréciation sur cette lacune évidente. Mais nous sommes heureux aujourd'hui de constater que ce que les vieux bâtisseurs de sanctuaires du moyen-âge n'ont pu nous laisser ou n'ont pas osé entreprendre est exécuté par notre confrère M. l'abbé Legrand, qui fait construire des voûtes hardies et fait terminer l'œuvre commencée au XIIIe siècle. Nous ne saurions ici lui ménager nos félicitations et trop louer son initiative, ainsi que celle d'une municipalité qui nous paraît justement soucieuse des droits imprescriptibles de l'art.

Après cette visite fort intéressante à Bouteville, qu'il faut enfin quitter, car l'heure presse, mais dont nous emportons les meilleures impressions et où nous conseillons d'aller à tous ceux qui n'ont pas fait ce voyage archéologique, nous partons pour Bassac, troisième étape de notre promenade.

Le chemin qui mène à Bassac laisse à main droite le petit château d'Anqueville, dont il ne reste malheureusement que quelques souvenirs du XVe siècle, époque à laquelle il fut construit. C'est aujourd'hui une maison de campagne où le goût de l'économie et je ne sais quel pharisaïsme peu artistique ont su tirer parti des vieux murs crénelés et à machicoulis, encore suffisamment solides, en y adaptant une construction qui remonte à quelques années; la banale ligne droite et les angles réguliers d'une façade qui remonte peut-être à quarante ans se marient aux courbures des tours et s'accolent aux gracieuses murailles de la Renaissance. En passant, nous saluâmes ce qui reste du fief de Giraud d'Anqueville sans prendre le temps de le visiter plus amplement.

Après Anqueville, nous sommes en pleine vallée de la Charente, vallée historique, témoin des incursions normandes, des chevauchées anglaises, des escarmouches huguenotes. Le fleuve coule mollement en gracieuses sinuosités au milieu de fertiles prairies; nous le franchissons au pont de Saintonge et nous voici arrivés à Bassac.

Bassac, illustre à plusieurs titres, était indiqué comme digne couronnement d'une journée où les sensations artistiques n'avaient cessé de frapper nos yeux et de réveiller en nous ce culte du passé, cette admiration pour notre vieille France religieuse et monarchique, qui fait partie pour nous, messieurs, — et c'est là notre gloire, — du patriotisme tel que nous l'entendons. A l'amour, en effet, de la France actuelle, de la France contemporaine, nous savons unir l'amour de la France d'autrefois, celle qui réside dans les châteaux en ruines, dans les tombeaux sculptés des chevaliers, dans les monastères déserts, dans les églises romanes ou ogivales; les deux constituent notre patrimoine patriotique; nous ne saurions les en séparer. Et, encore une fois, Bassac et sa belle abbatiale constituent un argument de plus qui plaide en faveur de notre manière de voir et de penser, d'unir la religion du passé à l'affection du présent.

L'église abbatiale de Bassac, telle qu'elle existe aujourd'hui, a été construite sur l'emplacement d'une église primitive du XI[e] siècle, dont il ne subsiste que quelques parties.

Cette église primitive, fondée par Wardrade Lorichès, comte de Jarnac, et Rixendis, son épouse, au retour d'un pèlerinage aux Lieux-Saints, — j'emprunte ces détails à la savante notice publiée dans le Bulletin de 1880 par M. l'abbé Denyse, curé-doyen de Rouillac, — cette église primitive, disons-nous, fut consacrée par Grimoard, évêque d'Angoulème, et son frère Islo, évêque de Saintes. Elle était plus petite que celle que nous voyons aujourd'hui, avait la forme d'une croix latine et devait être d'une médiocre hauteur, à en juger d'après les contre-forts extérieurs, peu élevés et peu saillants. Le clocher, un des plus beaux de l'Angoumois, repose sur quatre piles isolées, sur lesquelles viennent s'appuyer quatre grandes arcades dont l'intervalle est occupé par une belle coupole sans pendentifs. Quatre étages superposés en retrait l'un sur l'autre composent une tour carrée d'où s'élance, svelte et aérienne, une flèche conique à écailles terminée par une pomme. La hauteur totale du clocher est de 38 mètres, dont 24 mètres pour la tour et 14 pour la flèche.

Tout le reste de l'église est du XIIIe siècle. Et ici il est intéressant de noter que l'architecte de Bassac a procédé d'une façon absolument identique au plan conçu par l'architecte de Bouteville, plan que ce dernier n'a pas su ou n'a pas pu réaliser. L'église nouvelle a été construite à la place de l'ancienne, ce qui n'est pas rigoureusement vrai à Bouteville. Dans la construction nouvelle, on a gardé une partie des anciens murs, qui en rendent l'appareil irrégulier. L'édifice est un carré long qui se partage en quatre travées de voûtes à huit nervures, supportées par des piliers composés de faisceaux de colonnes.

Examinons successivement à l'extérieur la façade et le chevet.

La façade a 16^{m} 60 de hauteur et 14^{m} 50 de largeur.

Le rez-de-chaussée se compose de trois arcades reposant sur des colonnes et séparées par le mur qui forme pied-droit. Celle du milieu contient le portail, dont l'arceau est découpé de sept lobes formés par six dentelures et deux moitiés de dentelures, qui donnent un certain air mauresque d'un excellent effet au vide que produisent les deux portes ouvertes. Au-dessus de l'arcade, au nord du portail, est une niche trilobée du XVe siècle qui fut peut-être faite pour y placer la statue de saint Benoît, patron des moines. — Ajoutons qne sur la voussure médiane du portail est gravée en creux et parfaitement conservée la fameuse inscription : « Le peuple français reconnaît l'immortalité de l'âme », qui proteste contre le matérialisme contemporain.

Le premier étage comprend cinq arcades, dont celle du centre est occupée par une forte fenêtre.

Le second étage ne présente qu'un mur nu où l'on voit encore les traces des colonnes arrachées et des arcatures qui le décoraient.

Chaque extrémité de la façade est flanquée de bas en haut d'un contre-fort très saillant supportant un bastion avec meurtrières, ce qui donne au monument un caractère de forteresse original, mais bien explicable en ces temps de surprises, où il fallait se garantir contre un audacieux coup de main arrivant le plus souvent à l'improviste. L'Église,

au reste, s'adaptait aux conditions sociales de vie et de milieu de cette époque; de même qu'elle avait créé des ordres mi-religieux, mi-guerriers, de même les monastères se fortifiaient comme le château voisin contre les ruses d'un ennemi sans cesse en quête de faits d'armes ou d'actes de brigandage.

Le chevet de l'église de Bassac était primitivement éclairé par trois fenêtres plein cintre avec colonnes et archivoltes. Au XVe siècle, elles furent remplacées par une vaste verrière d'ogive flamboyante à cinq meneaux. Ce travail et cette réparation sont signés par un fronton qui porte le blason de l'abbé de Courbon, auteur de la transformation, blason surmonté de la mître et de la crosse.

L'extérieur de l'église ne présente aucune autre particularité notable, si ce n'est une grande irrégularité dans ses contre-forts, les uns peu proéminents, les autres saillants de plus de deux mètres, ce qui est une conséquence de la juxtaposition de l'église du XIII[e] siècle sur celle du XI[e].

Quant à l'intérieur de l'église, il y a lieu, pour éviter toute confusion, de distinguer entre l'édifice en lui-même et le mobilier.

L'édifice a été construit sous Guillaume de Vibrac, qui fut élu par les religieux en 1247; c'est une vaste nef partagée en quatre travées, dont les deux premières furent détruites pendant l'assaut de l'église, en 1569, alors que le duc d'Anjou arrivait à la rencontre de Condé et de Coligny. Ces deux travées furent reconstruites dans le style primitif, la première en 1683, la seconde en 1677. Dans cette dernière se trouve le tombeau de Wardrade et de Rixendis, les fondateurs de l'église du XI[e] siècle.

Le mobilier de l'abbatiale de Bassac, qui, à tous égards, est remarquable, est des XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Dans le chœur claustral, séparé de la nef par une haute muraille couverte de sculptures, ornée de huit colonnes de marbre aux bases et aux chapiteaux de bois doré, la flore du XVII[e] siècle s'épanouit avec un luxe qui rappelle le crénellement de Bouteville : soleils rayonnants, roses plan-

tureuses, tulipes altières, tout semble répéter la devise du Roi-Soleil. L'ameublement de cette époque est admirablement approprié, dans son style, à la majesté de l'autorité royale et à la pompe grandiose et empanachée d'un Versailles; le goût du temps s'appatronnait avec les mœurs de la cour. Les corbeilles de fruits sont débordantes; les guirlandes de fleurs s'affaissent sous le poids des variétés et des plus beaux genres.

Le chœur comprend quarante stalles, dont chacune est un petit chef-d'œuvre par le fini des sculptures et l'originalité des divers motifs, que nous n'entreprendrons point d'énumérer, nous rappelant avec quelle science et quel intérêt M. Biais nous en a fait l'historique dans le courant de cette année.

On sait que la même communication a été très goûtée et très appréciée par le Congrès des beaux-arts, à Paris.

A côté des merveilleuses stalles se trouve un pupitre qui mérite une mention particulière. La hauteur totale est de 2m 38, dont 1m 72 pour l'aigle et le reste pour le pied. Il est tout entier en cœur de noyer et l'aigle n'a pas moins de 1m 20 d'envergure. A la base sont trois cartouches, dont l'un contient les armes de l'abbaye de Bassac : d'azur au PAX d'argent; en pointe, les trois clous de la Passion; cimier, la couronne d'épines.

Si maintenant nous passons au sanctuaire, nous trouvons comme matériaux la pierre et le marbre. Un rétable d'ordre corinthien, comprenant neuf cadres où sont des tableaux, enveloppe tout le chœur. Les plus légères guirlandes de roses sortent de la pierre soutenues par des têtes d'anges. Au-dessous des cadres est un large bandeau en plein relief où se voient des roses, des soleils, des fruits de toute sorte, des joueurs de flûte, de tambour et de tambourin. Vers l'autel sont des flambeaux allumés, des torches, des corbeilles de fleurs, des cornes d'abondance. Au-dessus de l'autel est sculpté un groupe de cinq personnages : le Christ sortant du tombeau, en bois de chêne, et quatre évangélistes en pierre. Le tabernacle est de bois d'ébène, avec ciselures sur cuivre doré; il repose sur un socle de noyer avec rétable de

même essence, dans l'ornementation duquel entrent deux reliquaires carrés.

Voilà, esquissée à grands traits, l'église de Bassac, une des plus curieuses du diocèse d'Angoulême au point de vue archéologique, une des plus riches dans son ameublement et son ornementation. Et aujourd'hui, quand le visiteur porte ses yeux sur ces murs immaculés, sur ces décorations si fraîches, sur toutes ces boiseries lustrées et rendues brillantes par la patine du temps, il se demande si l'heure de l'office ne va pas sonner et si une longue théorie de moines à la robe blanche, à la figure émaciée et extatique, à la démarche lente et religieuse, ne va pas entrer dans le chœur et venir occuper ces stalles vides. Mais non : il n'y a plus de moines, il n'y a plus d'abbés ni de prieurs. Suivant le mot prophétique de J. de Maistre, les casernes ont remplacé les couvents : c'est le cliquetis des armes et le bruit sourd des masses de cavalerie qui, aujourd'hui, semblent s'être substitués au doux murmure des lèvres qui prient et à la suave odeur de l'encens qui monte vers les cieux en légers nuages symboliques.

Nous ne devons pas oublier de mentionner ici tout l'intérêt que l'excursionniste de Bassac peut retirer de la notice si savante et si complète de M. l'abbé Denyse. C'est un précieux *vade-mecum* presque indispensable et dont nous aurions eu à regretter l'absence si précisément, au jour de notre voyage, nous n'avions eu la bonne fortune de rencontrer à Bassac son auteur, notre si dévoué confrère, qui, de la meilleure grâce du monde, a donné à chacun des renseignements aussi utiles que précis. Ajoutons que M. l'abbé Texier, successeur de M. Denyse à Bassac, s'est également fait notre très aimable hôte et nous a très gracieusement facilité la visite de sa belle église jusque dans les détails.

Indépendamment de son abbatiale, Bassac offre d'autres curiosités à l'archéologue. C'est d'abord le monastère, contigu à l'église, divisé aujourd'hui entre plusieurs propriétaires, qui était composé de trois principaux corps de bâtiments formant cour intérieure, autour de laquelle circulait une galerie de cloîtres du XIII[e] siècle; c'est ensuite

la vieille église paroissiale Saint-Nicolas, du XI[e] siècle, qui ne fut point restaurée après sa dévastation par les protestants et dont il ne reste aujourd'hui qu'un mur auquel adhèrent quelques piliers et qui sert de soutènement au cimetière.

Ne faudrait-il pas rappeler ici l'initiative de M. l'abbé Tarrère, qui tenta de fonder à Bassac un petit séminaire, tentative qui ne réussit point, comme nous l'apprend l'ouvrage si curieux de notre savant confrère M. l'abbé Blanchet, supérieur de l'école Saint-Paul, à qui je suis heureux de dire publiquement combien je m'honore d'avoir été son élève ? Il nous est permis de regretter que l'école secondaire ecclésiastique du diocèse d'Angoulême n'ait pas été abritée dans les murs de l'antique abbaye de Bassac, où elle aurait continué en quelque sorte les traditions de travail et de prières des bénédictins disparus.

Voilà les principaux souvenirs qu'évoque un voyage à Bassac. Nous ne citerons que pour mémoire la bataille de 1569, la pyramide élevée à l'endroit où tomba Louis de Bourbon, prince de Condé, sous la balle de Montesquiou, disent la plupart des auteurs, mais fait qu'un récent travail prétend aujourd'hui inexact. Au reste, le temps nous manqua pour aller visiter la place où catholiques et protestants en vinrent aux mains.

Notre journée avait été laborieusement remplie; une longue route avait été fournie; beaucoup de curiosités, toutes fort intéressantes, avaient retenu nos instants. Ne pouvant renouveler le miracle de Josué, il fallait bien songer à partir. Enfin, avec la nuit, vint l'heure du départ. A neuf heures du soir, la Société archéologique rentrait à Angoulême, enchantée de son excursion et de l'accueil qu'elle avait trouvé auprès de tous ses hôtes.

Comme les anciens Scythes, chacun de nous pouvait marquer cette journée d'une pierre blanche, car elle était doublement fructueuse : non-seulement nous avions eu l'occasion de visiter des merveilles qui, comme les belles lettres, — *humaniores litteræ*, — rendent plus humain, mais aussi nous avions pu resserrer les liens de mutuelle confraternité

qui doivent tous nous unir. Félicitons-nous donc des excursions annuelles et rassemblons-nous y toujours de plus en plus nombreux.

PIERRE VEILLON.

SÉANCE DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1891.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. DESERCES, COCHOT, BIAIS, DESJONCHERETS, SEVENET, DE ROFFIGNAC, MATHIEU, DE VERRIÈRES, DUFOURNEAU, FAVRAUD, GEORGE, MALARD, MOURRIER, l'abbé SOCHAL, BOILEVIN, VEILLON, PUYMOYEN et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu, mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. de Lasteyrie, pour remercier la Société de l'avoir élu membre honoraire.

Il communique également une lettre de l'ambassade d'Espagne au sujet de l'offre faite par la Société de se faire représenter aux fêtes du centenaire de la découverte de l'Amérique par M. le baron de Baye. Le Comité remercie la Société d'avoir bien voulu lui offrir son concours. M. le marquis de Croiziès, délégué général, adresse, en outre, à M. le Président le programme détaillé des dispositions communes à l'exposition historique américaine et à l'exposition historique européenne.

Il dépose sur le bureau de la Société les ouvrages reçus depuis la dernière séance, notamment le *Compte-rendu* du Cours professé par M. Lièvre à la Faculté des

lettres de Poitiers (3e année). L'auteur considère comme définitivement établi que les *Agesinates* ont occupé le territoire qui est devenu plus tard l'Angoumois.

M. Biais donne le nombre des visiteurs du Musée pendant l'année écoulée ; il s'élève au chiffre de 3,408 personnes. Pour cause de travaux d'appropriation, le Musée dut être fermé pendant quatre dimanches.

Il a reçu : 1° la collection Germain ; 2° quatorze moulages et estampages pris sur les originaux de la chapelle de Saint-Gelais par MM. Renoleau et Biais.

Le petit cabinet qui se trouve annexé au Musée a été aménagé et il y a été établi des étagères par les soins de M. le Conservateur et de M. le Conservateur adjoint. On pourra y placer des objets d'un intérêt secondaire, notamment les fragments déposés dans la bibliothèque de la Société et qui peuvent servir d'éléments de comparaison et d'étude pour nos confrères.

C'est ainsi, fait observer M. Biais, que nous pourrons avoir commodément à notre portée des pièces qui, sans mériter l'honneur d'une exposition publique, ne sont pourtant pas sans intérêt pour l'archéologie.

Notre confrère, à propos du Cours de notre président honoraire, M. Lièvre, dit que « la découverte de l'érudit bibliothécaire de Poitiers vient confirmer une fois de plus l'opinion exprimée dans le magistral mémoire sur les *Agesinates* publié, après plus d'un quart de siècle de recherches et de méditations, par M. Eusèbe Castaigne, le numismate et le bibliographe de haut savoir qui ne sera pas très probablement remplacé de longtemps parmi nous ».

Il ajoute qu'il ne faut pas oublier que Castaigne « a mérité cette inscription qu'il désirait voir graver au fronton de son monument : *Agesinatum restitutori* ».

M. le Conservateur du Musée signale encore le don de quatre cents monnaies et médailles romaines par

M. Georges Morin, avocat à la cour d'appel de Bordeaux.

Cette collection a été formée par M. Hilaire Morin, qui fut directeur de la succursale de la Banque de France à Angoulême.

Notre confrère donne le compte-rendu de la quinzième réunion des délégués des Sociétés des beaux-arts à l'École des beaux-arts, salle de l'Hémicycle, du 22 au 27 mai 1891. Il a participé à cette réunion en qualité de délégué de la Société et de correspondant du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Le 25 mai, il a lu une notice sur le séjour dans la Charente du grand peintre Eugène Delacroix. Le maître a habité la maison des gardes, chez son beau-père, M. de Verninac ; il y a peint de nombreuses compositions et y a fait un projet de la fameuse *Barque du Dante.*

La maison des gardes, située dans la forêt de Boixe, qui appartint jusqu'à la Révolution aux La Rochefoucauld, est aujourd'hui dénommée « Châlet de la Boixe ». Elle est la propriété de M. de Montardy.

Une invitation émanant de notre confrère M. Charles Lucas, architecte, et de M. Ch. Garnier, membre de l'Institut, a permis à M. Biais d'assister au « Congrès annuel des architectes français », dix-neuvième session, qui s'est tenue également à l'École des beaux-arts.

M. Ch. Lucas, membre correspondant de la Société, a fait un remarquable compte-rendu du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, à Limoges, en 1890.

Puis plusieurs commissions ont été nommées ; l'une d'elles, notamment, a pour objet la *conservation des richesses d'art sur les lieux d'origine.* Enfin l'assemblée visita des reproductions en grands modèles, pour le Musée de New-York, du *Panthéon de Rome* et du *temple de Karnak,* restauration de M. Chipiez.

M. **Favraud** dépose sur le bureau divers objets en bronze, entre autres deux tronçons de lames de poignard analogues à ceux trouvés par John Évans en Irlande, et une lame de rasoir, également en bronze, trouvée, ainsi que les objets précédents, au Bois-du-Roc, commune de Vilhonneur, en 1889.

Cet instrument, dit notre confrère, est malheureusement trop incomplet pour qu'on puisse juger de sa forme primitive. Le fragment qui en reste représente un croissant orné sur ses deux faces d'une guirlande de stries peu profondes. La partie supérieure est entière, mais il est brisé à la naissance du manche et ne laisse pas deviner s'il avait une seconde lame. La partie antérieure du croissant a été battue au marteau. Les coups sont encore apparents et cette partie est très mince.

M. Favraud joint à sa notice un dessin représentant la lame du rasoir et un des tronçons de lame de poignard.

Un troisième dessin représente une pointe de flèche en bronze trouvée à Loubillé.

M. **Touzaud** communique des notes relatives à l'enseignement en Angoumois avant 1789 et qu'il a reçues de MM. de Lacroix, bibliothécaire de la ville de Cognac; J.-E. Champeval, avocat à Figeac, archéologue limousin, et de nos confrères MM. George et Biais.

M. Champeval a relevé dans les registres de la paroisse de Roussines, en 1658, le nom d'un régent du lieu. M. de Lacroix a constaté l'existence de régents ou maîtres d'école à Segonzac en 1615 et en 1780, et dans le cours du XVIIIe siècle à Mainxe, Angeac, Réparsac, Genté; à Cognac, il signale une maîtresse d'école en 1668, et en l'année 1774, exerçant à la fois, quatre maîtres d'école et deux maîtres ès arts, sans parler de maîtres d'armes, d'escrime et de danse.

Enfin, on doit aux renseignements abondants que M. de Lacroix a bien voulu fournir dans quatre envois successifs de connaître l'existence d'un collège à Cognac; notre obligeant correspondant a relevé dans les registres de la paroisse de Saint-Léger de Cognac les noms de six « principaux » du collège qui ont exercé de 1602 à 1669.

Les documents relevés par M. George révèlent, outre l'existence de divers régents ou *précepteurs d'enfants* à Angoulême aux XVI[e] et XVII[e] siècles, deux faits curieux : d'abord, l'engagement pris en 1594 par un avocat au présidial « d'instruire ès lettres humaines pendant deux ans et demy » le fils d'un président en l'élection d'Agoulême; puis, en 1719, la nomination collective par M[gr] l'évêque d'Angoulême, le chapitre cathédral et le corps de ville, d'un prêtre du diocèse à la charge de « précepteur de jeunes enfants ».

Enfin, grâce à M. Biais, lecture est donnée : 1° de l'intéressant contrat aux termes duquel, en 1540, Jean de La Roche, seigneur de La Rochebeaucourt, gouverneur et sénéchal d'Angoumois, achetait « les maisons nobles vulgairement appelées de Monsoreau » pour y établir le collège d'Angoulême; 2° d'une délibération du corps de ville déclarant d'utilité publique municipale, en 1767, c'est-à-dire cinq ans après l'expulsion des Jésuites préposés à la direction du collège, une institution libre fondée sous le nom d'*École d'Académie* et destinée sans doute à remplacer le collège, qui survivait mal à ses anciens maîtres.

Sont successivement élus en qualité de membres titulaires de la Société : MM. Limousin, docteur en droit, avoué; Ferdinand Raballet, agrégé de l'Université, chef d'institution, et Guy Poute de Puybaudet, licencié en droit.

Il est procédé au vote pour le renouvellement du bureau ; sont élus :

Président : M. Touzaud.
Vice-président : M. Chauvet.
Secrétaire : M. Warisse.
Secrétaire adjoint : M. Deserces.
Trésorier : M. Callaud.
Conservateur du Musée : M. Cochot.
Conservateur adjoint et bibliothécaire : M. Biais.

La séance est levée à dix heures un quart.

Le Secrétaire,

WARISSE.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 9 DÉCEMBRE 1891.

PROGRAMME

DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1892.

Section d'histoire et de philologie.

1° Transformations successives et disparition du servage.

2° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

3° Histoire des anciennes foires et marchés.

4° Anciens livres de raison et de comptes. — Journaux de famille.

5° Vieilles liturgies des églises de France.

6° Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes.

7° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des

documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français.

8° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes.

9° Origine, commerce et préparation des aliments avant le XVII° siècle.

10° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région; en donner autant que possible la forme exacte; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

11° Origine et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

12° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance.

13° Transport des correspondances et transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

14° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen-âge pour l'entretien et la réfection des anciennes routes.

15° Rechercher dans les anciens documents les indications relatives aux maladies des animaux et des végétaux dans les diverses régions de l'ancienne France.

16° Recherches relatives à l'histoire de la marine française, d'après les archives notariales des villes maritimes de France.

17° Indications tirées des anciens documents pouvant faire connaître les phénomènes naturels, météorologiques ou autres (inondations, pluies, sécheresses persistantes, tremblements de terre, température exceptionnelle, etc.), jusqu'au règne de Louis XIII.

Section d'archéologie.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du XVI° au XVIII° siècle.

2° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

3° Étudier dans une région déterminée de l'Afrique les édifices antiques, tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de villes, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

4° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

6° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an mil.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen-âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

10° Signaler, comme l'a fait en 1741 l'abbé Jean-Baptiste Thiers dans son *Traité des superstitions*, les restes de vieilles croyances et pratiques superstitieuses qui peuvent subsister dans certaines parties de la France.

11° Rechercher les documents écrits ou figurés relatifs à l'archéologie navale.

12° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen-âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

13° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen-âge les représentations d'instruments de métier.

14° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

15° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

16° Étudier dans les *Acta sanctorum*, parmi les biographies des saints d'une région de la France, ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

17° Signaler les découvertes numismatiques faites soit isolément, soit par groupes, dans une circonscription déterminée. Les classer par époques depuis les temps les plus reculés (époque gauloise) jusqu'au XVII° siècle. — Étudier les causes historiques et économiques qui justifient la présence de ces monnaies.

Section des sciences économiques et sociales.

1° Rechercher quelle était, sous l'ancien régime, dans les diverses régions de la France, la nature des fonctions des procureurs du roi auprès des autorités locales d'ordre municipal.

2° De l'exécution de la peine des travaux forcés.

3° Existe-t-il des modes à peu près satisfaisants d'évaluation de la fortune mobilière et immobilière d'un pays?

4° Quelle est la cause principale de l'augmentation des dettes publiques européennes et quelle est son influence sur la fortune publique et privée?

5° Quels ont été les éléments qui ont concouru à former la population des États-Unis d'Amérique? Quelle influence ont-ils encore sur sa composition, tant sur la quotité de cette population que sur ses mœurs et son caractère?

6° Y aurait-il intérêt à introduire en France le principe soit du *homestead* des États-Unis de l'Amérique du Nord, soit d'institutions analogues en vigueur dans d'autres pays et ayant pour but de rendre insaisissable le foyer familial?

Quelles seraient les dispositions législatives et réglementaires à adopter pour assurer à la famille la sécurité de l'héritage dans une mesure à déterminer?

Quelle pourrait être cette mesure?

7° Étudier les tentatives qui ont été faites en France, avant l'organisation de l'enseignement secondaire spécial (en 1866), pour créer un enseignement d'où les langues anciennes seraient exclues, mais qui, par le caractère et l'étendue de ses programmes, par la durée des études, par la sélection des élèves et les garanties exigées des professeurs, serait supérieur à l'enseignement primaire.

8° Du rôle des écoles professionnelles dans l'enseignement primaire obligatoire. — Faut-il mettre l'atelier dans l'école ou l'école dans l'atelier? (Comparaisons internationales.)

9° Étudier les mesures propres à garantir les pensions de retraite dans l'industrie privée.

10° Rechercher le meilleur régime légal à appliquer aux sociétés par actions.

Section des sciences.

1° Tremblements de terre.

2° Influence de la pression atmosphérique sur le dégagement du grisou à l'intérieur des houillères.

3° Comparaison des climats des différentes régions de la France.

4° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement de climat.

5° Études relatives à l'aérostation.

6° Signaler les hybrides d'oiseaux et de mammifères obtenus récemment.

7° Mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral.

8° Monographies relatives à la faune et la flore des lacs français.

9° Étude détaillée de la faune ichthyologique fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau.

10° Étudier, au point de vue de la pisciculture, la faune des animaux invertébrés et les plantes qui se trouvent dans les eaux.

11° Époques et mode d'apparition des différentes espèces de poissons sur nos côtes. Étude de la montée de l'anguille.

12° Des procédés à employer pour la multiplication des poissons de nos côtes et l'introduction d'espèces nouvelles.

13° De l'influence que l'on peut attribuer aux usines industrielles et aux amendements agricoles dans la dépopulation de nos cours d'eau.

14° Apparition des cétacés sur les côtes de France. Indiquer l'époque et la durée de leur séjour.

15° Insectes qui attaquent les substances alimentaires.

16° Comparaison des espèces de vertébrés des époques tertiaire et quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle.

17° Fixer, pour les localités bien déterminées de la région des Alpes et des Pyrénées, la limite supérieure actuelle de la végétation des espèces spontanées ou cultivées ; étudier les variations qu'elle a subies à différentes époques.

18° Les phénomènes périodiques de la végétation ; date du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidence de ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes.

19° Influence de l'hiver 1890-1891 sur les plantes et les animaux ; comparer, si possible, avec les effets des grands hivers, notamment celui de 1879-1880.

20° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore du nord de l'Afrique.

21° Sur les nouvelles variétés de plantes cultivées, susceptibles d'augmenter la richesse nationale.

22° De l'importation fortuite et de la naturalisation d'espèces végétales.

23° Étude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha, et de leurs succédanés. Quelles sont les conditions propres à leur culture? De leur introduction dans nos colonies.

24° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

25° Les eaux souterraines; leur trajet, les terrains qu'elles parcourent, leur faune et leur flore.

26° Rechercher dans le plus grand nombre possible de têtes osseuses néolithiques celles qui reproduisent à des degrés divers les caractères des races de l'époque précédente; signaler les faits de fusion et de juxtaposition de caractères qu'elles peuvent présenter.

27° Préciser, surtout par la considération des têtes osseuses, le type ou les types nouveaux venus, dans une région déterminée, aux époques de la pierre polie, du cuivre, du bronze et du fer.

28° Déterminer les éléments ethniques, dont le mélange a donné naissance à une de nos populations actuelles.

29° Étudier et décrire avec détails quelqu'une de nos populations que l'on peut regarder comme ayant été le moins atteinte par les mélanges ethniques. Rechercher et décrire les ilots de population spéciale et distincte qui existent sur divers points de notre territoire.

30° Rechercher l'influence que peut exercer sur la taille et les caractères physiques des populations la nature des terrains et autres conditions de milieu.

Section de géographie historique et descriptive.

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements, des communes ou des particuliers. Étudier spécialement les anciennes cartes marines d'origine française.

2° Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées; cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

3° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français. — Missions scientifiques françaises à l'étranger avant 1789.

5° De l'habitat actuel en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, villages et hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitations, fermes, granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités depuis les temps historiques.

6° De l'habitat en France dans les temps préhistoriques. Cartes montrant la distribution géographique des dépôts alluviaux, cavernes, abris sous roche, etc., ayant renfermé des restes de l'époque quaternaire. Cartes des stations, ateliers, monuments funéraires, etc., de l'âge de la pierre polie.

7° Limites des suffixes ethniques les plus caractéristiques. Cartes des noms de lieux en *ac*, en *az* et *oz*, en *on*, etc.

8° Limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes locales, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

9° Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

10° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France (érosions, ensablements, dunes, etc.).

11° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique, traditions locales ou observations directes.

12° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée de France depuis une époque relati-

vement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que déplacements des cours d'eau, brusques ou lents; apports ou creusements dus aux cours d'eau, modifications des versants, recul des crêtes, abaissements des sommets sous l'influence des agents atmosphériques, changements dans le régime des sources, etc.

13° Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude géographique des colonies françaises ou des pays de protectorat.

14° Discuter les documents relatifs à la distribution géographique des populations de couleur qui vivent dans les colonies, les protectorats et les zones d'influence française.



MÉMOIRES

ET DOCUMENTS

NOTE

SUR

UNE HORLOGE

A PENDULE RÉGULATEUR

CONSTRUITE A ANGOULÊME

QUATORZE ANS AVANT LA NAISSANCE D'HUYGENS

PAR

M. P. DE FLEURY

ARCHIVISTE DE LA CHARENTE

SI on ouvre un traité de physique, même récent, au chapitre intitulé : *Des effets de la pesanteur,* on y lira infailliblement qu'en l'an 1647, un physicien et mathématicien hollandais, nommé Christian Huygens du Zulichem, eut le premier la pensée de faire servir l'isochronisme des petites oscillations du pendule au réglage de la marche des horloges.

Or, voici qu'un document découvert et publié, il y a quelques années seulement, par M. Charles Henry, bibliothécaire de l'Université à la Sorbonne, est venu renverser cette attribution, en donnant la priorité sur Huygens à un horloger allemand établi à Angoulême dès le commencement du XVIIe siècle.

Je ne puis mieux faire, pour rendre à chacun ce qui lui appartient, que de publier textuellement la lettre suivante, qui me fut adressée, le 10 mars 1885, par M. Henry :

« Monsieur,

« Je prends la liberté de solliciter de votre obligeance « un renseignement que vous voudrez bien, sans doute, « ne pas me refuser et qui intéresserait vivement l'his- « toire de la science. Je viens de publier une lettre « inédite de Carcavy à Huygens, datée du 13 décembre « 1659, dans laquelle on lit :

« *Comme j'aloys hyer faire faire un horloge de « vostre invention, je trouvay un honnest'homme « d'Angoulesme nommé M. de Boismorand qui m'as- « seura en avoir un chez lui, il y a très longtemps, « à peu prez de la mesme façon, du moins avec un « pendule, qui fut fait environ l'année 1615 ou 1616, « par un Allemand, pour feu la Reyne mère Marie « de Médicis, qu'elle ne prist point, à cause de son « départ d'Angoulesme, et l'ouvrier s'estant marié et « décédé quelque tems après dans la mesme ville, « ledit sieur de Boismorand l'a retiré de ses héritiers ; « dont jai crû devoir vous donner advis.* »

« Y a-t-il quelque document sur M. de Boismorand, « et y a-t-il quelque trace du mariage et du décès d'un « ouvrier horloger allemand, dans ces années, parmi « les documents que vous connaissez ?

« La question est un peu vague, mais cependant elle « pourrait être résolue à peu près sûrement. Ce serait « une véritable découverte que vous feriez, et il me « serait très agréable de vous en attribuer la gloire, si « vous ne préfériez publier directement le résultat de « vos recherches.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sen- « timents les meilleurs.

« Charles Henry,
« Bibliothécaire de l'Université à la Sorbonne,
« 22, rue Berthollet.

« Paris, le 10 mars 1885. »

Au reçu de cette lettre, et avant de commencer des recherches que je prévoyais devoir être longues, j'adressai à mon savant correspondant de Paris les quelques renseignements biographiques que j'avais déjà recueillis sur Pierre David de Boismorand, garde des sceaux au présidial d'Angoumois, qui fut en son temps l'un des amateurs et des collectionneurs les plus distingués de notre ville, puis je me mis résolument à la recherche des horlogers ayant exercé à Angoulême pendant le premier quart du XVII[e] siècle.

Deux catégories de documents étaient principalement à consulter : dans les archives communales de la ville d'Angoulême, les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures dont la teneur a précédé de deux siècles et demi ceux des registres de l'état civil ; — dans les archives départementales, les anciennes minutes de notaires, si riches en enseignements. Cette seconde série étant plus à ma portée, et les répertoires tenus par les anciens notaires en rendant la compulsion particulièrement facile, ce fut par elle que je commençai. En peu de temps je réunis un nombre relativement considérable de noms d'horlogers ayant exercé à Angoulême, mais pas un de ces noms n'était allemand. Toutefois, cet insuccès ne me découragea point, et je passai de la consultation des répertoires de minutes à la consultation des minutes elles-mêmes. Alors je ne tardai pas à constater qu'un nom qui, dans les répertoires, avait la forme la plus française, était bel et bien allemand. L'horloger appelé par le répertoire *Clos* et *Claud*, signait bien *Georgius Kloss*, et d'une écriture aussi allemande que le nom lui-même. Je parvins ainsi à réunir six actes portant la signature de cet horloger et établissant que Georgius Kloss était établi à Angoulême dès 1603 ; que le 5 février 1605, il demandait des lettres de naturalisation pour habiter

en tel lieu de France qu'il lui plairait; qu'en 1605, il était assez considéré pour être chargé par le corps de ville de l'entretien de l'horloge de Saint-André, et par le chapitre de la cathédrale, de l'entretien de l'horloge de cette église; enfin que, dès 1604, il était marié à Marie Courtois, veuve de Rustan Dardin, de Mansle, de laquelle il eut un fils, Vincent Kloss, baptisé à Saint-André, le 22 janvier 1607.

Un peu plus tard, je communiquai à M. Henry ces premiers résultats, dont il apprécia la valeur, m'engageant cependant à ne pas les publier avant d'avoir fait toutes les recherches possibles. Mes investigations ultérieures ne m'ayant rien fourni de plus, je me décide à mettre au jour le résultat des premières, en les faisant accompagner de quelques observations critiques destinées à préciser le degré d'importance que j'y attache. Je ne me dissimule pas, en effet, que si, sous certains rapports, la lettre de Carcavy et les documents que je viens de relater s'accordent pour faire voir dans Georgius Kloss l'horloger, allemand d'origine, angoumoisin de fait, qui aurait devancé Huygens dans l'application du pendule aux horloges, il y a aussi des discordances qui tendent à contredire l'identification proposée. D'après la lettre de Carcavy, l'horloger dont il s'agit se serait marié après 1615 ou 1616 et n'aurait survécu que de quelques années à son établissement. Or, Kloss était marié en 1604 au plus tard, puisque, dès le 28 décembre 1604, il comparaît avec Marie Courtois, sa femme, devant Gibaud. notaire royal (1). Autre objection : Depuis 1607, il n'est plus fait mention de lui, soit dans les actes des notaires, soit dans les actes de baptêmes, mariages et sépultures des paroisses d'Angoulême, non plus que dans les délibérations du chapitre cathédral,

(1) Archives de la Charente, série E, Gibaud, notaire à Angoulême.

et c'est seulement en 1624, le 24 septembre, que son fils Vincent, né en 1607, entre en apprentissage chez Vincent Corion, maître orfèvre à Angoulême, sous l'autorité de Simon Prévérauld, son beau-frère et son tuteur (1). Disons, en passant, que Simon Prévérauld était devenu son beau-frère, en épousant, à Mansle, Catherine Dardin, fille de feu Rustan Dardin et de Marie Courtois.

Quoi qu'il en soit, on m'accordera que si l'identification proposée n'est pas pleinement justifiée par les faits qui viennent d'être exposés, elle ne doit pas davantage être absolument rejetée, étant considéré que la lettre de Carcavy repose sur une conversation dont il aura pu mal retenir les termes, et que la mémoire de M. de Boismorand, racontant des faits vieux de plus de vingt ans, aura bien pu aussi manquer de fidélité. Pour les raisons que je viens de déduire, je suis donc plus porté à l'admission qu'au rejet, remarquant d'ailleurs qu'aucun horloger allemand autre que Kloss n'a exercé son art à Angoulême, soit au XVIe, soit au XVIIe siècle.

(1) Archives de la Charente, série E, Gibaud, notaire à Angoulême.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Procuration donnée par Georgius Kloss, maître horloger de la ville d'Angoulême, à un compagnon horloger du lieu de Vivonne, à l'effet de poursuivre le recouvrement de sommes dues au constituant.

(1603, 14 mai.)

Sachent tous &... a esté présant et personnellement estably en droict Georges Clauz, maître orelogeur, demeurant à présant en ceste ville d'Angoulesme, lequel, de sa libéralle vollonté, a faict, créé, constitué et estably son procureur général et spécial, Loys Bernichot, compaignon orelogeur du lieu de Vivonne près Poictiers, auquel il a baillé charge de procurer, gérer et négocier les affaires et procès dudit constituant et sa personne représenter par devant tous juges et commissaires qu'il appartiendra, et par espécial de poursuivre, au nom dudit constituant, par devant tous juges qu'il apartiendra, la dame de la Croix-Blanche, dudit lieu de Vivonne, veuve de feu Nicollas Ferron, sieur dudit lieu de la Croix-Blanche, et René Collin, au payement de toutes et chacunes les sommes de deniers qu'ilz ont receu pour et ou son nom, de plusieurs et diverses personnes qui lui peuvent debvoir, tant à cause de vendition de marchandise de son estat que autrement, iceulx poursuivre par devant tous juges qu'il apartiendra, à ce qu'ilz ayent à rendre comte de toutes les affaires et négoces qu'ilz ont heu ensemble, de tout le temps passé jusques à présant, mesure du contenu en une obligation portant la somme de huit escuz et demy deuhe par monsieur Corpillon, à cause de la vendition d'une monstre par luy délivrée audit Corpillon, et du tout finir et com-

poser à telle somme de deniers qu'il sera advisé par ledit Brenichot, composer des despens, dommages et intérestz esquelz ilz pourroyent estre condampnez envers ledict constituant..... o la charge que ledict Bernichot, sondict procureur, sera tenu rendre comte audict constituant de tout ce qu'il recepvra..... Faict en ladicte ville d'Angoulesme, après midy, le quatorziesme jour de may 1603, en présence de maître Jean Fevre l'aisné, praticien, et de Michel Ducluzeau, clerc demeurant en ladicte ville, tesmoings requis.

Signé : Georgius Kloss, Louy Bernichot, Fèvre, présent, Fèvre, notaire royal.

(Archives de la Charente, minutes de Fèvre, notaire royal à Angoulême.)

II.

Acquisition par Georges Kloss, maître horloger, et Marie Courtoix, sa femme, d'une moitié de maison sise à Angoulême, paroisse Saint-André.

(1604, 28 décembre.)

Sachent tous &... ont été présantz et personnellement establys en droit comme en vray jugement maître Jehan Nicollas, maître guesnier, filz de Pierre Nicollas et Catherine Courtoix, ses père et mère, d'âge, comme il a dict, de vingt-cinq ans, comme a été certiffyé par ledict Pierre Nicollas, sondict père, pour ce présant et spéciallement estably, demeuranz en la ville de Montauban, d'une part ; et Georges Claud, maître orelogeur, et Marie Courtoix, sa femme, de lui bien et dhuement authorisée pour l'effet desdictes présantes, demeuranz en ceste ville d'Angoulesme, d'autre part ; lequel Jehan Nicollas, de sa libéralle volunté, a ceddé, quicté, délaissé et perpetuellement transporté ausdictz Claud et Courtoix, sadicte femme, présans, stipullans et acceptans, la moytyé de la maison à luy apartenant, size en ceste ville d'Angoulesme, parroisse Sainct André, et qu'il a commeune et parsonnière avecq ladicte Courtoix, sa tante, et à luy escheue et obvenue par le déceps et trespas de deffunte Jehanne Godineau, grand-mère commeune des parties, toute ladicte maison tenant d'ung costé à la maison de

monsieur maître Pierre d'Estivalle, seigneur de Couzac et du Puy-de-Neufville, d'autre et par un bout à la ruhe qui va du Minage à la grand hasle du Pallet, et d'autre part à la maison de ladicte Courtoix et de ses enffans, et de deffunct Rustain Dardain, son premier mary, icelle dicte maison tenue à rente de messieurs les doyen, chanoynes et chapitre Sainct Pierre d'Angoulesme, à un debvoir que ledict Nicollas n'a seu déclérer, touteffoys ont promis et seront tenuz lesdictz aquéreurs de payer la rente à l'advenyr *prorata*. Et a esté faicte ladicte cession et transport pour le prix et somme de douze vingtz, jouxte et suyvant la licitation ce jourdhuy faicte entre les parties, et livraison mentionnée par icelle, laquelle dicte somme de douze vingtz livres ledict Claud et sadicte femme ont promis et seront tenuz bailler et payer audict Jehan Nicollas ou ès siens, dans d'aujourdhuy en ung an prochain venant, et attandu et moyennant tout ce que dessus c'est ledict Nicollas..... de la moytié de la maison cydessus confrontée, ses entrées et issuées, dévestu et dessaisi, et en a vestu lesdictz Claude et Courtoix, sadicte femme &...

....

Faict et passé en la ville d'Angoulesme, en la maison dudict Pierre Nicollas, après midy, le vingt huitiesme jour de décembre 1604, présant sire Charles Ballue, bourgeois d'Angoulesme, et Jehan Gaurry, coutellier, natif de la ville de Montauban, tesmoings requis.

Signé: Georgeius Kloss, Ballue, Gorry,
Gibauld, notaire royal.

(Archives de la Charente, minutes de Gibaud, notaire à Angoulême.)

III.

Procuration par Georgius Kloss, horloger, demeurant en la ville d'Angoulême, à maître Pol Delestang, avocat au parlement de Paris, à l'effet de solliciter et poursuivre la naturalisation dudit constituant.

(1605, 5 février.)

Personnellement estably en droict Georges Claud *(sic)*, maître orelogeur, demeurant à présant en ceste ville d'Angoulesme, lequel a constitué son procureur noble maître Pol Delestang, advocat en

la court de parlement à Paris, auquel il a bailhé charge, plain pouvoyr, puissance et authorité pour ester et comparoyr pour luy et sa personne représanter par devant le Roy, notre sire, monsieur son chancellier et autres personnes ayant ad ce pouvoyr, et illecq, pour et au nom dudict constituant, obtenyr lettres de réabillité et regnicol, pour demeurer en tel lieu de France que luy plaira, avec pouvoyr de joyr des privilèges, coustumes, franchizes et libertez octroyez aux villes où il luy plaira demeurer, et faire les sollicitations ad ce requises, et frayer et fournyr les deniers qu'il faudera pour l'opthention d'icelles, fraictz et solicitations, promectant et jurant ledict constituant le tout avoyr pour agréable et l'en relever indempne, et icelluy rembourser des deniers qu'il employera pour l'opthention des dictes lettres, fraictz et solicitations &... Faict en la ville d'Angoulesme, en la maison du sieur de Lestang, lieutenant de monsieur le vissénéchal d'Angoumois, après midi, le cinquiesme febvrier mil six cens cinq, présantz Pierre Gabory, praticien, et Pierre Archain, serviteur du sieur Du Massès, demeurant en ladicte ville d'Angoulesme.

Signé : Georgeius Kloss, Gabory, Gibaud, notaire.

(Archives départementales de la Charente, série E, minutes de Gibaud, notaire à Angoulême.)

IV.

Marché entre le chapitre Saint-Pierre d'Angoulême et Georges Kloss, maître horloger, pour l'entretien de l'horloge de la cathédrale.

(1605, 4 mars.)

Sachent tous que par devant le notaire royal, tabellion et gardenote héréditaire en Angoumois et tesmoings cy bas nommez ont estez présans et personnellement establis en droict vénérables et discrettes personnes maistres François Valleteau, Jehan Avril et François Terrasson, chanoines, besle et clavier de l'église S[t]-Pierre d'Angoulesme et chapitre d'icelle, faisant tant pour eux que pour messieurs les doien, chanoines et chapitre de ladicte église absans, ans queux partout que besoing soyt, ilz ont promis faire aprouver et ratiffier le contenu en ces presantes,

touteffois et quantes, d'une part; et Georges Clos, maître orelogeur, demeurans les parties en ceste ville d'Angoulesme, d'autre part; lequel Claux *(sic)*, de sa libéralle volunté, a promis et sera tenu entretenir bien et dhuement l'oreloge de ladicte églize Sainct-Pierre, de son ard seullement; et partant qu'il y failhe quelque pièces neufves, sera tenu ledict Claux icelles faire et poser, à la charge qu'elles luy seront payéz jouxte et suyvant le marché qui en sera entre lesdicts sieurs de chapitre et Claux fait. Et pour l'entretenement dudict oreloge, ont lesdicts sieurs besle et claviers, ès dicts noms, promis faire bailher et payer audict Claux la somme de six livres par chascung an, à l'advance, pendant le temps et espace de cinq ans consécutifs, commensant aujourdhuy et finissant à semblable jour, lesdicts cinq ans finis, révolus et passés, pendant lequel temps ledict Claux a promis et sera tenu entretenir ledict oreloge et dépendances d'icelluy bien et dhuement, comme dict est. Tout ce que dessus a esté respectivement stipullé et accepté par lesdictes parties, qui ont promis et juré le tenir et entretenir de poinct en poinct &... Faict en la ville d'Angoulesme, avant midy, le quatriesme jour de mars mil six cens cinq, presants Bernard Gandobert, secrétaire dudict chapitre.

Signé : Valleteau, Avril, baisle, J. Fretillier,
Terrasson, George Kloss.

(Archives départementales de la Charente, série E, minutes de Gibaud, notaire à Angoulême.)

V.

Marché entre le corps de ville d'Angoulême et Georges Kloss, maître horloger, pour l'entretien de l'horloge de Saint-André.

(1605, 26 mai.)

Pardevant le notaire royal..... ont été présents et personnellement establys en droict Charles Raoul, sieur de La Fontaine, recepveur pour le Roy en l'élection d'Angoulesme, et mère *(sic)* et capitaine de ladicte ville d'Angoulesme, monsieur maître Mathurin Martin, conseiller du Roy au siège présidial d'Angoulesme, François Redont, écuyer, sieur de Neuillac, et maître Clément Lesné, pro-

cureur pour le Roy en Angoumois, demeurant en ladicte ville, faisant pour tout le corps de ladicte ville, d'une part ; et Georges Claud, maître orelogeur, demeurant les parties en ceste ville d'Angoulesme, d'autre part. Lequel Claud, de sa libéralle vollunté, a promis ausdictz sieurs, doibt et sera tenu entretenyr bien et dhuement l'oreloge de l'eglize Sainct-André, de son art seullement, et partant qu'il y failhe quelques pièces neufves, sera tenu ledit Claud icelles faire et poser, à la charge qu'elles luy seront payées jouxte et suyvant le marché qui en sera entre lesdictz sieur maire et Claud fait. Et pour l'entretenement [dudict oreloge], a ledict sieur mère promis faire bailher et payer audict Claud, par chescung an, la somme de six livres, pandant le temps et espace de cinq ans et années consécutives, en commensant le premier avrilh dernier et finissant à semblable jour, les cinq années finies, revolues et passées, et icelle somme de six livres luy sera payée par demye année et à l'advence de chescune d'icelles, et pour le regard des pièces neufves qu'il fournira, les luy faire payer suyvant le marché qu'ilz en feront, lors et incontinant qu'elles seront posées et acommodées. Tout ce que dessus a esté respectivement stipullé et accepté par les parties, qui ont promis &... Faict en la ville d'Angoulesme, en la maison dudict sieur mère *(sic)*, après midy, le vingt sixiesme may mil six cens cinq, presentz maître Guillaume Hérard, praticien, et Étienne Arandeau, sergent de ladicte ville.

Signé : Raoul, maire, Martin, Redont, C. Laisné, Georgius Kloss, G. Hérard et Gibaud, notaire.

(Archives départementales de la Charente, série E, minutes de Gibaud, notaire à Angoulême.)



ENGOLISMENSES

EPISCOPI

AUCTORE

GABRIELE CARLONIO ENGOLISMENSI

ITERUM PRODEUNT

ACCEDENTIBUS NOTULIS INEDITIS JOANNIS MESNEAU

DECANI ECCLESIÆ CATHEDRALIS

CURANTE ET ANNOTANTE

P.-G. TRICOIRE

PAROCHO MOLIDARNENSI

Illmo et RR^mo DD. ALEXANDRO-LEOPOLDO SEBAUX, episcopo Engolismensi

OPUS DEDICATUM

A SA GRANDEUR

M[GR] ALEXANDRE-LÉOPOLD SEBAUX

ÉVÊQUE D'ANGOULÊME

HOMMAGE

DE TRÈS PROFOND RESPECT

P.-G. TRICOIRE

Curé de Moulidars

Pendant l'impression de ce travail, la mort est venue frapper le vénérable prélat qui avait bien voulu l'encourager et en agréer l'hommage.

(Note de l'éditeur.)



AVERTISSEMENT

SUR CETTE RÉIMPRESSION.

C'est en 1597 que parurent à Angoulême, chez l'éditeur Olivier Minières, les « *Engolismenses Episcopi* », ouvrage intéressant, mais un peu sommaire par défaut de documents; aussi l'auteur travailla-t-il à la recherche de nouveaux matériaux, en vue d'une seconde édition. Il fut aidé dans cette tâche par le savant doyen Jean Mesneau. Celui-ci, en dressant l'inventaire des titres et papiers de l'évêché, qui avaient échappé au ravage des guerres civiles, nota soigneusement tout ce qui pouvait éclairer l'histoire de nos évêques et le remit à La Charlonie, qui en composa un autre manuscrit plus étendu que le premier.

Malheureusement, ce travail, que l'auteur mentionne dans son testament, n'a pu être retrouvé. Il ne nous reste que des notes écrites de la main du doyen sur un exemplaire des « *Engolismenses Episcopi* » à lui appartenant.

C'est cet exemplaire que nous réimprimons. Les notes de Mesneau n'ont pas toutes été rédigées en même temps, mais au fur et à mesure que se complétait l'Inventaire, entre les dates extrêmes 1607 et 1629. Jetées

à la hâte, tantôt en latin, tantôt en français, elles ne sont pas toujours pour nous d'une lucidité parfaite, et demandaient, en outre, à être un peu mises en ordre. Nous l'avons fait autant que possible, mais sans rien changer au texte du doyen, pas plus qu'à celui de La Charlonie (1). Nous y avons seulement ajouté quelques annotations, rectifications ou éclaircissements tirés d'autres auteurs qui seront cités en leur lieu.

En attendant qu'un chercheur heureux mette la main sur le manuscrit perdu, nous croyons utile de publier de nouveau un ouvrage devenu rare avec le temps.

(1) Deux observations, toutefois, au sujet des notes de Mesneau. 1° Elles sont indiquées par des astérisques et imprimées en italiques, afin de les distinguer du premier coup d'œil de nos annotations, qui sont indiquées par des chiffres arabes et imprimées en caractères ordinaires. 2° A chacune de ses allégations, le doyen renvoie à une page de son Inventaire. Nous avons cru devoir supprimer, en général, ces renvois, fastidieux par leur fréquente répétition, inutiles à la plupart des lecteurs, et de plus ne concordant pas toujours avec la page visée, l'Inventaire existant en différentes copies.

NOTICE SUR LA CHARLONIE.

GABRIEL de La Charlonie, écuyer, seigneur de Nouhère et de La Vergne (1), naquit vers 1570, de Martial de La Charlonie, sénéchal de Chabanais, puis sieur de Nouhère et juge sénéchal d'Angeac et Vibrac (2) pour le duc d'Épernon, et de Françoise de Corlieu, sœur de notre historien angoumoisin. Il exerça longtemps les fonctions de juge-prévôt de la ville et châtellenie d'Angoulême. Musicien, artiste, écrivain, grand amateur d'antiquités, il étudia spécialement celles de son pays. Outre l'histoire des évêques d'Angoulême, nous lui devons la seconde édition du *Recueil en forme d'histoire* de François de Corlieu, qu'il publia en 1629 avec d'importants commentaires. Sa vie s'écoula ainsi, partagée entre les devoirs de sa charge, le soin de sa famille, la culture des lettres et des beaux-arts, et l'exercice des œuvres de la charité chrétienne. Il mourut le 14 novembre 1646, ayant fait, le 11 septembre, son testament, par lequel il ordonne sa sépulture dans l'église des Cordeliers d'Angoulême, sous la chapelle par lui fondée en l'honneur de l'Assomption de la Sainte Vierge (3).

(1) Nouhère, commune d'Asnières, canton d'Hiersac, arrondissement d'Angoulême (Charente); La Vergne, commune de Fléac, canton d'Angoulême.

(2) Angeac et Vibrac, communes du canton de Châteauneuf, arrondissement de Cognac (Charente).

(3) *Testament de Gabriel de La Charlonie*, publié par M. Gustave Babinet de Rencogne, archiviste de la Charente. Angoulême, 1866.

La Charlonie avait épousé deux femmes : 1° GALIENNE DE PÉRUSE, dont il eut *Françoise*, mariée en 1620 à Pierre Bareau, avocat au Parlement, fils de noble homme Jacques Bareau, sieur de L'Age, et de Marie Pelluchon (1); 2° MARTHE FROTIER, d'où : 1° *Anne*, l'aînée, mariée à Hélie de La Place, écuyer, sieur de La Tour-Garnier (2), à qui il légua les seigneuries de Nouhère et de La Vergne; 2° *Françoise*, qui devint femme de Jean Ancelin, écuyer, sieur de Gardépée (3); 3° *Pierre*, qui ne fut pas marié. Ces deux derniers moururent avant leur père et furent inhumés comme lui aux Cordeliers.

(1) *Archives de la Charente*, minutes d'Hélie Chérade, notaire à Angoulême.

(2) La Tour-Garnier, commune d'Angoulême.

(3) Gardépée, commune de Saint-Brice, canton de Cognac (Charente).

NOTICE SUR MESNEAU.

Jean Mesneau, né vers 1576, devint conseiller du roi au présidial d'Angoulême, puis trésorier du chapitre, dignité qui fut rétablie en sa personne à la suite d'un concordat passé le 22 mai 1610, entre les chanoines et l'évêque d'Angoulême, Antoine de La Rochefoucauld. Il résigna cette charge en 1624, entre les mains de Germain-Emmanuel de Mauléon, prêtre du diocèse de Mirepoix, neveu de Mgr de La Rochefoucauld, et le 1er janvier 1625, il prit possession de la dignité de doyen.

La religion et l'histoire doivent beaucoup au doyen Mesneau dans le diocèse d'Angoulême. Il s'efforça de réparer les désastres causés par les guerres civiles, en restaurant la cathédrale, œuvre à laquelle il consacra plus de 30,000 livres de sa fortune personnelle, et en recueillant tous les papiers, chartes et documents relatifs à l'histoire du diocèse et échappés à la destruction. Il en dressa un *Inventaire* détaillé que les chercheurs consulteront toujours avec profit.

Cet homme de bien mourut à Angoulême, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, le 6 février 1660, et fut enterré le 8 dans la cathédrale, à l'entrée du chœur, près du pilier de droite. Son épitaphe avec son éloge en vers latins, gravée sur une plaque de cuivre, fut enlevée pendant la Révolution. Nous la donnons d'après M. Michon (*Statistique monumentale de la Charente,* page 288) :

JOANNES MESNEAU HUJUS ECCLESIÆ DECANUS
OBIIT VIII IDUS FEBRUARII ANNO DOMINI MDCLX
ÆTATIS SUÆ LXXXV.

Clamant hi lapides erecti, altaria, muri,
Non opus tumulo, titulis, nec imagine mutâ :
Hæ sunt Menelli preconia sancta decani.
Altis verticibus subjectos undique muros,
Surgentes aras, laquearia, lumina, tecta
Inspice, Menelli sunt hæc monumenta decani.
Cum templum hoc instaurasset jam rite Menellus,
Talia fertur ovans verba dedisse suis :
Quælibet instaurent alii, do lampada terræ;
Instauranda domus nunc mihi certa polo est.

AMPLISSIMO VIRO

CAROLO BONIO ENGOLISMENSI EPISCOPO

GABRIEL CARLONIUS

HÆC DEDICAT.

ENGOLISMENSIUM episcoporum elogia tot anteactis sæculis in penitioribus antiquitatis penetralibus recondita, et pene bellorum civilium incendiis consumpta, jam nunc in tuo nomine apparere volui, Vir amplissime, quæ collecta sunt a nobis veluti laceræ tabulæ ex naufragio, et tanquam sacræ priscorum temporum reliquiæ posteritati commendata.

Quum autem nescius non essem, quam periculosum mihi foret versari in hominum luce, vel, ut melius dicam, fluctuare in populari illo mari, in quo tot Charybdes, in quo tot Scyllæ, non erat in animo has qualescumque lucubratiunculas in apertum prodire, ne, ut Terentianus ille Parmeno, indicio meo tanquam sorex perirem (1). Sed, quia memineram Te olim de miserrimâ decessorum Tuorum sorte queri solitum, quorum egregiæ virtutes veternosâ quâdam scriptorum incuriâ, vel potius injuriâ, carie et situ squalescerent, imperavi mihi, et quod inter scidas charteæ meæ supellectilis jampri-

(1) Cfr. Térence, l'*Eunuque*, acte V, scène VII, v. 23.

dem latuerat, nunc publicum esse cœpit. Saltem, cum nihil sit laudabilius, quam præclarâ aliquâ grati et benevoli animi testificatione de patriâ bene mereri, opere pretium me fecisse arbitratus sum, si tot illustres viros, nostræ quondam Civitatis lumina ac numina, e tenebris eruerim, eorumque sopitos cineres quasi suscitaverim.

Quidquid igitur laboris et industriæ in istius novi operis commentatione a nobis impensum est, Vir ornatissime, accipe veluti certissimum meæ erga Te observantiæ pignus, et monumentum Tuâ equidem Amplitudine inferius, non tamen aliorum quam Tuo nomine dignius. Vale.

CALEND. QUINCT.

TUSSANUS MARTINUS [1]

ENGOLISMENSIS ECCLESIÆ CANONICUS ET OFFICIALIS ORDINARIUS

GABRIELI CARLONIO

APUD ENGOLISMENSES CONSILIARIO ET PRÆFECTO REGIS

S. D.

Quam optime nobis consultum esse volueris, mi Carloni, ex illâ successione et serie antiquâ episcoporum Engolismensium, quam tu arduo labore operosisque vigiliis collegisti, scient qui doctas tuas elucubrationes legerint. Ex quibus hoc etiam emolumenti reportare poterimus, quod antiquum istud testimonium erit jaculum adversus hostes sanctissimæ Religionis nostræ, quo neque Herculi neque Cephalo fuit ullum certius. Cum enim antiquum illum ordinem Episcoporum per successiones ab Apostolis decurrentem evolvunt,

Tacent et ora pallor albus inficit,
Mentesque perculsæ stupent.

Quid enim contra totius antiquitatis testimonium? Quid contra successiones a temporibus illis quæ inde

(1) Toussaint Martin, d'une famille qui s'est maintenue longtemps dans le Corps-de-Ville. (Voir *Vigier de La Pile* et *Sanson,* édité par l'abbé Michon.)

a Servatore nostro ad nos usque pertigerunt? Nam et Jeremias monet, ut interrogemus de semitis antiquis quæ sit via bona. Sacræ denique utriusque Testamenti scripturæ præcipiunt, ut interrogemus generationem pristinam, et diligenter investigemus Patrum memoriam.

Licet igitur avunculus tuus Franciscus Corlæus, vir clarissimus, et Regis Procurator apud nos meritissimus, Engolismensem historiam jampridem ediderit, in eâ tamen seriem Episcoporum non satis plene, sed veluti per transennam, ac densiori interpositâ nebulâ contexuerat. Tu vero eam in clariorem lucem prodire curâsti, aureamque nobis reddidisti, quam ille tunc pro tempore marmoream fecerat. Quo beneficio, etsi omnes cives astricti, Ecclesiasticum tamen ordinem arctiori vinculo adligatum involvisti, quod tuis istis disertissimis monumentis, cernere jam poterit quæ fuerint Ecclesiæ Engolismensis primordia, qui progressus, quique ei moderatione suâ præfuerint, et divinam doctrinam, sive vivâ voce, sive commentariis suis administrârint : quæ omnia ad hanc diem Cimmeriis abvoluta tenebris latuerant penitus, æternumque latuissent, nisi ab oblivione vindicâsses.

Perge igitur in tam laudabile tamque honestum studium renovandæ vetustatis, et te amplificandæ gloriæ totum dede. Vale.

IN ENGOLISMENSES EPISCOPOS

GAB. CARLONII, APUD ENGOLISMENSES

CONSILIARII ET PRÆFECTI REGII.

ENGOLEÆ sacros Primates subtrahis orco,
Hisque simul chartis tu redivivus eris.

JOANNES PORTUNUS A ROZARIIS,
Regius in Engolis. Tribunali
Consiliarius (1).

(1) Jean du Port, sieur des Rosiers, conseiller au présidial, a écrit la vie du comte d'Angoulême Jean le Bon.

IN EPISCOPOS ENGOLISMENSES

G. CARLONII.

SANCTI Pontificum favete Manes
Vestris laudibus, et pio labori;
Vestris nominibus situm et tenebras
Scriptis Carlonius laboriosis
Primus decutit, impias tenebras
Longi injuria quas creârat ævi,
Quæ vestrum misere decus premebant,
Pressuræ ac fuerant magis magisque,
Si non ille suis opem tulisset
Scriptis Carlonius laboriosis.
Ejus nunc operâ et pio labore
In lucem reduces virûmque famam,
Sancti Pontificum favete Manes
Vestris laudibus, et pio labori.

P. THOMAS (1).

(1) Paul Thomas. Il y en a eu deux de ce nom, l'oncle et le neveu : le premier, auteur de *Lutetiados;* le second, auteur de *Rupellaïdos* et autres poésies. Comme ce dernier mourut en 1663 (*Vigier,* p. 136) et que la pièce ci-dessus est de 1597, elle ne peut venir que de l'oncle.

AD GABRIELEM CARLONIUM

ET LIBRUM EJUS DE EPISCOPIS ENGOLISMENSIBUS (1).

I.

PERPETUO *ducis illorum tempore nostros*
Pontifices totidem regibus ore pares;
Et Gallúm reges jungis Romæ ante (?) tribunal:
Ducitur ad nostros Chronica tota Patres.
Romanos tractare velim Capitolia montes,
Reges, Pontifices sic retulisse juvat!

II.

EPIGRAMMA DICOLON DISTR.

Per doctas, liber, i, manus,
Et sacros, pie, prætende viros,
Insignes tibi Præsides (?)
Securus monumenti atque aloes,
Et cedri veteris : pia
Resignent loca, ducantque tuos,
Liber non moriture, per
Annos Pontifices perpetuos.

MESNEAU.

(1) Ces deux pièces ne sont point imprimées dans l'ancienne édition; c'est le doyen qui les a écrites et signées de sa main sur son exemplaire. Les vers sont tous surchargés, ce qui en rend la lecture fort difficile.

CATALOGUS AUCTORUM

EX QUORUM SCRIPTIS HOC OPUSCULUM DE EPISCOPIS ENGOLISMENSIBUS EXCERPTUM EST :

GREGORIUS Turonensis (1).
Ademarus Cabaneus (2).
Bernardus Bonevallis cœnobiarcha (3).
Bernardus Guido (4).
Platina (5).
Franciscus Corlæus (6).
Annales Armorici (7).

(1) Saint Grégoire, évêque de Tours (514-595), auteur de l'*Histoire des Francs*.

(2) Aimar de Chabanais, moine de Saint-Cybard, auteur d'une *Chronique* qui s'arrête à l'an 1029, abrégée et continuée plus tard par Pierre Guillebaud dit de Saint-Romuald, religieux feuillant (1652).

(3) Bernard, abbé de Bonneval (diocèse de Chartres), a écrit une vie de saint Bernard.

(4) Bernard Guido (1260-1331), religieux dominicain, prieur des couvents de Castres et de Limoges, inquisiteur de la foi, évêque de Tuy en Galice, puis de Lodève, a écrit divers ouvrages de religion et d'histoire.

(5) Barthélemy de Sacchi dit *Platina* (à cause de Piadena, près de Crémone, lieu de sa naissance), historien italien (1421-1481), est l'auteur d'une histoire des Souverains Pontifes.

(6) François de Corlieu, procureur du roi à Angoulême, mort en 1576, auteur du *Recueil en forme d'histoire de ce qui se trouve par écrit de la ville et des comtes d'Angoulême*.

(7) *Les Grandes Chroniques et Annales de Bretagne*, par Alain Bouchard, avocat au parlement de Rennes, ouvrage publié pour la première fois en 1514.

Codex manuscriptus in ærario Vertulensi repertus (1).
Chartophylacium Engolismensis ecclesiæ (*).

(1) Exemplaire de l'*Historia Pontificum et Comitum Engolismensium*, tiré du château de Verteuil (Charente), d'où son nom de *Codex Vertulensis* ou *Vertoliensis*. Il avait appartenu à Antoine de La Rochefoucauld, évêque d'Angoulême, mort en 1634. (Vigier, *Histoire de l'Angoumois*, préface.)

(*) *Chronicon Engolismense* (2) *citavit jampridem Pitheous* (3) *in Annotationibus ad Capitularia Caroli Magni. In voce* CANTUS *debuit auctor investigâsse; et iterum in voce* PRÆCEPTUM, *ubi de Launo episcopo meminit, et de monasterio Sancti Eparchii; iterum in verbo* PURGATIO, *ubi Monachum Sancti Eparchii Engolismensis* (4) *citat in vitâ Caroli Magni. Fortassis idem est Chronicon.* (M.)

(2) Cette *Chronique*, dont l'auteur est incertain, embrasse cent soixante-dix-sept ans, de 814 à 991. (Cfr. Eusèbe Castaigne, *Rerum Engolismensium scriptores.* Angoulême, 1853.)

(3) Pierre Pithou, jurisconsulte (1539-1596).

(4) Auteur anonyme d'une vie de Charlemagne.

TERTULIANUS ADVERSUS HÆRETICOS [1].

EDANT origines ecclesiarum suarum, evolvant ordinem episcoporum suorum, ita per successiones ab initio decurrentem, ut primus ille episcopus aliquem ex Apostolis aut apostolicis viris, qui tamen cum Apostolis perseveraverit, habuerit auctorem et antecessorem. Hoc enim modo Ecclesiæ Apostolicæ referunt (2), sicut Ecclesia Smyrneorum Polycarpum a Joanne collocatum refert, Romanorum Clementem a Petro edit (3).

(1) Tert., *De Præscriptionibus.* (Cfr. Œuvres complètes. Paris, Pierre Le Petit, 1675, page 213, où ce texte offre quelques variantes, entre autres celles qui suivent.)

(2) Ecclesiæ apostolicæ *census suos deferunt.*

(3) Clementem a Petro *ordinatum itidem.*

ENGOLISMENSES EPISCOPI.

AUSONIUS.

[PON]TIFICES ROMANI.	A. D.		FRANCORUM REGES.
Stephanus I. Sixtus II. Dionysius.	260 (1)		

AUSONIUS, genere Gallus, Mortaniæ, quod oppidum est in Santonis, ex nobilibus parentibus, Albino et Eugeniâ, procreatus, a primulo ætatis flore D. Martialem, Lemovicensem episcopum, tunc temporis Aquitanicos populos christiano cultu informantem, secutus est. Ex cujus documentis, tanquam ex purissimis fontibus quum philosophicarum et theologicarum artium cognitionem hausisset, mox ab eo ad sacros ordines provectus (*), et episcopus Engolismensis inauguratus (**), cives Gentilitatis superstitionibus deditos, et ferinis moribus victitantes, ad optimum vitæ

(1) Nous ne reprendrons point ici le grand problème historique touchant l'origine des églises des Gaules, problème qui paraît tranché en faveur de leur apostolicité, conformément à la tradition unanime des diverses églises. (Cfr. Darras, *Histoire générale de l'Église,* V, 515-546, et VI, 587-411.) La mission de saint Ausone, disciple de saint Martial, qui l'était luimême de N.-S., aurait donc été bien antérieure à l'époque donnée par La Charlonie. Quant à la lacune qui existe dans la série des évêques, à Angoulême comme ailleurs, elle s'explique principalement par la violence des persécutions, qui ne permettaient pas de conserver les archives des églises chrétiennes. (Michon, *Chronique des évêques d'Angoulême*, p. 9.)

(*) *Promotus.* (M.)

(**) *Consecratus.* (M.)

genus reduxit, eorumque animis prima Christianæ religionis semina inseruit.

Quo in labore et opere, postquam multos jam annos egregie versatus est, testem sui in Christum amoris sanguinem fudit, a Vandalis obtruncatus, anno a partu Virgineo 270.

Ausonii in episcopatu successorum nomina temporum calamitate oblivioni tradita sunt, usque ad annum 400, quo præerat Engolismensi Ecclesiæ Dynamius (*).

DYNAMIUS. 2 (**).

Siricius. Anastasius I. Innocentius I. — 400 (1)

Dynamii meminit Paulinus apud Gregorium Turonensem (2), ex cujus verbis colligere est eum claruisse morum integritate et vitæ sanctimoniâ, ac vigili studio Christianæ religionis gloriam asseruisse. « *Si enim,* inquit, *hos videas dignos Domino sacerdotes, vel Exuperium Tholosæ, vel Simplicium Viennæ, vel Amandum Burdegalæ, vel Diogenianum Albigæ, vel Dynamium Engolismæ, vel Venerandum Arvernis, vel Alythium Cadurcis, vel nunc Pegasium Petrago-*

(*) *Breviarium Sancti Petri Engolismensis, in lectionibus diei 26ª octobris, facit mentionem cusjudam Aptonii, successoris immediati sancti Ausonii. Quod hic omisit Auctor dicitur in feriâ secundâ post Sanctum Lucam.* (M.) — Voir la note de la page 34.

(**) *Hieronymus in episcopatum hujus Dynamii meminit.* (M.)

(1) 406. *(Trésor de Chronologie,* par M. le comte de Mas-Latrie, col. 1372.) Nous citerons souvent cet ouvrage d'érudition, récemment publié.

(2) Texte de saint Paulin, évêque de Nole, cité par saint Grégoire de Tours, *Hist. Franc.,* lib. II, cap. XIII.

Pont. Rom. | A. D. | Franc. Reg.

riis, utcumque se habent sæculi mala, videbis profecto totius fidei religionisque custodes. »

Sedit autem Dynamius annis 20 (1).

LUPICINUS. 3.

Symmachus. | 500 | Clodovæus.

A morte Dynamii usque ad annum 500, vacavit episcopatus Angolismensis (2), devastatâ a Go-

(1) L'époque précise et la durée de l'épiscopat de ce pontife sont incertaines. Le texte ci-dessus dit seulement qu'il était contemporain de saint Exupère de Toulouse, lequel mourut le 28 septembre 417. (*Petits Boll.*, IX, 583.) Peut-être est-ce le même Dynamius qui souscrivit en 451 à la lettre collective adressée par les évêques des Gaules au pape saint Léon. Dans ce cas, il aurait siégé bien plus longtemps que ne le dit ici notre auteur.

(2) Mgr Cousseau *(Discours sur la dédicace et l'histoire de l'église cathédrale d'Angoulême, prononcé le 17 janvier 1869)*, émet la conjecture que le successeur de Dynamius fut « ce saint Bénigne, évêque, dont le tombeau fut retrouvé sous les ronces, dans une campagne de la Touraine, sous l'épiscopat du célèbre historien saint Grégoire. (*De gloriâ confessorum*, c. XVIII.) Chassé d'Angoulême par les Visigoths ariens, poursuivi par eux jusque dans la Touraine, là immolé par leur fureur impie, il repose sous cette tombe ignorée, jusqu'au jour où, découvert miraculeusement, il est honoré d'un culte public, puis rapporté enfin dans son église. Il y a reposé dans une crypte jusqu'à l'an mille, puis dans un magnifique reliquaire jusqu'à la désastreuse année 1562, où son corps fut livré aux flammes. C'est la seule explication vraisemblable que j'aie pu trouver de la crypte nouvellement découverte et de la belle confession soutenue par vingt et une colonnes qui la surmontait, et enfin de la dévotion singulière de nos ancêtres pour un saint Bénigne, martyr, très certainement distinct du célèbre saint Bénigne de Dijon. Mais cette crypte et cette confession doivent être rapportées au IXe siècle et à l'église bâtie au VIe par ordre de Clovis ».

Ajoutons que le Propre du diocèse d'Angoulême récemment édité (1885) donne purement et simplement la légende de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, sans indiquer en quoi et comment il se rattache aux saints du diocèse d'Angoulême.

PONT. ROM. | A. D. | FRANC. REG.

this Aquitaniâ, et arianâ hæresi infecto populo. Lupicinus tandem Dynamio successit, et episcopale munus obtinuit. Hic interfuit synodo Ecclesiæ Aquitanicæ Aureliis habitæ, temporibus Clodovæi, Francorum regis.

Nihil aliud de gestis ejus scripto relictum est. Sedit annis 8.

APTONIUS. 4 (1).

Symmachus. Hormisdas. Joannes I. Félix IV. Bonifacius II. Joannes II. Agapitus I. Silverius. Vigilius. | 509 | Clodovæus. Childebertus.

LUPICINUS successorem habuit Aptonium, Clodovæi regis sacellarium, de cujus provectione ad episcopatum sic referunt historiæ. Cum Clodovæus Engolismam a gente Gothicâ possessam obsideret, Aptonii consilio sacras sanguinis et aquæ ex perfosso Domini latere Reliquias contra muros extolli jussit, qui repentino quodam motu, magnâ

(1) On donne quelquefois deux et même trois évêques d'Angoulême du nom d'Aptone : 1° saint Aptone, frère de saint Ausone et son successeur immédiat; 2° Aptone II, chapelain de Clovis, ici nommé; 3° Aptone III, qui reçut saint Cybard à Angoulême et assista au concile d'Orléans en 549. Mais tout semble indiquer que ces trois noms ne désignent qu'un seul et même personnage. La qualité de frère de saint Ausone donnée à saint Aptone n'est que le résultat d'une confusion des traditions populaires, née de ce que ce dernier fut inhumé à côté de son illustre prédécesseur, et partagea avec lui les honneurs publics. (Mgr Cousseau, *Discours pour la bénédiction de la première pierre de l'église de Saint-Ausone*, 4 décembre 1864, p. 8.) Il est vrai que cette tradition a pour elle la légende de l'ancien office de saint Ausone; mais ce récit si naïf et si touchant n'a pas une autorité historique suffisamment démontrée; sans cela, Mgr Cousseau, si passionné pour l'antiquité chrétienne, n'aurait pas manqué de la faire ressortir. Quant aux deux autres Aptone, le nouveau Propre du diocèse n'en fait qu'un seul, le protecteur de saint Cybard, honoré le 26 octobre; et il adopte, au sujet de sa prétendue fraternité avec saint Ausone, l'opinion de Mgr Cousseau, de savante mémoire.



PONT. ROM. | A. D. | FRANC. REG.

omnium admiratione, corruerunt. Captâ autem civitate, interfectis Gothis, et expulso ariano Gothorum episcopo, rex sacellarium suum de religione christianâ bene meritum, episcopali dignitati præposuit, qui cathedralem ecclesiam beato Saturnino dedicatam, prædictarum Reliquiarum ornamento decoravit.

Hæc sunt quæ legimus de Aptonio. Sedit annis 36 (1).

MERERIUS. 5.

Vigilius. Pelagius I. Joannes III. | 545 | Childebertus. Clotarius. Cherebertus.

MERERIUS, ut refert Ademarus, post Aptonium episcopus Engolismensis a Gregorio Turonensi et Germano Altissiodorensi episcopis instituitur, qui jussu Chereberti, Francorum regis, Engolismam venerant, ut consecrarent basilicam D. Petri, ejusdem Chereberti sumptibus ædificatam, destructo B. Saturnini templo, quod Gothi arianâ maculatione fœdaverant (2).

Mererius autem vir fuit eximiæ probitatis et incomparabilis eloquentiæ, cujus varia exstant opera in cœnobio Cluniacensi nondum typis excusa. Obiit anno episcopatûs 12. Sunt qui scribant ejus corpus inventum fuisse sub altare majus prædictæ basilicæ, Hugonis Engolismensis episcopi temporibus, anno humanæ salutis 978.

(1) Le *Trésor de Chronologie* le fait mourir en 570, mais cette date n'est rien moins que certaine.

(2) Il y a ici des erreurs manifestes. Saint Germain d'Auxerre et saint Grégoire de Tours n'étaient point contemporains, le premier étant mort le 31 juillet 448, et le second le 19 septembre 595. (*Petits Boll.*, VII, 652; XI, 405.) Il faut lire *saint Euphrone*, évêque de Tours, mort en 573, et saint Germain, évêque de *Paris*, mort en 576. (Cfr. *Prop. diœc. Engol.*, 26 octob.)

PONT. ROM. | A. D. | FRANC. REG.

MARACHARIUS. 6 (1).

Joannes III. | 567 | Charebertus. Chilpericus.

MARACHARIUS, cum aliquot annis Engolismensi comitatui præfuisset, depositâ tandem dignitate, divino cultui totus incubuit, et dum rerum humanarum maxime aversatus splendorem, communi omnium suffragio ob incomparabilem sacrarum disciplinarum scientiam, ac prope divinam castissimi animi moderationem, ad episcopatum evectus est. In quo ita se gessit, ut primum tyrannis in Christianam rempublicam armorum vi grassantibus fortiter restiterit; mox D. Petri basilicam amplis redditibus dotaverit, nec modicos sumptus in ptochotrophiorum et templorum constructionem exercuerit. Septimo tandem episcopatûs anno, inter epulandum, infuso piscis capiti veneno extinguitur (2).

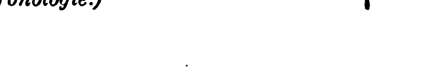
FRONTONIUS. 7.

Benedictus I. | 575 | Chilpericus.

FRONTONIUS non tam episcopatum Engolismensem habuit quam rapuit. Nam, ut testatur Gregorius Turonensis, eo livoris et perfidiæ processit, ut tantæ dignitatis adipiscendæ causâ, tollendi per venenum Maracharii auctor fuerit. Cujus sceleris, divinâ ingruente vindictâ, nec

(1) Il n'est pas sûr que cet évêque soit différent du précédent; le contraire même est très probable. (Cfr. *Historia Pontif. et Comit.* annotée par Eusèbe Castaigne, note B; Michon, *Chronique des év. d'Ang.*, p. 46.) La chronologie de nos évêques offre, d'ailleurs, certaines obscurités à cette époque.

(2) En 576. *(Trés. de Chronologie.)*



seras nec leves pœnas dedit, primo episcopatûs anno repentinæ et acutissimæ febris impetu confectus (1).

HERACLIUS. 8.

Benedictus I. | 576 | Chilpericus.

HERACLIUS, patriâ Burdegalensis, a teneris annis magnâ diligentiâ parique studio in liberalibus disciplinis institutus, religione, doctrinâ, liberalitate et humanitate, inter cæteras animi dotes, excelluit. Eapropter a regni primoribus in maximo pretio habitus est, et præcipue a Childeberto rege, cujus nomine diversas apud Summum Pontificem legationes obivit.

Successit Frontonio in episcopatu, Nantini, comitis Engolismensis temporibus, hominis nequissimi et moribus plane tyrannicis, qui, ob præmaturum Maracharii avunculi obitum, magnum in furorem prorupit, et gravissimas Heraclio injurias intulit, quod eum præfati criminis reum esse crederet. Itaque, increscentibus inimicitiis, varios in Ecclesiâ Engolismensi tumultus excitavit, et possessiones divino cultui destinatas armorum impetu invasit; quem Heraclius, justo dolore percitus, a communione suspendit. De his plura apud Gregorium Turonensem, lib. V, cap. 36 (2), et Franciscum Corlæum, lib. I de Comitibus Engolismensibus (3).

Sedit Heraclius annis 3. Brevis episcopatus, ingens fuit gloria.

(1) En 577. *(Trés. de Chronologie.)*
(2) Cfr. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, loc. cit.
(3) Cfr. Corlieu, *Recueil*, éd. Michon, p. 9.

NICASIUS. 9.

Pelagius II. 580 NICASIUS fuit unus ex episcopis qui Gundegesillum, episcopum Burdegalensem, comitati sunt ad basilicam D. Hilarii Pictavensis, tunc temporis a Chrodielde, regali ortâ sanguine, nefario perditissimorum juvenum consilio, violenter occupatam. Verebatur quippe Chrodieldis ne reduceretur ad Radegundense monasterium, et vitæ monasticæ onus iterum subiret (1). Quod quum tentatum fuisset a Gundegesillo blandis verborum lenociniis, sacris exhortationibus et ecclesiasticis fulminationibus, tantus furor prædictorum juvenum animos pervasit, ut ipsam basilicam multorum diaconorum et clericorum qui aderant, sanguine perfuderint. Hæc fusius Gregorius Turonensis (2). Chilpericus.

Ab episcopatu Nicasii ad pontificatum Stephani II, et Pipini Brevis, Francorum regis, impe-

(1) Cette phrase de l'auteur, telle qu'elle est, semblerait indiquer qu'on voulait la faire religieuse malgré elle, ce qui rendrait odieux le rôle de Gondegésile. Le récit de Vigier de La Pile est plus compréhensible : « On l'avait mise religieuse (Chrodielde) à l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. Comme elle était fille du roi Cherebert, elle s'imagina devoir y commander. Son opinion ne fut pas du goût de l'abbesse. Cette fille, pour s'en venger, accusa l'abbesse de plusieurs dérèglements, et sortit avec cinquante religieuses de son parti. Elles allèrent porter leurs plaintes au roi Gontran, qui leur enjoignit de retourner à leur abbaye. Au lieu d'y rentrer, elles se saisirent de l'église de Saint-Hilaire, par le secours de beaucoup de jeunes gens qui s'y renfermèrent avec elles pour les y défendre. On en vint aux armes; il y eut du sang répandu, quantité de violences et de scandales. C'est ce qui donna lieu de faire assembler des évêques à Poitiers pour juger cette affaire. Nicaise fut de ce nombre, vers l'an 590. » (Vig., *Hist. de l'Angoumois,* LXVIII.)

(2) Cfr. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. IX, c. 30 et suiv.; lib. X, c. 20.

PONT. ROM. | A. D. | FRANC. REG.

rium, octo subsequentes episcopi per 180 annos Engolismensi præfuerunt Ecclesiæ (1) : *Anselinus, Sigismundus, Bertholaus, Ardoinus, Adelardus, Madabertus, Fredebertus* et *Sidranius,* quorum gesta vel scriptorum negligentiâ, vel temporum vetustate quæ, ut ait divinus ille Fracastorius (2), in *Syphili,*

« Cuncta situ involvens, et res et nomina delet », obliterata sunt.

LAUNUS. 18 (3).

Adrianus I. | 775 | Carolus Magnus.

LAUNUS, ex obscuri generis et humilis fortunæ parentibus ortus, ab ineunte ætate sacris chris-

(1) Il y en a davantage. L'*Historia Pont. et Comit.*, cap. VI, en donne quinze qu'elle nomme : « Mathæus, Sigismundus, Gotismundus, Anselmus, Berthoalis, Ardoïnus, Gerbardus, Theomundus, Erogius, Gibaldus, Adebalardus, Madabertus, Guillermus, Fredebertus, Sidranius ». Il faut même ajouter aussitôt après Nicaise : *Giboaldus,* nommé en 616 dans le testament de Bertrand, évêque du Mans, publié dans les *Vetera Analecta* de Mabillon; et *Namatius,* mentionné par Flodoard parmi les prélats qui assistèrent au concile de Reims en 625, ainsi que dans une charte de saint Faron, évêque de Meaux. (*Gallia Christ.*, t. II, col. 981. Cfr. *Historia Pont. et Comit.*, note C de M. Eusèbe Castaigne, *ad calcem.*) Le *Trésor de Chron.* donne aussi deux noms qui ne figurent pas dans la liste cidessus, tout en désignant peut-être deux des évêques qui y sont nommés; ce sont : *Bassolus,* en novembre 614, et *Tomianus,* vers 663. Les maux que l'Aquitaine eut à souffrir au VIIe et au VIIIe siècle, expliquent le silence de l'Histoire sur cette époque malheureuse.

(2) Jérôme Fracastor, médecin et poète italien (1483-1553), auteur d'un poème intitulé : *Syphilidis, sive de morbo gallico libri tres.* (Michaud, *Biograph. univ.*)

(3) La chronologie de notre auteur semble ici en défaut : 1° il fait contemporains de Pépin et de Charlemagne Launus et Hélie, qui vivaient sous Charles le Chauve, et cela par une interprétation erronée d'un diplôme de ce dernier prince; 2° il

tianæ religionis mysteriis imbutus, primum Pipini regis sacellarius, mox Eparchiani monasterii cœnobiarcha, Engolismensis tandem episcopus declaratus est. Vir animi candore, eruditione, modestiâ, gravitate, et rerum gerendarum experientiâ præstantissimus, tantæ facilitatis ad promerenda atque concilianda sibi illustrium hominum ingenia, ut Carolus Magnus, Pipini filius, in ejus gratiam Engolismensis basilicæ et Eparchiani monasterii (*) possessiones omnes regio diplomate approbârit et confirmârit (1).

Eo tempore canonicæ regulæ vigebant in prædicto monasterio, triaque fundata sunt cœnobia ab ipso Carolo Magno in agro Engolismensi : Nantuliense, Baignense et Carrofiense.

Sedit Launus annis 15.

laisse dans la série de nos évêques d'importantes lacunes que nous allons essayer de combler, guidé surtout par les recherches de M. Eusèbe Castaigne. (*Hist. Pont. et Comit.*, note D.)

Entre l'évêque Frédebert, contemporain de Pépin, et Launus, il convient de placer : 1° *Landebert,* qui se fit représenter par le diacre Ansebrand au concile de Narbonne et souscrivit par lui aux actes de ce concile, le 27 juin 788; 2° *saint Sauve* ou Salvius; 3° *Sidrane,* nommé plus haut, mais non en son lieu : on le donne généralement comme successeur immédiat à l'évêque martyr; 4° *Autbert,* mentionné par la Chronique de Saint-Maixent comme vivant en 844; 5° enfin, *Launus,* qui assista au second concile de Soissons, en 853, et au second concile de Tulle, en 860, et eut pour successeur Hélie l'Écossais. Quant à la distinction entre Launus I et Launus II, admise par la plupart des auteurs, M. Castaigne la rejette. Il n'y eut, d'après lui, qu'un seul évêque du nom de Launus.

(*) *Hoc in* Chronico Engolismensi *aliter paulum edisseritur, ut locum indicavit Pitheous in Annotationibus ad Capitularia Caroli Magni, in verbo :* Præceptum. (M.)

(1) C'est le diplôme dont il est question dans la note 3 de la page 39. (Voir *Hist. Pont. et Comit.*, note D, dans laquelle M. Eusèbe Castaigne donne cette charte, et démontre qu'elle est faussement attribuée à Charlemagne.)

PONT. ROM. | A. D. | FRANC. REG.

HELIAS. 19.

Adrianus I. Leo III. Stephanus V. Paschalis I. Eugenius II. Valentinus II. Gregorius IV.

Carolus Magnus. Ludovicus Pius.

790 HELIAS, natione Scotus, ut testatur Ademarus, a teneris annis amplificandi nominis amore pellectus, in Galliam flexit, ubi totum laborem, totumque studium, Theodulpho (1) docente, in litteris posuit. Qui, ut erat animi sagacis, et ad bonas artes capescendas idoneus, adeo profecit, ut primum Philosophiam, mox Theologiam publice professus sit. Hinc uberrimus proventus et fœtura doctorum hominum prodiit, inter quos annumeratur Henricus, vir suæ ætatis in agendis declamationibus et perscrutandis rerum naturalium causis celebratissimus.

Eâ tempestate floruerunt clarissimi et eruditissimi viri Venerabilis Beda, Simplicius, Rabanus, Alcuinus et Smaragdus, quos Helias maximâ familiaritate et singulari benevolentiâ coluit.

(1) Évêque d'Orléans, célèbre par son savoir, mort en 821.

Nous donnons, d'après divers documents, la légende de saint Sauve, dont l'auteur ne dit rien, pas plus que nos anciens chroniqueurs, mais que le Martyrologe Romain, Baronius et autres font évêque d'Angoulême. (Cfr. *Prop. diœc. Engol.*, 26 juin.)

S. Leo III.

Carolus Magnus.

801 SALVIUS. Salvius, Aquitanus, humanis divinisque litteris egregie institutus, Ecclesiæ Engolismensi præpositus est. Quam quum aliquot annos sapientissime et sanctissime gubernâsset, zelo animarum succensus, Galliarum diversas gentes evangelizandas suscepit. Quo in munere exercendo, Valencenas in Hannoniâ, una cum Superio diacono socio pervenit, nec longe ab illâ civitate uterque comprehensus, in carcere securi percussus martyrii palmam obtinuit.

Sanctorum commune sepulcrum miraculis clarum, Carolus Magnus imperator monasterio decoravit, quod sancti Salvii nomen retinuit, ejusque cultum usque ad præsens tempus propagavit. Non constat quanto tempore sanctus Salvius fuerit episcopus.

Quum autem ad episcopalis honoris culmen ascitus est, sedulam operam navavit decorationi cathedralis Ecclesiæ, quam pretiosis D. Benigni reliquiis insignivit (1); nihilque in majori curâ habuit quam ut clerum Engolismensem, vitæ sanctimoniâ et morum gravitate, ad studium religionis et pietatis accenderet.

Hæc sunt quæ de Heliâ apud auctores reperiuntur. Sedit annis 40 (2).

GUMBALDUS. 20.

Heliæ successit Gumbaldus, de quo nihil memoriæ proditum est (3).

(1) Mgr Cousseau (*Discours sur la dédicace et sur l'histoire de l'église cathédrale d'Angoulême*, prononcé le 17 janvier 1869, p. 11) répète ce qu'il a dit ailleurs sur saint Bénigne, à savoir que ce ne peut être qu'un ancien évêque d'Angoulême. « Mais, ajoute-t-il, depuis la perte de ses reliques, les souvenirs se sont peu à peu effacés, et c'est ce qui nous explique comment on a pu, au XVIIe siècle, le confondre avec le célèbre martyr de Dijon, dont le corps, cependant, n'a jamais quitté la Bourgogne. » Le nouveau Propre du diocèse, en face de l'antiquité du culte de saint Bénigne en Angoumois, a voulu maintenir son nom dans le catalogue de nos saints, se fondant, d'ailleurs, sur le Missel imprimé au XVIe siècle, par ordre de Mgr de La Bourdaisière. Mais, ne sachant au juste duquel saint Bénigne il s'agit, il donne purement et simplement la légende du martyr de Dijon. Il aurait dû au moins dire un mot sur ses reliques, le seul lien qui est censé le rattacher à notre diocèse.

(2) La Charlonie, pour la longue durée de cet épiscopat, ne s'accorde pas avec les autres écrivains, surtout ceux qui tiennent compte des évêques que nous avons énumérés pages 39-40, note 3.

(3) M. Desbrandes cite le commencement d'une charte extraite du cartulaire de Saint-Cybard, qui porte le pontificat de Gombaud à l'an 896 : « A Dieu, plein de gloire, et après lui à mon protecteur ou intercesseur notre seigneur Cybard, qui repose sous la ville où le vénérable homme Gombaud, évêque et pas-

Pont. Rom.	A. D.		Franc. Reg.
Nicolaus I. Adrianus II. Joannes VIII. Martinus II. Adrianus III. Stephanus VI. Formosus.	866		Carolus Calvus. Ludovicus Balbus. Carlomanus. Carolus Crassus. Odo.

HOOLIBA. 21.

Ab excessu Gumbaldi, vacavit aliquot annis Engolismensis episcopatus. Carolus tandem Hoolibam, doctrinâ et moribus insignem, ecclesiæ cathedralis administrationi suffecit (*).

Cujus temporibus, Fredebertus, Franciæ episcopus (1), augustum Sancti Salvatoris templum

teur, tient le siège épiscopal, je donc, illustre homme Guillaume, comte (M. Desbrandes pense que c'est Guillaume, comte de Périgord), qui suis fils de feu Vulgrin et de sa femme Rogelinde, nous avons voulu concéder à saint Cybard et à ses moines leurs émoluments dans le diocèse d'Angoulême, paroisse de Vouzan, au lieu nommé Marendac, le lieu appartenant à notre haut domaine, avec les maisons, édifices, terres, vignes, prés, etc. »

Il paraît aussi, par le même cartulaire, que l'évêque Gombaud fit une cession, du consentement du chapitre de Saint-Pierre et de l'abbaye de Saint-Cybard, à Léodard et à Balcinde, sa femme, la quinzième année du règne de Charles le Simple. La charte est signée par ce prélat, avec les souscriptions de Croysius, archidiacre, d'Adalramnus, prévôt, d'Aimeric, portier (clavigerius), d'Islo, abbé, et d'autres noms. (Michon, *Chron. des évêques d'Ang.*, p. 75 et suiv.)

Inutile de faire remarquer que Gombaud ne serait pas alors prédécesseur d'Hooliba, mais son successeur après deux autres évêques : *Anatole*, en 892, et Godalbert, en 896. (*Ibid.*, p. 73-74). Vigier (*Hist. de l'Ang.*, p. LXIX) suppose que Godalbert et Gombaud pourraient être le même personnage. Le *Très. de Chron.* fait mourir Godalbert vers 896, et Gombaud, son successeur immédiat, vers 941.

(*) *Iste Holiba sive Olyba vel Oliban fut peult-estre de la maison ou parenté des comtes de Cerdagne. Et de fait, en l'an 914, y heut un evesque en Espagne nommé Oliban, qui fut evesque de Vic d'Osone. Il y heut aussi en l'an 967....* (coupé). *Se peult voir en la généalogie de cette maison, à la fin de l'Hist. d'Espagne, et peult-estre que Charles, dont...........* (coupé). (M.)

(1) Évêque de Paris.

Pont. Rom. | A.D. | Franc. Reg.

extra muros civitatis, in capite basilicæ D. Eparchii, construendum curavit; qui, post celebratam novi templi consecrationem, adimpletumque Missæ sacrificium, ante altare placidâ morte in Domino conquievit, et ibidem ab Hoolibâ honorifice sepulturæ traditus est (1). Sedit annis 27.

GODALBERTUS. 22.

Formosus. Bonifacius VI. Stephanus VII. Romanus. Theodorus II. Joannes IX. Benedictus IV. Leo V. Christophorus. Sergius III. Anastasius III. Lando. Joannes X.

894 GODALBERTI temporibus Carrofenses monachi, Neustriorum metu, qui variis irruptionibus Pictavensem agrum infestabant, venerabile lignum Dominicæ crucis (*) Engolismam, tanquam in tutissimum asylum, deportaverunt. Sopito autem Neustriaci furoris æstu, depositum lignum repetentes, gravem ab Engolismensibus, adhortante

Odo. Carolus Simplex.

(1) La Charlonie (*Annotations* au *Recueil* de Corlieu, éd. Michon, p. 63) rapporte qu'on vénérait les reliques de saint Frédebert avec celles de saint Cybard et de saint Groux, avant la prise d'Angoulême par les calvinistes, époque où elles furent brûlées avec les autres.

(*) Mesneau a barré ces quatre derniers mots et mis en note : *Lignum sanctæ crucis Dominicæ fuisse quod monachi Carrofenses attulerint, unde teneat Auctor ignoro. Vidi antiqua et vetustissima literarum et titulorum instrumenta, quibus quod eo tempore hanc in urbem asportatum est a dictis monachis, vocatur* DOMINICA VIRTUS. *Quid fuerit hæc Virtus penitus similiter ignoro. Non fuisse vero crucem Dominicam inde patet nomen, hi non tacuissent par mot ..* (coupé). (M.)

Voir sur cette relique de Charroux une longue note de M. l'abbé Michon dans la *Statistique monumentale de la Charente*, p. 68, et dans la *Chron. des év. d'Ang.*, p. 72. D'après lui, c'était bien un fragment de la vraie croix qui avait été porté à Angoulême; mais il y avait aussi une autre relique appelée *Dominica Virtus*, dont la nature n'est pas suffisamment établie.

Pont. Rom.	A. D.		Franc. Reg.
		Alduino comite, repulsam passi sunt. Hinc annonæ summa penuria, quæ post aliquem temporis decursum in Engolismenses crudeliter desæviit; hinc acutissimi morbi labes quæ septennio tabidis Alduini membris pertinaciter hæsit. Ut vero incomparabilis ille thesaurus, in aureâ capsulâ reconditus, ad Carrofense monasterium remissus est, cessavit famis et morbi grassatio.	
		Sedit Godalbertus annis 31.	

FUCALDUS. 23.

Pont. Rom.	A. D.		Franc. Reg.
Joannes X. Leo VI. Stephanus VIII. Joannes XI.	925	Fucaldus, natione Engolismensis, vir fuit acris et subtilis ingenii, qui in theologicis et philosophicis disputationibus multum habebat salis, nec candoris minus. Acceptissimus fuit Guillermo Tallaferio, Engolismensium comiti, cujus animum sæpius a civilibus negotiis avocabat, ut in otio Musarum versaretur.	Carolus Simplex. Rodulphus. Ludovicus Transmarinus.
		Eâ tempestate, regulæ monasticæ in Eparchiano cœnobio pristino splendori restitutæ sunt; in cujus limine Menardus cœnobiarcha insigne sacellum Dominicæ Resurrectionis consecratum magnis sumptibus exstruxit, et multiplici sacrarum reliquiarum ferculo, quas Guillermus comes ex Hierosolymis asportaverat, adornavit (*).	

(*) « Postea comes multa dona dedit ecclesiæ Sancti Eparchii : ecclesiam Sancti Hilarii de Pillac, ecclesiam Sanctæ Eugeniæ en Saintonge, et curtem de Frodovilla, etc. » *Cecy est prins du cartulaire de St-Cibart, pa. 112, qui le cite ex* Gestis Francorum. *Et au tiltre qui suit dans ledit cartulaire, ce Guillaume, comte, signe ainsy : [S* † Domini Guillelmi, comitis et monachi; *id est : Signum Domini, etc., où il se qualifie « monachi ». Nota que ce Guillaume, comte, avoit*

PONT. ROM. | A. D. | FRANC. REG.

Sedit Fucaldus annis 12, mensibus 11, diebus 13 (1).

EBULUS. 24.

Leo VII. Stephanus IX. Martinus III. Agapetus II. — 937 — Ludovicus Transmarinus.

EBULUM successorem habuit Fucaldus, eodem Guillermo Tallaferio Engolismensibus imperante; qui episcopatum 10 annis exercuit (2).

RADULPHUS. 25.

Agapetus II. Joannes XII. Leo VIII. Benedictus V. Joannes XIII. Benedictus VI. Domnus II. Bonifacius VII. Benedictus VII. — 948 — Ludovicus Transmarinus.

RADULPHUS vixit temporibus Arnaldi, vel, ut alii malunt, Hernaldi, Engolismensium comitis, Guillermi filii, quem in magno odio habuit, quod variis incursionibus prædia ecclesiastica depopularetur. Ferunt enim eum Sallacensem villam quam D. Eparchii monasterio hostili viâ detraxerat, quibusdam conventis ad Heliam Villaboensem dominum transtulisse; sed repentino acutissimæ febris ardore correptum, crimen agnovisse, ejusque expiandi causâ, Jarnacense castrum Eparchianis monachis munere concessisse.

Sedit Radulphus annis 30 (3).

un fils aisné nommé Bernard, lequel avoit un fils nommé Arnaud, qui fut successeur au comté, et donna le péage à l'abbé de St-Cibart, « LE REVENU, *dit le tiltre, pa. 113,* QUE LES COMTES AVOIENT ACCOUSTUMÉ PRENDRE. » *Nota qu'il ne signoit pas avec une croix ┼ comme son père, ne Hildegarde, sa femme, mais ainsy SS; et la raison est qu'il ne s'estoit point croisé pour la Terre-Sainte.* (M.)

(1) Mort en février 951, d'après le *Trés. de Chronologie.*

(2) Douze ans, d'après l'*Historia Pont. et Com.*, cap. XIX; mort le 18 janvier 964. *(Chron. Engol.)*

(3) La même *Chronique* l'appelle Ranulphe et le fait mourir le 14 janvier 973, après neuf ans, neuf mois et treize jours d'épiscopat.

Pont. Rom.	A. D.		Franc. Reg.
Benedictus VII. Ioannes XIV. Ioannes XV. Ioannes XVI.	978 (1)	HUGO. 26.	Lotharius. Ludovicus V. Hugo Capetus.
Ioannes XVI. Gregorius V. Ioannes XVII. Sylvester II. Ioannes XVIII. Ioannes XIX. Sergius IV. Benedictus VIII.	992	GRIMOARDUS. 27.	Hugo Capetus. Robertus.

HUGO. 26.

Hugo, natione Santo, ex nobili Comptariorum familiâ oriundus, liberalibus artibus, et præcipue oratoriâ excelluit. Librum composuit de gestis et moribus D. Eparchii, Felicis Aureoli Petragoricensis comitis filii, qui ad nos non pervenit injuriâ et calamitate temporum.

Animum aliquo semper fastu superbientem magis ad armorum quam ad pietatis studium applicuit. In ipso episcopatûs ingressu, congregatis armatorum hominum copiis, Arnaldo comiti bellum indixit, eumque sæpius ad pugnam provocavit. Cum autem in hoc calamitoso rerum eventu, episcopalem pene censum exhausisset, divinâ tandem ultione perterritus, pacem inivit cum Arnaldo, et in vastam se conferens solitudinem, sacrarum litterarum studio operam dedit.

Obiit anno Incarnationis 986, 8 calend. decemb. Sepultus est in æde D. Eparchii, monasticis amictus vestimentis. Eo tempore Buxense et Grobossense monasterium fundari et ædificari cœptum est. Sedit Hugo annis 14 (2).

GRIMOARDUS. 27.

Grimoardus, claris natalibus, in parentûm sinu indulgentiâque educatus, per humaniorum disci-

(1) La *Petite Chronique* et l'*Historia Pont.* donnent l'une et l'autre 973.

(2) Sous l'évêque Hugues de Jarnac, le 18 février 981, un terrible incendie dévora une partie de la ville d'Angoulême, avec la cathédrale et trois églises voisines. La cathédrale fut

plinarum cultum juvenilem ætatem transegit. Mox, ut philosophicis et theologicis artibus instructus est, eum Guillermus II, Engolismensium comes, Eparchiano cœnobio præfecit; ex cujus mancipio et usu in Aimericum fratrem, Muxidani ducem, Tomolatense (1) monasterium in Petragoriis abalienavit.

Episcopus postmodum Engolismensis renuntiatus, a Guidone Lemovicum vicecomite, quod ei Brantomium monasterium, in Engolismensium finibus positum, transcribere recusaret, in carcerem detruditur. A quo liberatus, Romam contendit, graviterque apud Sylvestrem Pontificem Maximum de Guidonis impietate conqueritur. Vocatur in jus Guido, et tandem auctoritate pontificiâ Senatûsque decreto judicatum est, ut, qui Episcopo violentas manus intulerat, ab equis indomitis membratim laceraretur. Verum alio modo res sese habuit; nam Guido et Grimoardus fœdus ineuntes inter se, clam ad propria reversi sunt.

Quo tempore donatus est ab ipso Guidone ager Tornacensis (2) Engolismensi ecclesiæ, ad perpetuam memoriam accepti beneficii. Grimoardus quoque, ut aliquam benevoli erga Guidonem animi testificationem daret, Alduinum, ejus fratrem, Lemovicensem episcopum in Engolismensi basilicâ inauguravit.

rebâtie par Grimoard, successeur de Hugues, et consacrée en 1015. (*Chron. Engol.*, p. 3; Mgr Cousseau, *Disc. sur l'hist. de la cathédr.*, p. 11.)

(1) M. Michon (*Chron. des év.*, p. 84) donne *Tremolatense*. — Il y a Trémolat, arrondissement de Bergerac, canton de Saint-Alvère (Dordogne).

(2) Vigier (*Hist. de l'Ang.*, p. LXX) dit : « la terre de Jarnac ». Cependant nous lisons dans l'*Hist. Pont. et Comit.*, p. 26 : « mansum de Tournac ».

Pont. Rom.	A. D.		Franc. Reg.
		Eodem tempore, Wadardus Lorichæus, Jarnaci dominus, Bassacense monasterium propriis impensis exstruxit, cujus templum a Grimoardo et Islone fratre, Santonensi episcopo, consecratum est.	
		Sepelitur Grimoardus in basilicâ D. Petri, juxta altare capituli (1). Sedit annis 25.	

ROHO. 28 (2).

Benedictus VIII. Joannes XX. Benedictus IX.	1018 (*)	Roho, natus Montacuti, quod oppidum est in Pictonibus, vir fuit summæ eruditionis, pacis et otii studiosissimus. Quem Robertus, Hugonis filius, tantâ diligentiâ tantâque observatione prosecutus est, ut in ejus gratiam episcopatum Engolismensem et D. Petri basilicam variis redditibus et privilegiis ampliârit et exornârit.	Robertus. Henricus I.
		Eâ tempestate, Castrense monasterium a D. D. Burgi-Carantonæis fundari et ædificari cœptum est.	

(1) « Il fut transféré cent ans plus tard sous un arceau, au pied du clocher, lors de la construction de la cathédrale actuelle. » (Mgr Cousseau, *Discours pour le service funèbre des anciens évêques*, 5 novembre 1867.)

(2) Il paraîtrait y avoir eu en 1018 un évêque du nom de *Guillaume*, dont on ne sait rien de plus. (Cfr. Michon, *Chron. des év. d'Ang.*, p. 86; *Trés. de Chronol.*)

(*) *Hoc anno monasterium de Coronâ fundatum est.* (M.) Voilà une distraction du doyen Mesneau qui n'a pas été réparée. Le monastère de La Couronne fut commencé en 1118, sous l'évêque Girard. (Cfr. *Histoire de l'abbaye royale de N.-D. de La Couronne*, par M. l'abbé Blanchet.)

*I'ai veu une fondation d'une chappelle devant le crucifix de l'église cathédrale d'Ang*me*, faite par un chanoine, où ladite église est appelée* MONASTERIUM; *et y sont signés : Roo eps Engolismensis, Arnaldus eps Petragoricensis, Islo eps*

Roo autem sepelitur in capite prædictæ basilicæ (1). Sedit annis 21 (2).

GERARDUS. 29.

Benedictus IX. Sylvester III. Gregorius VI. Clemens II. Damasus II. Leo IX. Victor II. Stephanus X. Benedictus X. Nicolaus II. — 1040 — Henricus I.

QUIS commiserationi, quis luctui temperare poterit, cum scierit Gerardum Artemaleum (3) affines quosdam habuisse, nomine Dapiferos (4), eo proterviæ, furoris et insaniæ perductos, ut eum, non sanguinis, non episcopalis dignitatis, non religionis habitâ ratione, ex propriâ sede deturbârint, et urbis confiniis ejecerint?

Nihil autem constat apud auctores quas pœnas luerint improbissimi illi homines tantæ temeritatis et audaciæ. Sunt tantum qui scribant Gerardum, in hoc miserrimo rerum statu, Lutetiam profectum fuisse et Henrici regis auxilium implorâsse, a quo honorifice exceptus est munifice donatus. Scribunt insuper Dapiferorum injuriam ejus animo adeo pertinaciter hæsisse, ut eos, in ipso fatali die positus, diris imprecationibus devoverit.

Santonensis. Elle est de l'an 1021. (M.) Les chanoines de Saint-Pierre menaient alors la vie commune.

(1) Ses restes retrouvés sous un grand arceau du mur extérieur du chœur, près de l'abside de droite, y furent replacés par Mgr Cousseau en 1867.

(2) La date de la mort de Rohon n'est pas connue exactement. Celle de 1038 (*Discours pour les anciens évêques*, p. 5) est loin d'être sûre. M. Eusèbe Castaigne suppose, après Desbrandes, qu'entre cet évêque et son successeur Gérard, il y eut, en 1033, un autre prélat connu seulement par les initiales de son nom : E. J. Le *Trés. de Chron.* semble leur donner raison : il fixe la mort de Rohon au 9 avril 1029. Cependant M. Michon (*Stat. mon.*, p. 89) dit qu'il assista au synode de Limoges en 1031.

(3) Gérard de Malart.

(4) *Dapiferi*, officiers de bouche, maîtres d'hôtel; La Charlonie en fait un nom propre.

PONT. ROM.	A. D.		FRANC. REG. (*).

Sepultus est apud Francos, in æde D. Dionysii (1), cum hoc epitaphio antiquis litteris exarato :

HIC REQUIESCIT GERAR. AQUILISME CIVITATIS EPISCOPUS.

GUILLERMUS. 30.

Nicolaus II. Alexander II. Gregorius VII. — 1060 — Henricus I. Philippus I.

GUILLERMUS, natione Engolismensis, nobili genere ortus, Gofridum patrem habuit et matrem

(1) Dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris.

(*) A la colonne destinée à recevoir les noms des rois de France contemporains de nos évêques, il n'y a aucun nom. Le doyen Mesneau a écrit : « *Philippus* ». Puis, à la date 1060 : « *Hoc anno regnum obtinuit, ideo hic debuit apponi Philippus, qui regnavit 49 annos, et mortuus est 29esme julliet 1108. Vixit 56 annos; ideo regnum septennis obtinuit. Cujus inaugurationi iste Guillelmus apud Rhemos assedit; et a vescu du temps d'Ityer de Limoges et Arnoul de Saintes.* (DUTILLET, *en son Recueil,* 4, 184.) *Il vescut aussi du temps de Hugues, abbé de Charroux.* »

(2) Cette date de 1060 est fausse, comme le prouve l'épitaphe de Guillaume, où il est dit qu'il fut évêque trente-trois ans et mourut en 1075.

Voici cette épitaphe, qu'on lit dans la cathédrale d'Angoulême :

DEPOSITUM REDDES VENIENTIBUS HOSPITA SEDES
PURIOR AURA TUUM NESCIET OCCIDUUM
SURGENT MILLE MORE QUAM PRUDENS QUAM BONUS ORE
QUANTUS CONSILIO QUIS FECIT AUXILIO
CUI STUDUIT VITE LIBEAT SI CUNCTA NOTARE
HÆC NEQUE PLANITIES SUFFICERETVE DIES
MORTE TER UNDENOS OCCLUSIT PRESULIS ANNOS
EQUANDO REQUIEM LIBRA SIMULQUE DIEM

HIC CUM FRATRE JACET WILLELMUS EPISCOPUS ENGOLISME
Sive vivimus sive morimur Dni sumus Dno vivimus (a)
ET MORIMUR PRO EO HODIE ET CRAS DEUM ROGARE OBIIT AUTEM
XII KL OCTOB. ANNO AB INCARNATIONE MLXXV

Ce Guillaume, premier du nom d'après La Charlonie et Vigier, serait donc Guillaume II, suivant M. Michon et d'autres, qui donnent déjà un Guillaume pour successeur à Grimoard.

(a) Ligne entièrement effacée, restituée par conjecture (Mgr Cousseau).

Pont. Rom. | A. D. | Franc. Reg.

Petronillam. Vir ob sermonis elegantiam et morum facilitatem plurimum commendatus.

Acceptissimus fuit Godofredo Octavo Aquitanorum duci, cujus liberalitas et munificentia, aliquandiu grata et celebris, tandem vertit in rapinam et sacrilegium (1). Ferunt enim historiæ eum, ut in Guillermum pretiosa munera largâ manu profunderet, ecclesiarum D. Hilarii Pictavensis et D. Joannis Angeriensis sacraria invasisse, et ornamenta piis usibus destinata surripuisse. Quæ a Guillermo, extremum diem obeunte, prædictis ecclesiis restituta sunt, eâ conditione, ut anniversarias quasdam supplicationes, ad delictorum suorum expiationem, celebrarent.

Dum episcopatum exercuit, sæpius Fulconi fratri (*), Engolismensium comiti, bellum intulit, eumque sæpius ad pugnam provocavit.

Castellum Tolveræ Tolvereo gurgiti impositum exstruxit, et Burzacum ædificavit.

Hunc sepultum habet D. Petri basilica. Sedit annis 14 (2).

ADEMARUS. 31.

Gregorius VII. Victor III. Urbanus II. Paschalis II. | 1076 | Philippus I.

Ademarus, patriâ Engolismensis, in Episcopatu Guillermo fratri successit.

(1) Tout ce qui suit est erroné et provient, d'après Besly, d'une mauvaise lecture du manuscrit de Verteuil, où il est dit que le duc donna à l'évêque la Trésorerie de Saint-Hilaire de Poitiers, bénéfice ecclésiastique dont il avait le droit de disposer. Ce qui ne ressemble en rien à la version de La Charlonie. (Cfr. Vigier, LXXI; Michon, *Stat. mon.*, 90.)

(*) *I'ai veu un ancien tiltre au Cartul. de l'abbaie de St-Cibart, qui est en parchemin, p. 83, en ces termes :* « Vivente Guillelmo Engolismensium populorum Episcopo, dominante ipsius fratre Fulcone, Consule Consulatus Engolismensis. » (M.)

(2) Voir la note ci-dessus, p. 51.

Præter raras exculti animi dotes, laboris et inediæ patientissimus fuit; tuendæ augendæque religionis adeo cupidus, ut non longinqui terrarum tractus, non belli fragor, non vitæ periclitatio impedimento fuerint quominus cum Godefredo, Aquitanorum duce, contra Sarracenos pugnaturo, in Hispaniam trajecerit. A quo Stirpiensi cœnobio in Lemovicensibus præfectus, et postmodum, Guillermo demortuo, episcopali dignitate donatus est.

Inter cætera, monasticam vitam in maximo honore et veneratione habuit, nihilque ardentiori animo exoptavit, quam ut ecclesiæ parochiales suæ diœcesis in monasticos conventus transformarentur. Ecclesiæ Engolismensi agrum donavit quem hodie urbis accolæ dicunt *Le Gond*.

Eâ tempestate, Frenadense monasterium ædificari cœptum est, curâ et liberalitate D. Compignacensis (*).

Corpus Ademari, ad D. Petri basilicam translatum, saxeo monumento conditum est, cum hoc elogio :

Hic requiescit Dominus Ademarus Episcopus Engolismensis, qui vixit in episcopatu annos 26, menses 3, dies 21. Obiit autem anno ab Incarnat. 1101 (1).

(*) *I'ai veu une bulle au trésor de l'église et chappitre d'Ang*^me^ *de l'an 1096, 2° cal. decembris, Urbano papâ, où il confirme la terre de Jullac* fratribus communiter in ecclesia Engolismensi viventibus. *Elle est donnée à Clermont en Auvergne. Jullac estoit auparavant à ladite église, comme il apert par la mesme bulle; mais il a esté de beaucoup augmenté par les dons des comtes d'Angoulesme, et entre autres d'Élisabet.* (M.)

(1) Le corps de cet évêque fut retrouvé lors des restaurations de la cathédrale en 1864, et replacé en 1867 avec la même inscription. (Cfr. *Disc. pour le service fun. des anciens évêques.*)

Pont. Rom. | A.D. | Franc. Reg.

GERARDUS. 32.

Paschalis II.
Gelasius II.
Calixtus II.
Honorius II.
Innocentius II.

Philippus I.
Ludovicus Cr

1102 Gerardus, hujus nominis secundus (1), natione Neustrius, modicis facultatibus peneque exiguis primum ætatem transegit. Ferunt eum apud Petragorios et Engolismenses juveniles animos morum et artium scientiam publice docuisse; in quo opere et labore tam pie tamque egregie versatus est, ut, per mortem Ademari, totius cleri unanimi consensu, ad muneris episcopalis apicem evectus sit.

Hic interfuit synodo jussu Paschalis II Romæ celebratæ (*). Anxius enim erat plurimum Paschalis an jus investiturarum, quod quibusdam conventis et pactionibus Henrico IV, Romanorum Imperatori, concesserat, repetere posset. Hinc variæ exortæ sunt super hâc quæstione inter congregatos episcopos disputationes et controversiæ. Omnes tandem ratam habuerunt Gerardi sententiam, existimantis jus illud ab imperatoriâ potestate penitus abhorrere, atque a Romano Pontifice revocari posse. Quod concilii decretum, postquam Gerardus, a Paschali missus, Henrico denuntiavit,

(1) Son nom était *Girard.* (Cfr. *Girard, év. d'Angoulême,* par M. l'abbé Maratu.)

(*) *La Paschaline appellée* le Partage des terres de l'Évesque et du Chappitre, *est de l'an 1110, adressée à Gérard, évesque, où est faite énumération desdites terres. Mais cela est pour la pluspart changé et augmenté de beaucoup. Il se peult faire que jusques alors l'évesque et chanoines avoient vescu en comunauté, comme il est montré cy-devant soubz l'an 1021 et 1096; non pas que les chanoines fussent religieux, mais seulement vivoient en commun avec certaines règles, comme de S[t] Augustin ou aultres.* (M.)

intantum illius animus est exacerbatus, ut veterum inimicitiarum et odiorum sopitos cineres actutum suscitaverit, et magna bellorum incendia sparserit.

Dum hæc aguntur, Gerardus in Galliam perrexit, et Engolismam redeuntem cives solemni pompâ honorificentissime susceperunt. Mox, ut erat liberalitate et munificentiâ insignis, atque animi magnitudine egregius, Jurignacensem, Varensem, et Diracensem agros episcopalis juris fecit, tintinnabularem Engolismensis basilicæ speculam ad summum usque fastigium perduxit; quæ, ut Ausonianis versibus utar,

Tantæ molis erat quantam non sperneret olim
Tarquinius, Getulus item, postremus et ille
Aurea qui statuit Capitolî culmina, Cæsar.

Pontificali annulo lapillis, pretiosis variegato, prædictæ basilicæ sacrarium auxit et locupletavit; Leprosotrophii sub urbe fundamenta jecit.

Postquam autem per 30 annos Engolismensi clero præfuit, restante fortunâ, episcopali sede dejectus est. Nam, ut referunt Bernardus Guido in Catalogo episcoporum Lemovicensium, et Platina in Vitâ Innocentii II, cum aliquot dies vacasset Pontificatus per mortem Honorii, et, ut erant diversa cardinalium studia, duo electi essent Romani Pontifices, Innocentius et Anacletus, Innocentius, cujus partes fovebant Lotharius Imperator et Philippus Francorum rex, in concilio apud Claromontanam civitatem habito, Anacletum et omnes ejus sectatores Apostolicis fulminationibus damnavit, et publicis muneribus spoliavit. Unde

factum est ut Gerardus, qui secutus fuerat partes Anacleti, ab honoribus episcopalibus exciderit (*).

Nonnulli tradunt eum, dum extremum diem obiret, in lacrymas profusum veniam expostulâsse, si quid per errorem et inscitiam de Innocentii Pontificatu male sensisset, mox pie religioseque apud Engoleos in fata concessisse, et cum solemnibus exequiis in capitulo Cathedralis ecclesiæ sepultum esse (**). Bernardus vere Bonevallis cœnobiarcha, alio modo Gerardi exitum describit in libro de Gestis et moribus D. Bernardi, his verbis : *Solus Gerardus perseverat in malis, sed non multo post, adveniente die iræ, in domo suâ miserabiliter extinctus est; et cum dicat Scriptura, est peccatum ad mortem, pro quo non dico ut roget quis, impœnitens et subito mortuus sine confessione et Viatico, de corpore egredientem spiritum ei reddidit cujus minister extiterat. Corpus ejus a nepotibus suis, quos in Ecclesiâ*

(*) *La légende de St Bernard fait mention de cecy, et que l'évesque d'Angme, sans nommer, et le comte Guillaume, gouverneur de Guienne, tenoient pour Pierre de Lyon, autrement Anaclet, qui n'est pas mis au Catalogue des Papes. Et de ce devoit donner un petit advertissement cet autheur.* (M.)

(**) *Tempore hujus Gerardi episcopi, Vulgrinus comes dedit monachis Sti Eparchi « l'Estang de vin », c'est-à-dire qu'eux et leurs tenanciers ou habitans du bourg de St-Cibard, pourroient vendre vin sans rien payer. C'est-à-dire il ne cède pas son droict d'estang, mais il le quitte. Il l'avoit cédé auparavant à l'évesque et au chappitre, durant le mois d'aost, en cette ville, mais ils n'en usent point. Cecy eût servi à conserver les habitans de la terre de la Paine en leur possession de ne payer point de 24 du vin vendu en détail, et s'en défendre envers la Maison-de-Ville; mais Mr l'évesque a laissé cela dès l'année 1625, et payent maintenant que j'écris cecy, 15 mai 1629.*

(Signé) *Mesneau, doyen de l'Église...* (une ligne coupée où il y avait sans doute : ... *cathédrale d'Angoulesme*).

honoribus sublimaverat, inventum in lectulo exanime et enormiter tumidum, in basilicâ quâdam humatum est. Sed postea a Gofredo, Carnotensi episcopo, Sedis Apostolicæ legato, inde extractum est aliasque projectum. Nepotes quoque ejus ab eâdem ecclesiâ postea eliminati sunt, et omnis progenies et plantatio a radice avulsa, per cætera regna, tanti judicii circumferens querimonias, exulavit.

Obiit anno salutis 1131 (1). Eo tempore Bornatense (*) et Cellefruinum monasterium fundari et ædificari cœptum est.

(1) 1136. (Cfr. *Girard, év. d'Ang.*, par M. l'abbé Maratu.)

Le corps de Girard, trouvé lors des travaux de restauration de la cathédrale, fut replacé au même lieu en 1867, avec l'inscription suivante, composée par Mgr Cousseau :

Heic recondita sunt ossa
Girardi epi Engol. legati S. Sedis
sub quatuor summis pontificibus
Pascali II, Gelasio II, Calixto II, Honorio II,
qui hanc ecclesiam ædificavit,
et an. MCXXVIII solemniter consecravit,
S. Sedem in periculis consilio et opere juvit,
totius Galliæ occidentalis res sacras
servus fidelis et prudens diu direxit
et octo concilia celebravit;
sed in schisma Anacleti senex lapsus,
Aquitaniam misere perturbans,
trigenta annorum præclare gesta
lugendo quinquennio obscuravit.
Obiit anno Dni MCXXXV, episcopatus XXXIV.
Corpus ejus primum in ecclesia sepultum
postea jussu Goffridi epi Carnot. legati S. Sedis
huc sub claustro canonicorum translatum
XVIII novembr. MDCCCLXIV in arca lapidea
cum calice, baculo et annulo repertum est.
Quam moriens cum lacrimis petiit
donet ei Dominus requiem.
Qui stat videat ne cadat.

(*) *Au Cartulaire de St Cibard, p. 97, j'ai veu une transaction entre Hugues, abbé de St-Cibart, et Guillaume, abbé de Bournet, datée de l'an 1128, « regnante Ludovico rege, Guillelmo Aquitanorum duce, et Vulgrino comite in Engolismâ,*

Pont. Rom. | A. D. | Franc. Reg.

LAMBERTUS. 33.

Innocentius II. Cœlestinus II. Lucius II. Eugenius III. | 1131 (1) | Ludovicus Cras Ludovicus Juni

Lambertus, natione Engolismensis, patre Fulcherio et Gardæâ matre, ex ecclesiæ Sancti Joannis Paluensis sacellario, episcopus ordinatus est.

Optimis moribus fuisse traditur, ac domi forisque se gessisse cum summæ gravitatis et prudentiæ commendatione. Quapropter omnium urbis procerum favorem sibi conciliavit, præterquam solius Tallaferii, hujus nominis tertii, qui crebris et diutinis grassationibus, Engolismensem Cathedram labefactabat, non sine magno Ordinis ecclesiastici dispendio. Cum vero a Ludovico rege, apud quem Lambertus de ejus impietate diu multumque conquestus fuerat, exhortatorias litteras accepisset, a præfatis grassassionibus abstinuit.

Lambertus postmodum convocatus est ad synodum habitum Burdegalæ (*) pro dirimendo Ludo-

de Gerardo episcopo et legato sedis Apostolicæ, etc... », et ce Guillaume est appelé « premier abbé de l'abbaie de Bornet ». Ladite transaction est faite sur le différend d'un mas de terre apellé Segonsac, sur les limites de la parroisse d'Échalat, St-Amant et St-Cibardeaus, qui demeure à l'abbé de Bornet. (M.)

(1) 1136.

(*) *Sub Gaufrido, archiepiscopo Burdegalensi, cui Ludovicus Junior, anno 1137, Burdegalæ agens remisit jus regaliæ, et suffraganeis d'Agen, d'Angoumois, Poitiers et Périgort, in ecclesiis suis, ut eos adduceret facilius ad dirimendum matrimonium suum cum Aleonorâ, et in remunerationem officii sui hâc in parte præstiti* (2). *Et ita absolute remisit dictum jus, ut etiam hominium, juramentum et omnem obligationem remiserit. Quæ non servari hodie vidimus, quippe nimis absoluta quantum ad fidem et homagium; quantum ad regaliam vix quidem aut potius nequaquam.* Chopin, *de his., lib. I Sacr. Pol., tit. 7, nu. 3.* (M.)

(2) Comment admettre qu'en 1137, pendant les fêtes de son mariage, Louis VII ait cherché à gagner les bonnes grâces des évêques en vue d'un divorce?

PONT. ROM. | A. D. | FRANC. REG.

vici et Aleonoræ, Aquitanorum ducis, conjugio, ubi, ortâ lite de prærogativâ inter suffraganeos archiepiscopi Burdegalensis episcopos, primas obtinuit (1).

Obiit Engolismæ octavo idus quint. anno 1148 (2). Sepeliri voluit in templo monasterii Coronensis, quod propriis sumptibus exstruxerat. Sedit annis 18, diebus 20.

HUGO. 34.

Eugenius III. Anastasius IV. Adrianus IV. Alexander III. — 1149 — Ludovicus Junior.

HUGO (3), hujus nomine secundus, natus Rupifucaldi, quod est Engolismensis agri oppidum, a Gilberto (4) præceptore humanioribus et præcipue philosophicis et theologicis disciplinis instructus, primum Ecclesiæ Engolismensis præcentor, mox, auctis honoribus, omnium suffragiis episcopus creatus est.

Vir tantæ modestiæ et simplicitatis, ut eos semper in maximo odio habuerit, qui blandis verborum illecebris, et crebris amplissimorum munerum pollicitationibus, publicas dignitates aucupari

(1) Cet incident se rapporte au mariage de Louis VII, et non à son divorce.

(2) Le 13 juin 1149, d'après la Chronique latine de La Couronne. (Cfr. *Histoire de l'abbaye de La Couronne,* par M. l'abbé Blanchet, I, p. 50.)

(3) Il était de la famille des Tisons, « vieille race qui, selon les traditions du pays, s'était illustrée en chassant de l'Aquitaine le reste des Sarrasins vaincus par Charles-Martel ». (Mgr Cousseau, *Discours pour le service funèbre et la nouvelle déposition des os d'Hugues Tison,* 13 mars 1862.)

(4) Gilbert de la Porrée, fameux professeur et théologien subtil, devint évêque de Poitiers et mourut en 1154.

solent. Cujus rei evidentissimum testimonium præbuit, cum Gaufridus archiepiscopus Burdegalensis e vivis discessit. Magna quippe inter canonicos Ecclesiæ Burdegalensis de novi archiepiscopi electione contentio excitata est; quæ ne altius radices ageret, totum negotium dirimendum Engolismensis, Pictavensis, Petragoricensis, et Agennensis episcoporum arbitrio reliquerunt. Qui cum de homine doctrinâ et moribus insigni, in Gaufridi locum sufficiendo consilium haberent, supervenit Henricus II, Anglorum rex, dux Aquitaniæ, eosque obnixe rogavit ut Joannem Sechium, Gymnasii Pictavensis ludimagistrum, in tali dignitate constituerent. Verum apud Hugonem nullius fuit ponderis et momenti regia auctoritas, quod Sechius, per sacrarum litterarum inscitiam, tantæ rerum moli non videretur idoneus. « Honores ecclesiastici, inquiebat, non precibus, non largitionibus, sed doctrinâ et virtute comparandi sunt. » Henricus, ejus consilium ægre ferens, actutum ab Episcoporum conventu recessit.

Obiit Hugo pridie idus augusti 1158 (1). Sepultus est in basilicâ D. Petri. Sedit annis 9, mensibus 2 (*).

(1) 1159, selon l'*Hist. Pont.*, cap. XXXVIII. Le corps de cet évêque, trouvé dans son tombeau lors des restaurations de la cathédrale d'Angoulême, y fut replacé solennellement le 13 mars 1862, avec cette épitaphe composée par Mgr Cousseau :

HIC ITERUM HUGONIS SUNT OSSA SEPULTA TISONIS
QUI FORTIS DENOS HIC SEDIT EPISCOPUS ANNOS
DUM FOVET ILLE GREGEM CONSTANTI PECTORE REGEM
ARCET SACRA AUSIS VIOLANTEM JURA PROFANIS

OBIIT PRIDIE IDUS OCTOBRIS ANNO AB INCARN. MCLIX.

(*) *Signum ejus erat tale in subscriptionibus : H.* (M.)

Pont. Rom. | A. D. | Franc. Reg.

PETRUS (1). 35.

lexander III. acius III. | 1160 | Ludovicus Junior. Philippus Augustus.

Hic interfuit cum Godofredo, Archiepiscopo Burdegalensi, Joanne Pictavensi, Petro Petragoricensi, et Ademaro Xantonensi episcopis, consecrationi ecclesiæ Sancti Amantii Buxensis.

Eo tempore fundatum est monasterium Fondulcense, operâ et impensis Aleonoræ Anglorum reginæ.

Sedit Petrus annis 22 (*).

JOANNES (2). 36.

acius III. rbanus III. regorius VIII. lemens III. œlestinus III. nnocentius III. | 1182 | Philippus Augustus.

Joannes sedit annis 20 (**).

(1) Pierre de Laumont ou de Sonneville. Son tombeau a été retrouvé dans les fouilles de la cathédrale le 22 août 1864, et refermé aussitôt. (Mgr Cousseau, *Discours pour les anciens évêques.*) Sous son épiscopat, l'église d'Angoulême eut beaucoup à souffrir des brigandages des cottereaux, encouragés par le comte d'Angoulême Vulgrin III.

(*) *Hic Petrus, anno 1170, fuit cum episcopis Bernardo Burdegalensi et aliis hic denominatis, in Hispaniam traducere Leonoram, filiam Leonoræ repudiatæ a Ludovico VII et desponsatæ Henrico II, Anglorum (regi). Quæ filia Leonora ducta est ab Alfonso, rege Castiliæ, dit l'istoire d'Espagne nouvelle escrite en françois, lib. X. Il est vray qu'elle ne nomme point cest évesque, mais seulement qu'en l'an 1170 l'évesque d'Angoulesme y fut.* (M.)

(2) Il se nommait Jean de Saint-Val et fut un prélat plein de vertus et de mérites. Abbé de La Couronne avant de monter sur le siège d'Angoulême, il désira finir ses jours dans son cher monastère. « Trop faible pour être transporté par terre de Vars à La Couronne, il se fit dresser un lit dans une barque qui l'amena jusqu'à Saint-Michel, au milieu d'une double haie de fidèles agenouillés sur les deux rives de la Charente pour recevoir la dernière bénédiction du saint vieillard. » (Mgr Cousseau, *Discours des anciens évêques*, p. 12.) Jean mourut le 7 mars 1203. (*Hist. de l'abbaye de La Couronne,* par M. l'abbé Blanchet, I, p. 111.)

(**) *Ademarus comes, Ranulphus abbas Sti Eparchii, P. Sti Amantii, anno 1197.* (M.)

Pont. Rom.	A. D.		Franc. Reg.

GUILLERMUS. 37.

Innocentius III. Honorius III. — 1202 (*) — Philippus Aug. Ludovicus VIII

GUILLERMUS II (1), egregiis moribus, doctrinâ et pietate præstantissimus, obiit anno episcopatus 25.

Ad hunc exstat rescriptum Honorii III, Romani Pontificis, de Thomâ monacho ad sacros ordines promovendo, ut videre est in cap. 3, *De corpore vitiatis non ordinandis, lib. I Decret.*

RADULPHUS. 38.

Gregorius IX. — 1227 — D. Ludovicus IX

RADULPHUS II sedit annis 6 (2).

(*) *Sedebat Joannes anno 1202. Erat archidiaconus anno 1202, Arnaldus Paso; Joannes thesaurarius; Iterius Martellus et alii canonici Engolismenses. Na* CANONICI.

1207, Raymundus decanus Engolism. Après avoir donné ce renseignement, puisé dans une charte inventoriée par lui, Mesneau ajoute : *Miror quomodo reperiatur Raymundum fuisse decanum anno 1207; nam dignitas decanalis creata fuit tantum mense novembri anno 1213, sub Guillielmo archiep. Burdegal. et Guilielmo ep. Engolismensi. Primus decanus fuit nomine Amanevus; Gardradus tunc erat archidiaconus, Guillielmus thesaurarius, Guillielmus cantor, Helias sacrista. Eo ordine nominantur in creatione decanatûs.* (M.)

(1) Guillaume III, si l'on tient compte de ce Guillaume que plusieurs auteurs placent entre Grimoard et Rohon. (Voir p. 49.)

(2) Le désaccord règne ici entre les auteurs. Vigier, qui habituellement suit La Charlonie, se sépare de lui au sujet de la succession des évêques après Jean de Saint-Val. Il met Raoul en 1200, Jean II en 1206, Guillaume III en 1218 et Pierre II en 1238; mais il nous paraît être dans le tort. En effet, Guillaume était évêque en 1213, lorsque fut créée la dignité de doyen du chapitre, et mourut le 2 novembre 1227, d'après la Chronique latine de l'abbaye de La Couronne. (*Hist. de l'abbaye de La Couronne*, par M. l'abbé Blanchet, I, 146, note 1.) D'autre part, l'abbé Michon (*Chron. des év.*, p. 129) dit avoir trouvé aux Archives, à Paris, une charte de 1242 scellée

PONT. ROM.	A. D.		FRANC. REG.

JOANNES GUILLOTYUS. 39.

regorius IX.	1233	JOANNES Guillotyus sedit annis 7 (1).	D. Ludovicus IX.

PETRUS. 40.

regorius IX. elestinus IV. nocentius IV. lexander IV.	1240	PETRUS II sedit annis 15. Eorum episcoporum passim meminit Corlæus in historiâ Comitum Engolismensium. Nihil fere antiquitatis præter nomina retinuerunt (2).	D. Ludovicus IX.

du sceau de Raoul, évêque d'Angoulême. Enfin, des dernières recherches faites aux sources mêmes de notre histoire locale par le laborieux et savant archiviste de la Charente, M. P. de Fleury (*Notes additionnelles et rectificatives au* GALLIA CHRISTIANA), il résulte que Guillaume succéda à Jean de Saint-Val, comme le dit La Charlonie, et qu'après lui vinrent Jean II, Raoul et Pierre II. C'est l'ordre donné déjà par MM. Castaigne et Michon, et tout démontre que c'est l'ordre vrai.

(1) Dans une lettre adressée à saint Louis en faveur du monastère de Saint-Maixent, Jean Guillotyus dit qu'il y avait été élevé dès ses plus tendres années. Il devint doyen de la cathédrale d'Angoulême, et enfin évêque. (Michon, *Chron. des évêques*, p. 129.)

(2) L'abbé Michon place un *Gérard III* entre Pierre II et Robert, et M. de Fleury (*Notes addit.*, p. 3) un *R.* « qui peut, dit-il, ne pas être le même que Robert de Montbron ». La note de M. l'archiviste (p. 4) concorde pleinement avec celles de Mesneau au sujet de Robert de Montbron, et nous nous associons à ses conclusions : « Il résulte des chartes..., qu'il faut encore retrancher de la liste Pierre III et Raymond, qui paraissent n'être qu'un seul homme, Pierre Raymond, lequel fut doyen d'Angoulême et non évêque aux dates indiquées. Peut-être faut-il supprimer également Guillaume IV et voir dans Robert II le même évêque que Robert I. »

Le doute plane donc encore sur cette période du XIII[e] siècle.

ROBERTUS. 41.

Alexander IV. 1255 (*) Robertus, natione Engolismensis, ex antiquâ et illustri Monteberulphorum familiâ oriundus, episcopatum inivit Hugone Luziniaco, Engolismensium comite. Qui Roberto graviter infensus, eo furoris et amentiæ prorupit, ut episcopum, cum omni sacerdotum et sacrorum ministrorum ordine, finibus suis ejecerit.

Robertus Lutetiam profectus, Ludovicum regem et Senatum adit, atque Hugonem injuriarum et impietatis arguit. Hugo ad dicendam causam evocatus, cum quæ videbantur ad objecta respondisset, Senatus ad eam rem cognoscendam et disceptandam Lemovicensem et Cadurcensem episcopos judices dedit. Causâ tandem longo examine perpensâ, jubetur comes solemni supplicationi, quæ reducendis in urbem episcopo et clero die festo indiceretur, nudis pedibus et aperto capite sagatus adstare, valvis portæ, quâ foret Robertus urbem ingressurus, ante porticum basilicæ D. Petri concremandis. Jubetur postmodum crimen publice agnoscere, veniamque a Roberto petere, atque ei 500 libras mulctæ nomine pendere; prædictæ insuper basilicæ tres in perpetuum cereos præbere, qui ante majus altare, dum sacra fierent, accenderentur. Reges Francorum, ad quos jure hereditario comitatus Engolismensis delatus est,

(*) *Robertus, 1243. Vuilielmus decanus Engolism , anno 1224; Helias sacrista, Vuillelmus Passarama canonici dictæ ecclesiæ.*

Geraldus decanus, Thomas archidiaconus, et Seguinus scholasticus Engolism., anno 1276. (M.)

Pont. Rom.	A. D.		Franc. Reg.
		tres istos cereos canonicis Engolismensibus hodieque persolvunt. Sedit Robertus annis 5 (*).	

PETRUS. 42.

Alexander IV. Urbanus IV.	1260	(**) Petri III temporibus fundata sunt in urbe Dominicanorum et Franciscanorum cœnobia, curâ et liberalitate civium Engolismensium; basilicæ insuper urbium Albæ-terræ et Rupifucaldi, in Engolismensi territorio. Sedit Petrus annis 5.	D. Ludovicus IX.

RAIMUNDUS. 43.

Clemens IV. Gregorius X. Innocentius V. Adrianus V. Joannes XXI.	1265	Raimundus sedit annis 8 (***).	D. Ludovicus IX. Philippus III.

(*) *Probabo infra sedisse 23 annos. Sedebat anno 1257, die Veneris ante Ozannam.* (M.)

(**) Jean Mesneau, après avoir barré les premiers mots de cet article, ajoute en note :

Turbatus est hic ordo temporum. Fieri non potest ut Petrus hic III fuerit anno 1260, ut Auctor voluit, episcopus Engolismensis. Nam, in veteri Cartulario Rupefucaldico, quod penes canonicos Beatæ Mariæ est, legi die 15 junii 1602, Roberti mentionem factam, episcopi Engolismensis, quinque notatis a me locis (cum perfunctoriam operam adhiberem huic rei); et quoties iis locis fit ejus mentio, notatur annus Dominicus quo episcopum Robertum sedisse appareat. Primo loco notatur dies Veneris ante festum Beati Vincentii 1254; 2us, 1253; 3us, die Veneris ante festum apostolorum Simonis et Judæ 1257 (cecy est vrai); 4us, nonis junii 1266; 5us, in festo Pentecostes 1267.

Quomodo igitur Petrus potuit esse episcopus Engolismensis anno 1260, et Raymundus 1265, ut existimat Auctor?

Robertus episcopus sedebat die Jovis ante festum Beati Lucæ, anno 1266. (M.)

(***) Mesneau a rayé ces mots et écrit en note :

Vocabatur Robertus; anno 1267 sedebat in festo Sti Barnabæ. Nunquam vidi de isto Raimundo.

Anno 1264 Raymundus erat decanus Engolism., et 1266;

PONT. ROM. | A. D. | FRANC. REG.

GUILLERMUS. 44.

Nicolaus III.
Martinus IV.
Honorius IV.
Nicolaus IV.
Cœlestinus V.
Bonifacius VIII.
Benedictus XI.
Clemens V.

Philippus III.
Philippus Pulch[illegible]

1273 GUILLERMUS IV, nobilissimâ gente Blaviorum ortus, septuagenario major rebus humanis eximitur, anno episcopatûs 37 (*).

Guillelmus decanus 1278 anno; Geraldus decanus anno 1275.

Petrus sedebat adhuc mense junio 1273. (M.)

Ces phrases du doyen concordent entièrement avec les *Notes addit.*, page 4. Pierre (III ?) et Raymond doivent être le même personnage qui fut doyen. Quant à Pierre (IV ?) ici nommé, il siégea comme évêque moins d'un an, 1272-1273. (Cfr. *Notes addit.* loc. cit.; Michon, *Chron. des év.*, page 134.)

(*) *Fit mentio de hoc Guillermo, ni fallor, loco citato, sub anno 1297, die Veneris post festum Beati Nicolai de Maio. Perpetuo vero scribitur Guilielmus, non Guillermus.*

— Il en est faict mention en l'an 1299; et s'apelloit celuycy tousjours « Guilielmus, Dei gratiâ, episcopus Engolismensis », comme il apert par plusieurs tiltres escrits en ce papier, soubz les années cy-dessus cothées. Et est faite mention d'un Foulques, archidiacre de St-Pierre d'Engolesme en ceste année-là. Iste fuit fortassis successor Guilielni.

— Guillermus 1282, sabbato ante cathedram Sti Petri; 1302, et Fulco archidiaconus.

— Eodem tempore vixit Guido, miles, de Rupefucaldi, ut vocatur in veteri libro quem supra citavi, qui amortizavit aquisita a canonicis Beatæ Mariæ de la Roche. Guido quidam fuit seneschal du conte d'Angolesme l'an 1463, et s'apelloit Gui de la Roche, syeur de Verteuil et de Montendre; mais ce n'heust peu estre ce Guy; il s'apelle chevalier et chambellan dudit conte, en ce titre qui est au trésor du.... [*Chapitre de la Rochefoucauld ?*] (leçon possible, la ligne étant coupée).

— .... *archidiaconus Engolismensis sedebat 1274....* (mots coupés).

— Iterum die lunæ post festum Beatæ Magdalenæ, sedebat Guillielmus 1293; 1296, die mercurii post QUASIMODO, *sedebat Guilielmus episcopus et Fulco archidiac.; sedebat adhuc die 2 may 1306, et Petrus archidiaconus Engol.*

— Anno 1274, Aymericus decanus, Aymericus de Malamorte, cantor, Seguinus de Jullaco, scholasticus, ubi de Guillielmo episcopo fit mentio, dicto de Blaviâ. Anno 1303

Pont. Rom.	A. D.		Franc. Reg.
		FUCALDUS. 45.	
Clemens V.	1310	FUCALDUS, hujus nominis secundus, jura et decreta sacri Sodalitii, quod die festo sacrosanctæ Eucharistiæ, apud ædem D. Joannis Baptistæ convenire solet, litteris manu propriâ subscriptis et sigillo episcopali consignatis approbavit et confirmavit, anno Domini 1312.	Philippus Pulcher.

Quinquagenarius obiit in prioratu Monacensi, anno episcopatûs 3.

Hæc tantum de duobus subsequentibus episcopis in tabulario Ecclesiæ Engolismensis.

Pont. Rom.	A. D.		Franc. Reg.
		JOANNES. 46.	
Clemens V.	1312	JOANNES III sedit annis 4 (*).	Philippus Pulcher. Ludovicus Hutinus.

Guilielmus sedebat, Joannes de Layo, decanus 1304, die mercurii post Pascha.

— Ce Fucaldus s'apelloit Fulco, ut testatur homagium anni 1310, die martis prius Assumptionem Beatæ Mariæ.

— Sedebat Fulco episcopus anno 1309, die Veneris post octavas Pentecostes.

— Die mercurii ante festum Beati Michaelis 1310, sedebat Fulco, et Joannes de Layo, decanus Engol. Iterum, die lunæ ante Assumptionem Beatæ Mariæ, 1310, Fulco episcopus et Joannes decanus.

— Iste Fulco fundaverat capellam S[ti] Clodoaldi in ecclesiâ S[ti] Petri Engol. cum Thomâ Bernardi, cive Engolismensi, ut habetur in quodam homagio anni 1328. Laquelle chappelle avoit pour revenu une partie des dixmes de Jurignac, Estriac, Nonaville, Birac, comme dit l'homage d'un Landry Joubert, qui est le susdaté; mais cela s'est perdu.

— Fulco iste sedebat adhuc anno 1312, die Jovis post festum Beati Jacobi; sedebat 1309, in festo S[ti] Georgii.

— Fulco de Rupe, archidiaconus Engolism., anno 1286, Fulco iste sedebat anno 1312, die lunæ post festum Beatæ Catharinæ.

(*) Mesneau a écrit tout d'abord : *Non fuit iste Joannes episcopus; nam post Fulconem immediate sequutus est Olive-*

Pont. Rom.	A. D.		Franc. Reg.

GAILLARDUS. 47.

Joannes XXII. — 1316 — (*) Gaillardus sedit annis 12. — Philippus Longus. Carolus Pulcher.

AQUILINUS. 48.

Joannes XXII. Benedictus XII. Clemens VI. Innocentius VI. — 1328 — Carolus Pulcher. Philippus Valesius. Joannes.

Gaillardo successit Aquilinus, vir animo perspicaci et versatili, qui episcopalem censum, prædecessorum incuriâ dissipatum, ad pristinum statum et ordinem revocavit.

Quæstionem insuper habuit cum episcopo Lemovicensi, de gestis et moribus Ivonis causidici inter

rius; post Oliverium Gaillardus. Mais dans une des notes suivantes il contredit cette assertion. La Charlonie ne dit rien d'Olivier, contrairement aux autres auteurs.

— *Oliverius sedebat 1315, die mercurii ante festum Beati Barnabæ; de quo Oliverio episcopo Engol. non fecit mentionem Auctor iste. Fuit Arnaldus decanus Engolism. eo tempore. 1314, Oliverius episcopus sedebat, die mercurii post festum Beati Jacobi Apostoli; Ayquilinus archidiaconus erat, et, 1318, Gasto archidiaconus.*

— *1316, sedebat Joannes episcopus.*

— *Die martis post festum sanctæ Magdalenes 1314, sedebat Oliverius episcopus, et Joannes decanus.*

— *Anno 1319, erat decanus Arnaldus Léotard; Ayquilinus archidiaconus eodem anno, et 1314.*

(*) *Vocabatur Gallardus Andrææ* (1), *ut vidi in cartulario; sedebat 1322, et Aiquilinus archidiaconus.*

— *Gaillardus iste sedebat anno 1319, sabbato ante carnis privium; fuit decanus Engol. Arnaldus; in vigiliâ festi Sti Joannis sedebat 1319, et Arnaldus decanus.*

— *Gaillardus sedebat in festo Sti Petri ad Vincula anno 1319; adhuc sedebat Gaillardus anno 1323. Cujus tempore*

(1) M. Michon (*Chron. des év.*, page 139) l'appelle Gaillard de Fougères) et dit qu'il fut transféré de l'archevêché d'Arles à l'évêché d'Angoulême, mais que le pape lui laissa le pallium et l'exempta de la juridiction du métropolitain.

Divos referendi, mandato Joannis XXII, Romani Pontificis, ut colligere est ex Annalibus Armoricis.

Sedit annis 35.

lata fuit sententia arbitratoria.... (deux lignes coupées)..... *post festum S^ti^ Ausonii; anno 1329, in festi Beati Ausonii, Aiquilinus episcopus, et Gasto archidiaconus.*

— Aiquilinus archidiaconus mense octobri 1324.

— Die lunæ ante festum Beati Andreæ, anno 1328, Bertrandus decanus.

— Petrus, archidiaconus Engolismensis, fuit cardinalis anno 1368.

Aiquilinus vocatur aliquando Aglorinus.

Die sabbati post festum Omnium Sanctorum, anno 1328, sedebat Aquilinus, et Gasto archidiaconus.

Aquilin fit son entrée à Angoulême le dimanche après la Toussaint.

Sedebat Aiquilinus 1^a^ junii 1361, sub Pontifice Innocentio, ejus anno nono, indictione 14.

— Le conte d'Évreux et conte d'Angoulême estoit roy de Navarre l'an 1339.

— De hoc Ayquilino vocato de Blavià, fit mentio in Extra. Nuper, *3, de Præb. in communibus. Fuit executor Bullæ per quam erecta fuit sedes Tholbsana in Archiepiscopalem; dedit duas capellas epis. et libros plures. Sedebat adhuc in festo S^ti^ Ambrosii 1362, et Petrus archid. Engolism.; sedebat 1330, et Gasto archidiaconus, die mercurii post octavas Paschæ. Anno 1363, Petrus archidiaconus erat cardinalis. Petrus, 1355, archidiaconus.*

Magnæ est temporis intercapedo, ab hoc Aquilio ad Robertum usque, et ita ut multum sit verisimile hos intersedisse Heliam, Joannem et Guilielmum, ut ait Auctor hic. Et de facto, vidi duo antiqua homagia edita a domino de La Mothe-Feuillade, près Marthon, facta episcopis Engol. tunc pro tempore existentibus. Primum est anni 1300 (nous pensons qu'il faut 1380), *factum Dno Johanni, permissione divinà, Engol. episcopo; alterum est anni 1363, factum Heliæ, electo in Engol. episcopum. Quæ duo homagia sigillata per Archidiaconum Engolism. qui forte erat eo tempore custos sigilli episcopalis, maxime vacante sede, ut tempore dicti Heliæ. Et ita, non succedebat, quantum ad sigillum episcopalis Curiæ, Capitulum et Canonci Engolismenses, ut de jure fit. Et de facto, hoc anno 1607, quo vacat sedes, ad quam nominatione regià destinatus est Anthonius de La Rocheffou-*

PONT. ROM. | A. D. | FRANC. REG.

A morte Aquilini ad Pontificatum Martini V et Imperium Caroli VII, Helias II, Joannes IV, et Guillermus V per 77 annos Engolismensi episcopatui præfuerunt, de quorum gestis nihil scripto traditum est.

caud, per decessum Caroli de Bony, ultimi possessoris, et per cessum Fratris Seraphini Banchi, Ordinis Prædicatorum.....

(Cette dernière phrase de Mesneau est inachevée, et de plus barrée, mais la date qu'elle contient garde pour nous sa valeur.)

Notes de Mesneau sur les trois évêques nommés seulement par La Charlonie dans la notice sur Aiguelin :

1° HELIAS II. *Vocabatur Helias de Dompnio* (du Dognon) (1), *ut vidi in antiquo cartulario. Sedebat Helias 1363, 3ᵈ januarii. Erat adhuc electus in festo Sᵗⁱ Mathæi. Sedebat Helias 1376, in Conversione Sᵗⁱ Pauli. Helias iste erat electus in episcopum die Jovis post festum Sᵃ Luciæ 1363. Anno 1363, die lunæ ante festum Beati Gregorii, erat decanus Arnaldus Tisonis.*

2° JOANNES IV. *Die 8ᵈ mensis februarii, anno 1380, Joannes episcopus Engolismensis sedebat, ut est in Inventar. fol. 25; successerat Heliæ episcopo immediate, ut est in quodam homagio d'Espagnat. De his nulla fit mentio ab Auctore, nisi perfunctoria. Iterum sedebat 19ᵈ decembris 1380; vocatur in homagio de Rouffiac :* PATER REVERENDUS ET FRATER JOANNES; *ita ut existimare possumus fuisse monachum. Iterum vocatur frater in quodam mandato ad homagio anni 1301* (f. 1381).

Die mercuri ante Dominicam quâ cantatur « INVOCAVIT ME », *sedebat Gaillardus episcopus, pa. 38.* (Cette note, sans date et à cette place, serait inintelligible si, en allant au folio 38 de l'*Inventaire,* on ne voyait qu'il s'agit d'un Gaillard IIᵉ du nom, évêque, dont La Charlonie ne dit rien ici, et que d'autres auteurs placent entre Jean et Guillaume, de 1386 à 1398. (Cfr. Michon, *Chron. des év.*, page 141.)

3° GUILLAUME V. *Die martis ante festum Beatæ Magdalenes, Guillielmus episcopus sedebat, et Petrus archidiaconus. De quo Guillelmo facit mentionem Auctor. Sedebat et 23 julii 1397. Guillermus sedebat 16ᵈ julii anno 1399. Iste Guillielmus sedebat anno 1401, die penultimâ novembris. Anno 1401, 18 martii, sedebat Guilielmus episcopus.*

Arnaldus, ut ipse ait, Dei gratiâ, Engol. archidiaconus,

(1) On l'appelle partout Hélie de Pons; M. Michon (*Chron.*, page 140) nomme même son père et sa mère, Renaud de Pons et Jeanne d'Albret.

Pont. Rom.	A. D.		Franc. Reg.

ROBERTUS MONTEBERULPHUS. 52.

Martinus V. Eugenius IV. Nicolaus III. Calixtus III. Pius II.	1430 (*)	(1) Robertus Monteberulphus episcopatum inivit Joanne Engolismensium comite, qui, ut erat morum integritate compicuus, litteratis hominibus familiariter utebatur, et præcipue Roberto, singu-	Carolus VII.

anno 1405, 20 julii. Eo tempore erat Guillielmus episcopus. Sedebat etiam anno 1407, die 28 maii.

Anno 1400, mense novembri, erat archidiaconus Joannes de Arboribus, qui contra domnum Heliam episcopum multa scripsit pro jurisdictione Capituli, Decani et Archidiaconi, ut est in veteri cartulario; qui quidem Helias ei dederat archidiaconatum. Nota vero eo in libro dici eam jurisdictionem olim pertinuisse ad thesaurarium, archidiaconum et sacristam; sed officium sacristiæ postmodum fuit unitum Capitulo, et ideo Capitulum factum est particeps jurisdictionis.

Die 13 mensis decembris, anno 1420, sedebat quidam Radulphus episcopus Engolismensis.

Il n'est pas fait ailleurs mention de ce Raoul. Guillaume V siégeait encore en 1415 et eut pour successeur Jean V Fleury, qui est peut-être ce moine de Cîteaux, lequel, pendant les dernières luttes du grand schisme d'Occident, fut nommé évêque d'Angoulême par Jean XXIII, du vivant même de Guillaume (on le trouve dès le 26 novembre 1414), et serait alors devenn évêque légitime par la mort de ce dernier. Il siégea jusqu'après le 26 mars 1431 (n. s.), où il fut transféré à l'évêché de Luçon, et remplacé à Angoulême par Robert de Montbron. (Cfr. Michon, *Chron. des év.*, page 143; *Notes add. au Gall. Christ.*, page 5 et note 5; *Trés. de Chronol.*, col. 1372.) Nous devons ajouter que ce dernier, dans les chartes du temps, est appelé Robert de Montbrun.

(1) 1430, vieux style, pour concorder avec la note précédente.

(*) *1440 sedebat etiam iste Robertus. Sedebat die 11 julii 1447. Robertus sedebat anno 1457, die 2 julii. Sedebat 2 aprilis 1459. Die penultimâ decembris anno 1460 sedebat iste Robertus.*

Il y avoit en l'an 1462 un Robert évesque, comme j'ay veu en un contract faict de ce temps en latin. Iterum anno 1464, 14a junii, fit mentio Roberti episcopi. (M.)

Il siégeait encore le 6 février 1465 (n. s.). (*Notes add.*, page 6.)

Pont. Rom.	A. D.		Franc. Reg.
		lari ejus urbanitate et multiplici doctrinâ delectatus.	
		Obiit anno episcopatûs 30.	

GODOFREDUS. 53.

Pius II. Paulus II.	1460	Godofredus (*), natione Lemovicensis, ortus nobilissimâ et vetustissimâ stirpe Pompaduriorum, e teneris annis in florentioribus Galliæ academiis liberalibus artibus educatus, adeo profecit, ut inter doctiores ejus tempestatis homines veluti quoddam sidus litterarum claresceret. Tot tantisque fortunæ et animi bonis cumulatus, omnium civium applausu, Roberti Monteberulphi loco successit.	Carolus VII. Ludovicus XI.

Sub initium Episcopatûs, ut erat liberalis et munificus, aquilam æream in choro Engolismensis basilicæ pulpiti loco exposuit; columnas elegantiâ operis insignes ante altare majus erexit; dalmaticis vestibus Divino cultui dicatis sacrarium exornavit. Sub finem vero episcopatûs, quorumdam impiorum hominum in cleri Engolismensis libertatem ingruentium, generis splendore et vitæ sanctitate furorem infamiamque compescuit.

Amicos habuit illustrissimos viros, Joannem comitem, de quo superius, et Fucaldum dominum

(*) *Alias Gaufridus.* (M.)

— *Le 28 juin 1469, Geoffroi de Pompadour sedebat.*

— *Ce Geoffroi de Pompadour fut depuis évesque de Périgueux. Il avoit un frère qui s'apelloit Robert de Pompadour, qui estoit doyen d'Angoulesme, et qui heut plusieurs procez pour la juridiction spirituelle avec Messieurs les évesques, et surtout avec Robert de Montbron.*

— *Ce Geoffroi permuta l'évesché d'Angoulesme avec Raoul, qui estoit évesque de Périgueux.* (M.)

Pont. Rom. | A. D. | Franc. Reg.

de la Roche-foucault et de Marthon, Guidonis filium, episcopalis dignitatis assertores.

Hæc de Godofredo Pompadurio. De obitu illius nihil memoriæ proditum est (1).

RODULPHUS. 54 (*).

Paulus II. Sixtus IV. — 1470 — Ludovicus XI.

Rodulphus, hujus nomine secundus, Ivonis Fulii, Engolismensium Proregis, frater, quinquagenario major in fata concessit, anno episcopatûs undecimo.

ROBERTUS LUXEMBURGUS. 55.

tus IV. nocentius VIII. — 1481 — Ludovicus XI. Carolus VIII.

(**) Robertus Luxemburgus, patre Guillermo Sampaulo, equitum Magistro, primus ecclesiæ

(1) Geoffroy de Pompadour fut transféré à Périgueux en 1470, nommé en 1484 président de la Cour des aides de Paris, puis premier président de la Cour des comptes en 1485. (Michon, *Chron. des év.*, p. 145.) Il devint évêque du Puy le 28 septembre 1486, et mourut le 8 mai 1514. *(Trés. de Chron.)*

(*) *Vocatur Radulphus, id est Raoul, sæpissime. En aucuns tiltres il s'apelle Renoul du Fou, en d'autres Raoul. Il fit son entrée en la ville d'Angoulesme le 22 novembre 1472.*

— Radulphus, die 2 januarii 1472.

— Sedebat anno 1472, die X decembris.

— Le 2 avril 1473, Arnoul du Fou, évesque d'Ang^{me}, en l'Inventaire; l'Autheur n'en fait point de mention. En quelques endroits il est appellé Regnault du Fou.

— Le 27 mai 1473, Raoul estoit évesque.

— Radulphus du Fou sedebat 1475.

— Le 6 avril 1478 sedebat.

Il fut depuis évesque d'Evreux (1), *comme j'ay apprins de quelques escritures faittes par Robert de Luxembourg, pour le procès de la dixme de Moutiers.* (M.)

(**) *L'acte de serment de fidélité presté au roy par Robert est de l'an 1479, en janvier, le 19. Sedebat 1ª julii 1480.*

(1) En 1479; mort le 2 février 1511. *(Trés. de Chron.)*

PONT. ROM. | A. D. | FRANC. REG.

cathedralis aream quadratis lapidibus constravit (1).

Obiit anno episcopatûs undecimo.

OCTAVIANUS SANGELASIUS. 56.

Alexander VI. | 1492 | Carolus VIII. Ludovicus XII.

(*) OCTAVIANUS Sangelasius, ex antiquo et illustri Lezignanorum sanguine procreatus, magnâ polluit ingenii dexteritate, utpote qui a juvenilibus annis

Sedebat die 2 julii 1481. 1486, sedebat Robertus de Luxembourg, 20 mayii. Item en l'an 1489.

Le roy l'apelloit son conseller et cousin, par lettres que j'ay veu au Trésor, du 31 décembre 1483.

Cominez, lib. 7, ca. 12, dit que le pape Alexandre fit cardinal l'évesque du Mans, qui estoit de la maison de Luxembourg. (M.)

(1) Cet évêque restaura la chapelle de Saint-Augustin, sous les murs d'Angoulême, où étaient conservées les reliques de saint Macut, évêque, mort en Saintonge, le 15 novembre 565. (Michon, *Chron. des év.*, page 147.) Cette chapelle fut retrouvée il y a quelques années en construisant la chapelle actuelle du Carmel. (M[gr] Cousseau, *Discours sur Hugues Tison*, page 6.)

(*) *Anno 1493, sedebat Robertus, præcedens episcopus, ut vidi. Iterum anno 1492, non sedebat Octavianus. Et encores j'ai veu une transaction faite par Robert de Luxembourg, le 1er septembre 1492.* (M.)

— Hic est ille Octavianus cui tribuitur opus Ephemeridum itineris quod fecit Carolus VIII in expeditione Neapolitanâ; cum tamen Arnoldus Ferronus in Carolo lib. 1° ad fin., tribuat Andreæ cognomento Vinea. Iste Octavianus Carolum in expeditione sequutus est.

— Le 29 novembre 1494, Jean Hélies de Coulonges, chanoine, obtint lettres du grand sceau adressantes au séneschal d'Angoulmois, Limousin, Périgort, conseillers de Bordeaux, pour faire un examen à futur sur ce qu'il prétendoit estre vrai évesque d'Angoulesme, contre et à l'exclusion de messire Octavien de St-Gelais. Auxquelles lettres l'attache fut donnée par Anthoine de Boulières, conseller au Parlement de Bordeaux, venu exprès en la ville d'Angoulesme pour faire cet examen. (M.)

variis scientiis et præcipue poeticis et philosophicis animum excoluerit.

Antequam ad episcopatum promoveretur, dum adhuc per teneram ætatem licebat amænioribus Musis indulgere, Ovidianas Heroidas, Virgilianam Æneidem, et Odyssæam Homericam de græco et latino in gallicum sermonem transtulit. Filium habuit Merlinum Sangelasium, qui vestigiis paternis ingressus, præclara ingenii sui monumenta posteritati consecravit, ut satis superque testantur ejus scripta, quorum meminit Thevetus, *De Viris illustribus*.

Octavianus autem, postquam episcopali munere functus est, ad sacrorum litterarum cognitionem animum appulit, et religionis pietatisque studio totus incubuit. Episcopales domos vetustate temporis pene consumptas novis ædificiis instauravit. Engolismensem Ecclesiam donariis amplissimis auxit et locupletavit.

Obiit anno episcopatûs decimo (*).

Corpus sepultum in augusto Sacello quod Joannes Sangelasius frater, Uticensis episcopus, in prædictâ ecclesiâ magnis sumptibus exstruxerat, et Virgini Deiparæ dicaverat, hoc epitaphium aureis litteris inscriptum habet :

OCTAVIANUS EGO, QUI SUMMI CULMEN HONORIS
ATTIGERAM, MODICO SUBTEGOR ECCE SOLO.
ENGOLISMA SACRÆ DEDERAT MIHI JURA CATHEDRÆ;
TEMPORE SED PERIIT GLORIA TANTA BREVI.
NON MEDIOS VITÆ NATURA RELIQUERAT ANNOS,
DEBITA QUANDO FERÆ SOLVO TRIBUTA NECI.
DISCITE, MORTALES, CELERI QUAM VITA VOLATU

(*) *Octavianus sedebat 1497, 16a julii.*
— *Le 29 novembre 1502, Octavien de St-Gelais vivoit encores; et estoit abbé de St-Cybart Guillaume de Montbrun.* (M.)

Pont. Rom.	A. D.		Franc. Reg.
		Præterit, atque levi transit, ut aura, pede. Spiritus astra petens, miserum me! corpus humatum Liquit; ad extremum spero redire diem (1).	

HUGO BAUSÆUS. 57.

Alexander VI. Pius III. Julius II.	1502	(*) Hugo Bausæus, natione Cadurcus, sedit in Episcopatu annis 4.	Ludovicus XII.

ANTONIUS STANNÆUS. 58.

Julius II. Leo X. Adrianus VI. Clemens VII.	1506	Antonius Stannæus, procurante Aloysiâ Sabaudiensi, Francisci Valesii, Francorum regis, matre, in Hugonis Bausæi demortui locum successit. Natione Arvernus fuit, natus honestæ fortunæ parentibus, ob præclaras animi dotes a regni primoribus in magno honore et veneratione habitus, divinarum cæremoniarum cultor religiosissimus,	Ludovicus XII. Franciscus I.

(1) On voit dans la chapelle de l'évêché d'Angoulême, à droite en entrant, l'inscription suivante, placée par Mgr Cousseau :

Hic conditæ svnt reliqviæ ossivm
Trivm fratrvm. San-Gelasianorvm
Octaviani epi Engolismensis
Jacobi epi Vticensis et decani Engol.
Caroli canonici et archidiac. Lucion.
Ex eorvm sacello dirvto MDLXVIII
Et violatis sepvlcris translatæ
MDCCCLIV

(*) *L'acte de l'élection de Hugues de Bausa faite par le chapitre d'Angme est du penultième avril 1502.* (M.)

— *Fuit ultimus ex [non] confirmatis vigore Concordati.*

— *Celuy-cy fonda le Salut qui se chante en l'église St-Pierre d'Angoulesme toutes les vigiles de Nostre-Dame (exceptâ Vigiliâ Annumciationis), en la nef, assistans tous les chanoines et bas-cœur; et a laissé quelque rente pour ce, comme il est porté au 4e feuillet de la Règle de service des legs sacrés, et en l'acte de la fondation, du 7 janvier 1512. C'est*

et ecclesiasticæ libertatis acerrimus propugnator et defensor. Reditum episcopalem, a proceribus urbis violenter possessum, variis supremæ Curiæ decretis pristino splendori restituit; inchoata ab Octaviano ædium episcopalium ædificia perfecit, et liliatis insignibus, quæ ob bene merita a Francisco Valesio obtinuerat, decoravit.

Cæterum, cum edita a Joanne, comite piissimo et illustrissimo, miracula in dies per totam civitatem divulgarentur, altius de ejus moribus et gestis inquisivit, ut Divorum numero adscriberetur; quod forsitan impetrâsset a Summo Pontifice, nisi præmaturâ et inopinâ morte periisset. Ferunt enim eum degentem in domibus episcopalibus Varensis pagi, veneno necatum fuisse. Sepeliri voluit apud Arvernos, in solo natali.

Sedit annis 21.

ANTONIUS BARRÆUS. 59.

Clemens VII. | 1527 | (*) ANTONIUS Barræus, Turonis natus, sedit annis 3. | Franciscus I.

la quarte partie de la dixme de la paroisse de St-Angel qui est destinée pour le payement de cette fondation, que ledit sr d'Estein avoit aquise et a baillée au chapitre.

A l'imitation de cette fondation, Messire François de Rochechouart, l'an 1612, funda, le jour de Pasques, après souper, un Salut en la nef de ladite église; et pour cet effect, il a assigné douze livres dix sols sur un jardin qu'il a baillé au chappitre, près la Croix du fauxbourg St-Pierre, parroisse St-Ausoni, et vis-à-vis d'icelle à main gauche sortant de la ville. (M.)

(*) *Il fut archevesque de Tours l'an 1530, come le concordat de ce date fait foy entre Mr Babou et le chappitre.* (M.)

D'après le *Trés. de Chron.*, Antoine de La Barre avait été transféré à l'archevêché de Tours dès le 24 avril 1528, et mourut le 12 janvier 1547.

JACOBUS BABÆUS. 60.

Clemens VII. | 1530 | Franciscus I.

JACOBUS Babæus, Turo, ex nobili et antiquâ Bordæsiorum familiâ oriundus, obiit anno episcopatûs tertio. Hunc sepultum habet D. Martini basilica apud Turones (1).

PHILIBERTUS BABÆUS. 61.

Clemens VII. Paulus III. Julius III. Marcellus II. Paulus IV. Pius IV. Pius V. | 1533 | Franciscus I. Henricus II. Franciscus II. Carolus IX.

PHILIBERTUS Babæus, per Jacobi fratris obitum Engolismensis episcopatui præpositus est. Vir fuit excellenti ingenio ac eloquentiâ admirabili, græcarum et latinarum linguarum peritissimus; præterea moribus comis, et naturâ facilis ad concilianda sibi hominum studia.

Ex tot egregiis animi virtutibus, christianissimorum regum Henrici, Francisci, et Caroli gratiam promeruit, quorum nomine varias obiens legationes, apud Summum Pontificem, cardinalitiâ tandem dignitate insignitus est.

Obiit Romæ anno Christi 1564.

Eâ tempestate, Engolismâ ab hæreticis captâ, templorum altaria et sanctorum imagines, necnon sacræ reliquiæ, vasa et ornamenta sacris usibus consecrata, impuris manibus polluuntur et diripiuntur.

Sedit Philibertus annis 34 (2).

(1) Il était évêque d'Angoulême dès le 9 février 1528, et mourut le 26 novembre 1532. *(Trés. de Chron.)*

(2) Philibert Babou de La Bourdaisière fut créé cardinal le 26 février 1561, transféré à Auxerre le 26 décembre 1562, et y mourut le 26 janvier 1570. *(Trés. de Chron.)*

PONT. ROM. | A. D. | FRANC. REG.

CAROLUS BONIUS. 62.

Pius V.
Gregorius XIII.
Sixtus V.
Urbanus VII.
Gregorius XIV.
Innocentius IX.
Clemens VIII.

1567 CAROLUS Bonius, natione Florentinus, in Philiberti Babæi locum suffectus est. Qui cum maximâ laude et singulari pietate nunc præest episcopatui (*).

Carolus IX.
Henricus III.
Henricus IV.

(*) *Obiit 1603, die 13 decembris, in ædibus episcopalibus; unde elatus, satis splendide in ecclesiâ cathedrali, summo pauperum [luctu], quibus insigni erat præsidio, sepultus est.* (M.)

On lisait autrefois son épitaphe à droite du chœur, au-dessus du lieu où il avait été inhumé, et d'où ses restes furent retirés en 1829, quand on creusa les fondements d'une nouvelle clôture du chœur. Voici cette inscription : *Carolo Bonio, patriâ Florentino, natalium splendore nobili, episcopalibus apud Engolismenses honoribus illustri, sacrâ et politiori litteraturâ conspicabili, religiosiss[imo] et pientiss[imo] domino, exiguum monumentum Oliverius Poterius, hujus quondam a secretis, flensque mœrensque p.*

Dans la chapelle actuelle de l'évêché, à gauche en entrant, se trouve l'inscription suivante, placée par Mgr Cousseau :

SPES MEA
HIC CONDITVM EST
COR CAROLI BONY
EPI PRIMVM OSTVNENSIS (1)
DEIN ENGOLISMENSIS
QVI DECESSIT AN. MDCIII
TRANSLATVM EX RVDERIBVS
VETERIS SACELLI EPISCOPALIS
MDCCCLIV

(1) Ostuni, évêché de la province d'Otrante, au royaume de Naples, en Italie, et suffragant de Brindes.

CATALOGUS

COMITUM ENGOLISMENSIUM

DE QUIBUS PASSIM IN HOC OPERE MENTIO FACTA EST.

†

****

Maracharius.
Nantinus.
Tallaferus Leonensis.
Turpio.
Emeno vel Muno.
Vulgrinus.
Alduinus.

EX TALLAFERORUM FAMILIA HEREDITARIO COMITATUM ENGOLISMENSEM ADEPTI SUNT :

Guillermus.
Arnaldus vel Hernaldus.
Guillermus II.
Alduinus.
Godofredus.
Fulco.
Guillermus III.
Vulgrinus.
Guillermus IV.
Vulgrinus.
Guillermus V.
Aymardus.

EX LEZIGNANORUM FAMILIA :

Hugo.
Hugo II cognomine Brunus.
Hugo III.
Hugo IV cognomine Brunus.
Guido.

Philippus Pulcher, Francorum Rex.
Ludovicus Hutinus, Francorum Rex.
Philippus Longus, Francorum Rex.
Carolus Pulcher, Francorum Rex.
Philippus, Eboracensis Comes.
Carolus Hispanus, in Galliâ equitum Magister.
Joannes, Francorum Rex.
Eduardus, Valliorum Princeps et Dux Aquitaniæ.
Carolus V, Francorum Rex.
Joannes, Biturigum Dux.
Carolus VI, Francorum Rex.
Ludovicus, Dux Aurelianensis.
Joannes Valæsius.
Carolus Valæsius.
Franciscus I, Francorum Rex.

ENGOLISMA.

Dum Mars ære cavo cogebat ad arma rebelles
Gallûm animos, rapidæque furebant undique flammæ,
Quot miseras strages, miseri, quot barbara jussa,
Quot turpes ignominias, quot fœdera rupta
Vidimus! Ah! Quoties perfusa cruore suorum
Languentes moriens effudit Gallia planctus!
Ah! Quoties sylvà in magnâ, aut muscosa per antra,
Aut summo errantes ululàrunt vertice Musæ!
Horescit tantorum animus meminisse malorum.
— Ast ubi Pax facie niveâ, faustoque revertens
Sidere, consedit nova Gallis hospes in oris,
Nec mora, compedibus Martem constrinxit ahenis,
Avulsitque odii veteris mala semina ab imo
Pectore Gallorum, et sacrato fœdere junxit;
Dulcia tum profugas revocavit ad otia Musas,
Vestibus auratis, et comptis incedentes
Crinibus, et Vatum faciles in vota precesque.
— Ergo juvat, dum Fata sinunt, dum grata reposcunt
Tempora, vel colle in viridi, aut nemus inter opacum,
Qua Pater undanti secat arva Carantonus amne,
Pieriam tractare chelin plectrumque canorum;
Hinc tibi mellitum deducere pollice carmen
(Quamvis nemo tuas æquàrit carmine laudes),
O patria, o Divûm, o Regum domus, Engolisma,
Impia quam voluit nequicquam abolere vetustas,
Florentem in senio, annosamque in flore juventæ,
Cui non tot casus, tot civica bella, tot ignes,
Totque vices rerum vultus potuere serenos
Demere, et egregium radiosæ frontis honorem.

Laurea sic fixis hærens radicibus arbos,
Dum fremit excitus Boreas, stridentque procellæ,
Dumque furit cœlum, manet imperterrita, lateque
Explicat umbrosos viridanti e vertice crines.
Salve divitibus campis cultissima Tellus,
Quam Zephyrus varios suspirans, mollis, odores,
Et ver perpetuum felici nectare pascunt.
Hic densis viret herba comis, nemora avia frondent,
Vernat humus, panditque suo gemmantia peplo
Gramina, et auratas diffundit messis aristas,
Viteaque aprici protendunt brachia colles.
Anne Carantonei memorabo fluminis alveum
Piscosi, irrigui, gelidi, vernantis, opaci?
Illius viden' ut cervix collapsa recumbit,
Et tua cæruleis lambit vestigia labris?
Nec prælabentem gemino de fonte Toveram
Transierim, auratis præcinctam cornibus, atque
Innumeras gelido refoventem flumine truttas,
Squammea purpureis stellatas tergora guttis.
O fortunatam nimium, tua si bona nôris,
Engolismam! cui fæcundo prodiga tellus
Se exonerat partu, et cui insignis crinibus aureis
Sol aperit roseos vivo de gurgite vultus.
Hinc tua Pegasides trahis in consortia Nymphas,
Pimplæi immemores luci et Permessidos undæ;
Hinc te animæ illustres decorant, gratissima Phœbo
Progenies, celso famam quæ claudit Olympo,
Immensos hominumque Deorumque æquat honores.
Tene etiam altricem Comitum (unde Valæsia proles
Regia lux Gallis, magnum Jovis ornamentum),
Claram opibus, cultam populis, armisque potentem
Musa silebit? quæ proceri in vertice montis
Consita, sublimique caput circumdata muro,
Nil metuis rigidas acies, nil agmina, Gallos
Cum bellum horrendum, ingens, in fera prælia movit.
Omnia tuta tibi, insano nisi cæca furore,
Et violentis seditionum fluctibus acta,
Tu propriâ miseranda ruas in funera dextrâ.
Quid modo conspicuis munitas turribus arces
Commemorem? celebrem mediâ quid in urbe plateam?
Quid referam augusti laqueata cacumina templi,
Tantæ olim molis, quantam non sperneret is qui

Condidit aurati Capitoli mænia? Cui tot
Pontificum veneranda cohors longo ordine rerum
Præfuit, et longum firmatâ pace beavit?
Æterni proceres, sacri clarissima cultûs
Sidera, si quid habent veri præsagia Vatum,
Semper vestra meis revirebunt nomina chartis,
Quas, vestri decoris blando perculsus amore,
Umbriferos inter lucos sanctosque recessus
Pieridum molli novi sub tegmine. Quod si
Clara daret patriæ Latium modo Mantua vatem,
Roma suos deponeret ambitiosa tumores,
Sperneret ingentes circos et fulta columnis
Atria, et Idæo spirantia marmore signa.
Hactenus hæc tenui deduxi carmina filo,
Nec fas plura loqui. Quis enim tibi digna rependat,
O patria, o Divûm, o Regum domus, Engolisma,
Hic licet æternis Clarii enutritus in antris,
Vescatur lauros Libethrenque hauriat omnem?
Tu tamen hoc parvum Aonidum ne despice munus,
Quod nos, inclyta Diva, tuis imponimus aris,
Ingrati merito ne te fraudemus honore.



COUP D'OEIL

SUR

LES TEMPS QUATERNAIRES

DANS

LA VALLÉE DE LA CHARENTE

PAR

M. G. CHAUVET

MESSIEURS,

Vous venez d'entendre un résumé de notre histoire régionale depuis les premiers siècles de notre ère; vous avez entrevu le profit que l'on peut tirer des inscriptions lapidaires gallo-romaines, des vieux manuscrits et des vieilles chartes.

L'humoristique silhouette de la presse saintongeaise en 1789 vous a particulièrement intéressés.

Je viens appeler votre attention sur une époque bien plus reculée, sur ces temps obscurs où l'homme charentais ne connaissait point l'imprimerie, n'avait point inventé l'écriture et ne soupçonnait probablement pas qu'il fût possible de représenter matériellement une idée par le dessin.

Je veux vous parler des temps préhistoriques dans la vallée de la Charente.

La préhistoire est une étude très complexe; il y a trente ans, bien des archéologues s'y sont appliqués sans préparation suffisante, et les débuts, toujours difficiles en pareille matière, ont été marqués par des

interprétations hâtives ou inexactes et par quelques découvertes... apocryphes.

On a souvent malmené les premiers chercheurs avec les épithètes désobligeantes de « casseurs de pierres » ou de « paveurs en chambre », et les critiques sévères, venant de divers côtés, ne leur ont pas été épargnées.

A l'heure actuelle, les préhistoriens ont largement profité des leçons données ; ils tiennent compte des critiques qui leur sont loyalement adressées, en apportant une plus grande précision dans l'observation des faits, une grande prudence dans les conclusions et dans les théories générales.

L'anthropologie préhistorique est ainsi devenue une véritable science, encore imparfaitement limitée entre la géologie, la paléontologie et l'archéologie classique : elle a ses revues (1), ses écoles, ses chaires dans les

(1) Revues :

1° L'ANTHROPOLOGIE, paraissant tous les deux mois, sous la direction de MM. Cartailhac, Hamy et Topinard. Le premier numéro est de janvier 1890.

L'Anthropologie a fusionné trois revues qui ont cessé de paraître et qui contiennent l'analyse des principaux documents relatifs à l'anthropologie préhistorique :

a) Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme. Revue fondée en 1865 par M. G. de Mortillet et continuée par M. E. Cartailhac. Collection de 22 volumes in-8° avec nombreuses planches et figures. (Paris, Reinwald.)

b) Revue d'anthropologie, fondée en 1872 par Paul Broca, continuée par M. Topinard. Collection de 18 volumes in-8°. (Paris, G. Masson.)

c) Revue d'ethnographie, par M. le docteur Hamy. Collection de 8 volumes in-8° avec figures. (Paris, Ernest Leroux.)

2° REVUE MENSUELLE DE L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS, publiée par ses professeurs, avec figures. (Paris, Félix Alcan.) Le premier numéro a paru le 1er janvier 1891.

3° L'HOMME, journal illustré des sciences anthropologiques, sous la direction de M. Gabriel de Mortillet, a cessé de paraître à la fin de 1887. La collection 1884-1887 comprend 4 volumes avec planches.

Facultés, ses congrès internationaux (1)... Cette étude des débuts de l'humanité s'impose à tous les esprits cultivés, et l'éloquent prélat qui prêchait cette année à Notre-Dame de Paris a cru pouvoir résoudre en ces termes le difficile problème de nos origines :

« *Pour nous,* dit-il, *le sauvage est un homme accidentellement déchu.*

« *Pour nos adversaires, l'homme actuel est un sauvage qui s'est graduellement élevé jusqu'à la culture.* »

C'est la question résolue *à priori* au point de vue de la foi religieuse.

Je n'ai pas l'intention de me placer sur ce terrain, ni de tirer, pour le moment, de nos études charentaises des conclusions aussi générales.

Je veux simplement examiner devant vous dans quelle mesure les récentes fouilles ont modifié ou étendu nos connaissances sur les populations primitives de nos régions.

Il y a quarante ans, quand nous apprenions l'histoire de France, nous commencions par *Pharamon*..., un roi légendaire qui nous semblait bien ancien..., et der-

(1) *Les Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques* ont été tenus :

A Paris, en 1867 ; à Norwich, en 1868 ; à Copenhague, en 1869 ; à Bologne, en 1871 ; à Bruxelles, en 1872 ; à Stockholm, en 1874 ; à Budapest, en 1876 ; à Lisbonne, en 1880 ; à Paris, en 1889.

Le Congrès de Moscou aura lieu en 1892.

Les comptes-rendus publiés en français contiennent de nombreuses figures, cartes et planches hors texte.

Les Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences ont lieu chaque année depuis 1872.

La XIe section s'occupe d'anthropologie, et particulièrement d'anthropologie préhistorique.

Voir pour la *Bibliographie préhistorique Salomon Reinach, Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye,* in-8°. (Paris, Firmin Didot, 1889.)

rière lui un seul point se détachait avec un peu de netteté : *le monde gallo-romain*.

Je me rappelle une image de notre manuel d'alors, représentant César, à cheval, écrivant sur sa selle ses *Commentaires;* il entrait, suivi de ses légionnaires, dans une grande forêt représentant la Gaule, qui nous apparaissait dans la brume couverte de bois, peuplée de bêtes fauves et de barbares.

Et remontant plus loin dans le temps, on nous parlait un peu de Celtes, de Germains, d'Ibères, de Ligures; mais ces mots, qui produisaient pour nos oreilles des sons différents, n'éveillaient dans notre esprit que des images indécises et des silhouettes uniformes et vagues.

C'était tout ce que nous savions sur la période *anté-romaine* et les temps primitifs de notre pays. Et quand un homme érudit comme Bourignon voulait paraître en savoir davantage..., il ouvrait son Homère et nous disait gravement, en citant le texte, que les Francs descendaient de « *Francion* », fils d'Hector, chassé des mers de Phrygie par la flotte des Grecs ;

Que Saintes fut bâtie par une colonie de Troyens et baptisée du nom de Xantes, fleuve de Troade (1).

Quelquefois on se contentait d'une antiquité moins reculée : *Mansle,* par exemple, aurait été fondée par Manlius, lieutenant de César (2).

M. d'Arbois de Jubainville vient de nous montrer dans un récent ouvrage qu'on peut tirer un meilleur parti archéologique des auteurs anciens (3).

(1) F.-M. BOURIGNON. — Recherches topographiques, historiques, militaires et critiques sur les antiquités gauloises et romaines de la province de Saintonge. (Saintes, an IX, in-4°.)

(2) *Mémoires des antiquaires de France,* 1850, page 438.

(3) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — Les premiers habitants de l'Europe d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes. (Paris, E. Thorin, in-8°, 1889.)

Aujourd'hui, nous avons encore plaisir à ouvrir Homère, mais c'est surtout en « *ouvrant le sol* » que nous trouvons les premiers documents de notre histoire :

Les cimetières fouillés par M. Delamain près de Jarnac nous en ont appris plus que les textes sur le mode de sépulture, sur l'orfèvrerie et sur certains traits de mœurs des Mérovingiens (1).

Les fouilles de Saintes, de Jarnac, de Chassenon, des Bouchauds, de Fouqueure, nous ont révélé à l'époque gallo-romaine une richesse de civilisation, un luxe de monuments dont nous n'avions pas idée.

A Vilhonneur, nous avons aperçu une petite tribu qui se servait uniquement de bronze et dont les poteries rappellent celles des habitations lacustres de la Suisse.

Le curieux retranchement du Peu-Richard et les tumulus de la Boixe nous ont indiqué une très ancienne et très nombreuse population utilisant exclusivement les armes et les outils de pierre, dont quelques échantillons sont admirablement polis (2).

Mais tout cela ne nous a pas suffi. Dans les grands travaux de terrassements nécessités par nos chemins de

(1) Philippe DELAMAIN. — Un cimetière mérovingien à Herpes (Charente). (Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. La Rochelle, 1890, 12 pages, 1 planche.)

La Société archéologique et historique de la Charente prépare la publication d'un mémoire de M. Delamain sur le cimetière d'Herpes, avec de nombreuses planches représentant les principaux objets en chromo-lithographie, grandeur naturelle.

(2) Sur le camp du Peu-Richard, voir :

Baron ESCHASSÉRIAUX. — Le camp néolithique du Peu-Richard. (Extrait des *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, 2e série, tome XIII, 2 planches.)

— *Du même :* Le camp du Peu-Richard (époque néolithique). (Extrait du *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, 1884, 3 planches et 1 plan.)

E. MAUFRAS. — L'époque néolithique dans le bassin de la Charente et le camp du Peu-Richard. (Pons, 1883, 2 planches et

fer, nous avions remarqué que le pont romain de Saintes, les villas romaines de Jarnac et quelques monuments plus anciens, contemporains du Peu-Richard, sont bâtis sur un vieux sol non remanié, contenant, avec des armes en pierre, une faune étrangère à l'antiquité classique et à la période des dolmens.

Nous avons voulu voir clairement le véritable sens de ces antiques débris, et nous avons essayé de déchiffrer le grand manuscrit quaternaire dans lequel sont écrites nos plus vieilles archives. Ses longs feuillets superposés s'étendent dans la vallée de la Charente, depuis Rochechouart jusqu'à l'Océan, et nous ne les retrouvons souvent que par lambeaux. Toutes les pages intactes n'ont pas encore été lues, et quelques interprétations sont peut-être à reprendre, mais le sens général est connu.

Grâce à des fouilles nombreuses, à de patientes recherches, les documents ne nous ont pas manqué.

Parmi les travailleurs de la première heure qui nous ont servi de guides se trouvent : MM. Brouillet (1),

1 plan.) (Extrait du *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* d'octobre 1883.)

— *Du même :* La poterie du camp du Peu-Richard. (Extrait du *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* d'avril 1884, 3 planches.)

(1) A. BROUILLET. — Époques anté-historiques du Poitou. Recherches et études sur les monuments de l'âge de pierre. (In-8°, 151 pages, 10 planches ; Poitiers, 1865.)

A. BROUILLET et A. MEILLET. — Époques antédiluvienne et celtique du Poitou. (In-8°, 210 pages, 52 planches ; Poitiers, 1864.) (Nombreux dessins d'objets faux qui ont donné lieu, lors de la publication, à une longue polémique.)

A. BROUILLET. — Indicateur archéologique de l'arrondissement de Civray, depuis l'époque celtique jusqu'à nos jours. (Civray, 1 volume in-4°, 150 planches.)

Ces trois ouvrages contiennent d'importants documents sur la vallée de la haute Charente et notamment sur la célèbre grotte du Chaffaud, près Civray.

de Rochebrune (1), l'abbé Bourgeois, l'abbé Delaunay, le marquis de Vibraye (2), de Longuemar (3).

(1) TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE (ALPHONSE). — Mémoire sur les restes d'industrie appartenant aux temps primordiaux de la race humaine, recueillis dans le département de la Charente. (Extrait des *Mémoires des antiquaires de l'Ouest,* 1866, 124 pages, 14 planches.) Analysé dans les *Matériaux pour l'histoire de l'homme,* 1867, p. 27.

— *Du même :* De la distribution des monuments préhistoriques dans le département de la Charente. (Paris, Savy, 1868, 22 pages, 1 carte.)

— *Du même :* Études préhistoriques, anthropologiques et archéologiques dans le département de la Charente, 5 livraisons. (Paris, Savy, 1869–1870, in-8°, 153 pages, 10 planches.) Analysé dans les *Matériaux,* 1869, page 245.

Voir aussi :

— Dans les *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme :* 1865, pages 514-518 (lettre du 8 juillet 1865 sur les dolmens de la Charente) ; 1867, page 67, sur la grotte de Mouthiers.

— Dans les *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris,* 1870, page 322, sur une lampe préhistorique trouvée dans la grotte de Mouthiers (?).

— Dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente,* 1870, pages 371 à 381, 1 planche ; sur les scies en silex trouvées dans les stations préhistoriques ; 1868-1869, pages 733 à 740, 1 planche : sur le tumulus-dolmen de Cuchet, commune de Barro.

(2) DE VIBRAYE. — Académie des sciences de Paris, 29 février 1864. Note sur de nouvelles preuves de l'existence de l'homme dans le centre de la France à une époque où s'y trouvaient aussi divers animaux qui de nos jours n'habitent pas cette contrée.

Analysé par les *Matériaux,* tome I, 1865, page 107.

(Fouilles à Combe-à-Rolland, Roche-Adry, Montgaudier, La Chaise, dans le département de la Charente.)

La belle collection que le marquis de Vibraye a réunie au château de Chaverny contient de curieuses pièces charentaises trouvées à Combe-à-Rolland et au Chaffaud ; j'en ai signalé quelques-unes. (*Bulletin de la Société archéologique de la Charente,* 1884, p. XLII.)

(3) DE LONGUEMAR. — Exploration méthodique des grottes du Chaffaud. (*Mémoires des antiquaires de l'Ouest,* 1865, 55 pages, 5 planches, et *Mémoires* lus à la Sorbonne en 1867, 16 pages, 5 planches.)

Après eux, les fouilleurs et les collectionneurs se multiplient : les stations de la Tardoire sont étudiées par MM. Fermond, de Ferrière, Suard; par M. de Maret, qui constate dans la célèbre grotte du Placard toute une série de couches superposées contenant des industries différentes, associées à la faune quaternaire (1);

Par M. Paignon, qui recueille à Montgaudier le plus beau bois de renne gravé connu jusqu'à ce jour, sur lequel l'artiste quaternaire a finement tracé avec un

(1) Sur les stations de la Tardoire, voir :

ABBÉS BOURGEOIS ET DELAUNAY :

1° Dans la *Revue archéologique :* Notice sur la grotte de La Chaise, 1865, page 90.

2° Dans les *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme :* sur la grotte sépulcrale de Vilhonneur, 1878, page 49 ; 1877, page 151 ; sur une station de l'âge du bronze à Vilhonneur, 1878, page 299.

3° Dans le journal *la Nature,* 2e semestre 1875, page 272.

FERMOND. — Notice sur les différents âges de la pierre et sur l'âge du bronze dans la vallée de la Tardoire, in-8°, 1873, Angoulême, 14 pages, 1 carte.

Réimprimé dans les *Matériaux,* 1874, pages 5 à 15.

A. GAUDRY. — *Matériaux pour l'histoire des temps quaternaires.* (Paris, Savy, 1880, 2 planches.) *De l'existence des saïgas en France à l'époque quaternaire.*

Ce travail, analysé dans les *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme,* tome XV, 1880, pages 112 à 118, contient une étude sur les ossements de saïga recueillis par MM. Paignon, Fermond, de Bodard, de Maret, etc.

DE MARET. — Fouilles de la grotte du Placard, près Rocheberthier (Charente). (Extrait des comptes-rendus du Congrès tenu à Vienne par la Société française d'archéologie en septembre 1879, 19 pages, figures. — *Bulletin monumental.*)

Analysé dans les *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme,* 1870, volume XV, page 33.

Ceux qui se sont occupés de préhistoire ont souvent cité les stations de la Tardoire. Voir notamment :

G. DE MORTILLET. — Le préhistorique, pages 275, 360 et 369.

DE NADAILHAC. — Les premiers hommes, I, 113, 135.

silex divers croquis, et notamment celui d'un phoque du Groënland habitant alors nos contrées (1).

Les sablières de Tillou, de Gensac-la-Pallue, de Salignac sont explorées par M. Germain, qui, en quelques années, y recueille une des plus belles collections de notre région (2).

M. le docteur Combes et M. Maufras explorent les bords de la Seugne et signalent la curieuse station de Fontloreau, dans laquelle ils croient voir un étang sacré (3).

L'île d'Oleron est étudiée par M. le docteur Pineau.

(1) M. PAIGNON a fouillé spécialement la grotte de Montgaudier; voir sur ses découvertes :

1° ALBERT GAUDRY. — Communication à l'Académie des sciences sur un bois de renne, ornée de gravures, que M. Eugène Paignon a découvert à Montgaudier ; séance du 29 juillet 1886.

Cette communication a été analysée dans les *Matériaux,* loc. cit., 1886, page 407, et dans la *Revue archéologique,* 1886, pages 249 et 363.

2° DE NADAILHAC. — Le bâton de commandement de Montgaudier. (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris,* 1887, page 7.)

3° G. CHAUVET. — Les débuts de la gravure et de la sculpture. (Melle, 1887, page 9.)

(2) Sur les *alluvions quaternaires de la Charente,* voir :

ARNAUD. — Lettre dans les *Matériaux,* loc. cit., 1870, page 425.

H. GERMAIN. — Alluvions quaternaires de la vallée de la Charente. (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris,* 1885, page 351 ; le journal *l'Homme,* 1885, page 568.)

— *Du même :* Note sur un dépôt moustérien des Borderies de Cognac. (Le journal *l'Homme,* 1885, page 743.)

G. DE MORTILLET. — Sur les découvertes de M. H. Germain. (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris,* 1882, page 213.)

TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE. — *Mémoires des antiquaires de l'Ouest,* 1885, page 64.

(3) *Alluvions de la Seugne.*

MAUFRAS. — Sur les dépôts quaternaires de la vallée de la

La *Société des amis des sciences et arts de Rochechouart* s'occupe de la haute Charente.

Saintes est représentée par la *Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure* et par la *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

Les environs d'Angoulême ont aussi leurs explorateurs : MM. Lièvre (1), Puymoyen, Ramonet et Daly.

Mes découvertes des stations du Ménieux et de La Quina (2), mes fouilles dans les tumulus et les dolmens ont également contribué dans une certaine mesure à éclairer ces temps lointains.

Je ne puis nommer tous les archéologues qui auraient droit de l'être par leurs consciencieuses recherches et leurs intéressantes collections.

Beaucoup d'entre eux ont été cités par notre collègue M. Georges Musset dans sa bonne publication : *La Charente-Inférieure avant l'histoire.*

Seugne. (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1880, pages 536 à 544, et *Matériaux,* loc. cit., 1878, page 104.)

Pour tout ce qui touche à la préhistoire de la Charente-Inférieure, voir :

Georges MUSSET, archiviste. — La Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende, avec carte préhistorique. (La Rochelle, 1885, in-8°, 168 pages.)

G. de MORTILLET. — Le préhistorique, page 495, etc.

(1) LIÈVRE. — Les temps préhistoriques dans l'Ouest. Résumé des conférences faites à la Faculté des lettres de Poitiers en 1889. (Paris, Leroux, 1889.) (Extrait du *Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers* et de la *Revue poitevine et saintongeaise.*)

— Dans les *Bulletins de la Société archéologique et historique de la Charente :*

Sur la grotte du Verger : 1883, page XXX ; 1886, page 246;

Sur la grotte de Saint-Angeau : 1881, page 80.

(2) Sur la station de La Quina, voir :

G. CHAUVET. — Dans les *Bulletins de la Société archéologique et historique de la Charente :* 1877, pages 82 et 95; 1881, page XXXVII;

Il y a dans ces travaux, dans ces collections, de nombreux documents sur tout un monde d'une antiquité prodigieusement reculée qui a duré une longue suite de siècles.

Nous ne savons pas les noms des hommes dont nous retrouvons ainsi les restes; nous ne connaissons pas les dates de leurs batailles, les listes de leurs rois ou de leurs chefs; nous avons essayé cependant de reconstituer leur histoire : non pas l'*histoire des chroniqueurs* qui s'écrit avec des noms propres, des arbres généalogiques, des biographies et des anecdotes, mais cette *histoire impersonnelle* qui recherche surtout les grandes lois du développement humain et étudie avec intérêt

1883, page XXIX; 1886, page 245; 1888, page XXXVIII; 1887, page LX.

— *Du même :* Congrès de La Rochelle. (Association française pour l'avancement des sciences.) Station moustérienne de La Quina, page 601.

— *Du même :* Le lasso préhistorique. (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris,* 1883, page 391.)

— *Du même :* Boules et pierres de jet dans les terrains quaternaires. (Angoulême, 1887.)

RAMONET. — Station moustérienne de La Quina, dans l'*Homme* du 25 juillet 1886, page 440.

EM. RIVIÈRE. — Compte-rendu du Congrès de La Rochelle. (*Revue scientifique* du 3 février 1883, page 152.)

— *Du même :* Découverte d'un gisement quaternaire dans l'Angoumois, indiqué par M. de Laurière sous le nom de *Moulin-Quinat.*

Congrès de Nancy (Association française, loc. cit., 1886). (1re partie, p. 138, et 2e partie, page 480.)

— Au Congrès de Toulouse (Association française, 1887), Em. Rivière identifie la station indiquée sous le nom de Moulin-Quinat avec la station de *La Quina,* signalée en 1882; il en indique la faune et l'industrie. (1re partie, page 237, et 2e partie, page 501.)

— *Du même :* La Quina, *Revue scientifique* du 3 mars 1888.

M. Em. Rivière ne paraît pas avoir eu connaissance de la station *magdalénienne* qui se trouve à quelques dizaines de mètres au sud de la station *moustérienne.*

des peuples sans nom, dont elle retrace la marche et les progrès en reconstituant leur industrie, leurs arts, leur genre de vie et jusqu'à la forme de leur squelette.

Nous avons vu ainsi, au début des temps quaternaires, les premiers habitants de notre région campés sur les bords d'une Charente dont les eaux profondes couvraient alors toute la vallée.

Armés de grandes haches pointues en silex dont la collection Henri Germain nous offre de magnifiques spécimens, ils luttaient contre le grand ours, l'éléphant et le rhinocéros.

Puis nous avons vu les eaux diminuer considérablement, les peuplades riveraines, sous l'influence d'un climat plus froid, se réfugier dans les cavernes et sous les rochers ;

L'outillage se perfectionner successivement. Alors le silex est finement taillé, et certaines pièces trouvées dans la vallée de la Tardoire sont de véritables bijoux.

L'os et le bois de renne servaient à des usages très divers.

On en faisait :

Des lances pour se défendre contre les gros animaux ;

Des harpons pour la pêche ;

De fines aiguilles pour coudre les vêtements de peaux ;

Des flèches pour chasser le renne, le cheval, le bœuf primitif, le saïga, le glouton.

Nous assistons alors au début de la gravure et de la sculpture. Les grottes de Montgaudier et du Chaffaud nous en ont fourni de précieux échantillons, conservés au Muséum et au Musée de Saint-Germain.

Mais l'heure du développement artistique n'avait pas sonné, le milieu n'était pas suffisamment préparé, et ce premier germe de l'art disparut sous la poussée des populations néolithiques, venant probablement d'Orient, et que nous avons déjà entrevues au Peu-Richard.

Messieurs, l'heure me presse. Je ne puis insister davantage sur les subdivisions de ces temps lointains, et je n'essaierai pas d'en fixer les dates, même approximatives.

Dans l'état de nos connaissances, la *chronologie* préhistorique est comme la perspective dans un tableau : elle donne une idée de la succession des plans, mais elle ne peut indiquer nettement la distance qui les sépare.

Il reste encore pour les chercheurs bien d'autres points obscurs à éclairer dans notre histoire primitive.

Le caractère de notre réunion d'aujourd'hui m'a naturellement amené à vous entretenir surtout de considérations générales.

Mais, à l'heure actuelle, ce n'est pas avec des considérations générales que nous étendrons le champ de nos connaissances.

Pour servir de bases solides à notre *archéologie primitive,* nous avons besoin surtout :

D'observations locales scrupuleusement faites ;

De fouilles scientifiquement conduites et dirigées en dehors de toutes idées préconçues.

En étudiant les couches superposées de nos alluvions et de nos grottes, notre objectif ne doit pas être de recueillir de belles pièces rares pour nos musées, mais de constater par des faits précis la marche de l'industrie, de la faune et du climat à l'époque quaternaire.

L'anthropologie préhistorique dit (1) :

Aux géologues : Renseignez-nous sur le régime de nos anciens fleuves, les âges respectifs de nos terrains ;

(1) G. CHAUVET. — Rapport au Congrès de Marseille, 1891 (Association française pour l'avancement des sciences) sur cette question : Quelle est la valeur des objets d'industrie humaine, comme éléments de classification des terrains quaternaires et des époques préhistoriques ?

Aux paléontologistes : Indiquez-nous, par région, l'ordre d'apparition, d'extinction et d'émigration des animaux et des plantes ;

Aux archéologues : Déterminez, par des observations nouvelles et précises, l'ordre d'invention, d'apparition, d'usage habituel et d'abandon des divers *types* d'armes et d'outils en pierre et en os utilisés par les populations primitives.

Vous le voyez, Messieurs, le champ d'exploration est vaste pour les hommes de bonne volonté.

Avant de finir, je veux seulement leur rappeler que, dans la Charente, la devise des préhistoriens doit rester encore celle-ci :

Facta, non verba.

Constatons des faits précis.

Et j'ajouterai : constatons-les sans trop nous préoccuper de savoir à laquelle des théories courantes ils pourront profiter.



INVENTAIRE

DES

VASES SACRÉS, RELIQUES ET ORNEMENTS

COMPOSANT

LE TRÉSOR DE L'ABBAYE DE SAINT-CYBARD D'ANGOULÊME

(10 février 1457)

PAR

M. P. DE FLEURY

ARCHIVISTE DE LA CHARENTE

S'ENSUIT l'inventoire de certains biens estans de l'eglise du moustier de Saint-Chibart, estans en icelle delaissés par frère Jehan Chat, naguères segrestain dudit moustier, et par nous frère Raymond, humble abbé du monastère susdit, baillez en garde et administration à frère Jehan Regnier, de nouveau segrestain de nostre dit moustier, pour en rendre compte quant mestier sera; fait ledit inventoire en presence dudit Jehan Chat, dudit Regnier et frère Jehan Geoffroy, religieux dudit moustier, et par ledit Jehan Chat audit Regnier monstrez et comptez par veue et par ostension, le dixiesme jour de février l'an M.CCCC.LVII.

1. Et premièrement la custode d'argent sourdorée, où l'on portet Nostre Seigneur.

2. Item un petit coffre carré couvert d'argent, où se tient ladite custode.

3. Item une autre petite custode de leton, où l'on souloit garder la sacre, pour les malades.

4. Une croix couverte d'argent, avec le pié aussi d'argent, appellée la vraye croix, sourdorée, laquelle a deux croisons.

5. Une autre croix couverte d'or, à ung croison, avec le pommeau couvert d'argent sourdoré, avec le baston couvert d'argent.

6. Item deux braz couverts d'argent, adournez de diverses pierres, l'un de saint Chibart, l'autre de saint Denis, avec les reliques dedans, ledit braz de saint Denis fait à ouvrage de flours de lis sourdorées.

7. Cinq calices d'argent, garnis de platauez, trois sourdourez et deux sans dorure.

8. Quatre drapz d'or de divers ovrages.

9. Sept aulbes garnies de divers paremens : l'une de noir, faite à estoilles; l'autre ynde, à tours et flours de lis; la tierce blanche, faicte à ymages; la quarte de brodure d'or à ymages; la quinte faulve, faite à rouziers brodés d'argent; la VI[e] quasi jaune, à flours de lis; la VII[e] rouge, le champ de fil d'or ou brodure d'or; lesdites aulbes garnies de amictz, garniz d'estolles et manipulons, scelon leurs paremens.

10. Ung drap de soye noyre, de deux aulnes ou environ, brodé et marqué de barres d'or.

11. Ung drap de soie blanc, barré ès boutz de fille d'or et de soie noyre.

12. Une boite carrée où l'on gardet les corporaux, appellé ung *corporaliste*.

13. Deux ensanssouhers pour ensansser, estans d'argent, l'un grant, l'autre petit, avec la navecte où l'on porte l'ensangt, estant de leiton.

14. Une petite navecte de pierre, quelle l'on ne scet, le pié garny d'argent, flairant au musc.

15. Sept courtines de soye, faictes à l'aides de rouge, jaune et cendre.

16. Trois draps de soye, l'un jaune, à ouvrage de jaicx, les autres deux cendre, à ouvrage de paons.

17. Une touaille ouvrée, garnie d'une frange.

18. Une crosse d'argent mar.... sourdorée, avec le baston qui se ploiet en trois petits, couvert d'argent.

19. Une mitre de soie blanche, brodée de fil d'or, avec six pierres enchassées en icelle, en argent sourdoré.

20. Item trente six touailles plaines et trois courtines de toille blanche et un linceul.

21. Vingt et six aulbes non garnies de parements.

22. Quatre serviettes pour essuyer les mains à l'aultier.

23. Item sept colliers de soye brodez, deux de fil d'or, d'argent et de soye, que portent le diacre et soubz diacre au coul.

24. Item une chesuble rouge de soye ouvrée de soye vert, à diverses manières d'oyseaux.

25. Une autre chesuble jaune, doublé de toille blanche.

26. Item une chesuble rouge, sans ouvrage, garnie de deux courtibaulx de mesme coleur.

27. Une chesuble blanche barrée, avec ses courtibaulx.

28. Une autre chesuble blanche toute plaine, avec les courtibaulx pareils.

29. Une autre chesuble blanche, faicte et ouvrée à oyseaulx verts.

30. Cinq chappes rouges à ymages, et une chesuble rouge plane, l'orfray fait à fil d'or, en ymages, avec les courtibaulx de mesme, les dits courtibaulx sans ymages et orfraiz.

31. Cinq chappes blanches à ymages, et une chesuble blanche à ouvrage de rousiers, avec petits oyseaulx et papaillons, l'orfray brodé à ymages d'or.

32. Une chesuble de soye blanche plaine, avec les courtibaulx de mesme, garnis d'orfray.

33. Deux chesubles vertes garnies de courtibaulx, pour chacune deux.

34. Une chappe de vert ouvrée à ymages.

35. Trois chappes noires, une plaine et les deux [autres] à ymages, et deux chesubles noires plaines, garnies de quatre courtibaulx de mesme.

36. Une chappe cendrée faicte à rousiers, petits oyseaulx et papaillons.

37. Une chappe ynde, à ymages, et deux chesubles, garnies de quatre courtibaulx de mesme, semblant presque coleur à rouse.

38. Une chesuble et six courtibaulx sur coleur, doré, vermeil, planes.

39. Trois chappes jaunes faictes à ymages.

40. Une autre chappe saffrannée.

41. Une chappe faicte à barres de diverses couleurs, brodées et tessues de fil d'or en pluspart.

42. Deux chappes perses à ymages.

43. Une chappe cendrée, où est l'istoire et vie saint Chibart en ymagerie.

44. Treize chappes veilhes, de diverses couleurs.

45. Une grosse chesuble faicte à ymages de Nostre Dame.

46. Ung courtibaul de morte coleur, à petits pepins de jaune.

47. Troys orilliers, deux couvers de soye, fort uséz et l'autre couvert de toille blanche.

48. Item deux couppes d'argent sourdorées où est encloux et gardé le chief monseigneur saint Chibart, avec ledit chief.

49. Ung braz de bois, avec le reliquaire, appellé le bras saint Fredebert.

50. Une des scindalles saint Jehan l'Evangeliste.

51. Ung tableau de bois où y a une croix plate plaquée encontre, d'argent, garnie de relicques : premièrement une dent de sainte Appoline ; des ossemens de saint Fredebert, de saint Graoul, et un autre dont on ne scet le nom.

52. Un petit coffre d'yveure, plein des reliques qui s'ensuivent : assavoir est de saint Mor, de saint Jacques, du chief de sainte Marthe; une partie d'une couste de saint Eloy enchassée en argent; une phiole ou a du laict de saincte Katherine (1) ; de saint Laurent; et partie d'une pierre de chaillot de quoy fut lapidé saint Estienne.

53. Ung vaisseau semblant ung esteur, à la pourtraicture d'une mitre, où a de la vesture Notre Dame en ung tableau estant dedans, et de plusieurs autres reliques oudit tableau, dedans ledit esteur.

54. Item a oudit coffre plusieurs autres reliques sans chartreaux, dont l'on ne scet les noms.

55. Item ung petit tableau couvert d'argent, ouquel a quatre flours de lis, c'est assavoir une en chacune cornière, avec les reliques de monseigneur saint Claud, saint Eutrope et de plusieurs autres.

56. Une pièce de plomb où y a en escript : *Hic requiescit sanctus Eparchius,* qui fut trouvé sur le tombeau de monseigneur saint Chibart, quand fut relevé.

57. Ung petit coffre de leton, vuyde.

58. Ung vieil tableau fait de ymages, où a escript : *Jhesus Rex Judeorum.*

(1) Il est rapporté que lorsque le bourreau eut tranché la tête de sainte Catherine, il jaillit du lait au lieu de sang.

59. Une croix couverte d'argent sourdoré, à deux croizetz, où y a attaché une chaoyne d'argent à laquelle a antaché la macille de Monsieur saint Blays.

60. Item un coffret où y a plusieurs pierres.

61. Ung petit vaiseau d'yveure, où l'on souloit garder l'anneau monseigneur saint Chibart.

62. Une pierre de cristal ronde, de la grousseur d'un gros esteuf.

63. Quatre grans chandeliers de fer, où l'on mect les sierges quant on fait anniversaire.

64. Une grant croix couverte d'argent qui se tient sur le grant aultier.

65. Une autre croix d'argent garnie de plusieurs pierres, que l'on portet tous les jours en procession.

66. Ung parement de toille peincte en feuillage.

67. Item ung autre parement ovré d'ouvrage à semblance de feulhe de figier.

68. Item, environ la feste de Saint Michel mil CCCC LXIIII, fut donnée une toille.

69. Le x d'aoust mil CCCC LXV, la fame de Perrinet de la Combe donna une toalhe d'aultier (1).

(Archives de la Charente, série H, Abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême, cartulaire coté CCC, folios 171 et 172 recto.)

(1) Perrinet de la Combe fut élu maire d'Angoulême quatre fois, la première le 14 avril 1462, la dernière le 12 mars 1475.



MONOGRAPHIE

DE

SAINT-MAURICE-DES-LIONS

PAR

M. D. TOUZAUD

SAINT-MAURICE-DES-LIONS est une commune du département de la Charente, située à soixante-neuf kilomètres d'Angoulême et à six kilomètres de Confolens, chef-lieu de l'arrondissement et du canton (canton sud de Confolens) auxquels cette commune se rattache.

D'après le recensement de 1891, elle est peuplée de 1,957 habitants. Sur ce nombre, le *bourg* ou chef-lieu n'en compte que 277; le surplus est réparti entre quatre-vingt-deux villages, hameaux ou habitations isolées.

Le lecteur qui voudra bien se reporter à notre *Monographie de Tusson,* publiée dans le *Bulletin* de l'année 1886, se rendra compte sans peine de l'intérêt qui s'attache à la comparaison que nous voulons établir entre deux communes (c'est-à-dire deux régions) où l'on trouve, dans la première, à l'ouest du département, les habitations groupées; dans la seconde, à l'est du même département, les habitations isolées en général les unes des autres. Ce fait matériel, qui frappe les yeux dès

l'abord, a évidemment une cause qu'il est intéressant de rechercher et des conséquences qu'il importe de déterminer.

Nous avons essayé cette étude à Tusson pour l'ouest; nous la continuons, pour l'est, à Saint-Maurice.

CHAPITRE PREMIER.

LE SOL, LA CULTURE, LA FAMILLE.

La région nord-est du département de la Charente est très accidentée et de nombreux ruisseaux y arrosent un sol argileux. Le sous-sol est granitique, ou plutôt, en général, formé de schistes cristallins; les eaux, retenues par des roches imperméables, ne peuvent s'écouler qu'en filtrant horizontalement à travers la couche arable, suivant ses déclivités. Aussi la terre est-elle imprégnée d'une humidité constante.

Il résulte de la nature et de la configuration de ces sol et sous-sol un climat plus humide et moins tempéré que celui qui règne dans le reste du département.

La vigne ne s'y plaît pas et n'a jamais donné qu'un vin médiocre; cette récolte constituait néanmoins une ressource précieuse. Mais les couches argileuses sont propres aux céréales; d'autre part, les plantes arborescentes croissent avec vigueur et le châtaignier donne d'excellents fruits; enfin, les pâturages sont abondants, et il est vrai de dire qu'on peut faire des prés partout.

En réalité, la principale ressource du pays consiste dans l'élevage. On voit que la diversité qui résulte des reliefs du sol n'est qu'extérieure; les terrains sont, en

définitive, très homogènes. La culture est à peu près partout la même, et il est aisé de répartir le sol en domaines agglomérés, sans qu'il soit besoin d'assortir les diverses exploitations en terres, bois et prés subdivisés en parcelles multiples, comme il est arrivé dans la région viticole.

Aussi bien, la vigne par elle-même n'a-t-elle pu exercer dans cette contrée l'action dissolvante qu'elle a montrée ailleurs, où elle favorisait la division du sol à l'infini ; au contraire, l'élevage y exige un capital *(cheptel);* il demande des pâturages et non pas seulement des prés plus ou moins éloignés des habitations. Par conséquent, il provoque, à l'inverse de la vigne, la culture par une famille nombreuse en domaine aggloméré, que cette culture soit, d'ailleurs, pratiquée par le propriétaire lui-même ou, plus habituellement, exploitée en métayage.

Le châtaignier vient en aide à l'établissement des communautés familiales. La récolte des châtaignes exige plus de temps que de force physique : les femmes, les enfants et les vieillards y trouvent une occupation nécessaire ; de là une incitation naturelle à grouper des individus de tout âge et même plusieurs ménages.

Le domaine aggloméré et la culture en communauté, tel est le double caractère de l'organisation agricole dans notre région.

Nous allons voir qu'à examiner de près la constitution d'une commune de cette région, sans choix préconçu, on rencontre ces traits dominants avec les conséquences qu'ils sont susceptibles de révéler.

CHAPITRE II.

NOTICE HISTORIQUE.

La commune de Saint-Maurice-des-Lions comprend dans son territoire actuel trois anciennes paroisses : Saint-Maurice, Lézignac et Le Chambon.

La paroisse de Saint-Maurice était importante, en dehors même de Lézignac et du Chambon; elle avait curé et vicaire. Un document du 18 juin 1752 détermine avec une certaine précision l'état de la paroisse : c'est « une convocation et délibération des principaux habitants et manans de la paroisse, à la requête du syndic de ladite paroisse et sur requête présentée à l'intendant de la généralité de Limoges par Jean-Baptiste Ventenat, prêtre, curé de Saint-Maurice-des-Lions (et suivie d'une ordonnance signée de Chaumont), expositive que depuis longtemps la maison presbytéralle dudit bourg de Saint-Maurice menaçait ruine; que, pour garantir sa vie, il aurait été obligé de la quitter depuis quelque temps et de payer la location de celle qu'il occupait actuellement; que l'étendue de ladite paroisse, formant *plus de 1,400 communians,* l'obligeait, pour l'utilité de ladite paroisse, de tenir un vicaire et un logement proportionné...

« Les habitants déclarent n'empêcher ne porter aucune opposition à ce qu'il soit fait les réparations urgentes et nécessaires, et consentir qu'il soit fait sur eux et les autres habitants et propriétaires de biens dans ladite paroisse la taxe ordinaire du montant desdites

réparations qui se trouveront à leur charge, suivant les règlements en pareil cas » (1).

En 1780, la paroisse de Saint-Maurice comptait 1,650 habitants. Le « curé » n'était, en réalité, qu'un *vicaire perpétuel;* la paroisse était unie à la mense épiscopale de Limoges, et le titulaire, par conséquent, à la portion congrue (2). Toutefois, il percevait les *dîmes novalles.* J'en rencontre la trace à l'occasion d'une pièce de terre, antérieurement en bois, appartenant à messire Jean-Arnaud Dassier, chevalier, seigneur des Brosses; encore, lorsqu'il se présente pour la percevoir, Me Ventenat en est-il empêché par le propriétaire « avec un bâton et des paroles atroces » (3).

Du reste, l'évêque de Limoges lui abandonnait évidemment une part des dîmes ordinaires, car ses revenus étaient supérieurs à ceux dont jouissent communément les vicaires perpétuels; on en trouve la preuve dans le chiffre de l'impôt que payait le « curé » de Saint-Maurice à l'État; au lieu des 18 ou 20 décimes ordinairement mis à la charge des congruistes, il en devait 30.

L'église de Saint-Maurice est construite en granit; c'est un monument important de style roman avec commencement d'ogive. On en attribue, dans le pays, la construction aux Templiers; mais rien dans ses dispositions ne confirme cette tradition. Il semblerait, toutefois, que cet édifice dût avoir été bâti par un ordre religieux; on en trouverait un sérieux indice dans l'existence des *loges* qui forment une ligne polygonale régulière autour du chevet de l'église. Mais ces conjectures sont peu en harmonie avec le fait constant que l'église

(1) *Archives départementales,* minutes de Rodier, notaire, 1752.

(2) Ce renseignement et plusieurs de ceux qui suivent m'ont été gracieusement communiqués par M. Nanglard, vicaire général du diocèse et membre de la Société archéologique et historique de la Charente.

(3) *Archives départementales,* Rodier, 27 août 1747.

a été unie à la mense épiscopale dès l'année 1293; la communauté religieuse qui se serait établie à Saint-Maurice se serait aussi dispersée aussitôt après avoir terminé la grande œuvre de la construction de l'église.

La paroisse de Saint-Cybard de Lézignac-sur-Goire *(de Lesinhaco prope guturum, alias supra goira)* comptait 560 habitants en 1780.

Elle avait un curé titulaire, qui était en même temps prieur. En effet, l'église était incorporée à l'abbaye de Lesterps, de l'ordre de Saint-Augustin. Le bénéficier de ce prieuré-cure était toujours un religieux de la Congrégation de France. Les prieurs de cet ordre, contrairement à ceux qui dépendaient de l'ordre des Bénédictins, n'étaient pas à la portion congrue; ils jouissaient de leurs bénéfices en leur propre nom. C'était l'abbé de Lesterps qui faisait, en cas de vacances, les présentations à l'évêque diocésain.

En 1747, nous trouvons en fonctions « messire Nicolas Polinier, chanoine régulier de la Congrégation de France, prêtre, prieur, curé de la paroisse de Lézignac-sur-Goire, demeurant au presbytère dudit lieu ». Ce renseignement est puisé dans un « procès-verbal du moulin de La Chenaud ou de Saint-Cybard (fait à la requête du curé), à raison d'une *rente de deux setiers de seigle* envers ledit sieur Polinier, pour raison dudit moulin, due par le sieur Fourot, propriétaire dud. moulin, à destination pour deux moulins, *l'un à seigle et l'autre à huile,* menaçant ruine; roues, rouets et couvertures pourries et sans portes ni fenêtres. Ensuite, avons examiné la chaussée de l'écluse dudit moulin : est observé que, du côté de certain pré aussi appelé La Chenaud, appartenant au sieur de Rouziers, écuyer, il y a environ quatre toises d'emportées et aussi éboulées » (1).

(1) *Archives départementales,* Rodier, 27 avril 1747.

Il paraît résulter de ce texte que le moulin de Lézignac ne recevait pas, au siècle dernier, d'autre céréale que le seigle à réduire en farine pour la consommation des habitants.

Ce fait est d'autant plus intéressant que le seigle n'était point la seule céréale cultivée dans le pays; on trouve notamment dans la paroisse de Saint-Maurice, au profit de François Barbarin, sieur de Laage d'Eschambon, une rente de sept setiers de froment, seigle et avoine, en 1689 (1).

L'église de Lézignac a été démolie; il n'en subsiste guère qu'une pierre tombale du XIII[e] siècle, vénérée dans le pays sous le nom de « tombeau du saint ».

La paroisse du Chambon *(de campo bono)* n'a été créée que postérieurement à l'année 1282; à cette date, son territoire faisait partie de la paroisse de Chirac.

Elle avait 150 habitants en 1780. Sainte-Madeleine-du-Chambon était une vicairie perpétuelle, unie à la commanderie du même lieu, laquelle dépendait de celle du Masdieu.

La présentation était faite d'abord par le commandeur du lieu, plus tard par celui de Grand-Masdieu; en dernier lieu, par le grand-prieur d'Auvergne.

En 1747 « Pierre Gardarin, prêtre, curé de la paroisse du Chambon aud. Angoumois, demeurant ordinairement au bourg dudit lieu et de présent à celui de Saint-Maurice, s'est volontairement démis de sad. cure du Chambon, dépendant de la Commanderie du Grand et Petit-Masdieu, entre les mains de M. le grand-prieur d'Auvergne, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur desdits Grand et Petit-Masdieu, Chambon et autres membres en dépendant » (2).

(1) *Ban et arrière-ban* de 1689. V. ci-dessous.
(2) *Archives départementales*, Rodier, 19 novembre 1747.

La paroisse du Chambon a été répartie entre les communes de Saint-Maurice et de Chirac.

Ces trois paroisses relevaient du comté de Confolens; aucune d'elles n'était le siège d'une juridiction; on n'y rencontrait donc ni juges, ni procureurs fiscaux, ni sergents; je n'y trouve en titre d'office qu'une charge de notaire. En tête de ses actes, le titulaire se dit, au XVI[e] siècle, « notaire juré sous le scel authantique estably aux contrats au comté de Confolens par haut et puissant seigneur monsieur le comte dudit lieu » (1); et au XVIII[e] « notaire royal garde-notte héréditaire réservé pour le bourg de Saint-Maurice-des-Lions, comté de Confolens, en Angoumois » (2).

CHAPITRE III.

LA VIE EN COMMUNAUTÉ ET LE MÉTAYAGE.

La *vie en communauté* des habitants est révélée par les actes que recevait, au siècle dernier, le notaire de Saint-Maurice.

Les partages de successions sont fort rares; l'idée de communauté entre plusieurs ménages de la même famille est admise comme règle; les enfants, venant à partage après le décès de leurs parents, s'excusent en quelque sorte, à raison des situations particulières qui les en écartent, de renoncer à la culture en commun.

(1) *Archives départementales*, minutes de Houmet.
(2) *Ibid*, minutes de Rodier.

En voici un exemple :

Jean de Gammory, maréchal au bourg de Saint-Maurice, vient à décès, laissant sa veuve avec six enfants, dont un succède à son père comme maréchal à Saint-Maurice, deux sont établis maréchaux à Confolens, un autre maître serrurier à Saumur. Voici ce qu'on lit dans le préambule de l'acte de partage : « lesquelles parties ne pouvant, attendu leurs différens domiciles, jouir en commun des biens dépendans de la succession dudit feu Jean de Gammory, auraient procédé au partage », etc.

Il ne faut, du reste, rien exagérer. Nous ne nous trouvons point en présence de la communauté en quelque sorte indéfinie des patriarches d'Orient. Pour restreindre la commune habitation sans morceler les héritages, les parents instituent un « fils universel » (héritier pour le tout) (1); ils dotent leurs autres enfants moyennant la renonciation de ceux-ci à leurs futures successions. Un fils, par exemple François de Lamazerolle, tailleur d'habits à Saint-Maurice, reçoit, à l'occasion de son mariage, « cent vingt livres, dont quatre-vingt-dix payables dans deux ans sans intérêts, six boisseaux de blé-froment évalués à neuf livres, lesquels blé et somme ont été aujourd'hui délivrés au proparlé, qui les a donnés sur-le-champ à ses futurs beau-père et belle-mère pour entrer en communauté avec eux et être admis dans leurs meubles et effets mobiliers, moyennant sa renonciation aux futures successions de ses père et mère au profit de son frère, Jean de Lamazerolle » (2).

De même, deux sœurs, Anne et Catherine Allemand, filles de Pierre et de Jeanne de Saint-Clair, laboureurs,

(1) *Archives départementales*, Houmet, 7 juillet 1596.
(2) *Ibid.*, Rodier, 24 janvier 1746.

demeurant au Chambon, se marient le même jour et reçoivent chacune cent vingt livres en argent et différents meubles, à charge de renoncer aux successions de leurs père et mère au profit de François Allemand, leur frère (1).

C'est toujours dans les contrats de mariage que se règle le sort futur des successions des parents. Nous venons de voir les fils et filles qui quittent le foyer recevoir leurs dots et renoncer à tous autres droits. A l'inverse, si le « fils universel » s'établit le premier, nous voyons le père, par exemple François de La Brousse, tisserand au village de La Brousse, paroisse de Saint-Maurice, instituer son fils Pierre « son héritier universel pour recueillir sa future succession en entier et après son décès, en l'état qu'elle se trouvera; à l'effet de quoi ledit François de La Brousse a déclaré dotter comme il fait par les présentes Jeanne de La Brousse, sa fille mineure, de la somme de cinquante livres en argent, d'un coffre de bois de cerizier ferré et fermant à clef, de la contenance d'environ dix boisseaux neuf, deux linceuls gros et deux fins, cinq serviettes fines et quatre grosses, un plat, une cuillère, une brebis, pour tous les droits qu'elle pourra prétendre et espérer dans sa future succession, que ledit proparlé sera tenu de lui payer lors de son mariage, de sa majorité ou émancipation » (2).

Tel est l'usage. On a dû remarquer que, dans les actes qui viennent d'être analysés, figurent pour la majeure part des artisans. C'est qu'apparemment c'étaient eux surtout qui avaient des biens à distribuer. Si l'on compare le petit nombre d'actes passés dans le territoire relativement vaste qu'occupaient les paroisses de Saint-Maurice, Lézignac et Le Chambon, aux abon-

(1) *Archives départementales*, Rodier, 23 janvier 1746.

(2) *Ibid.*, Rodier, 17 septembre 1751. *Aj.* 27 octobre 1748, — Bisserier, boulanger à Saint-Maurice.

dantes minutes laissées par les nombreux notaires institués à Tusson et dans les paroisses voisines, on constate un fait significatif dont l'explication se révèle d'elle-même : évidemment, le nombre des propriétaires, multiplié dans la région de la vigne, était très restreint dans une contrée où les domaines agglomérés, avec l'élevage pour principale ressource, exigent un capital d'une certaine importance, soit en terres, soit en bétail. C'est ici le pays du métayage.

Aussi, dans les minutes du notaire Rodier, ne trouve-t-on guère, en outre d'un petit nombre de contrats de mariage, que quelques baux à ferme ou « baillettes à métairie ».

Les familles des cultivateurs sont nombreuses; elles se perpétuent sur les domaines exploités à métayage, vivant sous la sauvegarde de l'usage et de la tradition.

Nous verrons, en terminant cette étude, que l'esprit de tradition s'est perpétué dans le pays.

CHAPITRE IV.

LES DOMAINES AGGLOMÉRÉS ET LES FIEFS.

Il est remarquable qu'à Saint-Maurice la *bourgeoisie* était presque absente, à la différence de ce qu'on a vu à Tusson.

Sur le territoire que nous parcourons, on ne trouve guère qu'un notaire et un chirurgien. Il n'existe point de justice seigneuriale, par conséquent aussi point d'officiers y rattachant une existence qui participe de la vie

urbaine. Pas de groupement de propriétaires vivant au centre du *bourg,* puisque les domaines sont agglomérés avec habitation centrale. Du reste, l'élément intermédiaire entre le cultivateur et le noble fait défaut. Nous venons de voir qu'il n'est pas facile au métayer de se hausser au rang de propriétaire ; élever une famille nombreuse, là est le terme de son ambition. En revanche, devenir propriétaire, j'entends propriétaire d'un domaine, c'est ici, à ce qu'il semble, devenir seigneur. La constitution facile, ou, pour mieux dire, naturelle, des domaines isolés, et par suite, en un sens tout au moins, indépendants, a manifestement favorisé l'établissement d'un nombre considérable de fiefs ou maisons nobles. J'en compte cinq dans Saint-Maurice, trois dans Lézignac, un autre sur le petit territoire du Chambon, en outre de la commanderie. On sait qu'à Tusson il n'y avait pas une seule maison noble, à part le prieuré. Ce ne sont pas de hauts et puissants seigneurs, loin de là ; ils n'exercent aucune juridiction ; ce sont, à proprement parler, des propriétaires indépendants, des soldats du roi. Ils sont chargés d'enfants et ne possèdent que des revenus restreints. Aussi, lorsqu'en 1689 le roi fait appel au ban et arrière-ban, voici quelles sont les déclarations présentées par nos modestes propriétaires ruraux (1) :

— Barbarin fils, écuyer, sieur du Ponteuil, demeurant audit lieu, paroisse de Saint-Maurice-des-Lions, possède noblement les deux métairies du Ponteuil, pouvant valoir, avec les rentes et dîmes qui en dépendent, trois cents livres de revenu au plus ; huit enfants vivants, hors d'état de se mettre en équipage.

— Barbarin fils, écuyer, sieur de Laage d'Eschambon, de la paroisse de Saint-Maurice-des-Lions. Sept setiers

(1) Ces renseignements m'ont été communiqués par M. Paul de Fleury, dont l'obligeance est inépuisable.

de froment, seigle et avoine de rente, un moulin sur la rivière de Confolens, tenu à hommage du seigneur dudit lieu, de cent livres de rente; s'offre à marcher, mais prie qu'il lui soit alloué trois années sur le prix des bois.

— Barbarin de Fontéroux (Louis de), sieur de La Touderie, y demeurant, paroisse de Saint-Maurice, au service dans les armées d'Italie, où il a épuisé ses ressources pour subsister et a même contracté des dettes;

Les deux petits fiefs de La Touderie et de Peunir, paroisse de Pressignac; revenu total, 600 livres.

— Dassier (Jean), chevalier, seigneur des Brosses, fils de feu François Dassier, en son vivant chevalier, seigneur dudit lieu, et de dame Marguerite Guimard, demeurant au château des Brosses, paroisse de Saint-Maurice, déclare que ladite dame Guimard est exempte du ban et arrière-ban, étant chargée de sept enfants mâles et trois filles, et que, d'ailleurs, quatre de ses fils sont au service, savoir : Hélie Dassier, écuyer, sieur de Charzat, garde du roi dans la compagnie de Noailles; François Dassier, lieutenant au régiment des fusiliers, dans le bataillon de Bovincourt; les deux autres, qui sont Joseph et Paul, étant dans la compagnie des cadets qui tient garnison dans la ville de Tournay.

— La Cour de Rocquart, demeurant en la paroisse de Saint-Maurice, déclare posséder le fief du Petit-Pressac, qui peut valoir, tant en rentes que dîmes, cent livres de revenu, plus un autre fief de la paroisse de Loubert de vingt livres, un autre de quinze livres dans la châtellenie de Chabanais.

— Rouziers (François de), écuyer, sieur de Lézignac, prêt à partir, possède deux fiefs héréditaires, l'un dans la paroisse de Lézignac-sur-Goire, de la valeur de cinq cents livres de revenu, l'autre dans la paroisse de Sainte-

Marie-la-Claire en Limousin, pouvant valoir vingt-cinq écus.

— Rouziers (Paul de), écuyer, sieur de Saint-Romain, demeurant à La Chenaud, paroisse de Lézignac-sur-Goire, déclare qu'il est prêt à servir, mais qu'il ne peut le faire à ses frais, n'ayant pas cent livres de revenu.

— Du Pin (Charles), écuyer, seigneur des Cozières, y demeurant, paroisse de Saugon, possède le fief de Lézignac, dans la paroisse de ce nom, de cinquante livres de revenu, un petit fief de cent livres dans Saint-Germain en Poitou, un domaine noble dans Saugon de cinquante livres.

— Enfin, ajoutons, quoique rencontré au siècle suivant, messire Jacques de La Sudrie, écuyer, sieur de Gammory, conseiller-secrétaire et trésorier du Roy au bureau des finances de la généralité de Limoges, demeurant au lieu noble de Gammory, paroisse du Chambon, comté de Confolens (1).

Nous les voyons ainsi attachés, eux ou leurs enfants, au service de l'État comme officiers ou comme trésoriers des finances aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Ils n'avaient pas toujours mené cette existence besoigneuse de fonctionnaires.

L'influence, même lointaine, de la Cour monarchique suscite des besoins autrefois inconnus aux hommes simples qui vivaient dans leurs terres sans songer à d'autres relations que celles du voisinage, et bornaient leur ambition à réunir les qualités éminentes du patron agricole. Sans nul doute, aussi bien, ces mêmes hommes, à d'autres âges, firent preuve d'une initiative personnelle qui leur valut leur rang : jusqu'à nos jours, l'histoire, on le sait, ne s'est pas intéressée aux peuples

(1) *Archives départementales*, minutes de Rodier, 14 novembre 1751.

prospères; cette initiative ne se révèle ordinairement à nous que par des faits répréhensibles en eux-mêmes, dignes pourtant d'être retenus, à défaut d'autres, par la vigueur et l'énergie personnelle dont ils demeurent les seuls témoins. C'est ainsi qu'en 1590 le sang coule, à la suite d'une querelle de prééminence occasionnée par le retour d'un seigneur au logis du Petit-Pressac, à Lézignac-sur-Goire, en la personne de François de Rouziers, originaire de Saint-Brice (près Saint-Junien) et époux d'Antoinette Paulte, héritière elle-même de ce fief. Le seigneur du Rhu (ou Rus) avait usurpé, durant la minorité de l'héritière du fief dominant, les droits seigneuriaux qui s'y trouvaient attachés; il ne consentit point à s'en voir dépouiller par une sentence du sénéchal d'Angoulême, confirmée par arrêt du parlement de Paris. En quoi consistaient les droits que se disputaient les deux voisins?

Le banc du seigneur était situé dans l'église au lieu le plus éminent et le plus honorable, c'est-à-dire le plus près du sanctuaire, du côté de l'Évangile; c'est à lui qu'on présentait en premier lieu le pain bénit; c'est à lui qu'on donnait la paix avant de la donner aux autres; c'est lui qui allait le premier à l'offrande; c'est lui qui marchait le premier dans les processions, après le curé et le vicaire; et, dans les prières publiques qu'on faisait au prône chaque dimanche, c'est pour lui et les défunts de sa famille qu'on priait en premier lieu (1).

Le seigneur du Rhu, battu en justice, ne se contenta pas de faire bâtonner le curé qui avait exécuté contre lui la sentence du parlement et de faire mettre en pièces le tableau placé sur le maître-autel et qui reproduisait

(1) Ces renseignements et ceux qui vont suivre sur le drame du Petit-Pressac sont empruntés à la *Biographie de François de Rouziers*, par l'abbé Arbellot. (Paris, Lecoffre, et Limoges, Leblanc, 1859.)

l'image de Louise Pastoureau, mère d'Antoinette Paulte, représentée à genoux aux pieds du Christ.

La nuit du 18 juin 1590, les deux fils du seigneur du Rhu, ayant avec eux deux autres gentilshommes et dix hommes armés, pénètrent dans la maison noble du Petit-Pressac. Cette habitation, suivant l'usage commun du temps, comprenait au rez-de-chaussée, outre une cuisine et une dépense, une grande salle occupant toute la longueur du bâtiment avec un mobilier fort modeste : un lit en bois de noyer à quenouilles, avec un surciel et trois rideaux en toile ; un vieux lit fait à panneaux à l'antique, avec un méchant ciel en cadis ; au milieu, une table en noyer à allonges avec tréteaux ; un vieux coffre orné de sculptures, de la contenance de vingt boisseaux ; un buffet portatif en bois de chêne ; enfin, un banc-selle, quatre chaises de bois faites à l'antique, cinq escabelles, quatre petits tabourets, dont l'un couvert de tapisserie ; plus quatre poêles et deux chaudrons. Là, couchait Antoinette Paulte, avec ses petits enfants et ses chambrières. La troupe brise les portes. Antoinette, réveillée, court par la chambre, appelant ses femmes et tenant par la main son fils aîné, âgé de sept ans ; un soldat, posté à la fenêtre, lui tire un coup d'arquebuse ; la balle l'atteint et lui laboure les entrailles. Elle devait expirer le surlendemain à l'aube, âgée de vingt-huit ans. Cependant François de Rouziers est accouru du premier étage, une arquebuse à la main. Il est aussitôt fait prisonnier, et l'un des chefs de la troupe lui adresse ces paroles curieuses, où se révèle l'idée de *clan*, née de la vie communautaire : « Si je faisais mon devoir, je vous tirerais un coup de pistolet dans la tête. Vous avez fait plaider mon vieux père et je viens vous faire payer les dépens du procès. *Vous pensiez que nous n'avions pas d'amis !* Vous le voyez à présent. Du reste, je n'ai rien fait que par leur avis. » La dame du

Rhu avait, paraît-il, en diverses rencontres, dit hautement qu'il fallait « avoir » le sieur de Rouziers quoi qu'il en coûtât, et qu'il faudrait plutôt lui tirer un coup d'arquebuse quand il sortirait de ses terres.

Ce qui achève de peindre les mœurs du temps, c'est que les assaillants pillent et saccagent la maison, rompent les coffres d'Antoinette Paulte et emportent « les chaînes, dorures, brodures, bagues, joyaux, accoutrements, or, argent et toutes autres choses précieuses qu'ils trouvent dans la maison », s'emparant aussi des armes et des habillements de Rouziers, qu'ils emmènent à cheval vers Poitiers. Deux jours après, la troupe entrait dans la ville de Poitiers aux cris de : « Vive la Sainte-Union ! Vive la Ligue ! » et peu s'en fallut que la victime ne fût condamnée à payer rançon ; s'il n'eût trouvé, lui aussi, des amis à Poitiers, François de Rouziers était déclaré « de bonne prise, faite en guerre par gens portant les armes pour la Sainte-Union ». Au contraire, ses adversaires furent condamnés à lui rendre ses armes et équipages, ce qu'ils ne firent point du reste, mais bien retournèrent-ils achever le pillage du Petit-Pressac et y « banqueter, eux et leurs chevaux ».

Néanmoins, informations furent faites, dont nous ignorons les suites; ce qu'on sait seulement, c'est que le fief du Rus fut vendu en 1618 à la maison de Rouziers.

L'administration centralisée de Richelieu et de Louis XIV étouffa toute initiative, pour le bien comme pour le mal, parmi la noblesse, qui, dès lors, destituée de son ancienne influence dans les campagnes, les délaissa pour graviter autour du pouvoir.

Toutefois, il n'en fut pas ainsi de nos gentilshommes confolentais, qui conservèrent cette vertu essentielle, la résidence ; en cela, leur pauvreté les servit.

Aussi, quand vint la Révolution, le mouvement ne prit-il point dans cette région de l'ancien Angoumois le

développement qui le caractérisa dans le reste du département, notamment à l'occasion du recrutement des *gardes nationales volontaires* (1).

Les seigneurs du Confolentais n'étaient, après tout, que des propriétaires ruraux exerçant leurs fonctions de patrons agricoles ; ils en étaient demeurés, par le fait même de la résidence, au régime féodal originaire suivant sa nature normale. De telle sorte que les haines qui éclatèrent ailleurs avec tant de violence ne trouvaient pas ici leur aliment ; si les paysans de Confolens ne se soulevèrent pas au profit de l'ancien régime, comme en Vendée, ils ne manifestèrent aucun enthousiasme pour l'ordre nouveau.

CHAPITRE V.

SAINT-MAURICE EN 1891.

L'ÉTAT de la commune de Saint-Maurice-des-Lions a subi peu de modifications ; il est aujourd'hui sensiblement tel que nous l'avons décrit dans le passé.

I. — *Le mouvement de la population.*

Le contraste avec ce qui est advenu de la commune de Tusson est complet. A Tusson, où il n'existait pas une seule famille noble, mais où, en revanche, se grou-

(1) Voyez *Histoire des volontaires de la Charente* pendant la Révolution, par M. Boissonnade (Angoulême, 1890), et les articles que j'ai publiés sur cette histoire dans le journal *le Charentais,* numéros des 15 et 25 juillet, 6 août, 28 et 29 novembre 1890.

pait une bourgeoisie nombreuse, ces familles bourgeoises ont toutes disparu durant la première moitié de ce siècle. De leur côté, les familles des cultivateurs ont été fortement atteintes : nous avons constaté, en effet, que la population a diminué à mesure que la richesse augmentait, pendant les trente années qui ont précédé l'invasion du phylloxéra, par suite de la limitation du nombre des enfants dans chaque ménage ; la diminution n'a fait que se continuer depuis par l'émigration. Le nombre des habitants de Tusson, qui, après avoir atteint 1,094 en 1836, n'était plus en 1886 que de 692, est descendu, d'après le recensement de 1891, au chiffre de 618.

Sans doute, à Saint-Maurice, quelques-unes des anciennes maisons nobles ont été abandonnées ; sans doute aussi plus d'un cultivateur a été séduit par les salaires en argent de l'employé ou de l'ouvrier des villes. Mais ce n'est ici que l'exception ; l'absentéisme n'a pas sévi au même degré que dans la région viticole, où il est à peu près universel.

Le chiffre de la population est demeuré sensiblement le même durant ce siècle, et il tend même à s'accroître depuis vingt ans :

En 1816,	il était de	1,721	habitants.
— 1826	—	1,705	—
— 1836	—	1,735	—
— 1846	—	1,890	—
— 1851	—	1,904	—
— 1856	—	1,896	—
— 1861	—	1,850	—
— 1866	—	1,800	—
— 1872	—	1,744	—
— 1876	—	1,823	—
— 1881	—	1,816	—
— 1886	—	1,893	—
En 1891,	il est de	1,957	—

Il faut noter que cette population est répartie entre 436 ménages, ce qui donne pour chacun d'eux une moyenne de 4,49 personnes, tandis qu'à Tusson on compte 201 ménages pour 618 habitants, soit une moyenne de 3,07 seulement.

II. — *Les cultures à Saint-Maurice.*

La vigne n'ayant qu'une importance très limitée, son développement d'abord, sa brusque disparition ensuite n'ont pu susciter les contre-coups dont on a tant souffert ailleurs. Mais, pour nous rendre un compte exact de la différence que la nature du sol a créée entre ces deux régions, reproduisons le tableau des natures de terrains telles que le cadastre les a désignées :

Terres labourables.........	2,743 h.	78 a.	10 c.
Vignes....................	173	56	15
Prés......................	917	76	30
Pâturages.................	462	69	90
Bois......................	164	70	10
Châtaigneraies............	73	24	15
Bruyères..................	226	36	90
Jardins...................	29	17	10
Étangs....................	1	83	10
Incultes..................	9	23	25
Superficies...............	24	73	60
	4,824	08	65
Chemins, places, rivières, église, cimetière.............	172	68	95
	4,996	77	60

Or, sauf des modifications de détail, ce tableau est encore vrai.

Les vignes seules ont disparu, sont devenues terres labourables, et, en général, une partie correspondante d'anciennes terres labourables a été convertie en prairies artificielles, de sorte qu'en définitive c'est la prairie qui a remplacé la vigne au regard des superficies occupées.

Par suite, les cheptels ont subi une *légère* augmentation.

Le froment a presque partout remplacé le seigle sur le territoire de Saint-Maurice ; on faisait déjà du froment autrefois, mais aujourd'hui on ne fait plus que du froment. Chaque métayer sème assez de seigle pour obtenir des *liens* de paille pour ses gerbes, mais pas davantage ; le seigle n'est donc plus qu'un accessoire. C'est la chaux qui a permis de lui substituer le froment ; quand les routes et plus tard les chemins de fer ont rendu facile le transport de la chaux, on a *réchauffé* les terrains et produit du froment ; malheureusement, on a aussi conservé l'assolement biennal, en usage autrefois pour le seigle et nuisible au froment.

III. — *Essais de morcellement.*

Le nombre des propriétaires s'est accru dans une certaine mesure et le *morcellement* s'en est suivi. Voici quels en ont été les effets.

En général, on partage un domaine fondé par le père et souvent grevé d'une partie des prix d'acquisition au moment de sa mort ; les frais de partage ajoutent aux dettes. Presque toujours on a de la terre sans pouvoir la « nourrir » ; on est gêné pour tenir le cheptel en état, on n'a pas assez d'animaux et on tire peu d'une propriété qui doit entretenir la famille et acquitter l'intérêt des engagements. Le résultat de cette situation révèle le type du *propriétaire indigent.*

Avant la disparition des vignes, on faisait un peu de vin qui payait les intérêts; aujourd'hui, au contraire, on dit communément qu'il n'est plus possible de les payer, et c'est malheureusement vrai; tout ce qui pousse est consommé par la famille, tant il est vrai que la vigne est indispensable au petit propriétaire dépourvu d'avances (« cheptel » et autres), c'est-à-dire du capital, qu'elle seule n'exige point.

Il y a trente ans, tous les produits agricoles avaient haussé de valeur, en même temps que le prix de la main-d'œuvre; par suite, le journalier, le petit propriétaire ont pu acheter; c'était la chaude période des ventes en détail. A ce moment, on a démembré un assez grand nombre de domaines à métayage, au grand avantage des marchands de biens; aujourd'hui, il n'est plus aisé de vendre au paysan; malgré sa passion pour la terre, il n'entrevoit plus de ressources suffisantes pour s'acquitter.

A bien dire, nos cultivateurs ne donnent qu'une somme médiocre de travail; ils sont peu industrieux et, d'ailleurs, n'ont pas à leur portée un moyen accessoire d'existence qui leur fasse gagner quelque argent et leur permette de se libérer et d'acquérir.

Les seules individualités qui prospèrent sont, à part quelques fils uniques de petits propriétaires, les charpentiers, maçons et autres artisans qui ont du travail et créent de petits domaines. Ajoutons à cette catégorie les domestiques, ceux du moins qui sont restés *ruraux* et accumulent leurs gages.

Nous avons constaté qu'il en était ainsi déjà avant la Révolution. Ce pays aurait besoin d'une petite industrie rurale; à défaut de ces gains accessoires, le partage amène l'indigence, et, d'autre part, la transmission intégrale du domaine laisserait dans un embarras plus grand encore des propriétaires

sans capitaux et, par suite, incapables de gérer leurs biens.

Dépourvues de ressources complémentaires provenant soit de la vigne, qui ne coûte en quelque sorte que la peine de la planter, soit d'une industrie qui procure un bénéfice sans avances, la région que nous étudions ici ne peut trouver sa subsistance que dans les mœurs d'autrefois, la simplicité des habitudes, la sobriété de la vie, enfin la sécurité que procure, dans le système de la culture en métayage, le patronage du maître.

Ces usages ont, en général, prévalu ici.

D'une part, le sol, avec le mode de culture qu'il impose, crée de lui-même, ainsi que nous l'avons montré, le domaine aggloméré; de l'autre, et par une seconde conséquence de la nature même du sol, la vigne n'a pu se développer et favoriser dans une notable mesure le morcellement.

IV. — *L'esprit de tradition.*

Aussi ne saurait-on se montrer surpris de retrouver en ce pays l'esprit de tradition. En même temps qu'on le constate dans le vêtement, les habitudes, le langage, qui constitue un dialecte de la langue d'oc, il se révèle dans les rapports du patronage, qui crée des influences locales sur lesquelles les fluctuations de la politique demeurent sans effet.

De son côté, la tradition religieuse n'est pas moins vivace; il est curieux de voir, à certains jours de l'année, le paysan de Saint-Maurice faire ses stations traditionnelles aux lieux où il a l'habitude de prier, notamment, à Lézignac, « au tombeau du saint », et cela sans groupement d'individus, mais en quelque sorte par processions individuelles et isolées, comme un devoir qu'il

convient de remplir sans la pompe et sans l'entraînement d'une fête organisée.

On ne sera pas surpris que là, comme partout apparemment, l'abus altère parfois un bon principe, et que ce peuple simple soit sujet au mal de la superstition.

Mais, en définitive, combien le métayer de Saint-Maurice est-il plus heureux, dans la métairie où vécurent ses ancêtres et où lui-même élève de nombreux enfants, que le propriétaire de Tusson décrit précédemment et qui, aujourd'hui, conserve péniblement, si même il ne songe, à l'exemple de tant d'autres, à le quitter, un foyer presque désert!

Aux jours de la prospérité publique, nos écrivains rêvaient pour la France et pour le monde on ne sait quel avenir tout neuf; c'était une confuse aspiration vers « le grand œuvre ».

Nous emprunterons à l'un d'entre eux, et non pas au moins brillant, une page où il nous paraît se réfuter heureusement (1).

Le héros du livre pose cette question :

— « Pensez-vous que si je me coiffais en ailes de pigeon comme mon grand-père, j'en serais plus heureux, et que si, comme lui, je portais des culottes courtes et des bas de soie, j'en aurais la jambe mieux faite?

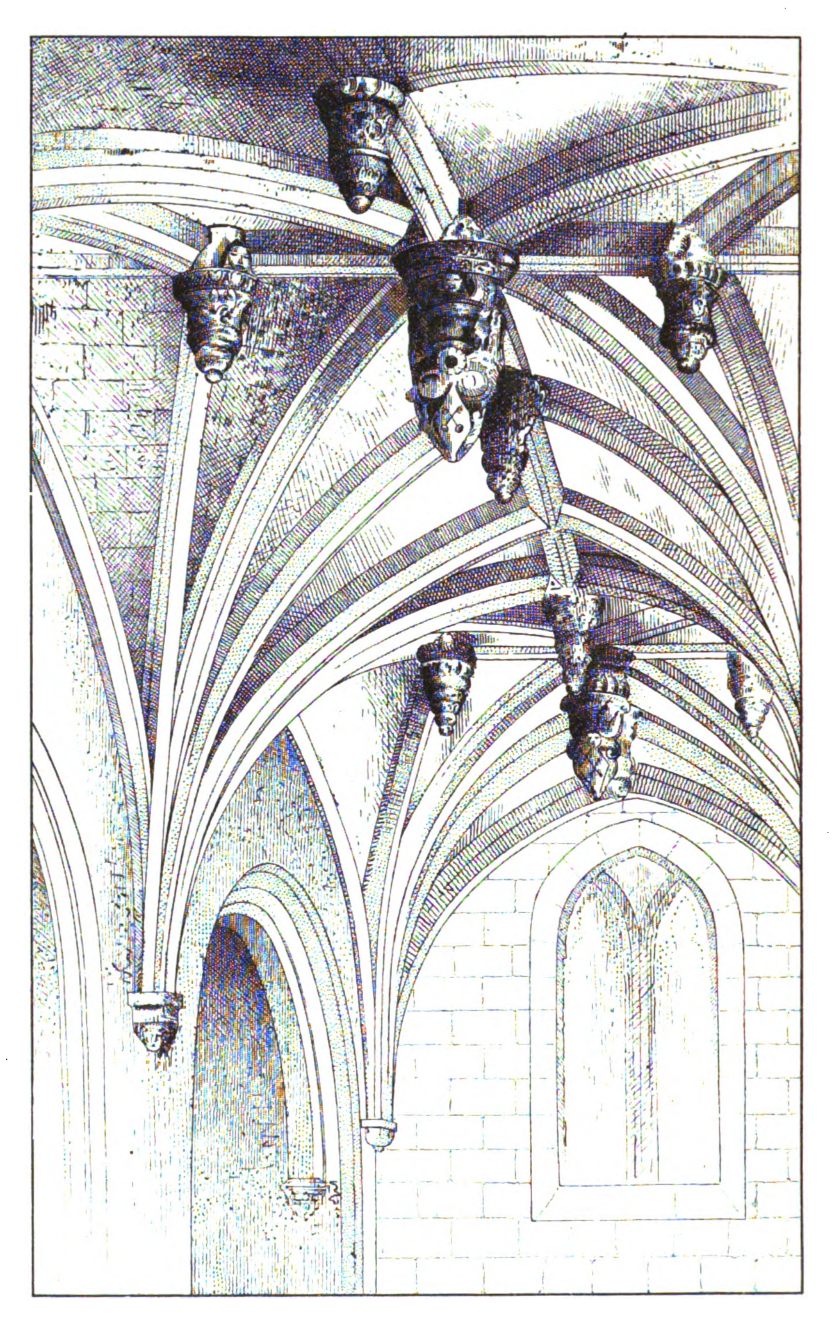
— « Je ne sais (c'est la réponse); mais si, habitant la maison qu'il habitait, vous y faisiez les mêmes choses qu'il a faites, de sorte que sa vie parût se prolonger dans la vôtre, j'estime que, riche de souvenirs et d'expérience, vous auriez pour ainsi dire une aisance, une sûreté de mouvements qui vous rendraient tout facile, et partant vous jouiriez d'un genre de calme que vous

(1) *Le Grand Œuvre*, par Victor Cherbuliez, de l'Académie française, 2e édition, page 123 (Hachette).

ne connaîtrez jamais. Aujourd'hui, chacun s'en va cherchant son chemin; nos jouvenceaux se croient chargés d'inventer la vie, comme si personne n'avait vécu avant eux.

« Adieu les habitudes héréditaires, les traditions, les longs souvenirs! On dirait une génération d'enfants trouvés. »





VOUTES DE L'ÉGLISE DE PRANZAC (Charente)

L'ÉGLISE

ET LE

CHAPITRE COLLÉGIAL

DE PRANZAC

EN ANGOUMOIS

PAR

M. L'ABBÉ PAUL LEGRAND

Curé de Bouteville

I.

SAINT-CYBARD DE PRANZAC (1).

SITUÉE à l'extrémité du bourg, contiguë à l'antique manoir seigneurial aujourd'hui représenté par quelques tours découronnées et par quelques pans de murs, assise sur les rives du Bandiat, l'église de Pranzac *(ecclesia Sancti Eparchii de Pranziaco)*, avec son clocher à demi ruiné et son aspect modeste, semble n'offrir de prime abord aux regards des visiteurs qu'un attrait fort médiocre, et cependant les quelques vestiges d'antiquité de cet édifice, épars çà et là, peuvent à bon droit fixer l'attention et procurer un certain intérêt.

Bâtie au XII[e] siècle, cette église eut à subir, durant le cours des âges, soit de la part du temps ou de la

(1) Commune du canton de La Rochefoucauld (Charente).

main des hommes, plusieurs modifications. Formant d'abord un parallélogramme rectangle à une seule nef, elle se vit dans la suite agrandie en toute son étendue du côté du midi par l'adjonction d'une chapelle, grâce à la piété et à la munificence des seigneurs du lieu. Peut-être ces derniers conservaient-ils l'espoir de construire un jour une autre nef du côté du nord et, par là, donner à l'église une forme plus régulière? mais cet espoir ne se changea jamais en réalité.

A l'intérieur, la nef principale se compose de trois travées avec des voûtes à plein cintre, renforcées par des arcs-doubleaux; elle a été restaurée avec intelligence il y a quelques années. Après être passé sous un arceau un peu surbaissé, nous nous trouvons dans le chevet, lequel se partage en deux travées à voûtes d'arêtes dont les extrémités viennent s'appuyer sur des colonnes ornées de chapiteaux sculptés, et la lumière pénètre dans le chœur par une simple fenêtre à plein cintre, placée à l'orient.

C'est par des arceaux reposant sur de gros piliers carrés que l'on arrive à la seconde nef. Aussi longue, mais moins large que l'autre vaisseau de l'église, cette chapelle appartient au style ogival de la dernière époque; c'est le XVI[e] siècle avec toute la grâce de ses ornementations. Le chœur, comme le précédent, possède deux travées; mais quelle différence! Que de travail et d'habileté dans l'agencement de ces voûtes à membrures diagonales! que d'élégance et de délicatesse dans ces seize nervures qui vont se réunir à plusieurs culs-de-lampe! Ici, si l'on ne retrouve point dans la voûte la hardiesse de l'ogive primitive, si l'arc semble s'abaisser et se rapprocher du sol, en revanche on peut admirer ces pendentifs ciselés que l'artiste a su décorer avec un rare talent, de quelle façon il a su donner les formes d'une remarquable richesse d'exé-

cution à ces lignes nombreuses qui se croisent, se déroulent légères et déliées comme dans un tissu de dentelles; il faut le reconnaître, c'est là un véritable chef-d'œuvre qu'on rencontre rarement dans les églises de campagne et qu'on doit à la Renaissance.

Toutefois, qu'il nous soit permis de regretter qu'un zèle peu éclairé, quoique peut-être bien intentionné, ait ici alourdi la légèreté de ce travail par le badigeonnage au lait de chaux.

A l'extrémité de ces clefs pendantes, deux anges soutiennent un écusson en losange « *à deux clés posées en* « *sautoir au chef brisé d'une couronne* ». M. Michon (1) et bien d'autres après lui ont cru reconnaître là les armes de la famille des Cars et, par conséquent, attribuer à ces derniers la fondation de la chapelle : C'EST UNE ERREUR. Les Pérusse des Cars portent « *de gueules au pal de vair avec deux sauvages pour supports* »; de plus, ils ne devinrent seigneurs de Pranzac qu'au XVIIe siècle, par le mariage de Marie de Redon, fille d'Alexandre de Redon, marquis de Pranzac, et de Claude-Angélique-Françoise de Pouilly, marquise d'Esne, avec François des Cars (13 septembre 1682).

Il faut donc remonter plus haut. Vers 1555 (2) et même avant, Catherine de Clermont était dame de Pranzac, Angeac et Vibrac (3); veuve d'abord de Pierre Renouard, écuyer, seigneur de Pranzac, elle se remaria à Guy, baron de Mareuil, qu'elle perdit aussi. Or, elle était de la famille des Clermont-Dampierre, qui ont pour armoiries « *de gueules à deux clés d'argent posées*

(1) *Statistique monumentale de la Charente.*

MARVAUD. — *Géographie de la Charente.*

ÉMILE BIAIS. — *Excursions archéologiques dans le canton de La Rochefoucauld.*

(2) Archives de la Charente, *passim.* — Probablement de la famille des Dampierre-sur-Boutonne (Charente-Inférieure).

(3) Communes du canton de Châteauneuf (Charente).

en sautoir au chef brisé d'une couronne fleuronnée d'or», et tel est précisément le blason que l'on aperçoit sculpté aux voûtes de la chapelle; dès lors, nous concluons en affirmant que ce bas-côté de l'église fut construit et embelli par les soins et les largesses de Catherine de Clermont. Depuis cette époque, le chœur de cette seconde nef fut totalement réservé aux seigneurs de Pranzac, du moins jusque vers 1669 et peut-être au delà.

Il est juste aussi de constater que les trois travées formant le corps de la chapelle ont été consolidées et rajeunies naguère par une habile restauration, qu'une lumière abondante en éclaire l'intérieur par le moyen de plusieurs fenêtres ogivées ouvertes au midi; et dans des fouilles faites à l'extérieur pour établir un contre-mur qui empêcherait à nouveau l'écartement de ces voûtes, on découvrit, parmi d'anciennes sépultures recouvertes de pierres plates, des fragments de tuiles romaines et de vases funéraires ; ce qui nous engagerait à croire que là, autrefois, existait un cimetière de l'époque gallo-romaine (juillet 1884).

A l'extérieur, sur la façade, d'une très grande simplicité, se détache un portail à plein cintre avec une archivolte ornée de zigzags ; plus haut, un oculus (œil-de-bœuf) fait rayonner de clarté le bas-fond de la nef; le fronton, peu élevé et de forme triangulaire, se trouve rompu dans un de ses angles par l'accolement du clocher massif; au-dessus de la fenêtre circulaire se voit un personnage en relief ayant les mains jointes et dans l'attitude de la prière. Il semble, d'après la délicatesse des traits et la jeunesse du visage, que l'ouvrier ait voulu retracer l'image de la sainte Vierge ou bien encore de sainte Catherine, patronne de celle qui fut en ces temps l'insigne bienfaitrice de la maison de Dieu. Au sommet du fronton se dessine encore l'écu des

Clermont-Dampierre, et ainsi nous pensons que cette façade, bien que datant du XIIe siècle, a dû subir une importante restauration vers le XVIe.

Mais, dira-t-on, pourquoi certains fragments de pierre qui paraissent avoir été rapportés se trouvent-ils isolés à côté et au-dessus du portail? Selon nous, ces pierres frustes sont les restes d'un ancien ballet élevé au-devant de l'église au XVIIe siècle. En voici la preuve.

C'est le 2 novembre 1670, jour de la fête des Trépassés. A l'issue de la messe, les habitants de la paroisse s'assemblent au bourg; parmi eux, outre le curé, le vicaire et les fabriciens, on distingue Jehan Tourette, receveur au château de Pranzac; Sébastien Guillebot, maître ès arts; Louis Delâge, garde des eaux et forêts d'Angoumois, etc. Là, on redit derechef toute l'utilité de ce porche au-devant de la porte; on constate que la construction, déjà commencée, est en bonne voie; seulement, pour terminer l'œuvre, il faut y mettre une couverture. On délibère et l'on propose, afin d'éviter de grands frais, de faire ôter « la couverture à tuiles d'une « chapelle fondée en l'honneur de sainte Catherine, « laquelle chapelle est tout à fait ruinée et s'en va par « terre ». Cette chapelle, située au bourg, joignait d'une part au cimetière du présent lieu et d'autre part au grand chemin d'Angoulême à Limoges. Aujourd'hui, une simple niche, vide de sa statue et creusée dans le mur d'une maison longeant cette même route, nous indique l'ancien emplacement de cette chapelle (1). Les habitants consentent à ce que les matériaux de cette chapelle « soient descendus pour être employés à l'achè- « vement du ballet, et cela aux dépens de la fabrique,

(1) La route n'est plus actuellement classée de la même façon; elle est dite d'Angoulême à Séreilhac.

« mais toutefois sans préjudice aux droits des habitants « sur la fondalité de ladite chapelle, qu'ils prétendent « faire réédifier » (1). L'œuvre fut bientôt achevée, et un siècle après, le ballet existait encore. Cependant, suivant un inventaire dressé en 1752 (3 juillet), il résulte que cette construction n'avait plus la même solidité qu'autrefois. Des réparations étaient nécessaires; elles furent probablement négligées, et à la fin du XVII[e] siècle le ballet n'existait plus (2).

Rentrons une dernière fois dans cette église; une visite faite vers la première moitié du siècle dernier nous donnera une idée plus exacte et plus frappante de son ornementation (3). A main droite, près de la porte, se trouve le bénitier de fonte; plus loin, dans la nef principale, à la naissance du chœur et dans la même direction, se dresse un autel dédié à saint Jean-Baptiste ; il est totalement dépourvu de décorations et paraît abandonné de la piété des fidèles. Parallèlement à celui-ci, sur main gauche, s'élève un autre autel consacré à saint Eutrope; au-dessus, le saint est représenté sous une peinture un peu « grosse », et deux chandeliers de bois sont de chaque côté de l'autel. Arrivé au chœur, nous apercevons tout autour les stalles de bois ou plutôt les « bancs » des chanoines, le lutrin vieilli, qui semble pencher sous le poids de l'antiphonaire et de divers autres livres de chants; sur la gauche, non loin d'une porte qui communique avec la cour du château, on voit le banc du seigneur; enfin, dans le sanctuaire se dresse le maître-autel à gradins, avec rétable en bois et sans aucune dorure : au-dessus du tabernacle, construit et orné de la même façon, on dis-

(1) Procès-verbal. — Delâge, notaire à Pranzac.

(2) Jeheu, notaire à Angoulême.

(3) Inventaire des 3, 4 et 5 juillet 1752. — Chollet, notaire à Angoulême.

tingue un tableau assez vieux sur lequel est représenté saint Sébastien.

Si, d'autre part, nous nous transportons dans la chapelle latérale, nous découvrons au pied du chœur l'autel de Notre-Dame ; il est surmonté d'un tableau extrêmement « noirci et troué » sur lequel est peinte l'Assomption de la sainte Vierge ; en outre, sur le rétable, deux statues en bois sculpté figurant la sainte mère de Jésus-Christ. C'est ce même autel que plus tard l'évêque d'Angoulême, Mgr Joseph-Amédée de Broglie, après avoir donné le sacrement de confirmation aux habitants de Saint-Constant et de Bunzac (1), réunis ce jour-là à ceux de Pranzac, désignera comme « autel priviligié » pendant sept années en faveur des âmes du purgatoire (2). Le chœur de la chapelle sert de sacristie ; là encore nous distinguons la bannière paroissiale avec l'image de saint Cybard, le dais, la croix en cuivre pour les processions et les dalmatiques employées aux grands jours de fête. Telle était alors la disposition intérieure de l'église de Pranzac ; aujourd'hui, une sacristie a été construite, le chœur de la chapelle a repris sa destination première, l'autel de la sainte Vierge la place qui lui était due. Les divers autels ou les anciennes images attestant des dévotions particulières n'existent plus ; seul le culte de Marie a survécu (3).

Tout proche du parc seigneurial, au hameau de Flamenac *(Flaminiacum)*, existait au siècle passé une chapelle dédiée à saint Laurent. En l'an XI (1803), suivant l'expertise qui en fut faite, « les murs étaient

(1) Communes du canton de La Rochefoucauld (Charente).

(2) 1760, 10 juin. — Registres paroissiaux.

(3) L'ouverture des tombeaux dans l'église n'était autorisée que moyennant une redevance de 6 francs pour chaque inhumation, à payer à la fabrique par les familles des défunts. Cette redevance était fixée à 3 francs quand l'inhumation avait lieu sous le ballet de l'église.

fort anciens, en mauvais état et menaçant d'une prompte chute ». Elle fut estimée 100 francs et vendue à des particuliers qui s'en servirent pour des usages profanes. Cette chapelle subsiste encore, vouée au même abandon.

A l'extrémité de cette paroisse, à Luget, se trouvait aussi un oratoire, dépendant de l'abbaye de Grosbot (1) en Angoumois : de cette ancienne fondation il ne reste aucun vestige intéressant. Après le départ des religieux, les terres et les bâtiments furent affermés et les redevances versées à la recette de cette abbaye : cet état de choses se continua jusqu'en 1789.

II.

LES CHANOINES DE PRANZAC.

Dans l'ancienne et primitive circonscription du diocèse d'Angoulême, alors fort restreinte, Pranzac était la seule paroisse rurale, si nous nous en rapportons au pouillé de 1597, dans laquelle il y eût un chapitre. Ces chanoines formaient-ils seulement un chapitre collégial, ayant ses dignitaires, ses insignes et ses prérogatives, ou bien n'étaient-ils que de simples chapelains chargés du service de la paroisse? Jusqu'à présent, aucune lumière n'a été faite sur ce sujet. Le souvenir des chanoines de Pranzac ne nous est resté que grâce aux quelques lignes de l'auteur de la *Statistique monumentale de la Charente,* quand il nous dit « que les cha-

(1) Commune de Charras, canton de Montbron (Charente). Voir à ce sujet : *Girard, évêque d'Angoulême,* par l'abbé Maratu. — Minutes de Jean Mousnier, notaire à Angoulême.

noines de cette paroisse envoyèrent leur député aux assemblées du clergé pour l'élection de la députation aux États généraux en 1789 ». Aujourd'hui, nous pouvons émettre une idée plus nette sur l'existence et le rôle de ce chapitre durant une période de plus de deux siècles.

En l'an 1520, Jean Renouard, seigneur de Pranzac, mû par un sentiment de haute piété à l'égard de ses parents tant vivants que trépassés, désireux lui-même d'assurer le salut de son âme et sur le point de quitter la terre, institue de son plein gré quatre stipendies dans l'église de Pranzac. Que·faut-il entendre par cette donation ?

L'acte de fondation, que nous donnons pour la première fois dans toute sa teneur, nous indiquera les clauses diverses de ces bénéfices (1). Avec le consentement de l'évêque d'Angoulême, ces stipendies doivent être desservies en l'église paroissiale de Pranzac par quatre prêtres; ceux-ci seront tenus chaque jour et à perpétuité d'y célébrer une messe « en notte avec vigiles « de morts en haut répons et oraisons accoutumées « pour le salut de l'âme du donateur, ses parents et « amis, vifs et décédés ; ils feront annoncer lad. messe « en sonnant la cloche quinze coups à loisir et après en « bransle ; à l'issue de chaque messe, un *Libera* en « haut ; le jour de la Fête-Dieu, ils diront matines, « primes, tierces, sexte, none, vespres et complies, etc. ; « en faisant led. office, ils seront revêtus chacun d'un « surplis, et pour chaque deffaut que chacun d'eux fera « aux susd. obligations, seront tenus mettre douze « deniers tournois en un tronc qui sera mis par eux « dans lad. église; en retour, le seigneur de Pranzac

(1) Archives de la Charente, série H; copie vidimée. (Voir aux pièces justificatives.)

« donne et lègue à perpétuité les dixmes et droits que « lui et ses prédécesseurs ont accoutumé jouir, prendre « et percevoir audit lieu ».

Il ressort de ce document que ces quatre stipendies n'ont pas été instituées pour le service de la paroisse de Pranzac, aussi les prêtres ou gens d'église qui doivent jouir de ces bénéfices ne peuvent-ils être regardés comme prêtres auxiliaires. Ils ne sont point non plus affectés au service spécial d'une chapelle, ils ne peuvent donc pas être considérés comme chapelains; et si, dans le texte de cette donation, ils ne sont pas, il est vrai, qualifiés de *chanoines,* ne sont-ils pas néanmoins assujettis à une règle commune? Ne doivent-ils pas, en dehors des cérémonies de la paroisse, chanter ensemble les prières liturgiques à des heures déterminées et suivant certaines prescriptions? Ne sont-ils pas obligés, à une époque fixe de l'année, de réciter en habit de chœur le saint office tout entier? En un mot, ne sont-ils pas tenus d'accomplir les fonctions annexées à leurs titres plus particulièrement dans cette église de Pranzac, à laquelle, selon le désir du pieux donateur, les quatre stipendies devaient être unies à perpétuité?

Ainsi, que manque-t-il donc à toutes ces raisons pour que ces futurs bénéficiers soient assimilés aux ecclésiastiques attachés à une église collégiale et qu'ils puissent comme eux s'intituler *chanoines?* Est-ce l'érection canonique de la fondation?

Elle fut formulée l'année suivante, le 4 avril 1521, par Antoine d'Estaing, évêque d'Angoulême (1).

L'autorité religieuse vient de parler; elle a consacré par son approbation le legs du seigneur de Pranzac; désormais, les quatre stipendies formeront un chapitre

(1) Archives de la Charente, série H; copie vidimée. (Voir aux pièces justificatives.)

collégial et les titulaires seront qualifiés de chanoines. Qui ne connaît l'adage : « *Tres faciunt capitulum* »? Le désir exprimé par le fondateur de voir une stipendie unie à perpétuité à l'église de Saint-Cybard de Pranzac est réalisé, et l'évêque d'Angoulême, en nommant au bénéfice-cure de cette paroisse, conférera en même temps le bénéfice d'une stipendie. De son côté, le curé de la paroisse, en vertu de son titre curial, jouit aussi du droit de nommer à la seconde chanoinie ; il devient par là le doyen du chapitre, dénomination qu'il conservera dans certains actes jusqu'à l'abolition des bénéfices ; il en est aussi le seul et unique dignitaire. Quant aux deux autres stipendies, c'est au seigneur de Pranzac qu'il appartient d'y pourvoir. Ainsi, les chanoines stipendiés voient leur institution confirmée, à la condition toutefois qu'ils rendront à l'évêque d'Angoulême et à ses successeurs l'hommage qui leur est dû, comme les seigneurs dudit lieu l'ont toujours fait.

Avant que l'acceptation du legs fût agréée par l'autorité compétente, le donataire, Jean Renouard, était mort ; son fils, Pierre Renouard, nouveau seigneur de Pranzac, hésita probablement quelque peu à acquitter les engagements paternels, puisqu'il fut sommé par les parties intéressées de se prononcer à cet égard. Quoi qu'il en soit, il consentit par-devant témoins à exécuter les clauses de cette donation (1521) (1).

C'est donc sous le régime de cette organisation que le chapitre de cette paroisse subsistera durant une période de près de trois siècles. Néanmoins, d'après une déclaration fournie par ces chanoines le 8 septembre 1640, il semble résulter que quelque modification fut apportée au règlement primitif de la fondation. Ces derniers

(1) Archives de la Charente, série H; copie vidimée. (Pièces justificatives.)

reconnaissent « qu'ils sont au nombre de quatre, qu'ils « ont été fondés et établis en titre de chanoines et « stipendiés en l'année 1520 par Jehan Renouard, « écuyer, sieur de Pranzac, et depuis ont été augmentés « par dame Gabrielle de Mareuil » (1). Faut-il, d'après cela, admettre que le nombre des bénéficiers se soit accru, grâce à des générosités de cette noble bienfaitrice? Nous ne le croyons point.

Vers la fin du XVIII[e] siècle, Gratien Roux, le père de ce Jacques Roux qui conduisit Louis XVI à l'échafaud et dont nous aurons à nous occuper plus loin, écrivant à l'un de ses neveux au sujet des stipendies de Pranzac, « assure que les seigneurs dudit lieu sont « fondateurs de *quatre* stipendies dans l'église de cette « paroisse, dont l'une appartient à M. le curé de « Pranzac. Comme doyen, il a droit de nommer à une « autre..... Le seigneur de Pranzac s'est réservé le « droit de nommer les deux autres chanoinies ou sti- « pendies..... » (2).

Ainsi, à cette époque, les nominations se font encore de la même manière qu'aux premiers jours de la donation; il n'y a donc pas eu de changement dans le nombre des titulaires; dès lors, l'augmentation dont il est parlé plus haut doit s'entendre plutôt de certains revenus ajoutés aux anciens par la dame de Mareuil.

D'ailleurs, un autre document en date du 25 mai 1792, relatant en entier les pieuses libéralités de la dame de Mareuil, vient corroborer notre assertion : c'est la transcription d'un legs qu'elle fit en 1590 au chapitre de cette église (3).

(1) Minutes de Chaigneau, notaire à Pranzac.

(2) Lettre inédite copiée sur l'original; 15 décembre 1777. (Voir aux pièces justificatives.)

(3) Archives de la Charente. (Voir aux pièces justificatives.)

Mais ces chanoines furent-ils toujours bien fidèles à observer la résidence? N'étaient-ils pas, comme il arrivait pour d'autres chapitres, promus à cette dignité sans qu'ils pussent en remplir toutes les obligations?

Généralement, jusque vers la moitié du XVIII[e] siècle, ces dignitaires résidaient pour la plupart dans le bourg de Pranzac ou dans les paroisses limitrophes ; des actes notariés en font foi. Chaque jour, revêtus d'un simple surplis, devant leurs stalles modestes et sans relief, que l'on voyait encore en 1860 et qui ont été vendues depuis, ils satisfaisaient à leurs devoirs. Si parfois il survenait que de jeunes clercs fussent nommés à ces bénéfices sans pouvoir en remplir les charges, ils devaient, en vertu de l'acte de fondation, pourvoir à leur remplacement moyennant une rétribution. Et c'est de la sorte que l'œuvre pie du seigneur de Pranzac se maintint jusqu'à la Révolution (1).

III.

Il nous reste à faire le dénombrement des chanoines de cette paroisse ; nous n'avons pu l'établir d'après des

(1) A propos d'une étude sur les tombes du cimetière de Pranzac, publiée dans le *Bulletin* de la Société archéologique de la Charente (année 1868-1869), nous osons hasarder ici une simple remarque. On nous dit : « A l'un des bouts de cette pierre tombale, on aperçoit un « personnage mitré; c'était, selon toute vraisemblance, *un abbé de la « collégiale de Pranzac.* Cette tombe peut remonter à la fin du « XIII[e] siècle. » Cette assertion peut paraître vraisemblable, mais n'en est pas moins un anachronisme réel; de plus, il serait fort téméraire de supposer qu'un doyen du chapitre de Pranzac eût eu la prétention de siéger au chœur, *mitre en tête.*

documents certains, par exemple les minutes des notaires, les registres dudit lieu et des paroisses circonvoisines, que sur un intervalle de deux siècles. Durant ce temps, il en est peu de ces dignitaires, suivant nos recherches, qui soient parvenus à tenir un rang distingué dans la hiérarchie ecclésiastique; quelques-uns seulement, vers la fin du XVIIIe siècle, ont acquis une renommée tristement bruyante ; nous commencerons par ces derniers.

Jacques Roux, chanoine de Pranzac, naquit au bourg de cette paroisse le 21 août 1752 (1); par la mort de son frère François, il devint l'aîné de douze enfants. Son père, Gratien, qui se trouve lieutenant d'infanterie en 1748, plus tard qualifié d'ancien officier au régiment de Hainaut, apparaît comme juge assesseur au marquisat de Pranzac (1780); il était lui aussi, croyons-nous, originaire de cette même paroisse, car nous voyons vers 1713 un Claude Roux, sieur des Ajounières, conseiller aux grandes Voiries, posséder la charge de juge de Pranzac et y résider. Sa mère, Marguerite de Montsalard, sortait de la paroisse de Bussière en Périgord. Quoique l'aîné, le jeune Jacques se sentit porté vers le service de l'autel; à peine âgé de quinze ans, il est clerc tonsuré, puis le comte des

(1) M. le docteur Gigon, dans *Les Victimes de la Terreur du département de la Charente,* fait naître J. Roux le 15 juin 1759; il a été trompé par la similitude des prénoms donnés à d'autres membres de la même famille. Voici l'acte de baptême : « Le vingt-troisième « août 1752 a été baptisé par moy, soussigné, Jacques Roux, fils légi- « time de M. Gratien Roux et de damoiselle Marguerite Montsalard, « né le jour d'avant-hier au bourg de Pranzac. Le parrain a été Jac- « ques Tourette, le grand-père, et a tenu par commission M. Jacques « Tourette, son petit-fils, et marraine damoiselle Anne Montsalard, et « par commission damoiselle Anne Montsalard, sa nièce. — MARQUET, « curé de Pranzac. »

Cette date concorde, d'ailleurs avec celle de la généalogie dressée par la famille Montsalard. (Voir aux pièces justificatives.)

Cars, voulant donner une marque de bienveillance à sa famille et lui faciliter le cours de son éducation, le nomme chanoine de Pranzac (1767). Ses études terminées, il enseigne, en qualité d'auxiliaire des Lazaristes, la philosophie au séminaire d'Angoulême (1779); en même temps il prête son concours au curé de Saint-Martial pour les fonctions du ministère de la paroisse. Nous le trouvons sûrement prêtre en 1780, car il dessert à différents intervalles l'église de Pranzac. Plus tard, par les soins de Pierre-Auguste Mignot, clerc tonsuré du diocèse d'Angoulême et prieur de La Chapelle-Saint-Robert, il est nommé à la cure de Varaignes en Périgord (1784) (1).

Les événements politiques de 1789 surviennent; la tête surchauffée de Jacques Roux s'exalte; suivant l'impulsion de son caractère violent, il annonce, dans des prérégrinations à travers la Saintonge, les bienfaits futurs de cette aurore qui se lève si rayonnante de promesses; il célèbre cette régénération qui se prépare pour la société, il salue dans un enthousiasme délirant la chute de la Bastille; il agite si vivement les populations, il sème sur ses pas tant de germes de dissension, particulièrement à Saint-Thomas de Cosnac, que des troubles graves éclatent (1790) (2).

Vicaire à Ambleville (mai 1790) (3), les habitants font des démarches pour l'avoir comme curé ; l'autorité religieuse refuse. Il quitte alors la province, après avoir été interdit de ses fonctions sacrées, et va s'établir à Paris (1791).

(1) La Chapelle-Saint-Robert, près Varaignes, dépendant de l'abbaye royale de La Chaise-Dieu (Auvergne), était un prieuré simple; le prieur avait droit à la présentation et nomination de la cure de Varaignes par droit de patronage; la collation se faisait par l'évêque de Limoges.

(2) Commune du canton de Mirambeau, arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure).

(3) Registres paroissiaux de Bonneuil (Charente).

Louis Roux, frère du précédent, chanoine de Pranzac vers 1780. Les nouveaux principes de la Révolution l'exaltent lui aussi ; il prête les serments à la Constitution.

Voici la nomenclature de quelques membres de ce chapitre :

1520-1521-1522. Jean de Matthieu, prêtre et curé de Pranzac.
Guillaume Pacquet, prêtre.
Étienne de Glane, prêtre.
1521-1522. Jamet Texier, prêtre.
1554. Jean de Massiac se démet de la cure de Pranzac.
1590. Jean de Glane.
Barthélemy Mingault.
André Favereau.
1590-1622. Jean Monceyron, enseveli dans l'église de Pranzac, 10 mars 1622.
1612. Lambert, curé de Pranzac.
1619-1627-1630. Henry Moire, prêtre et curé.
1621-1675. Léonard Trilhon, prêtre, fut enseveli dans l'église le 28 décembre, âgé de quatre-vingt-huit ou quatre-vingt-dix ans.
1625-1645. Thomas Rondard, prêtre, résidait à Pranzac, dans sa maison, sise près du four banal (1637). — Il fut chargé par le seigneur de cette paroisse — 24 juin 1627 — « du droit de jaugeage, chaque année, au jour de la Saint-Jean-Baptiste, à Bunzac et à Pranzac », où il décéda.
1629-1667. Jean Babel, prêtre, bachelier en théologie, neveu du susdit Thomas Rondard, qualifié en 1645 curé de Notre-Dame de Massac (1), en

(1) Canton de Matha (Charente-Inférieure).

Saintonge. — Le 24 août 1659, en présence de Mathurin Charpantier, sous-diacre et curé de Mouton (1), il prend possession de la cure de Saint-Michel de Fontenille (2) et il y meurt en 1667.

1630. Gaspard de Rougnac, prêtre, résigne son bénéfice de chanoine.

1630-1633. Jean Janesthault, prêtre.

1633-1675. Philippe Tourette, sous-diacre du diocèse d'Angoulême, nommé chanoine le 5 mars 1633, prêtre le 23 mai de la même année, résigne son canonicat le 7 avril 1641, prend possession de la cure de Pranzac le 12 mars 1643 et est enseveli dans l'église de cette paroisse le 23 décembre 1675, âgé de soixante-dix-neuf ans.

1633-1641. Jacques Soubrane, prêtre.

1635. Jean de Nesmond, prêtre, curé de Pranzac.

1639. Claude Girard, prêtre, se démet de la cure de Pranzac.

1639-1643. Jacques Laisné, diacre, prend possession de la cure de Pranzac et donne sa démission en 1643.

1645. Étienne Lameau, curé de Notre-Dame de Birac (3) et chanoine de Blanzac (4) en Angoumois, prend possession d'une stipendie vacante par le décès de feu Rondard.

1647. Pierre Mignault, prêtre.

1653-1664. Philippe, *alias* Pierre Bouchier, prêtre et curé de Saint-Paul (5), près Marthon (6).

(1-2) Commune du canton de Mansle (Charente).

(3) Canton de Châteauneuf (Charente).

(4) Arrondissement d'Angoulême (Charente).

(5) Ancienne paroisse, aujourd'hui réunie à celle de Chazelles (Charente).

(6) Canton de Montbron (Charente).

1665-1675. Jean Audouin, prêtre, curé de Saint-Paul de Marthon, sous-promoteur du diocèse d'Angoulême en 1667, est nommé, le 20 septembre 1673, prieur-curé de Saint-Sornin (1), par permutation avec Jean Ythier, institué curé de Saint-Paul.

1668. Pierre Daguin, prêtre, curé de Bunzac, résigne entre les mains de N. S. P. le Pape (24 octobre) son bénéfice de chanoine en faveur de Léonard Trilhon, qui en est pourvu (novembre 1670).

1673-1675. Jacques Morpain, prêtre.

1684-1686. Louis Ythier, chanoine; en 1686, vicaire de Bourg-Charente (2).

1680-1702. Jean Poitevin, prêtre, pourvu par le Pape de la cure de Sainte-Eulalie de Champniers (3); il en prend possession le 12 avril 1680, meurt à Pranzac et est enseveli dans l'église de cette paroisse le 17 avril 1702, âgé de quarante-huit ans.

1675-1729. Antoine Tourette, prêtre, curé de Pranzac (9 novembre) après la démission du dernier possesseur, Philippe Tourette; il est enseveli dans le chœur de l'église le 17 janvier 1729, à l'âge de quatre-vingts ans (4).

1724-1740. Hélie-François Col de La Chapelle, prêtre, prend possession de la cure de Saint-Sau-

(1) Canton de Montbron (Charente).

(2) Canton de Segonzac (Charente).

(3) Arrondissement d'Angoulême (Charente).

(4) Le seigneur et le curé de Pranzac restèrent plusieurs années sans nommer aux bénéfices vacants. — Pendant une grave maladie survenue en 1720 au curé de Pranzac, le service de la paroisse fut confié successivement au Frère Rioto, jacobin, et à M. Le Blanc, prêtre de la congrégation de la Mission, professeur au Séminaire d'Angoulême.

veur (1), près Marthon, le 12 mai 1729; en outre de son bénéfice de Pranzac, chanoine de La Rochefoucauld (1731); — en la même année, 21 septembre, il est nommé et prend possession de la cure de Saint-Remi de Fleurignac (2), par suite de la résignation pacifique faite par François de Langlard, prêtre, auquel il abandonne en échange sa chanoinie de La Rochefoucauld.

Il fut nommé, 2 février 1729, par la paroisse « fabriqueur » pour ramasser les revenus de la fabrique de Pranzac, en la place de Pierre Chaigneau, notaire royal, qui fut destitué de sa charge à cause de sa mauvaise gestion.

1729-1751. Antoine Jeudy, prêtre du diocèse d'Angoulême, chanoine de Saint-Arthémy de Blanzac, demeurant à Châteauneuf, prend possession de la cure de Pranzac, vacante par le décès d'Antoine Tourette, dernier possesseur, le 14 juin 1729; il résigne son bénéfice le 30 avril 1751, en faveur de Jacques Marquet.

1732-1773. François Marginière, prêtre, docteur en théologie, curé du Maine-de-Boixe (3) en 1738, de Saint-Sauveur, près Marthon, en 1739, prend possession de la cure de Saint-Martin de Marthon (4) le 18 mai 1749, résigne ce bénéfice en faveur de Jean Albert, maître ès arts, gradué de la Faculté de théologie de

(1) Ancienne paroisse, aujourd'hui réunie à celle de Marthon (Charente).

(2) Ancienne paroisse, aujourd'hui réunie à celle de Taponnat, canton de Montembœuf (Charente).

(3) Canton de Saint-Amant-de-Boixe (Charente).

(4) Canton de Montbron (Charente).

Bourges, 18 octobre 1760, et est enseveli dans l'église de Saint-Cybard de La Rochefoucauld le 25 octobre 1773.

1738. Sébastien Dallançon, prêtre du diocèse de Poitiers, chanoine de Pranzac, demeurant au bourg de Lonnes (1), résigne ce canonicat (décembre).

1751-1766. Jacques Marquet, prêtre du diocèse de Limoges, prend possession de la cure de Pranzac (8 septembre), du bénéfice-cure de Bunzac (2), par suite de la démission de Michel Duphénix, promu archiprêtre de Pérignac (3) le 15 octobre 1759, et est enseveli dans l'église de Pranzac le 18 janvier 1766 (4).

1754. Léonard Chaigneau de La Gravière, clerc tonsuré du diocèse d'Angoulême, étudiant en l'Université de Poitiers (12 juillet).

1767. Rullier.

1767. Jacques Roux, clèrc tonsuré.

1767-1793. Léonard Tourette, prêtre, curé de Pranzac, précédemment curé de Beaulieu et Cloulas (5) (1738-1763), assiste à Angoulême à la réunion du clergé (1789), prête serment à la nouvelle Constitution, demeure à Pranzac jusqu'à la fermeture des églises et meurt le 22 messidor an II (6).

[?]. Jacques-Magdeleine Roux, clerc tonsuré.

(1) Canton de Mansle (Charente).

(2) Canton de La Rochefoucauld (Charente).

(3) Canton de Blanzac (Charente).

(4) Il arriva souvent qu'un seul titulaire fut pourvu d'une seconde stipendie et qu'il en perçut les revenus. (Voir aux pièces justificatives.)

(5) Anciennes paroisses, aujourd'hui réunies à celles de Dignac, canton de Lavalette (Charente).

(6) Décès de Léonard Tourette, ex-curé, décédé à une heure après minuit, en son domicile de Pranzac, 22 messidor an II. — Lacaire, maire.

1780. Louis Roux, clerc tonsuré.
1780. Louis Decombe, clerc tonsuré.
1789. Les chanoines du chapitre de Pranzac se font représenter à l'assemblée du clergé par M. Sudraud (1).

(1) Certains documents nous ont révélé l'existence d'un Gilles Tourette, qui, dans des circonstances diverses, après la fermeture des églises, eut à remplir des fonctions publiques en la paroisse de Pranzac; il mourut en 1809, à l'âge de quarante-quatre ans. — Selon l'acte dressé par l'état civil, il est qualifié de « *pensionnaire ecclésiastique* ». Peut-être avait-il été chanoine de Pranzac avant la suppression des bénéfices?



PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

FONDATION DE QUATRE STIPENDIES EN L'ÉGLISE DE PRANZAC (1).

(17 février 1520.)

Sachent tous que par devant les notaires cy souscrits, jurés de la cour du scel établi aux contracts en la chatelanie de Pranzac pour noble et puissant seigneur Monseigneur dudit lieu, a esté présent et personnellement étably en droit noble Jean Renouard, escuier, seigneur dudit lieu de Pranzac, lequel de son bon gré et pour ce que très-bien luy a plu et plaist a ordonné et institué, ordonne et institue à perpétuité quatre stipendies perpétuelles ò le bon vouloir et consentement du Révérend Père en Dieu Monseigneur l'Evesque d'Angoulesme ou son Vicaire ayant puissance à ce et icelles stipendies estre desservies par quatre gens d'église, prestres en l'église paroissiale dudit Pranzac, scavoir : et par le curé qui à présent est et par ses futurs successeurs curés en ladite église de Pranzac et par son vicaire; lequel curé qui à présent est et sesdits futurs successeurs seront nommés pour un....., sans avoir aucune présentation ny institution dudit Révérend ny d'autre : laquelle stipendie que obtiendra ledit curé sera annexée à lad. cure dès à présent ò ledit bon vouloir dud. Révérend et led. curé outre nommera et instituera dès à présent et pour l'avenir en temps et lieu de vacation au lieu de celui qu'il aura nommé et institué à l'une stipendie un prestre, son vicaire ou autre, et les autres deux stipendies ledit Renoüard a nommé et élu dès à présent messires Guillaume Pacquet, l'aisné, et Estienne de Glane, prestres et

(1) Archives départementales de la Charente, série H; copie vidimée.

iceux Pacquet et de Glane ou l'un d'eux décédés, ledit Renouard vivant nommera et présentera d'autres prestres et après son déceds au temps qu'aucun desdits Pacquet et de Glane décéderont, ses successeurs et héritiers seigneurs dud. Pranzac pourront et seront tenuz au lieu desdits décédés en nommer et présenter d'autres aud. Révérend Père en Dieu Monseigneur l'Evesque dud. Angoulême ou soudit Vicaire ayant puissance auxquels il veut et a voulu à sa présentation et de ses futurs successeurs les deux prestres et chapelains présentés estre institués, et d'institution d'iceux deux prestres luy estre réservés et lesquels quatre prestres seront tenus perpetuellement pour un chacun jour dire et célébrer en l'église dud. Pranzac ou autre plus prochaine en cas de nécessité une *messe en notte* avec vigiles de morts en haut répons et oraisons accoutumées pour le salut de son âme, ses parents et amis, vifs et décédés, scavoir est : — le dimanche une messe de la dominique *(sic),* le lundy une messe de *Requiem,* le mardy une messe du St-Esprit, le mercredy une messe de la s^te^ Trinité, le jeudy une messe de monsieur s^t^ Cibart, patron de lad. église de Pranzac, le vendredy une messe des Cinq Playe, et le samedy une messe de Notre Dame, en fin de chacune desdittes messes *Libera* en haut sur la sépulture dud. Renoüard; et quant sera aucunes festes solennelles lesdits prestres seront tenus dire lad. messe du jour et sonneront par chacun matin devant commencer lad. messe *la cloche quinze coups* à loisir et après lesdits quinze coups *en Bransle (sic)* et commenceront led. service, et en outre seront tenus lesdits prestres dire en haut le jour *de la feste de Dieu* par chacun an en lad. église de Pranzac, matines, primes, tierces, sexte, none, vespres, et complies et tous les jours durant les octaves comme led. jour, et diront à l'élévation du précieux corps de Dieu de chacune messe l'ymne *ô salutaris,* tout au long en haut par chacun jour sauf le lundy qu'on chantera des *trépassés,* au lieu duquel hymne ils diront en haut *Creator omnium* tout au long, et seront tenus lesd. quatre prestres faisant led. office comme dit est dessus avoir chacun un surpelis vestus; et touttesfois et quantes que l'un desd. quatre prestres deffaudra. à se trouver pour faire led. office et dire lad. messe, pour chacun deffaut qu'ils chacun d'eux feront, seront tenus mettre *douze deniers* tournois *en un tronc* qui sera mis en lad. église par eux et en chacun bout d'an partiront lesd. deffauts et prendra chacun desd. quatre prestres le quart deniers : et en outre lesd. quatre prestres chacun d'eux en cas de nécessité pourront élire un autre prestre ydoine et suffisant pour dire lesd. messes et à faire lesd. services comme dit est en lieu d'eux, esquels curé, vicaire et

autres deux prestres et à leurs futurs successeurs absents lesd. notaires pour eux et leursd. futurs successeurs stipulant et acceptant pour fondation desd. quatre stipendies, led. Renoüard de sa libre volonté a donné et donne à perpétuité toutes et chacunes *les dixmes* et droit d'icelle à luy appartenant, et qu'il et ses prédécesseurs seigneurs dud. lieu de Pranzac ont accoutumé jouir, prendre et percevoir, lesquelles ledit Renouard tient à hommage de mondit Seigneur l'Evesque d'Angoulesme à cause de ses chatels et chatolainie de Pranzac, de la rivière de Bandiat, desquelles dixmes il veut lesd. curés, vicaire et prestres jouir en la forme et manière que luy et ses prédécesseurs ont joui par égale portion et quottité par un chacun an : suplie led. Renoüard mondit Seigneur l'Evesque avoir cette présentation ainsi faitte pour le salut de son âme et de celle de sesd. parents et amis, vifs et décédés, pour agréable et icelle décretter et autoriser et y faire tout ce que de droit sera requis : toutes et chacunes lesquelles choses susd. led. Renouard a promis et juré entre les mains desd. notaires tenir et observer et ne venir au contraire, renonçant à tous les droits qui sur celuy pourroient aisder et pour icelles choses susd. tenir en la manière susd. a obligé et oblige auxd. curé, vicaire et prestres, absent comme dit est. — Lesd. notaires pour eux stipulant et acceptant tout et chascun ses biens meubles et immeubles, présents et à venir quelquoncque; en tesmoin de vérité led. Renouard a fait sceler ses présentes des scels de ses armes et de sad. chatelanie de Pranzac : donné, fait et passé au château de Pranzac le dix septième jour du mois de février, l'an mil cinq cent vingt : ainsi signé Pacquet et G. de Vildary et scelé en cire verte à double queue pendante.

II.

ÉRECTION CANONIQUE DU CHAPITRE DE PRANZAC, FAITE PAR Mgr ANTOINE D'ESTAING, ÉVÊQUE D'ANGOULÊME (1).

(4 avril 1521.)

Antonius de Stanno, Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratia, Engolismensis episcopus, dilectis nobis in Christo Domino, Joanni

(1) Archives départementales de la Charente, série H; copie vidimée.

de Mathieu, ecclesiæ parochialis S^{ti} Eparchii de Pranzaco nostræ Engolismensis diœcesis Rectorj, Guilhemo Pâquet et Stephano de Glane presbiteris et alliis quibuscumque in Domino salutem. — Cupientes in terris illa operari quorum fructus remaneat, et remuneratio nobis condonetur in cœlis animarum saluti semper intenti, et cum humilitate poscentibus et benigne concedere studeamus per quæ salus ipsa succedat, et animarum lucri facimus Altissimo qui nobis eas sua bonitate commisit, noveritis nos mature et sollicite vidisse et legisse litteras donnationis, ordinationis, jnstitutionis seu fondationis quatuor Stipendiarum in prefata ecclesia de Pranzaco per memoratum defunctum Joüanem Renouard, dominum temporalem dicti loci de Pranzaco, vita sibi favente, et pro suâ suorumque parentum animarum salute cum nostro bene placito factarum, et pro parte nostra nobis presentatas et cum nobis constet jllarum instituta pie devote pro animarum salute omnia, et singulla per dictum defunctum Renouard gesta, et ordinata fuisse, dictas donationes et ordinationes, institutiones seu fondationes dictarum quatuor Stipendiarum *aprobamus, ratificamus* et *confirmamus* et super Stipendiam vobis dicto Rectorj per prelocutum defunctum Renouard donatam, et per vos et successores vestros desserviendo, ordinatam illius voluntatem insequendo nostræ ecclesiæ parochiali de Pranzaco *perpetuo unimus,* et unitam ac de illius fructibus et proventibus existere declaramus; alias verò treś stipendias ut dictis litteris, curetur per alios presbiteros desserviri statutas sine tamen servisii parochialis diebus dominicis, festivis aut aliis in predicta Ecclesia de Pranzaco cellebrandi impedimento quocumque et orâ consuetâ divinum officium parochiale cellebretur absque detrimento juris parochialis et parochianorum et earum quemlibet in naturam beneficii ecclesiastici *erigimus,* et perpetuo pro beneficiis ecclesiasticis censeri et reputari volumus et ordonamus sicque vos rector et Stipendiarii facietis ac successores vestri jn dictis stipendiaris facere tenebuntur nobis et nostris futuris successoribus jn dignitate nostra Episcopali jn illarum institutione et primo ingressu de donnatis per memoratum defunctum Renouard pro fundatione supradictarum quatuor stipendiarum et illarum servitio et divini cultus nobis donatis et legatis homagium cum deverio assueto prout predictus defunctus, et sui predecessores domini de Pranzaco facere tenebantur et consueverant in domibus nostris episcopalibus Engolismæ aut alio loco super hoc, et dicto generali vel speciali deputando super quibus omnibus et singulis præmisis ac jn dictis litteris donationis ordinationis, jnstitutionis seu fondationis contentis et ex-

pressis quibus hoc nomine per presentes anexetur decretum et authoritatem nostram jnterponimus, et juste ponimus per presentes; in quorum omnium et singulorum prædictorum fidem, et veritatis testimonium has nostrarum voluntatis, authoritatis et decreti litteras per Secretarium nostrum signari ac sigilli nostri, quo in talibus appensione communiri jussimus et fecimus : actum in dictis domibus nostris episcopalibus Engolismæ, die quarta mensis aprilis, anno Domini millesimo quingentesimo vigesimo primo; presentibus jbidem venerabili viro magistro Antonio Brun de Velata? in juribus licentiato, Vicario nostro generali, Philippo Gilibert, procuratore officiali [vel promotore fiscali], et Guillelmo Ruspide, villæ Engolismæ habitatoribus, testibus notis, ad præmissa vocatis et rogatis : ainsy signé — de mandato domini B. RECOMMADOU ? secretarius, et scellé en cire rouge à double queue pendante.

III.

RECONNAISSANCE DE LA FONDATION DU CHAPITRE DE PRANZAC, FAITE PAR PIERRE RENOUARD, NOUVEAU SEIGNEUR DUDIT LIEU (1).

(7 juin 1521.)

AUJOURD'HUI, septiesme jour de juin [mil] cinq cent vingt [et] un, en la présence de noble personne Jean Bonpare et Denis Catois, équier, et Jean Texandier, verdier (1) d'Angoulesme, est venu par devers nous Pierre Renouard, équyer, seigneur de Pranzac, messire Guilhaume Pàquet tant en son nom qu'au nom de messire Jean de Mathieu, curé de Pranzac, Étienne de Glane, Jamin Texier, prestre, nous a somés et requis que eusions à leur faire réponce touchant certain légat de stipandie que feu Jean Renouard, s[r] de Pranzat, avoit fait. — Comme du tout ils lui auroient fait apparoir par lesdits legs et autre... de révérant père en Dieu Monsieur l'évesque d'Angoulême et de Guilhaume de Villedary et Pasquet, notaires, auquels en présence desd. témoins tant pour luy que pour les autres ces compaignons, avons fait réponce que en temps que nous touche, voulons que la volonté et jntention de mondit sieur

(1) Archives départementales de la Charente, série H; copie vidimée.
(2) Maître et enquêteur des eaux et forêts.

fût mise à exécution et avons consenty et consentons qu'ils jouissent desd. dixmes contenues es dite lettre fait et......... seulement en faisant les services contenus es dites lettres, en baillant le double authentique pour mettre en nostre Trésor et leur promet bailler et donner l'hommage. Fait au mois de juin, les jours et an que dessus, et voulons que ces présentes soient mises en forme de..., lesquels nous avons sinés de nos mains et fait signer à notre requeste aux tesmoins cy-desu nomez : ainsi signé P. Renouard, J. Bonpare, D. Catois et S. Texandier — le jour, an, lieu, heure, presance, absance, et non autrement que dessus par mondit Dutaix. — La copie cy-dessus escripte a esté collationnée à son original papier sain et entier. — En tesmoing de ce ay signé cette présante collation — ainsy signé Dutaix. — Selon la demande de Pierre Renouard, la copie de la fondation de ces bénéfices fut déposée au greffe de la sénéchaussée d'Angoumois, le 16 janvier 1522 et reçue par Jean Dutaix, clerc commis à cet effet.

IV.

DONATION EN FAVEUR DES CHANOINES DE PRANZAC PAR DAME GABRIELLE DE MAREUIL, DAME DE LA CHATELLENIE DE PRANZAC (1).

(4 mars 1590.)

Donation de haulte et puissante dame Gabrielle de Mareuil, dame de Villebois (2), Bourzac (3), Vibrac (4), Angeac-sur-Charente (4) et de la chatellenie de Pranzac, laquelle de son bon gré et volonté et pour ce que ainsy luy a pleu et plaist et pour le bon zèle et affection qu'elle a et a heu tout le temps de sa vie au service de Dieu et à ce que le divin service soit toujours pour l'advenir et perpétuellement célébré en l'église dud. Pranzac par les chanoines dud. lieu et affin qu'elle et ses prédécesseurs décédé et ses successeurs soient participants aux bonnes Prières et oraizons qui se feront en lad esglise dud. Pranzac, etc., considérant que le

(1) Archives départementales de la Charente. Transcrit sur l'original le 25 mai 1792.

(2) Canton de l'arrondissement d'Angoulême (Charente).

(3) Diocèse de Périgueux.

(4) Commune du canton de Châteauneuf (Charente).

revenu desd. chanoines est de fort *petite valleur* et pour donner moyen et occasion auxd. chanoines de vivre plus honnestement selon leur estat et d'entretenir le nombre de quatre chanoines en lad. esglise suivant l'ancienne fondation qui en auroit été faicte aud. nombre par les feu seigneurs de Pranzac dont lad. dame est au lieu et droict, donne et lègue auxd. chanoynes absents, mais le notaire soussigné pour eux présent : assavoir le nombre et quantité de quatre journeaux de pré à l'arpent, situé en la paroisse de Pranzac, au lieu appellé la Jeauvigière, paroisse de Pranzac, lequel pré lad. dame a voulu et veut que les chanoines de Pranzac en puissent jouir, uzer et disposer comme du revenu desd. chanoines, seulement lesd. chanoynes pour tout devoir et charge foncière eux et leurs successeurs seront tenu dire une messe *du Saint-Esprit, vigilles,* un *de profundis* et *un Libera,* le jour que le présent octroy, donation, etc., leur sera baillé, et tous les ans après semblable jour, une semblable messe et prière perpétuellement à l'honneur, intention et commémoration de lad. dame, et auxd. chanoines lad. dame a interdit et deffendu toute aliénation desd. 4 journeaux de pré et davantage lad. dame Marquise a dit que deffunte de bonne mémoire Catherine de Clermont, quand vivoit dame de Mareuil et Pranzac, sa mère, après avoir faict l'acquisition de lad. terre et seigneurie de Pranzac, auroit voulu et ordonné que par chacun an et jour perpétuellement et à jamais il fût dict et célébré en lad. église de Pranzac, par les chanoynes d'icelle, messe, vigille et autres prières à l'honneur de Dieu et intention de lad. dame de Clermont, ce qui auroit été fait jusqu'à son décès et depuis icelluy lad. dame Marquise a fait continuer lad. messe et prière par chaque jour jusqu'à présent et payé auxd. chanoines pour ce faire par chacun an la somme de 40 livres comme lad. feue dame de Clermont faisoit durant sa vie; lad. dame sa fille désirant que la bonne intention de lad. dame de Clermont sa mère soit gardée, que lad. messe et prière ordonnée par lad. mère soit dite et célébrée par chacun an et jour perpétuellement en sad. église par lesd. chanoines, lui a plu par ces présentes, a accru et augmenté led. légat la somme de 20 livres tournois qui sera en tout tant dud. légat de 40 livres accoutumé estre payé la somme ensemble de 60 livres tournois, être payé par lad. dame sá successeur, ayant droict, cause, château, terre et jurisdiction, payé premièrement sur le revenu ordinaire et extraordinaire de lad terre la somme de 45 livres par son receveur fermier, payable aux chanoines en deux termes à la saint Jean-Baptiste et à la feste de Noël; et pour faire le complément des 15 livres restant, lad. dame a donné le restant

du pré de la Jeauvigière de la valeur de deux journeaux et demy, et outre les charges susd. est dict qu'il sera mis un *tableau auprès du grand* autel en lad. esglise, auquel sera escrit en sommier le susd. don et charge et la dacte du jour que la messe doit estre dicte.

Présents à cette donation : Massant, secrétaire de lad. dame, m[re] Gabriel de La Court, lieutenant en lad. terre de Bourzac, et fait au château de Pranzac, le 4 mars mil cinq cent quatre vingt dix (1590). Lembert, notaire de Pranzac.

Et le dimanche, quatrième jour dud. mois, estant dans l'esglise de Pranzac, lad. dame a présenté, baillé et délivré le susd. don et fondation à M[re] Jean de Glane, Berthoumyer Mingault, André Favereau et Jean Monceyron, prêtres et chanoines de lad. esglise, qui ont accepté, ont remercié très-humblement et ont signé : Lembert, notaire royal.

V.

LETTRE DU PÈRE DE JACQUES ROUX.

(5 décembre 1777.)

J'ai reçu, mon cher neveu, votre dernière lettre, en date du 26 novembre dernier, par laquelle je vois que M. le comte des Cars a eu la bonté de nommer mon fils cadet au petit bénéfice de Pranzac. Je vois aussi la manière gracieuse avec laquelle M. Hay s'est prêté à rendre service à ma famille. Je ne manquerai pas d'avoir l'honneur de lui en faire mes très-humbles remerciments. — Je joins ici dans ma lettre la copie de la nomination que M. le comte fit en 1767 à mon fils aîné d'une stipandie dont il est en possession. Je ne sais par qui elle était vacante, et je vais vous instruire de ce qui s'est passé antérieurement.

Les seigneurs de Pranzac sont fondateurs de quatre stipendies dans l'église de S[t]-Cybar de Pranzac, dont l'une appartient à M. le curé de Pranzac. Comme doyen, il a droit de nommer à une autre. Il se fait nommer par la cour de Rome. — Le seigneur de Pranzac s'est réservé le droit de nommer les deux autres chanoinies ou stipendies. — Feu M. le marquis des Cars laissa écouler un

temps sans nommer. Le sieur Marginière demanda en cour de Rome les deux chanoinies et les obtint. Lorsqu'il fut pourvu à un bénéfice-cure, M. le marquis des Cars rentra dans son droit et nomma à une stipendie M. de la Gravière, qui jouit également des deux. Après sa démission, M. le marquis nomma M. Rullier à cette même stipendie, qui a également joui des deux. Après la démission de M. l'abbé Rullier a succédé l'abbé Roux, qui fut nommé par M. le comte des Cars à la même stipendie et a joui comme les prédécesseurs. Vous voyez qu'il n'y a pas eu de démission de cette deuxième stipendie ou chanoinie des quatre stipendies ou chanoinies établies et érigées par les seigneurs dudit Pranzac en l'église paroissiale de St-Cybard de Pranzac. — Écrit le 5 décembre 1777.

VI.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE ROUX.

Gratien Roux, lieutenant d'infanterie, épouse, le 19 août 1749, Marguerite Montsalard, née le 28 mai 1721 à Bussière en Périgord, l'aînée de neuf enfants ; de ce mariage naquirent :

1750, 4 juillet. — Jeanne, baptisée à Bussière.
1751, 20 août. — François, baptisé à Pranzac le 21, décédé le 4 mars 1752.
1752, 21 août. — Jacques, baptisé à Pranzac.
1753, 8 octobre. — Marie, baptisée à St-Paul de Marthon.
1754, 19 décembre. — Marie, baptisée à Pranzac.
1756, 8 novembre. — Jacques-Magdeleine, baptisé à Pranzac ; il eut pour parrain Jacques Roux, son aîné ; il épousa plus tard Thérèse-Élisabeth Caminade.
1757, 22 novembre. — Marie, baptisée à Pranzac.
1759, 15 juin. — Jacques, baptisé à Pranzac ; il eut pour parrain Jacques Roux, son aîné ; il épousa Marguerite Bargeron-Rochat et mourut en 1791, âgé de trente-deux ans, laissant postérité.
1761, 8 décembre. — Michel, décédé le 1er février 1765.
1763, 5 janvier. — Guillaume, décédé le 5 août 1782.
1764, 22 septembre. — Louis.





1765, 12 août. — Jacques, décédé le 10 août 1766.
1766, 7 novembre. — Marie, baptisée à Pranzac; elle eut pour parrain Jacques Roux, son cadet, surnommé *Canette*, qui s'engagea à l'âge de dix-sept ans.

L'une des filles, Marie, épousa en 1788 Pierre Eyriaud, originaire de St-Pierre de Frugie (1), diocèse de Périgueux, et qui était devenu régisseur du château de Pranzac après la mort de Gratien Roux, ancien officier au régiment de Haynaut.

(Papiers de famille.)

VII.

LETTRE DE LOUIS ROUX, ANCIEN CHANOINE DE PRANZAC.

Luçon (2), 10 juillet 1793, l'an 2me de la R^ue une et ind^ble.

J'AY reçu avec satisfaction, cher citoyen, votre lettre en datte du 3 de ce mois; j'y vois avec plaisir que vous jouissez d'une bonne santé; je désire ardament que vous et votre épouse, sans oublier la charmante Sophie (3), dont je me rapellerai toujours le nom, éprouviez le même sort. Pour moi, lorsque je vivois dans la molesse, j'étois sujet à des maladies d'imagination qui me faisaint *(sic)* éprouver des moments d'ennuy; maintenant, accoutumé aux travaux d'une guerre que je fais avec plaisir, le soleil se lève à peine sans me trouver joyeux des peines inséparables du métier que j'ai entrepris et que j'espère remplir avec succès. Je n'ai jamais douté que j'avois un grand nombre d'ennemis, et la nouvelle fausse de mon émigration ne m'étonne point. Car quels moyens n'ont pas employé mes persécuteurs pour me perdre dans l'esprit de mes concitoyens! — ..... (papier déchiré)..... que pénétré des sentiments du Républicain. ... je ne quitterai mon pays que lorsque le despotisme reprendra son empire, et supposer que nous ne soyons pas assez forts pour soutenir la cause de l'Égalité, alors j'irai dans un autre respirer l'air pur de cette liberté pour laquelle je sacrifie

(1) Canton de Jumilhac-le-Grand (Dordogne).
(2) Canton du département de la Vendée.
(3) Cette charmante Sophie était alors une enfant de cinq ans.

mon repos et ma tranquillité. Je n'ai pas le temps de vous faire des détails; la poste part dans deux heures et je vous écris au corps de garde, où je suis depuis 24 heures; dans quelques jours je pourrai vous en donner. Mais j'attends du nouveau; nous sommes icy sur le *qui-vive;* souvent les Brigands nous font dire qu'ils viendront manger notre soupe, mais nous ne les voyons pas; ils se souviendront longtemps de la journée du 28 juin, où 700 hommes ont terrassé 9,000 Révoltés. Le bruit de cette heureuse journée a dû parvenir dans votre canton; au surplus, je vous envoye la vraye relation de cette affaire et plusieurs autres pièces que vous verres avec plaisir.....

Adieu, cher citoyen, le temps me presse; assures mes bons paroissiens que je les aime toujours et que mon existance est le plus doux sacrifice que je puisse leur offrir en cette circonstance; puissent-ils ne former aucun doute sur cette vérité et me continuer l'estime qu'ils m'ont.....

Mes volontaires de Champagne se..... ils se plaignent amèrement de ce que leurs..... ne leur arrivent pas aussi souvent qu'ils le d..... vous ne sauriez croire quel effet ça fait sur leur..... et combien leur courage peut-être ralenti. Commun[iquez] leur ma lettre et dites à tous nos habitants que cette compagnie s'est acquise une réputation respectable dans l'affaire du 28; elle a commancé un feu de file qui a été soutenu longtemps et avec ordre, ensuite a foncé, la bayonette en avant, sur l'armée catholique, qui a étée *(sic)* mise en déroute complette. Adieu encore; je suis on ne peut plus content de les commander et j'aime à croire qu'ils trouvent du plaisir à m'avoir, et j'ose dire sans amour propre qu'ils avaient grand besoin de changer de cap^{ne}; au surplus, je n'ai point demandé cette place et j'étois en bon train pour avoir un avancement au moins aussi lucratif et moins pénible. Vous connoissez d'ailleurs ma délicatesse, et un républicain de mon espèce n'a jamais su demander « que la justice qui luy est due »..... que je vous dise que G..... a fait..... mécontents dans sa compagnie lorsqu'il l'a..... il ne l'a seulement pas prévenue de son départ, et..... sertains se plaignent de ce qu'il ne leurs a pas..... [offert] le décompte de leur route depuis Confolens à Niort. — Il me siérait mal de le dénoncer; néanmoins, d'après les renseignements que je recevrai, je serai forcé, par intérêt pour ces braves gens, de prendre un parti vigoureux sur cet article; peu accoutumé à employer la sévérité, j'éprouverai une certaine contrainte dans la conduite qu'il me faudra tenir; mais le bonheur *(sic)* de mes frères est un droit sacré qui ne me permet pas de composer avec l'injustice, et je ferai

mon devoir. — Mille choses honnêtes au citoyen G....., mon père nourricier, à son épouse et sa petite fille, car « elle doit avoir eu du fruit nouveau depuis mon départ. » J'embrasse tous mes bons amis que vous connoissez.

Roux, capitaine de la 5me compagnie du 1er bataillon, *le Vengeur,* en garnison à Luçon, dépt de la Vendée.

VIII.

AUTRE LETTRE DE LOUIS ROUX.

Luçon, 19 7bre 1793, 2me de la Rue une et indble.

J'ai reçu votre lettre le 5 de ce mois, cher ami; j'y aurais répondu le landemain sans la malheureuse déroute que nous avons essuyé le même jour. — L'ennemi nous ayant pris entre deux feux et coupé la retraite, nous avons éprouvé une perte qui n'eut pas été aussi considérable qu'elle l'a été, malgré que nous n'ayons perdu que 300 hommes au plus en tout et six pièces de canon.

Le feu a duré trois grandes heures; l'attaque a commancé à 4 h. du soir et l'action a duré jusqu'à ce que la nuit nous ait empêché de nous reconnoître. Notre Bllon a donné à son ordinaire, ainsi que deux autres; mais les autres ont *caponné*. Si encore la cavalerie n'eut pas lâché, nous gagnions la bataille. L'ennemi a perdu beaucoup plus de monde que nous; nous étions alors campé à Chantonay. Nous ne devons cette déroute *(sic)* qu'au général *Tunk,* qui commandoit alors l'armée et qui étoit à La Rochelle à se faire traiter d'un bras, où, disoit-il, il avoit du mal. Ça nous a reculé de beaucoup, mais nous aurons bien notre revanche.

Vous me demandez si Jacques Roux est mon frère : Oui. Je lis dans un papier nouvelle qu'il est arrêté comme suspect et renfermé à Ste-Pélagie; s'il a changé de principes, il mérite la mort, et si j'étois son juge je l'y condamnerois, — au moyen de quoi il paroît que vous avez perdu votre pari. Il y a huit jours que je suis détenu icy par un mal d'oreille qui me tourmante comme un désespéré. — J'ai eu une fièvre de 48 h. qui m'a singulièrement

affaibli; j'ai pris l'émétiq et deux médecines qui m'ont fait grand bien; j'espère dans peu retourner au camp. — Notre armée était partie le 13 d'icy, divisée en trois colonnes; elle s'est portée sur trois points différents; j'ignore ce qu'elle aura fait et les succès qu'elle aura eu. Elle est de retour icy d'hier; je ne peu deviner le motif de cette rétrogradation, mais j'en augure mal; je désire me tromper. On a amené icy quantité de bestiaux de tout genre; les soldats sont garnis de butin.

J'ai eu beaucoup de malades dans ma comp^e^, mais ils commencent à se mieux porter; il en sort tous les jours des hôpitaux; j'espère que, ce mois passé, ils rentreront tous. Adieu, mon ami, continues à m'écrire; ne m'oublies pas auprès des braves citoyens qui s'intéressent à moi, je les embrasse tous tendrement.

Roux, cap^ne^.

IX.

ACTES DIVERS POUVANT FOURNIR QUELQUE APERÇU SUR LES REVENUS DU CURÉ ET DES CHANOINES DE PRANZAC.

1696, 8 août. — Bail à ferme par Antoine Tourette, prêtre, curé et chanoine de Pranzac, pendant 5 ans, en faveur de Duval, des fruits de la cure de Pranzac, pour la somme de 460 livres, payables chaque année.

(Minutes de Delâge, notaire à Pranzac.)

1701, 19 juillet. — Ferme par le même pendant 5 ans, en faveur de Jean Poitevin, prêtre et chanoine de Pranzac, « des « profits et revenus des deux chanoinies situées en la « paroisse de Pranzac et *dont jouit le sieur curé*, moyen- « nant la somme de 12 vingt quinze livres, payables « chaque année; de plus, le sieur Tourette se réserve « l'herbe des prés et les poules. »

(Minutes de Chaigneau, notaire à Pranzac.)

1717, 6 juillet. — Ferme par le même en faveur de Pierre Nadeau, marchand, et de Jeanne Dereix, sa femme, demeurant au bourg de Pranzac, pendant 5 ans, des fruits décimaux de la chanoinie annexée à la cure de Pranzac pour la somme de 110 livres, payables chaque année, le bâilleur se réservant la récolte des foins, le quartier de Ronzat, les poules...

(Minutes de Chaigneau, notaire à Pranzac).

1719. — Ferme par le même en faveur de Léonard Lorence, de la pièce de Ronzat, pendant 5 ans, pour la somme de 30 livres par chaque année.

(Minutes de Chaigneau, notaire à Pranzac.)

1722, 19 juillet. — ... en faveur de Pierre Clémant, tailleur d'habits, des revenus de la chanoinie annexée à la cure, moyennant 150 livres par an.

(Minutes de Chaigneau, notaire à Pranzac.)

1724, 14 mai. — Ferme consentie par Antoine Tourette, curé et chanoine de Pranzac, en faveur de Pierre Clémant, susmentionné, pendant 5 ans, des fruits et revenus « d'une « stipendie à lui accordée et délivrée par le seigneur « marquis de Pranzac comme nominateur d'icelle et sise « en la paroisse dudit lieu », pour la somme de 200 livres chaque année.

(Minutes de Chaigneau, notaire à Pranzac.)

1730, 19 mai. — ... par Antoine Jeudy, prêtre, curé de Pranzac, en faveur de Jean Grassin, maître chirurgien, et d[lle] Anne Col de La Chapelle, son épouse, demeurant en la ville de La Rochefoucauld, paroisse S[t]-Cybard, pour 5 ans, de tous les fruits décimaux de la cure de Pranzac, qui consistent en grains, vins, poules, agneaux, chanvres, lin, etc., pour la somme de 550 livres chaque année, — le sieur curé se réservant les prés, terres, bois dépendants de lad. cure.

(Minutes de Chaigneau, notaire à Pranzac.)

1732, 3 mai. — ... par Antoine Jeudy, curé de Pranzac, et F[ois] Marginière, prêtre et chanoine, en faveur de Pierre Riffaud le jeune, charpentier, demeurant à Ronzac, pendant 5 ans, « le quartier de Ronzac, dépendant des stipendies », pour la somme de 50 livres par an.

(Minutes de Chaigneau, notaire à Pranzac.)

1732, 19 mars. — ... par les mêmes en faveur de Martin Beaudry, pour 7 ans, d'une pièce de pré appelée le pré de La Brousse et dépendant des chanoinies de Pranzac, moyennant la somme de 8 livres chaque année.

(Minutes de Chaigneau, notaire à Pranzac.)

1739. — ... en faveur de Pierre Rifaud le jeune, laboureur, demeurant à Ronzac, paroisse de Mornac, pendant 5 ans, les fruits et revenus du petit quartier appelé de Ronzac, appartenant aux chanoines de Pranzac, pour la somme de 40 livres.

(Minutes de Chaigneau, notaire à Pranzac.)

1752, 18 juin. — ... par Jacques Marquet, curé et chanoine de Pranzac, d'une pièce de terre appelée le pré de la Cure, situé près le Bandiat, pour la somme de 110 livres.

(Minutes de Chaigneau, notaire à Pranzac.)

1753, 20 mai. — Bail à ferme moyennant 312 livres par le marquis des Cars, seigneur de Pranzac, à dame Jeanne Dayre, veuve de maître Joachim de Montsallard, vivant docteur en médecine, des *trois stipendies* de la paroisse de Pranzac.

(Chollet, notaire à Angoulême.)

1758, 7 mai. — ... par Jacques Marquet, curé de Pranzac, à Jacques Dussaigne, marchand voiturier, demeurant au village du Quéroy, paroisse de Mornac, pour 3 années, « d'un pré « dépendant de la cure, proche de lad. ville de Pranzac, « confrontant d'un côté au canal du Bandiat, de l'autre

« au chemin appelé de Mareuil, de la tendance de 4 jour-
« naux ou environ », moyennant la somme de 110 livres et 12 livres de fromage de forme chaque année.

(P. Chaigneau, notaire à Pranzac.)

1786. — Le doyen et le chapitre de Pranzac étaient taxés au sommier de la taille pour la somme de 7 livres 10 sous.

(Archives de la Charente. — Inventaire sommaire.)



COMPTE-RENDU

DE

L'EXCURSION FAITE A ROUILLAC

GOURVILLE, LANVILLE, GENAC

ET AUX RUINES DU THÉATRE ROMAIN DU BOIS DES BOUCHAUDS

PAR LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE

LE 22 JUILLET 1890

PAR

M. G. MALARD

LE 22 juillet 1890, la Société archéologique a fait son excursion annuelle. Elle avait cette fois pour but Rouillac, Gourville, Marcillac-Lanville et les ruines du théâtre romain du bois des Bouchauds, sur le territoire de Saint-Cybardeaux.

Le trajet d'Angoulême à Rouillac devait avoir lieu par le chemin de fer départemental récemment ouvert au public. A sept heures du matin, nous étions réunis près de la gare de l'État, et quoique en trop petit nombre malheureusement, nous remplissions la salle d'attente de la plus humble des lignes de chemin de fer de la Charente. Malgré un assez fort brouillard, l'espoir d'une journée de beau temps, le plaisir d'échapper à nos occupations habituelles, de nous trouver réunis ensemble pour la journée, et la plus cordiale sympathie entre tous les membres présents nous rendaient gais et pleins d'entrain, prêts même à accepter les petits incidents et les petits mécomptes qui pour-

raient se présenter dans l'excursion ; mais, chose rare, ils manquèrent totalement dans cette charmante journée. Qui pourrait en dire autant de la vie ? Mais les individus comme les peuples heureux n'ont pas d'histoire, et nous avons été enchantés d'en faire l'expérience. Cependant, entrés dans le compartiment qui pouvait nous contenir tous, nous entendons bientôt le signal du départ, et la petite locomotive, partant avec un air rageur comme pour racheter en précipitation ce qui lui manque en force, nous emporte rapidement. Notre voyage en chemin de fer était court, beaucoup plus court que celui de Paris à Saint-Cloud, car nous ne passions pas par les bords du Rhin ; il nous sembla court surtout au milieu de joyeuses causeries. Nous franchissons seulement la Charente, dépassons Vesnat, Fléac, et remontant la vallée de la Nouëre par Saint-Saturnin, Hiersac, Douzat, Asnières, Saint-Amant, Saint-Cybardeaux, arrivons à Rouillac, premier but de notre petit voyage.

Si vous voulez me permettre d'indiquer en passant un souvenir personnel, je ne pouvais m'empêcher, en arrivant au terme de la ligne que nous avions parcourue, de me rappeler une chanson autrefois populaire en Flandre que j'entendis maintes fois chanter en patois dans les rues de Lille pendant mon enfance, lorsqu'on inaugura la ligne de Lille à Tourcoing, qui devait devenir d'ailleurs, plus tard, une ligne internationale vers Tournai et Bruxelles :

Pour bien les satisfaire, v'là que l' gouvernement
A commandé ch'min d' fer pour ce pays d' savants,
Un ch'min d' fer, c'est risible pour Tourcoing tout exprès,
Mais c' n'est pas impossible, puisque c'est arrivé.

Souhaitons à Rouillac l'avenir de Tourcoing et à son chemin de fer celui de la ligne de Lille à Bruxelles. Je

le souhaite plus que je ne l'espère. MM. le docteur Lecler et l'abbé Denise, l'un médecin, l'autre curé de Rouillac, nos confrères, nous ont fait les honneurs de leur petite ville. Nous nous sommes dirigés vers l'église, dont nous apercevions de loin le clocher octogonal assez fendillé. Le portail latéral, peu orné, n'a rien d'intéressant; c'est cependant celui qui se présente le mieux aux regards. L'intérieur, en forme de croix latine, à nef en plein cintre, est malheureusement déparé à l'ouest par une fenêtre ogivale qui en détruit l'unité; la coupole du centre de la croisée est d'un bon effet; malheureusement l'édifice est englobé dans un pâté de maisons et il est impossible d'en voir l'ensemble à l'extérieur; ce n'est que de la route, en achevant d'en faire le tour, que nous pouvons voir assez bien sa belle abside romane et ses absidioles, qui remontent peut-être au XIe siècle. Nous avons aussi visité un bâtiment en face de l'église, à voûte basse, ogivale, servant aujourd'hui de chapelle aux sœurs, puis nous allons voir à la mairie une sculpture trouvée à Rouillac qu'on y a déposée. Elle représente un cavalier ou une femme à cheval assez grossièrement taillée dont nous cherchons vainement, en joignant nos efforts, à deviner la destination et le sens primitif. Enfin nous faisons nos adieux à Rouillac et nous nous hissons dans un de ces bons vieux omnibus où quarante voyageurs pourraient tenir tant dans l'intérieur que sur la plate-forme. Nous n'étions pas aussi nombreux, et c'est à l'aise que, malgré la chaleur qui commençait à se faire sentir, nous faisons dans notre véhicule, qui devait nous voiturer jusqu'à Saint-Cybardeaux, le trajet de Rouillac à Gourville, seconde étape de notre excursion.

Le propriétaire du château de Gourville, notre confrère, nous attendait, et après nous avoir présentés à Mme Guilhaud nous fit avec elle les honneurs de sa

demeure. On ne peut avoir par une description qu'une idée imparfaite de l'effet que produit à la vue même le château lorsqu'on a franchi la porte des bâtiments extérieurs. On saisit bien l'ensemble des constructions; mais les murs droits et nus, d'âge plus récent, détournent l'attention de la partie principale, la plus ancienne et la plus curieuse, de la tour carrée, remontant bien au XIVe siècle, aux épaisses murailles, dans lesquelles on voit encore la marque de la porte ogivale aujourd'hui murée et des deux rainures où remontaient les poutres du pont-levis. Les arbres ne laissent qu'entrevoir les machicoulis qui couronnent le donjon sur tout son pourtour. Quelques parties peu importantes, notamment les machicoulis qui surmontent la porte actuelle de l'habitation, sont de la même époque. Les douves sont en partie comblées, mais il y en a encore des traces, ainsi que de vastes caves voûtées, et dans le jardin des escaliers en vis qui descendent dans des souterrains.

Dans l'intérieur, nous avons entrevu et admiré la magnifique collection de médailles de notre confrère. Je dis entrevu, car comment même voir en quelques minutes et à plus forte raison juger les richesses d'une collection de sept mille pièces, grecques, romaines, gauloises, mérovingiennes ou carlovingiennes, féodales. Elle est bien placée, ainsi que la bibliothèque de M. le docteur Guilhaud, au rez-de-chaussée de l'ancien donjon carré. Mais M. Guilhaud n'est pas seulement un numismate, il est aussi un antiquaire et un naturaliste : vieux meubles, tapisseries, fossiles, curiosités se sont accumulés dans les nombreuses pièces de son château. Nous regrettâmes et nous regrettons encore de ne pas avoir pu consacrer plus de temps à l'examen de ces richesses et nous allâmes visiter l'église de Gourville.

Cette église remonte à la troisième période de l'époque romane, à celle du roman fleuri, qui a donné tant de monuments à la Charente : la cathédrale d'Angoulême, les églises de l'abbaye de La Couronne, de Cognac, de Ruffec, de Segonzac, de Châtres, de Saint-Michel-d'Entraigues, celles de Bourg-sur-Charente, de Montmoreau, de Chalais et d'Aubeterre, que nous avons visitées dans les années précédentes, et celle de Lanville, que nous allions voir bientôt. C'est un monument de troisième ordre seulement, privé comme tant d'autres de ses coupoles, ayant perdu par des remaniements son unité et une partie de son caractère. On voit encore au levant les chapelles en cul-de-four; mais l'abside même a perdu sa voûte romane, remplacée par des nervures; les coupoles de la nef ont disparu, et sa voûte comme le portail et le clocher sont de l'époque ogivale. En somme, la comparaison qui allait forcément s'établir entre elle et l'église de Lanville allait lui faire tort dans nos souvenirs.

Nous partîmes de Lanville pour Marcillac emmenant avec nous comme compagnon de voyage notre confrère et hôte M. le docteur Guilhaud. A Marcillac, descendant des hauteurs contemplatives de l'archéologie, nous fûmes heureux de nous abaisser à satisfaire ce vulgaire besoin de manger dont le culte de l'art ou de l'antiquité ne nous dispense aucunement, et nous déjeunâmes avec un appétit que la promenade du matin avait parfaitement aiguisé et que le talent culinaire de notre hôtelière sut satisfaire en légitimant sa vieille réputation.

Mais les meilleures choses ont leur temps, et la faim une fois satisfaite, l'amour de l'archéologie et le désir d'un peu d'exercice nous entraînèrent presque tous à pied, sans attendre la voiture, sur la route de Lanville. Outre la jouissance d'une promenade à pied sur une belle

route, la vue de l'église de Lanville devait nous payer de notre course.

L'église de Lanville, encore en assez bon état, est le seul reste d'une abbaye dont les autres parties, habitations, cloître, granges, four, sont aujourd'hui en ruines. Dans sa situation actuelle, elle manque d'unité : les coupoles de la nef, qui s'étaient écroulées par l'affaissement des murs dans un sol d'alluvion humide, ont été remplacées par trois travées ogivales à nervures; mais ce qu'elle a conservé permet de juger de ses belles proportions et de la beauté de son style. La large coupole centrale romane subsiste, et ce qui frappe surtout, c'est la légèreté de sa construction : un pilastre et une demi-colonne se détachant presque sans saillie des murs collatéraux suffisent pour supporter les grands arcs.

De là rayonnent l'abside aux colonnes et aux chapiteaux d'un travail délicat, les deux bras de la croix bien proportionnés et la nef qui permet de juger de la longueur de l'édifice, d'une cinquantaine de mètres (exactement quarante-huit mètres), car le portail roman subsiste. Ce qui frappe encore, comme l'a fait remarquer M. l'abbé Michon dans sa *Statistique monumentale de la Charente,* c'est que l'axe de l'abside et l'axe de la nef ne se trouvent pas sur le prolongement d'une même ligne droite; la déviation de l'abside est même si grande qu'elle est sensible à l'œil et que l'angle des deux axes atteint un mètre et demi au fond de l'abside. C'est là un effet voulu de ce symbolisme si fréquent dans toutes les parties des églises du moyen-âge et la déviation de l'axe du chœur au nord devait marquer l'inclinaison de la tête du Christ expirant sur la croix. Il serait difficile, d'ailleurs, de l'expliquer autrement; le même fait est apparent dans la cathédrale de Reims et ailleurs.

Au dehors, la façade est sévère, présentant trois rangées d'arcades superposées; celles du haut ont été abattues jusqu'à la corniche des chapiteaux; il est difficile d'en voir bien l'ensemble, car un mur, débris des bâtiments de servitudes, empêche de reculer assez pour le saisir.

Mais du côté du sud on peut s'avancer à loisir dans une vaste prairie et voir dans son entier l'édifice tel qu'il est aujourd'hui. De là on aperçoit la belle tour centrale avec sa triple fenêtre, l'abside décorée à l'extérieur d'un rang de cinq arcades avec pilastres intermédiaires, les absidioles en cul-de-four, les croisées romanes de la nef. L'abside a été fortifiée au moyen-âge, ainsi que le transept; c'est ce qui explique la surélévation d'un mur au-dessus des corbeaux de cette abside et les machicoulis qui existent encore en certains endroits, notamment au-dessus de la croisée du fond de l'abside.

C'est de ce côté qu'on voit encore les restes d'un cloître qui semble appartenir à la dernière époque de la période ogivale, si l'on en juge par la forme surbaissée de ses arcades et par ses nervures à gouttières. La rangée des arcades est encore double perpendiculairement au transept. Les traces des arcades longent la nef et un mur de soutènement qui lui est perpendiculaire; mais il ne reste rien des colonnes et des arceaux le long de la cour, des voûtes et surtout du quatrième côté du cloître. Un pilier isolé s'élève encore fièrement au milieu de ces ruines, et l'on peut encore voir, tombé d'un seul morceau et gisant à son pied, le chou qui en couronnait le sommet.

C'est peut-être, au point de vue artistique, l'une des plus belles ruines de la Charente. Si l'art roman a laissé dans nos contrées de l'Ouest, et notamment ici, de magnifiques édifices, et dans la façade de la cathédrale

d'Angoulême, son chef-d'œuvre, l'art ogival, par contre, y est bien pauvrement représenté quand on compare ce que nous en avons aux édifices du nord de la France, non-seulement aux grandioses et magnifiques cathédrales, mais encore aux débris d'humbles églises, de cloîtres dont souvent quelques arcades seulement, à demi cachées dans le lierre, joignent à leur beauté primitive de forme la poésie des ruines et ce vague de leurs restes qui permet à l'imagination de les compléter à sa guise et de les voir achevées plus parfaites et plus harmonieuses qu'elles n'ont encore été. C'est donc à regret que nous avons quitté Lanville et que nous sommes partis pour le bois des Bouchauds, où sont les ruines du théâtre romain que nous voulions revoir pour terminer notre excursion.

La colline qui présente ces ruines appartient aux hauteurs qui séparent la vallée de la Charente de celle de la Nouëre, entre Genac au nord-est et Saint-Cybardeaux au sud-ouest. Haute de 144 mètres d'après la carte d'état-major, qui, entre parenthèse, porte cirque romain au lieu de théâtre romain, elle est située un peu au nord de la ligne prolongée de l'ancienne voie romaine de Saintes à Limoges. Les ruines du théâtre sont au nord de cette colline, à un endroit où la croupe s'abaisse un peu et s'entaille vers le nord en forme d'hémicycle. L'emplacement était presque entièrement disposé par la nature pour y adosser les gradins du théâtre, la cave a, comme l'appelaient les Romains. Ce n'est que vers la campagne qu'il a fallu deux massifs de maçonnerie au nord-est et au sud-ouest de l'hémicycle pour maintenir les terres et prolonger les gradins; du côté nord seulement, l'appui naturel du terrain faisait défaut vers ce que devait occuper la façade du théâtre.

Ses ruines sortaient de terre seulement à l'angle nord-

est, sous le nom de Château des Fées. Personne, même M. l'abbé Michon, n'avait attiré sur elles l'attention, lorsque M. Gontier, frappé du petit appareil régulier de leur construction, évidemment romain, fit commencer des fouilles qu'il continua plus tard avec l'aide de la Société. Le théâtre fut en partie exhumé sur un rapport de M. Callandreau, en 1870, et une notice détaillée, accompagnée de nombreuses lithographies, a paru dans le *Bulletin* de la Société de 1876 (pages 263-293). La situation des ruines a peu changé depuis ce rapport, que je ne pourrai que reproduire ou analyser pour décrire le théâtre. On a seulement déblayé l'angle nord-ouest, qui présente absolument les mêmes massifs de maçonnerie que l'angle nord-est, déjà minutieusement décrit. Si quelques éboulements, peu importants du reste, ont recouvert quelques parties, si la tranchée faite de l'orchestre aux gradins supérieurs est en partie comblée, on peut juger toujours parfaitement de l'ensemble du monument, de ses énormes dimensions (107 mètres de diamètre) et de la disposition de ses parties. L'aire est toujours parfaitement visible, ainsi que le mur d'enceinte demi-circulaire. Au haut des gradins, sur une grande partie du pourtour, on voit encore les murs du devant de la scène ou pulpitum, et de la scène, proscenium et postscenium, distants d'environ 4 mètres, et les contre-forts du postscenium. Ce dernier mur ne fait qu'une saillie d'environ 2 mètres au-dessus de la pente générale de la colline; ses contre-forts sont, en somme, très peu prononcés, et son niveau sur toute la longueur découverte est presque parfaitement horizontal. En présence de ces trois faits, je me demande si ce théâtre des Bouchauds a eu une façade, ou si nous ne trouvons pas actuellement les soubassements, qui auraient seuls été construits en maçonnerie. De grandes pierres percées de trous carrés verticaux existent

encore aux angles de la scène ; peut-être étaient-elles destinées à engager des poutres qui supportaient un fond mobile du théâtre, soit en planches, soit en étoffe ; et en voyant l'admirable panorama qui se déroule aux yeux et dont on jouit du haut des gradins, je me demande si le fond donné par le paysage n'était pas préférable à tous décors, sauf quelque basse tenture destinée à renvoyer la voix des acteurs.

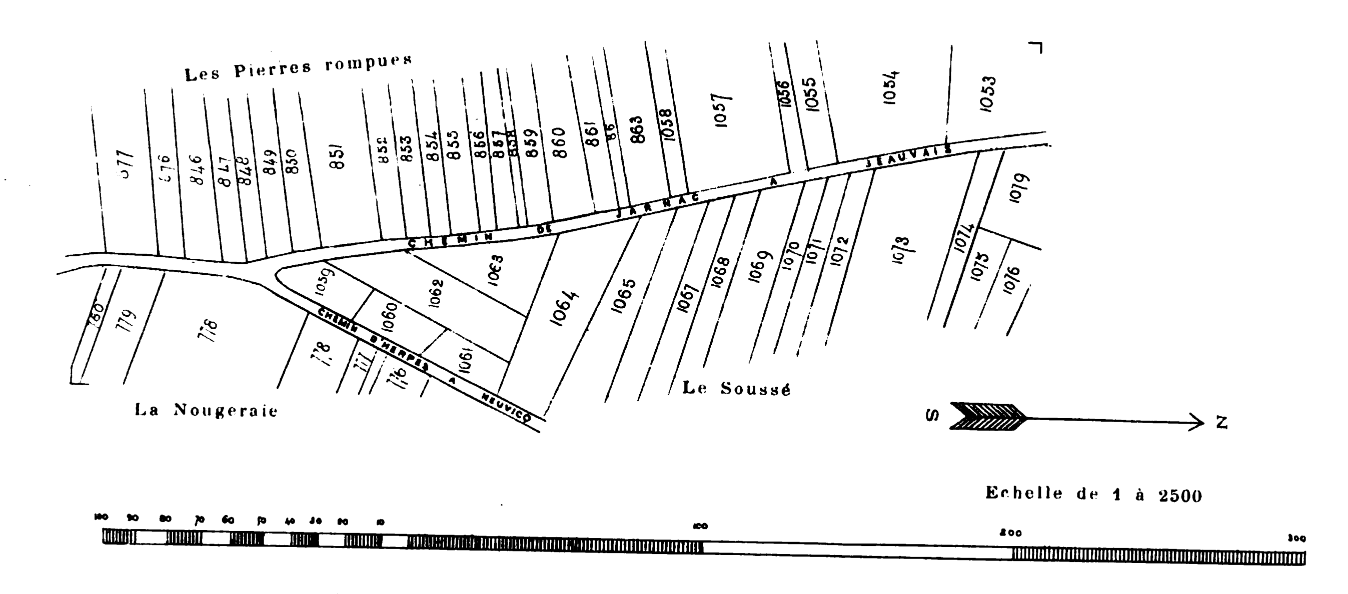
J'ai visité, l'année dernière, les ruines de nombreux monuments romains, et entre autres celles des théâtres d'Arles et d'Orange. Le premier est en plaine et avait nécessité des constructions sur tout son pourtour ; le second est adossé comme celui des Bouchauds, mais les conditions étaient bien moins favorables : la colline à laquelle il s'adosse est convexe au lieu d'être concave et d'énormes bâtiments avaient dû être construits entre la façade et la colline. Il a conservé sa façade absolument entière, du moins quant aux gros murs. C'est en voyant la masse gigantesque de cette construction, en songeant à la quantité énorme de pierres qu'elle renferme, et dont les éboulis, si elle venait à être renversée, formeraient un amas de plusieurs mètres de hauteur et d'épaisseur, que l'on peut se demander si aux Bouchauds il y a eu une façade élevée analogue à celle d'Orange. Il me semble que si elle avait existé, ses débris auraient comblé l'escarpement qui est au-dessous des fondations. On ne trouverait ni le vide abrupt qui existe au pied, ni ce niveau régulier des murs du pulpitum, du proscenium et du postscenium qui existe aujourd'hui. Ceux qui auraient enlevé les matériaux n'auraient pas travaillé si uniformément.

Au-dessus du théâtre et fort loin des deux côtés, nous avons reconnu des débris d'habitations romaines, notamment des tuiles à rebord, principalement sur toute la partie de la colline à l'ouest du théâtre.

Il est donc presque certain qu'il y a eu là une ville importante dont le nom même a disparu.

C'est par là que s'est terminée notre excursion. Remontés en voiture, nous regagnons la gare de Saint-Cybardeaux, et notre petit chemin de fer de Rouillac nous ramenait à Angoulême, enchantés de notre journée et prêts à recommencer en 1891.





FOUILLE D'HERPES

Extrait cadastral de la commune de Courbillac.

LES

SÉPULTURES BARBARES

D'HERPES

PAR

M. PHILIPPE DELAMAIN

En janvier 1886, deux cultivateurs du village d'Herpes, commune de Courbillac, canton de Rouillac (Charente), m'apportèrent des objets qu'ils venaient de découvrir en nivelant un champ de luzerne. Ces objets consistaient en perles de verre, haches de forme bizarre et agrafes d'argent et de bronze. L'agrafe portant le nº 83, sur la planche XIII, faisait partie de cette première trouvaille.

Ces différents objets me frappèrent par leur similitude avec des objets de même nature trouvés à Marchélepot (Somme), et dont la *Revue archéologique* (1886, t. VII, p. 96) venait de donner des dessins. J'écrivis de suite à M. Lièvre, alors président de la Société archéologique de la Charente, et à M. Bertrand, directeur du Musée de Saint-Germain-en-Laye. Ils m'assurèrent que mes suppositions étaient fondées et que les bijoux, armes et ustensiles trouvés à Herpes, appartenaient à la bonne époque de l'art mérovingien. Ils m'engagèrent vivement à faire des fouilles dans les champs où avaient été

trouvés ces objets et à noter soigneusement les conditions dans lesquelles les découvertes auraient lieu.

Je me rendis donc acquéreur d'une parcelle de terrain voisine de celle où avaient eu lieu les premières découvertes, achetai le droit de fouille à mes voisins et entrepris des fouilles méthodiques dans ce que je puis appeler maintenant le cimetière d'Herpes. Actuellement, j'ai exploré la presque totalité du terrain supposé devoir contenir des sépultures, et j'ai fait fouiller à fond environ 900 tombes. J'y ai trouvé plusieurs centaines d'objets de toute nature, armes, bijoux, vases en terre et en verre et perles de toutes formes.

Je dois déclarer ici que j'ai été activement et utilement secondé dans cette tâche par Lucien Marrot, d'Herpes, mon fidèle *fouilleur*, qui a fait à lui seul ce travail minutieux, et aux soins et à l'intelligence duquel je dois d'avoir pu obtenir intacts une foule d'objets fragiles que des mains maladroites ou brusques auraient tirés de terre brisés ou détériorés. Il m'a été du plus grand secours pendant toute la durée de ces fouilles, et il est juste de lui en laisser le mérite.

Nous annexons à la présente notice un plan des terrains fouillés, relevé sur le cadastre des communes de Courbillac et d'Herpes, réunies sous le règne du roi Louis-Philippe en une seule commune, qui donnera une idée exacte de la topographie de cet antique cimetière.

EMPLACEMENT DU CIMETIÈRE.

Un chemin romain, pavé et bétonné, avec fossé de chaque côté, traversait le cimetière dans toute sa longueur, et les tombes étaient placées à droite et à gauche de cette route, sur un espace de 350 à 400 mètres de longueur sur 15 ou 20 de largeur. Ce chemin devait sans doute rejoindre la grande voie romaine de

Saintes à Limoges, qui passe à trois kilomètres au sud du cimetière, et la couper à angle droit se dirigeant sur Jarnac. Au nord, ce chemin va droit à Beauvais-sous-Matha; on le rencontre encore au lieu dit Les Brousses et exactement dans la direction de Beauvais.

MODE DE SÉPULTURE.

Le mode de sépulture est absolument uniforme : après une couche de terre végétale, qui varie entre 2 mètres et 0m 75 d'épaisseur, se trouve une sorte de marne grise, très compacte et dure; c'est dans cette marne crayeuse, à des profondeurs très variables, que sont creusées les tombes.

Aucune bière n'a été employée. Les corps, enveloppés dans une étoffe grossière, dont j'ai souvent trouvé des fragments adhérents encore aux agrafes qui servaient à l'attacher, ont été déposés dans ces sortes d'auges creusées dans la marne, puis recouverts de terre. Presque toujours, à l'extrémité de la tombe se trouve une grosse pierre posée de champ qui sert de chevet au cadavre. Parfois la fosse entière est entourée de pierres posées de champ. L'orientation est rigoureusement observée : toujours les pieds sont à l'est et la tête à l'ouest.

Presque toujours, soit à droite, soit à gauche, se rencontre un vase de terre ou de verre; deux ou trois fois le vase était aux pieds. C'est la très rare exception.

Plusieurs fois nous avons vu des enfants inhumés exactement au-dessus de leur mère.

Il est très facile de reconnaître les sexes des corps ensevelis; d'abord, les hommes et les enfants n'ont jamais de bijoux ni d'ornements, tandis que les femmes ont toujours des bijoux plus ou moins ornés ensevelis avec elles : perles, agrafes, bagues et boucles d'oreilles.

Ensuite (et je laisse cette remarque à l'appréciation des savants spécialistes), Marrot m'a affirmé qu'il ne s'y trompait jamais et que l'arête du tibia des femmes était beaucoup plus vive et plus coupante que celle du tibia des hommes. J'ai mainte fois vérifié le fait, et je dois dire que jamais il ne s'est trompé. Ses prévisions, basées sur la forme du tibia, ont toujours été justes.

A part deux ou trois hommes de taille réellement extraordinaire (1^m 90, 1^m 93), les squelettes sont de dimension moyenne et ne dépassent pas la taille humaine actuelle. La forme des crânes est normale. Les dents sont très petites et fines et sont remarquablement belles et saines. La position du cadavre varie très peu : les jambes allongées, les bras placés parallèlement au corps ou les mains croisées sur le pubis, la tête légèrement inclinée soit à droite, soit à gauche. L'espace qui séparait les sépultures les unes des autres n'était quelquefois que de 40 à 50 centimètres.

LES SÉPULTURES D'HOMMES.

Les hommes portent presque toujours à la ceinture une grosse boucle de fer, de bronze ou d'argent. Cette boucle soutenait certainement une ceinture de cuir, qui supportait elle-même un et presque toujours deux couteaux ou poignards, dont on retrouve les lames à la hauteur de la hanche gauche; les lames varient entre 0^m 40 et 0^m 25; elles étaient enfermées dans une forte gaîne en bois et en cuir dont on retrouve encore les traces; elles sont toujours à un seul tranchant et à poignée de bois dur encore très visible.

A droite est placée souvent soit une lance ou javelot de 0^m 20 à 0^m 75 de longueur, la douille comprise (ces lances à deux tranchants, très pointues, sont en fer), soit une hache.

LES ARMES.

La hache. — Il y avait à Herpes quatre formes de haches : la première (n° 1 des planches) est la Francisque classique, exactement semblable à la hache trouvée à Tournay, dans le tombeau de Childéric, et à celles décrites par l'abbé Cochet dans son ouvrage sur cette sépulture historique (abbé Cochet, *Tombeau de Childéric Ier*, p. 119 et suivantes); le n° 2, plus massif et à plus grand tranchant; le n° 3 et le n° 4, à tranchant en croissant tronqué aux deux extrémités, le côté opposé au tranchant formant marteau.

Ces quatres formes de haches sont, du reste, absolument identiques aux armes de même nature figurées dans les ouvrages de l'abbé Cochet et dans ceux de H. Baudot.

Ces haches étaient disposées à la droite des squelettes, à la hauteur du genou, et il est vraisemblable que le manche en bois, dont toute trace avait disparu, était placé dans la main du guerrier mort. Ces haches, ainsi que les armes portant sur les planches les numéros chiffrés de 1 à 12, sont reproduites exactement à *moitié* de leur grandeur réelle.

La lance. — La lance se trouvait soit seule, soit avec la hache. Les nos 5, 6 et 9 en donnent la forme, qui, du reste, varie peu ; la douille est plus ou moins longue, le fer plus ou moins pointu, mais l'arme est toujours la même. Elle était aussi placée à droite, tantôt la pointe à la hauteur de la tête, tantôt presque aux pieds, selon que l'arme avait été placée le fer en haut ou en bas dans la tombe du guerrier. Nous trouvons la même position dans les sépultures décrites par l'abbé Cochet (*Tombeau de Childéric Ier*, p. 130 et suivantes).

Les couteaux. — Si les haches et les lances sont relativement peu communes dans les sépultures barbares

d'Herpes, les couteaux sont excessivement répandus; toutes les tombes masculines en ont. Comme je l'ai dit plus haut, ces couteaux sont à un seul tranchant; quelques-uns, vu leur petitesse, peuvent n'avoir été que des ustensiles; d'autres, qui portent encore des traces de gaînes en cuir, étaient de véritables poignards (nos 8 et 11), et d'autres, enfin, représentent de véritables scramasaxes. Nous trouvons des armes absolument identiques décrites dans l'ouvrage de l'abbé Cochet (*Sépultures franques et normandes,* p. 147, 149 et *passim),* ainsi que dans Baudot (pl. I et II). Le couteau n° 12 est un des plus petits qui aient été trouvés à Herpes.

Ces couteaux étaient très souvent par paires, un grand et un petit; suspendus par des courroies à la ceinture, ils étaient toujours à la hauteur de la hanche gauche des squelettes; les boucles qui servaient à les supporter varient à l'infini de forme, de taille et de matière.

La forme la plus répandue est celle affectée par les boucles nos 27, 29 et 32; les boucles nos 21, 24 et 26 se rencontrent moins souvent; les plaques 13, 14 et 15 sont plus rares encore à Herpes. Enfin, les plus rares de toutes sont celles en fer damasquiné d'argent et d'or et ornées de grenats (nos 16, 17 et 19), dont l'oxydation a malheureusement détruit en grande partie la beauté.

Il aurait été trop long de reproduire toutes les formes des boucles; il suffira de dire que la taille varie de 1 centimètre à 8 et 10 centimètres et que beaucoup sont en argent et en bronze finement ciselé et souvent ornées d'émaux aux vives couleurs et de grenats et verres de couleur. Les planches VII, VIII, IX et X de l'ouvrage de Baudot reproduisent des boucles absolument semblables à celles trouvées à Herpes par centaines.

Le mobilier des sépultures masculines comprend encore des quantités de boutons de métal et de clous en bronze et en argent d'une étonnante variété, qui servaient à fixer les courroies de cuir les unes aux autres; ces clous, qui ont à leur base un tenon percé d'un trou et souvent deux tenons, se trouvent dans toutes les sépultures des guerriers, dont ils consolidaient et ornaient les ceinturons.

Les boutons, en métal ciselé ou cloisonné et semé de grenats et de verroteries, sont aussi nombreux dans les sépultures des guerriers; ils ornaient très vraisemblablement le cuir du baudrier et du ceinturon. Dans son ouvrage sur le tombeau de Childéric, pages 195, 230 et 280, l'abbé Cochet a fait dessiner des boutons, des clous et des fibules rondes exactement semblables à ceux d'Herpes. H. Baudot (pl. x et xi) en donne aussi de semblables. Les boutons trouvés à Herpes sont figurés planche viii, sous les nos 34, 35, 36, 37, 38, 44, 45, 46 et 47.

Dans les sépultures masculines, nous trouvons encore à Herpes de grosses et fortes aiguilles de bronze, tantôt toutes droites, tantôt légèrement courbes. Ces aiguilles sont très pointues et sont percées d'un trou rond ou oblong à la tête; les plus fortes ont 8 à 9 centimètres de long et un diamètre de 2 millimètres; elles sont généralement ornées de stries à la tête et au milieu. Nous ignorons quel pouvait être leur usage, mais elles faisaient certainement partie des ustensiles des guerriers.

Les fers à cheval ont été aussi trouvés dans les tombes d'hommes à Herpes, mais ils sont rares; je n'en possède que quatre. Ils sont très ordinaires de forme et se rapprochent beaucoup de nos fers à cheval modernes.

Une tombe d'homme nous a donné un bijou assez remarquable; c'est un petit fer à cheval en argent, à

planche, parfaitement fait et percé de ses trous. Ce bijou figure dans les planches sous le nº 41.

Nous n'avons pas trouvé de mors intact, mais seulement des fragments et des boucles de mors en fer.

Une seule fois nous avons trouvé le bizarre sabot de cheval en fer décrit par l'abbé Cochet dans le *Tombeau de Childéric,* pages 152, 153, et étudié à fond par M. J. Quicherat dans son opuscule : *La Question du ferrage des chevaux en Gaule,* et appelé par lui hipposandale. L'hipposandale d'Herpes est exactement semblable aux figures données par les deux auteurs précités.

Pour en terminer avec les sépultures masculines d'Herpes, il nous reste à parler des globes de cristal taillé trouvés deux fois seulement et figurés sur nos planches sous les nºs 107 et 108.

Ces globes ne portaient, à Herpes, aucune garniture, ou du moins la garniture avait disparu ; ils étaient placés vers le cou. Nous ne pouvons que mentionner leur découverte sans chercher quel pouvait être leur usage. Des globes similaires sont décrits dans le *Tombeau de Childéric,* de l'abbé Cochet, pages 299 à 307.

Des vases et des verres de différentes formes se trouvaient aussi dans ces sépultures. Nous en reparlerons plus loin.

Je mentionne que je n'ai trouvé à Herpes ni boucliers, ni angons, ni grandes épées.

Les tombes renfermaient des monnaies, parfois percées pour être suspendues, parfois placées dans la bouche, assez souvent à la hauteur de la ceinture, comme si elles avaient été placées dans une bourse en cuir dont toute trace avait disparu.

SÉPULTURES FÉMININES.

Le mobilier des sépultures des femmes est infiniment plus riche et plus varié. Si les bijoux sont rares dans les tombes d'hommes et se réduisent à des ornements se rattachant à l'équipement guerrier, il en est tout autrement des femmes. On semble avoir enseveli avec elles leurs plus belles parures et aussi les objets auxquels elles attachaient une valeur ou un intérêt d'habitude journalière.

Aux pieds, aux chevilles, on trouve des boucles minuscules en argent et en bronze, qui feraient supposer que les dames avaient les pieds entourés de bandelettes d'étoffe ou de fines courroies de cuir que ces petites boucles servaient à fixer; aux genoux, on trouve souvent des débris de chaînettes en bronze ou en laiton auxquelles étaient suspendus des ciseaux (n° 7 des planches), des cure-dents, des cure-oreilles en bronze et en argent, et surtout énormément de pinces à épiler (n° 31). Nous ne donnons qu'une figure de ces pinces, mais la forme varie beaucoup, et presque toutes les dames en portaient. Enfin, ces chaînettes soutenaient nombre de petits instruments d'un usage intime qui étaient suspendus à droite, à la ceinture, et pendaient jusqu'aux genoux, comme ce que nos dames appellent maintenant une ménagère ou une châtelaine.

L'abbé Cochet, dans son ouvrage sur les sépultures franques et normandes, pages 115 à 119, a fort exactement décrit et figuré ces curieux petits objets, que nous avons retrouvés à Herpes absolument semblables.

Aux mains, qui sont ou placées à droite et à gauche du corps ou croisées sur le ventre, nous trouvons les bagues auxquelles nous avons consacré deux planches entières (nos 9 et 10) et dont M. Deloche, de l'Institut, a donné ci-après une savante description, il nous reste à

ajouter qu'un très grand nombre de ces bagues a été brisé; elles étaient en argent et d'un métal si fragile et souvent si mince qu'en voulant les nettoyer elles tombaient en poussière; d'autres ne sont qu'un simple anneau ou ruban de bronze auquel, quelquefois, est soudé un petit bronze impérial romain formant chaton. C'étaient les bagues des femmes pauvres. Ces monnaies romaines sont presque toujours des Tétricus, des Postumus, des Galliénus et des Constantin. Presque toujours la bague se portait à la main droite, le contraire est l'exception; parfois, mais rarement, il y avait deux ou trois bagues à la même main et de plus au même doigt.

Les bagues en or sont la très grande rareté. Sur 900 tombes environ, je n'ai trouvé que cinq bagues en or; toutes les cinq sont figurées sur la première planche des bagues.

Aux bras, nous trouvons les bracelets; — les bracelets en métal sont rares à Herpes; — je n'en ai trouvé que cinq, tous en argent; trois d'entre eux sont figurés sous les n°s 69, 70 et 71, pl. XI; les deux autres sont semblables.

Les bracelets, composés de perles de toutes formes et de toutes matières, étaient beaucoup plus communs : les perles sont le plus souvent en verre et en émail, tantôt rondes, tantôt carrées, tantôt oblongues, souvent en pâte de verre opaque et même noir ornée d'inscrustation de pâte de verre d'une couleur différente; ces perles sont figurées dans nos planches sous les n°s 72 à 82, pl. XII. Quelquefois la matière employée est l'ambre rouge du Nord, mais ces perles d'ambre sont rendues très fragiles par leur long séjour dans la terre, et quoiqu'elles soient très communes, il est assez difficile de les trouver intactes; j'en possède cependant des colliers et des bracelets bien complets.

Les sépultures barbares trouvées en Normandie et à Charnay, en Bourgogne, renfermaient des perles absolument semblables (Baudot, pl. XVI, et l'abbé Cochet, pages 64, 65 et *passim*).

La portion du corps comprise entre la ceinture et le cou est de beaucoup la plus riche en bijoux; c'est là, en effet, que nous trouvons les agrafes de toutes formes et de toutes dimensions qui retenaient et ornaient les étoffes dont les cadavres étaient revêtus. Ces agrafes, à Herpes, n'étaient jamais affrontées; elles étaient presque toujours par paires et placées les unes au-dessus des autres sur la poitrine; il y en a souvent quatre sur une seule personne, deux petites et deux grandes, presque toujours deux, et quand on n'en trouve qu'une, c'est très probablement parce que l'autre a été détruite par l'oxydation.

Ces agrafes, épinglettes et fibules, sont certainement les bijoux qui offrent le plus d'intérêt dans nos fouilles, car nous avons trouvé à Herpes des agrafes de presque tous les modèles connus en Europe et même en Asie.

Nous avons, en effet, à Herpes les fibules de Crimée et du Caucase, telles qu'elles sont décrites et figurées dans l'ouvrage de M. le baron de Baye sur l'art chez les Barbares (l'*Anthropologie,* 1890, t. I, nº 4, p. 1 à 16); numéros de nos figures : 20, 22 et 25, pl. VI. Celles décrites et figurées par le même savant auteur dans son ouvrage : l'*Industrie anglo-saxonne,* fibules à têtes carrées, pages 53 à 57 et pl. III, qui se rapprochent d'une façon étonnante des nôtres, portant les nºˢ 83, 87 et 89, pl. XIII et XIV. Celles décrites et figurées par le même auteur dans l'*Industrie longobarde,* pages 40 à 45 et pl. V. Enfin, celles décrites et figurées par J. Pilloy *(Sépultures dans l'Aisne),* H. Baudot *(Sépultures de Bourgogne),* l'abbé Cochet (la *Normandie souterraine,* le *Tombeau de Childéric,* etc.),

qui figurent sur nos planches sous les nos 84, 85, 86, 91, 92 et 93.

M. le baron J. de Baye a, du reste, dans un travail qui accompagne cette notice, étudié cette question d'étonnante similitude, avec la science et l'autorité qui lui sont propres.

Quelle que soit à cet égard l'opinion des savants, il n'en reste pas moins absolument étonnant de trouver à des centaines et des milliers de lieues de distance des bijoux que l'on pourrait croire sortis du même atelier et même de la main du même ouvrier, et de rencontrer à Herpes des modèles de fibules exactement semblables à celles que l'on trouve au Caucase, en Italie, en Angleterre, en Scandinavie et dans toute la France du Nord; et ce que nous disons ici à propos des fibules, qui forment le groupe le plus nombreux des objets trouvés à Herpes, nous pouvons le dire des armes, des bagues, des boucles d'oreilles, des perles de toute nature et de toute dimension, des poteries, des verres de toute sorte. En somme, nous pouvons dire que la collection d'Herpes comprend des échantillons de tout ce qui fut l'art des Barbares.

A côté de la grande fibule, soit à tête carrée, soit digitée ou à rayons, soit à tête semi-circulaire pleine, nous avons deux sortes de petites fibules qui accompagnent très souvent les grandes; ce sont les petites fibules à têtes d'oiseaux rangées en cercle par trois ou quatre têtes, les fibules pleines et rondes, et enfin les petites fibules en forme de perroquet ou d'oiseau, de cheval ou de salamandre (nos 42, 43, 48, pl. VIII, et 94 à 104, pl. XV).

Une seule fois nous avons trouvé la fibule en forme de poisson (no 90, pl. XIV), qui, du reste, est fort rare. Baudot n'en figure qu'une (pl. XIII, fig. 8), et je n'en trouve pas de description dans les autres ouvrages que je possède.

Ces petites fibules, presque toujours par paires, se trouvaient à Herpes, un peu plus haut que les grandes, vers le cou; un grand nombre d'entre elles, très minces, ont été détruites par l'oxydation.

De même que les grandes, elles sont ornées de grenats, soit en cabochon, soit lapidés à plat, parfois de cabochons et de plaques de grenat sur le même bijou, comme la fibule carrée nº 39 de nos planches, qui est la seule de ce genre que nous possédions.

Nous n'en avons trouvé aucune en or; presque toutes sont en argent, quelques-unes seulement en bronze doré; très souvent l'argent a été fortement doré, et si solidement que la couche d'or est encore très visible. Très souvent aussi elles ont été finement émaillées d'émail noir qui forme sur l'argent de fort jolis petits dessins; très souvent, enfin, cet émail a presque entièrement disparu, et il n'en reste que des traces (nos 84, 86, pl. XIII; 91 et 93, pl. XIV).

L'aiguille a aussi, presque toujours, été rongée par l'oxydation, et il est rare que son ressort soit intact.

Bien souvent des fragments d'étoffe conservés par l'oxydation sont encore adhérents à la surface interne des fibules. Cette étoffe semble être de la toile assez fine quelquefois, quelquefois très grossière.

Les colliers. — Immédiatement au-dessus de l'agrafe, nous trouvons le collier. Un grand nombre de femmes sont pourvues de cet ornement. Nous n'en avons jamais trouvé en métal; tous sont ou en perles de terre cuite émaillée, de pâte de verre de diverses couleurs, ou en perles d'ambre rouge. Le plus souvent ces colliers sont composés de petites perles enfilées, comme le montre la planche XII; quelquefois une grosse perle de verre émaillé ou d'ambre est seule suspendue sur la poitrine (pl. XVI, nos 109 à 118). Une seule fois nous avons trouvé une énorme perle en pâte de verre

émaillé, suspendue par une bélière d'argent (pl. v, fig. 18).

Ces colliers sont identiques à ceux trouvés en Bourgogne, dans l'Aisne et en Normandie (voyez Baudot, pl. xvi; l'abbé Cochet, *Tombeau de Childéric,* p. 314 et 315).

A la tête nous avons les boucles d'oreilles, figurées planche xi. Il existe à Herpes cinq modèles différents; le plus commun (n° 68) consiste en un fil d'argent ou de bronze tordu et soutenant une perle en ambre, en verre ou en terre cuite ornée. Ce fil était quelquefois très distendu et laissait pendre la perle assez bas, d'autres fois il retenait la perle tout près de l'oreille.

La seconde forme est celle du n° 66. Il consiste en une boule de métal, argent ou bronze, taillée à facettes, formant le bouton de la boucle d'oreille et suspendu par une tige du même métal non soudée au bouton de l'autre côté, ce qui fait que la boucle pouvait se mettre ou s'ôter à volonté. Cette sorte est également commune; nous en avons trouvé de toutes les dimensions, depuis 1 centimètre et demi jusqu'à 4 centimètres de diamètre.

La troisième forme est à peu près semblable, mais le bouton de métal est creux, très bien travaillé et orné de grenats et de verres de couleur sertis dans les facettes du métal. Ces boucles, très élégantes (n°s 64 et 65), ont 4 à 5 centimètres de diamètre.

La quatrième forme est absolument identique à la précédente, mais l'anneau est fermé et soudé, et le bouton est mobile autour de la tige; dans ce cas, la boucle d'oreille était fixée à demeure et ne pouvait pas s'enlever. Le bouton est également taillé à facettes et des plaques de grenat et de verre y sont serties.

Ces quatre premières formes sont communes à presque tous les cimetières barbares, et nous les re-

trouvons figurées dans l'ouvrage de l'abbé Cochet *(Sépultures franques et normandes)*, pages 158, 173, 180, et dans Baudot (pl. XXVI).

La cinquième sorte est de beaucoup la plus élégante; elle n'a été trouvée que deux fois à Herpes : une fois en argent, avec cabochon en verre bleu, mais brisée en cinq ou six morceaux, et la seconde fois en or, intacte; elle est figurée sur nos planches sous le n° 67. Cette paire de boucles d'oreilles, d'une forme presque moderne, est en bel or jaune et dans un état de conservation remarquable.

Nous aurons terminé la revue méthodique du mobilier funéraire d'une dame barbare d'Herpes, en commençant par les pieds pour terminer par la tête, quand nous aurons ajouté que trois ou quatre fois nous avons trouvé autour du crâne des fils d'or pur très légers, qui semblaient avoir été tissés avec une étoffe que le temps et l'humidité ont détruite; ils devaient orner un voile qui entourait la tête de la morte.

De semblables fils ont été trouvés en Normandie et en Angleterre dans des conditions identiques, et l'abbé Cochet, qui, dans ses *Sépultures franques et normandes,* les décrit et en donne un dessin (p. 180), leur attribue le même usage.

Nous ne parlons pas ici des vases et verres, qui étaient le complément presque constant des sépultures féminines aussi bien que des sépultures des guerriers, et qui méritent, par leur variété de formes et de dimensions, une description particulière.

LES VASES FUNÉRAIRES.

Presque toutes les sépultures d'Herpes contenaient un vase funéraire, placé tantôt à gauche, tantôt à droite du sommet de la tête. Ce vase est ou en verre ou en terre;

la forme varie beaucoup, les dimensions également. Je n'ai trouvé que deux fois le vase funéraire placé aux pieds; c'est donc la très rare exception.

Les vases en terre sont plus communs que les vases en verre, mais cependant ce choix n'a rien à voir avec la richesse des sépultures ou le sexe du cadavre. J'ai trouvé de fort jolis vases et burettes en verre dans des tombes très pauvres en autres objets, et des vases en terre des plus grossiers et sans ornement dans de très riches sépultures. Un seul exemple : la dame qui avait au doigt la superbe bague d'or n° 49, la bague d'argent n° 58, les deux belles fibules à tête d'oiseau n° 84, les deux salamandres n° 102 et les boutons n° 44, c'est-à-dire la plus riche sépulture que j'aie découverte, avait pour vase l'écuelle informe n° 127, tandis que la charmante petite buire n° 140 était dans une tombe renfermant seulement quelques débris de fer sans intérêt.

Mais je dois observer que les verres et les vases semblaient localisés. Ainsi, dans un espace de 100 mètres carrés, il arrivait de ne trouver que des vases en terre, et dans un autre espace voisin de même étendue, on avait une série de sépultures avec vases en verre, comme si certaines familles n'eussent employé que le verre, et d'autres que la terre.

Deux vases seulement sont en bronze; les vases en métal étaient donc peu employés à Herpes.

Les vases en terre (1). — Les vases en terre sont presque toujours noirs; sur une soixantaine de vases intacts que je possède, cinq ou six seulement sont en terre jaune pâle; un seul (n° 126), très petit, en terre rouge. Les petits vases noirs affectent trois formes distinctes quoique se ressemblant assez (pl. XVII, nos 119,

(1) Ces vases sont figurés sur les planches moitié de grandeur réelle.

120 et 121). Les grands vases avec ou sans anse sont de deux formes (pl. XVIII, n°s 122 et 123). Tous ces vases noirs sont ornés à la partie supérieure de dessins à la roulette variant à l'infini, tantôt en damier, tantôt imitant des feuilles de fougère ou d'autres plantes; ces dessins sont tous différents, et sur plus de cent vases intacts ou brisés, je n'en ai pas trouvé deux pareils : autant de vases, autant de dessins différents; mais l'ornementation consiste toujours dans l'agencement varié des petits carrés, des petits triangles ou des petits ronds qui composent les divers dessins.

La poterie noire trouvée à Herpes s'est aussi rencontrée en Bourgogne (Baudot, pl. XXIII), en Normandie (abbé Cochet, *Sépultures franques,* p. 349 et 350), avec des dessins à peu près identiques, et en Belgique, comme le démontre l'ouvrage spécial à ce sujet de M. Désiré Vanbastelaër : *Les Vases de forme purement franque et leurs ornements à la roulette* (Charleroi et Liège, 1891; pl. I, II, III et IV).

Les vases jaunâtres ou gris d'Herpes sont d'une autre forme et presque toujours sans aucun ornement (pl. XIX, n°s 124, 125, 126 et 127).

Les deux vases en bronze trouvés à Herpes sont figurés sur la planche XX : le premier, très lourd et épais, est figuré de grandeur naturelle; le second (n° 129), très mince, est figuré au tiers seulement de sa grandeur réelle.

Il est possible que ces vases aient été, comme nous le verrons pour les vases en verre, remplis d'un liquide quelconque; mais ce liquide, dont les traces étaient parfaitement visibles dans les vases en verre, n'a laissé aucune trace dans les vases en terre, probablement à cause de la porosité de ces vases; la couleur noire a été ajoutée. Ces vases sont solidement teints en noir, mais si on les frotte longtemps, et encore mieux si on

les place dans un four de verrier chauffé à 5 ou 600 degrés, cette couleur noire disparaît et la terre grisâtre ou jaunâtre reste nue. C'étaient donc des vases de deuil, et teints en noir pour servir d'urnes funéraires, et réservés à cet usage.

Les vases en verre. — Ces vases, qui occupent nos planches XXI à XXVI, sont tous figurés de grandeur naturelle; ils se divisent en trois sortes : les verres proprement dits, les fioles ou buires et les soucoupes.

Les verres proprement dits sont de deux sortes, avec ou sans pied ; les verres à pied sont de beaucoup les plus rares, je n'en possède que deux du même modèle (nº 137); tous deux sont ornés de filets d'émail blanc.

Les vases sans pied sont ou le simple cornet, quelquefois très orné (nº 130), ou le cornet à filets blancs, ou le cornet tout uni ; c'est le modèle le plus répandu (nº 134).

Un autre vase sans pied a une forme plus élégante et est terminé par un bouton d'émail blanc (nº 131); cette forme est beaucoup plus rare.

Une troisième sorte également sans pied a la forme d'une tulipe et est ornée d'un dessin en relief figurant une croix (nºs 132 et 133).

Tous ces verres, dont la couleur varie du vert pâle au jaune clair, sont d'une excessive fragilité et aussi légers et aussi minces que nos verres mousseline les plus délicats ; c'est presque un miracle que quelques-uns, une dizaine, soient restés absolument intacts, et à peu près autant assez peu brisés pour être raccommodés, après tant d'années passées à cette profondeur dans la terre sans que rien ait été mis pour les protéger, du moins en apparence.

Tous ces vases de terre étaient enduits à l'intérieur d'une substance d'un rouge foncé, comme s'ils avaient été placés là pleins d'un liquide rouge qui se serait

desséché peu à peu, laissant des adhérences aux parois du verre. Cette matière, qui tient solidement au vase, finit par s'enlever par écailles. Je n'ai pu jusqu'ici la faire analyser assez sérieusement pour pouvoir hasarder une opinion sur sa nature; je crois même que cet enduit, qui a été trouvé dans les verres des autres sépultures barbares en France, n'a pas été déterminé jusqu'à ce jour.

Les fioles sont plus rares que les verres; elles étaient aussi revêtues à l'intérieur de cette matière rougeâtre; elles sont également en verre mince, et il y en avait de quatre différentes formes (nos 135, 136, 138, 139, 141 et 142).

Je compte à part la charmante petite buire à anse n° 140, qui était unique dans son genre à Herpes et dont l'élégance est remarquable, et quoique l'abbé Cochet, H. Baudot et M. Pilloy en aient décrit et figuré d'à peu près identiques, elle ne le cède à aucune.

Les tasses sans anse et soucoupes figurées sous les nos 143 et 144 étaient assez rares à Herpes et presque toujours brisées. Je n'ai pu conserver que ces deux exemplaires intacts.

Les verres de toutes sortes trouvés à Herpes sont absolument semblables à ceux trouvés en Normandie (abbé Cochet, *Sépultures franques,* p. 125, 171, 174) et en Bourgogne (H. Baudot, pl. XXI).

MONNAIES.

Nous avons trouvé à Herpes un très grand nombre de monnaies, mais jusqu'au dernier moment, à notre grande surprise, toutes étaient des monnaies impériales romaines, grands bronzes, moyens bronzes, petits bronzes, argent et or. Dans une des dernières sépultures fouillées, nous avons eu la bonne fortune de dé-

couvrir, dans la main droite d'un homme, onze monnaies barbares, grossières imitations de monnaies romaines, mais ayant leur caractère propre ; ces monnaies d'argent ont fait l'objet d'une savante étude de M. Maurice Prou, attaché au cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale, et dont le travail sur ce sujet est annexé à la présente notice. Je me garderai donc d'en faire la description, une plume autorisée s'en étant chargée.

Quant aux monnaies impériales, elles portent des dates bien différentes : la plus ancienne est de Tibère, est en argent et appartient au Ier siècle de notre ère ; la plus récente est de Justinien, qui régnait en 565 ; les plus répandues sont : Postumus, Galliénus, Tétricus et les trois premiers Constantin. Aucune n'est rare ; beaucoup sont percées et ont dû servir d'amulettes ; d'autres, comme je l'ai dit plus haut, ont été soudées sur des rubans de bronze et ont fait l'office de chatons de bagues.

Quelques objets ont été fort difficiles à classer. Je ne sais quelle attribution donner à une plaque de jade nuageux (pl. XVI, n° 112), à une perle absolument blanche et ressemblant à s'y méprendre à de la porcelaine (même planche, n° 113), aux objets en bronze doré figurés planche VII, nos 30 et 33, et enfin à la curieuse figurine en bronze autrefois doré, qui porte le n° 88 de la planche XIV. Cette figurine, repliée en forme de tuile, qui devait être fixée par deux clous à une tige ronde, représente une femme avec nimbe ou auréole. Est-ce une sainte Vierge ? Est-ce une impératrice byzantine ? Je laisse cela à décider aux archéologues compétents.

La belle épingle et les trois petits bijoux en forme de trèfle qui portent sur la planche XV les nos 100 et 106 sont aussi difficiles à attribuer. L'épingle est-elle une épingle à cheveux ? Ce serait la seule trouvée à Herpes, et cependant je ne vois pas à quoi elle aurait pu servir

autrement. Elle est en argent et représente un oiseau formé de dix plaques de grenat, d'une plaque de nacre et de deux plaques de verre sertis dans le métal.

En terminant, je puis mentionner que j'ai trouvé plusieurs fois des objets et des bijoux en forme de croix ou ayant la croix comme sujet d'ornementation. Nous pouvons en conclure qu'il y avait déjà une population chrétienne à Herpes à l'époque de ces sépultures ; d'autre part, des monnaies souvent trouvées dans la bouche prouvent que cet usage païen était encore en vigueur. Je laisse à des personnes plus autorisées le soin de conclure. Je me bornerai à hasarder mon opinion personnelle sans insister sur mes timides conclusions.

DATE PRÉSUMÉE DES SÉPULTURES.

Deux opinions ont été émises sur l'époque de ces sépultures. Il est incontestable qu'elles appartiennent à l'époque mérovingienne ou plutôt barbare; mais les Franks étant venus en grand nombre dans l'Aquitaine à deux reprises, la première avec Clovis allant combattre les Visigoths, en 507, et la deuxième avec Charles Martel poursuivant les Sarrasins vaincus, en 732, il s'agit de savoir à laquelle de ces deux époques, chacune suivie d'occupation franque, il faut rattacher le cimetière d'Herpes. Je n'hésite pas à croire que la première date est la vraie, et je me base pour établir cela sur les faits suivants :

1° A la date de 732, on eût trouvé des monnaies franques. Les deux cents années de rois mérovingiens auraient fourni des monnaies à leur nom. Au contraire, si nous adoptons le règne de Clovis, le fait des monnaies exclusivement romaines ou pseudo-romaines, imitant grossièrement les monnaies impériales de Constantino-

ple, est tout naturel, ces monnaies étant encore les seules ayant cours en Gaule.

2° M. Bertrand m'a écrit que, selon lui, les bijoux appartenaient à la belle époque de l'art mérovingien. Or, en 507, on devait, en effet, avoir encore des bijoux ayant le vrai caractère mérovingien, tandis qu'en 732 l'art mérovingien avait dû perdre son caractère germanique ou plutôt barbare, puisque de récentes découvertes semblent prouver que cet art, dit mérovingien, a été commun à toutes les peuplades qui ont envahi l'Occident à la chute de l'empire romain.

3° J'avais appelé l'attention de M. Bertrand et de M. Salomon Reinach sur le nom singulier d'Herpes, si curieux dans notre contrée, et M. Reinach m'écrit à ce sujet : « Je suis porté à voir dans *Herpes* un nom germanique. On trouve, en effet, en Allemagne des villes appelées Herpa, Herpley, Herpel, Herper, Herpesdorf, Herpf. Vous auriez donc eu à Herpes une population franque assez importante. »

Or, il est facile d'admettre que des Franks ayant suivi Clovis, et ayant encore présents à la mémoire les noms des villes qui avaient été le berceau de leurs familles, que quelques-uns même avaient pu habiter, aient donné à leur centre d'occupation dans notre pays le nom de leur ancienne résidence, tandis qu'il est invraisemblable que les compagnons de Charles Martel, qui habitaient le nord de la France et l'Ile-de-France depuis deux cent quarante ans, aient songé à baptiser leur nouvelle résidence d'un nom de ville oublié depuis des générations.

4° Les monnaies trouvées dans la bouche indiquent qu'il y avait encore à l'époque de l'inhumation un certain nombre de païens, tandis que les bijoux en forme de croix démontrent qu'il y avait aussi beaucoup de chrétiens. Or, en 507, il y avait encore, sans doute, des

païens, tandis qu'en 732 il semble certain que tout le monde était chrétien dans ce pays-ci.

Conclusion, que je ne donne que sous toute réserve, mais qui me semble fondée :

Le cimetière d'Herpes date du VIe siècle et de la première invasion franque en Aquitaine sous Clovis.



ÉTUDE

SUR

QUELQUES CACHETS
ET ANNEAUX
DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE (1)

PAR

M. DELOCHE

I.

BAGUE EN OR.

(Planche IX. — N° 49.)

Cette superbe bague, un des plus beaux spécimens que nous connaissions, en ce genre, de l'orfèvrerie mérovingienne, est, comme un anneau de fiançailles ou de mariage précédemment décrit, en la possession de M. Philippe Delamain, archéologue distingué, résidant à Jarnac (Charente). Depuis plusieurs années, M. Delamain a exploré avec autant d'intelligence que de dévouement les nombreuses sépultures (650 à 700) que renferme le cimetière gallo-franc par lui découvert dans le village de Herpes (2), commune de Courbillac,

(1) Extrait de la *Revue archéologique*, novembre-décembre 1890.

(2) Le nom de *Herpes* a une forme exceptionnelle pour cette région, où presque tous les centres de population ont des vocables terminés par le suffixe *ac* ou par le mot *ville*. M. Salomon Reinach, le savant



canton de Rouillac, arrondissement d'Angoulême. Il y a recueilli, avec une grande quantité d'autres objets, l'anneau de fiançailles précité, celui dont il s'agit ici, et onze bijoux de même espèce, tous inédits, que le savant antiquaire nous a très obligeamment communiqués, et auxquels nous consacrerons un nombre égal de notices.

Notre bague a été découverte, le 15 janvier 1890, dans la tombe d'une femme, au doigt de laquelle elle était encore (1).

Elle est en or jaune, très pur, et pèse exactement 9 grammes. Elle a 19 millimètres d'ouverture et se compose d'une forte tige et d'un chaton qui y est soudé.

La tige, qui a, près du chaton, 10 millimètres de large, est ornée de torsades sur tout son pourtour; de chaque côté, aux points de jonction de la tige et du chaton, il y a deux perles ou cabochons assez gros en or, au-dessous de chacun desquels quatre globules.

Sur cette tige est soudé le chaton, dont la partie inférieure, de forme quadrangulaire, mesure 14 millimètres du côté le plus large, correspondant à l'ouverture de l'anneau, et 12 millimètres de l'autre côté; elle est ajourée sur ses quatre faces et a 10 millimètres de la base à la naissance de la partie cintrée, qui mesure 7 millimètres de chacun des angles au sommet, lequel

attaché du musée de Saint-Germain, à qui M. Delamain a fait part de cette observation, lui a répondu en ces termes : « Je suis porté à voir dans *Herpes* un nom germanique. On trouve, en effet, en Allemagne, en Bavière, des villes anciennes appelées *Herpa*, *Herpley*, *Herpel*, *Herper*, *Herpesdorf*, *Herpf*. Vous auriez donc eu à Herpes une population franque assez importante. » (Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.) Les rapprochements ci-dessus sont concluants; aussi sommes-nous surpris de ne pas retrouver dans le livre de Forstemann, *Ortsnamen*, le radical *Herp* ou l'un quelconque de ses dérivés dans la toponymie germanique.

(1) Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.

était orné d'un grenat qui, de même que ceux des quatre angles, était sorti de son alvéole.

Nous n'entrerons pas dans de plus amples détails touchant la composition de ce remarquable bijou, sur lequel l'artiste a prodigué les ornements, et qui a dû être assurément porté par une fille ou matrone de haut rang.

Nous devons, en terminant, établir un rapprochement entre notre bijou et quelques anneaux déjà reproduits par nous, tels que ceux de *Nona* et d'*Aster* et principalement la bague de La Garde (Loire), qui offre une frappante analogie avec celle de Herpes.

Notons enfin que celle-ci était au même doigt que l'anneau qui fait l'objet de la notice suivante.

II.

ANNEAU SIGILLAIRE AVEC L'INITIALE C REDOUBLÉE.

(Planche X. — N° 58.)

Cet anneau inédit a été trouvé par M. Ph. Delamain dans la même sépulture féminine et au même doigt que le précédent (1). Il est en argent massif et pèse 5 grammes. Il a 19 millimètres d'ouverture entre le chaton et la partie opposée et 20 dans l'autre sens. La tige a, près de la naissance du chaton, une largeur de 5 millimètres.

Le chaton, pris dans la masse, est formé par un simple aplatissement, sur 14 millimètres, de la tige, qui, dans cette partie, a une largeur variant de 5 à 7 millimètres. Il présente, gravés en creux : 1° un carac-

(1) Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.

tère où l'on peut voir soit un **S** rétrograde, soit un **Z**, dont la barre centrale serait perpendiculaire au lieu d'être oblique; 2° un trait horizontal qui traverse ce caractère et dont chaque extrémité est accostée et enveloppée d'un **C**. Si la lettre médiane est un **S**, elle aurait assez vraisemblablement sa valeur habituelle dans cette position, celle du **S** barré, abréviation de *Signum,* et les deux **C** seraient apparemment l'initiale redoublée du nom de la personne pour l'usage de laquelle le bijou avait été fabriqué.

III.

ANNEAU-CACHET DE GISA.

(Planche X. — N° 57.)

Cet anneau inédit a été trouvé, au mois d'avril 1890, dans une des sépultures de Herpes, et fait partie, comme les deux précédents, de la collection de M. Ph. Delamain, à Jarnac. Il est en bronze et pèse 4 grammes et demi; il a 18 à 19 millimètres d'ouverture; la tige a, près du chaton, 6 millimètres de largeur. Sur le chaton, pris dans la masse, est tracé légèrement, par un double trait au burin, un cadre ovale irrégulier de 12 millimètres de large sur 7 à 8 de haut. On y lit, en partant de la gauche (pour le lecteur), un **G** mérovingien, un **I**, un **E** rétrograde et un **S**; ces caractères forment le nom de

GISE

génitif du vocable féminin *Gisa,* fort usité dans le haut moyen-âge (1). Le mot *Signum* est ici sous-entendu,

(1) Nous le trouvons notamment : 1° aux VIIe et VIIIe siècles, dans la mention d'une fille du roi des *Rugii Feltbeus* ou *Feva* et d'une

ou peut-être et même probablement le **S** placé à la fin de l'inscription a, comme nous l'avons remarqué déjà au cours des présentes études, un double emploi, comme élément composant du vocable et comme initiale du substantif *Signum*.

IV.

AUTRE BAGUE SIGILLAIRE AVEC INSCRIPTION.

(Planche X. — N° 59.)

Cette bague a été, comme la précédente, recueillie, au mois d'avril 1890, dans le cimetière gallo-franc de Herpes. Elle était encore au doigt d'un corps de femme, auprès duquel on a retrouvé, en outre, des agrafes, de petites fibules, un bracelet de perles incrustées d'émail, bleues, jaunes et noires à incrustations blanches (1).

Cet anneau est en argent très mince; il pèse 1 gramme et demi et a 18 millimètres d'ouverture. La tige a à la partie antérieure la plus haute, formant chaton, 5 millimètres. On y lit, gravées en creux, les lettres :

INTNI

pour lesquelles nous ne sommes en mesure de proposer ni même d'indiquer aucune explication, et dans les-

fille du roi des Lombards (Paul Diacre, *Hist. Langobardor.*, lib. I, cap. XIX, et V, VIII; apud *Monum. German. histor.*, édit. in-4°, p. 19, 141 et 148); 2° au IXe siècle, dans le *Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés*, édit. A. Longnon, p. 2; édit. Guérard, p. 1; 3° au VIIIe siècle, dans les *Tradition. Wizenburg.*, n° 67; 4° au IXe siècle, dans le Recueil des chartes de Lorsch. (*Cod. Laureshan. diplomatic.*, n° 597.)

(1) Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.

quelles il faudrait naturellement trouver un nom de femme.

Il convient seulement de noter que l'inscription peut être lue indifféremment de gauche à droite, puisque, dans l'un et l'autre cas, on obtient la leçon **INTNI.**

V.

AUTRE ANNEAU SIGILLAIRE AVEC L'INITIALE M.

(Planche X. — N° 60.)

Voici un autre anneau en argent inédit, recueilli, comme les précédents, dans une des sépultures mérovingiennes de Herpes. Il a été trouvé à un doigt de femme, dont la tombe renfermait, en outre, deux agrafes en argent d'un travail soigné et une deuxième bague en argent, mais privée de toute inscription, à la différence de celle qui fait l'objet de la présente notice (1).

Celle-ci a 17 millimètres d'ouverture; la tige a 3 millimètres et demi dans sa plus grande hauteur, à la partie antérieure formant chaton, et sur laquelle est gravée la lettre **M**, initiale du nom de la femme pour laquelle le bijou avait été fabriqué et à laquelle il servait sans doute de cachet.

Il est à remarquer que, sur la queue des deux agrafes mentionnées plus haut, la même lettre **M** est reproduite deux fois de chaque côté (2).

(1) Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.
(2) *Ibid.*

VI.

AUTRE BAGUE SIGILLAIRE AVEC INSCRIPTION.

(Planche X. — N° 53.)

Voici une bague inédite en bronze, recueillie, comme les précédentes, par M. Ph. Delamain dans une des sépultures de Herpes. Elle était sur un squelette de femme; aucun autre bijou ne l'accompagnait (1).

Elle a 19 millimètres d'ouverture; la tige, simplement ornée, a, près du chaton, 5 millimètres de large. A droite et à gauche, sous le chaton, une figurine en saillie d'un travail rudimentaire. Le chaton, pris dans la masse, est de forme ronde et a 10 millimètres de diamètre. On y a gravé en creux des caractères où nous distinguons, en considérant l'inscription dans le sens de la tige de droite et en partant de la gauche (du lecteur), un **K** et peut-être un **I** placé obliquement sur la haste de cette lettre, un **A** et un **F**. Nous ne pouvons proposer ni même indiquer aucune explication de ces caractères, où il faut chercher le nom de la femme pour laquelle ce bijou avait été fabriqué.

VII.

AUTRE BAGUE.

(Planche X. — N° 63.)

Cette bague inédite a été trouvée, le 15 mai 1889, à Herpes, à la main droite d'une femme dont la sépulture contenait, en outre, un verre et deux agrafes (2).

(1) Lettre de M. Ph. Delamain, du 25 septembre 1890.
(2) Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.

Elle est en argent et pèse 8 grammes. Elle a 19 millimètres d'ouverture. La tige a 12 millimètres dans sa plus grande largeur sous le chaton, 5 du côté opposé. Le chaton, soudé sur la tige, est de forme ovale, avec 7 millimètres de haut sur 10 de large. La croix qui y figure est un trait profond, fait au burin et rempli d'émail noir; les quatre branches en sont fortement renflées aux extrémités.

VIII.

AUTRE ANNEAU.

(Planche X. — N° 55.)

Voici encore un anneau inédit, qui a été trouvé dans une des sépultures de Herpes, à la main droite d'une femme, auprès de laquelle on a recueilli, en outre, deux agrafes et une quantité considérable de perles d'ambre (1).

Il pèse 5gr 90; il est composé d'un ruban d'argent qui a été légèrement déformé, et mesure 21 millimètres d'ouverture entre le chaton et la partie opposée, 19 millimètres et demi dans l'autre sens. La tige a 11 millimètres de large près du chaton, 3 du côté opposé; elle est ornée, à droite et à gauche, d'enroulements en relief qui y ont été soudés. Le chaton, de forme presque ovoïde, irrégulière, a 9 millimètres dans sa plus grande hauteur et 11 dans sa plus grande largeur; c'est un morceau de verre bleu, serti dans du bronze, lequel est serti lui-même dans de l'argent; il est accompagné, en bas et en haut, de trois globules ou cabochons en argent.

(1) Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.

On y remarque des trous résultant d'un accident ou d'une dégradation causée par l'humidité.

IX.

AUTRE BAGUE.

(Planche IX. — N° 53.)

Cette bague inédite a été recueillie, au mois de décembre 1888, dans une des tombes fouillées à Herpes, en même temps que deux boucles d'oreilles en os avec cabochons de grenat, des perles et des agrafes à têtes d'oiseaux aux yeux de grenat (1).

Elle est en or et pèse 4gr 30. La tige est creuse et le vide est rempli par une pâte d'argile fine. Elle a 18 millimètres et demi d'ouverture, 8 millimètres dans sa plus grande largeur sous le chaton. Dans celui-ci, qui est de forme ronde et a 7 millimètres de diamètre, on a serti une rondelle de grenat de 5 millimètres; il est entouré et accosté de globules ou cabochons en or se prolongeant, à gauche, sur la tige.

X.

AUTRE ANNEAU.

(Planche IX. — N° 50.)

Voici un bel anneau d'or massif, inédit, trouvé, le 5 mai 1889, dans une des sépultures féminines de Herpes, avec deux superbes agrafes en argent doré et des perles de verre (2).

(1) Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.
(2) *Ibid.*

Il pèse 6 grammes. La tige est un ruban d'or, orné, de 7 millimètres de large près du chaton; elle a 18 millimètres 1/2 d'ouverture. Le chaton, soudé sur cette tige, est une rondelle en or de 21 millimètres de diamètre, au centre de laquelle il y a une petite plaque ronde d'où partent douze rayons où sont serties des plaques de grenat. Trois de ces plaques sont formées de deux pierres séparées par une cloison en or, sans doute à défaut de pierres assez grandes pour remplir chacun de ces trois rayons. Sous la rosace, il y a de chaque côté quatre globules ou cabochons.

XI.

AUTRE BAGUE.

(Planche IX. — N° 51.)

Cette bague inédite a été trouvée, au mois de juin 1889, par M. Ph. Delamain dans une des sépultures féminines de Herpes. La même tombe renfermait une plaque en argent, ornée de plaques de grenat et d'un gros cabochon de grenat (1).

Elle est en or massif, d'un poids de 6 grammes. Légèrement comprimée, elle a 17 millimètres d'ouverture du chaton à l'extrémité opposée, tandis qu'elle n'en a que 16 de l'autre côté.

Le chaton, soudé sur la tige, est de forme légèrement ovoïde, avec 15 millimètres et demi de hauteur sur une largeur de 14 millimètres. C'est une intaille sur pierre dure noire où, dans un encadrement, Jupiter est représenté assis, plaçant une couronne sur la tête de son aigle. Cette intaille est évidemment un ouvrage de

(1) Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.

facture antique dont on s'est servi pour décorer la bague gallo-franque qui nous occupe. A un doigt de la main gauche de la femme qui portait cette bague et au-dessus de ce bijou, il y avait un anneau, simple cercle d'argent, orné à sa partie antérieure de croix de Saint-André, et dont l'ouverture, exactement égale à celle de notre bague, indique que les deux objets avaient été fabriqués pour la même personne.

Nous avons là un nouvel exemple de l'emploi, bien connu d'ailleurs, d'œuvres d'art païennes pour orner des anneaux beaucoup plus récents, emploi que nous avons constaté dans l'anneau sigillaire du médecin pharmacopole Donobertus, où l'on voit une cornaline gravée représentant la figure de la Fortune (1).

XII.

AUTRE ANNEAU.

(Planche IX. — N° 52.)

Cet anneau a été trouvé, comme les précédents, au cours des fouilles opérées par M. Ph. Delamain dans le cimetière gallo-franc de Herpes. La tombe où il a été recueilli contenait, en outre, un vase en terre noire et quelques perles, ce qui indique une sépulture féminine (2).

Le bijou ici figuré est un cercle d'or jaune clair, qui a 17 millimètres d'ouverture entre le chaton et la partie opposée de la tige, 18 dans l'autre sens. Le chaton paraît avoir été ménagé à même le métal, car il n'y a

(1) *Rev. archéol.*, 2e série, année 1880, t. II, p. 19.

(2) Lettre de M. Ph. Delamain, du 13 novembre 1890. La faible ouverture de la bague vient à l'appui de cette opinion.

nulle trace de soudure; il est de forme carrée, mesurant 8 millimètres de côté; on y a serti un morceau de cristal de roche taillé à facettes. La hauteur totale du chaton, y compris cet ornement, est de 6 millimètres, et le poids total de la bague est de 4gr 50.

XIII.

AUTRE ANNEAU.

(Planche X. — N° 62.)

Parmi les nombreux bijoux recueillis par M. Delamain au cours des fouilles par lui opérées à Herpes, il y a un type d'anneaux dont nous faisons figurer ici un spécimen. Il est toujours en argent; il consiste en un ruban de ce métal roulé en une spirale, qui est quelquefois de deux tours seulement, quelquefois de quatre, mais généralement de trois. La largeur et l'épaisseur de ce ruban varient beaucoup (1).

La bague représentée a 19 millimètres et demi d'ouverture et une hauteur totale de 10 millimètres. Le ruban dont elle est formée, a 4 millimètres et demi de largeur.

(1) Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.

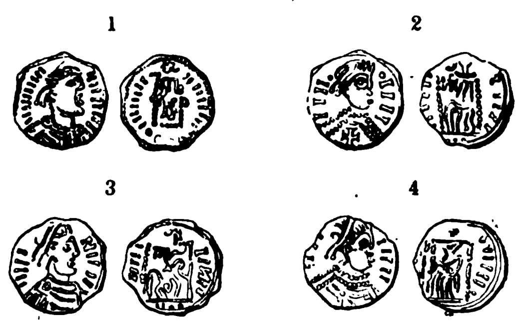


MONNAIES BARBARES
D'ARGENT
TROUVÉES DANS LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN D'HERPES (1)

PAR

M. MAURICE PROU

Le cimetière mérovingien découvert par M. Philippe Delamain sur le territoire de la commune de Courbillac (Charente), au lieu dit Herpes, et qui a livré tant de bijoux remarquables, n'avait jusqu'ici apporté à la numismatique aucun document nouveau. Mais M. Ph. Delamain, qui n'avait entrepris ces fouilles que dans l'espoir de découvrir des monnaies antiques, vient de recevoir le prix de sa persévérance. Il a trouvé dans la main d'un mort onze petites monnaies d'argent soudées les unes aux autres par l'oxydation, réunies en forme de rouleau et qui, pour être très barbares, n'en sont pas moins intéressantes (2).



(1) Extrait de la *Revue numismatique*, 2e trimestre 1891.
(2) Nous donnons ici les quatre pièces les plus curieuses.

Ces onze petites pièces échappent à une description détaillée. Le caractère le plus saillant, c'est l'extrême minceur du flan. Les légendes sont réduites à une série de traits verticaux; sur plusieurs d'entre elles on distingue un ou deux O à l'exergue; sur une autre, deux N dans la légende du revers. Au droit, un buste diadémé occupe le champ; le type impérial est assez bien conservé; toutefois, la monnaie figurée sous le nº 13 présente un buste diadémé dont la draperie affecte une forme trapézoïdale propre aux bustes des monnaies mérovingiennes; sur une autre, l'épaule est ornée d'une croix. Neuf de ces monnaies ont pour type du revers un personnage tournant la tête à gauche, accosté de deux traits verticaux perlés, rompus à mi-hauteur par un annelet faisant saillie à l'extérieur. Deux autres pièces offrent une variété de ce type; le personnage du revers paraît tourner la tête à droite; de plus, on remarque au-dessus de l'épaule droite un petit trait horizontal avec deux pendants. Ces monnaies pèsent : 0 gr. 380; 0.290; 0.277; 0.270; 0.260; 0.250; 0.225; 0.210, 2 exemplaires; 0.200. Les numismatistes parisiens devront à la libéralité de M. Ph. Delamain de pouvoir les étudier tout à loisir, les deux pièces figurées sous les nºs 12 et 14 ayant été données par lui à la Bibliothèque nationale.

Il est impossible de n'être pas frappé de l'analogie qui existe entre ces monnaies et celles qui ont été trouvées dans les cimetières d'Éprave (province de Namur) et auxquelles M. Cumont a consacré récemment une étude dans la *Revue belge* (1)...

... Les onze monnaies d'Herpes, dont les légendes sont simulées, sont plus faciles à dater. Sur l'une d'elles, en

(1) G. Cumont, *Monnaies franques découvertes dans les cimetières francs d'Éprave*, dans *Revue belge de numismatique*, 1890, p. 212.

effet, le buste impérial est orné d'une croix; or, la croix ainsi placée apparaît pour la première fois sur les tiers de sou d'Anastase (491-513); cette pièce ne peut donc être antérieure au VIe siècle. Bien qu'il y ait entre les onze pièces que nous étudions quelques différences de style, leur fabrique est à peu près la même, et celles qui sont les moins barbares ne sauraient être beaucoup antérieures à celles qui le sont le plus. Si nous comparons ces monnaies à la pièce d'Anthémius, qui, elle, peut dater au plus tôt de 467 et qui présente au revers le même type de Rome assise, nous constaterons qu'elles sont beaucoup plus barbares, que la figure du revers est presque méconnaissable, et nous serons amené à en faire descendre la fabrication au moins jusqu'au milieu du VIe siècle (1), par suite, à y voir un produit du monnayage franc en Gaule, en un mot, à les classer parmi les monnaies mérovingiennes. Elles ont, d'ailleurs, des analogies de style avec les pièces de cette série. C'est ainsi que la tête d'une des pièces présente la bouffissure qui caractérise les têtes gravées sur les tiers de sou de Besançon.

Il nous reste à déterminer la nature de ces pièces. Le fait que toutes celles dont on connaît la provenance ont été découvertes dans des sépultures pourrait faire songer à des pièces essentiellement funéraires, fabriquées tout exprès pour être enfermées dans les tombeaux, quelque chose comme les *danachès* grecques. Nous ne nous arrêterons pas à cette hypothèse, car les monnaies qu'on rencontre le plus souvent avec les cadavres des VIe et VIIe siècles sont des monnaies romaines de bonne fabrique et surtout des bronzes. Elles sont placées souvent dans une bourse de cuir ou

(1) J'ajouterai que la monnaie romaine la plus récente trouvée dans les sépultures d'Herpes était une monnaie de Justinien. (Delamain, *Revue de Saintonge,* p. 380.)

dans la bouche du mort, rarement dans sa main (1). D'autres fois, elles sont percées et servent d'amulettes ou de pendeloques. Les pseudo-romaines du genre de celles qu'ont fournies les cimetières d'Éprave et d'Herpes sont très exceptionnelles. La liste des trouvailles qui en ont été faites ne serait pas longue à dresser. Sur six cents tombes explorées par M. Delamain, une seule lui a fourni les pièces que nous publions. Il en serait tout autrement si nous avions affaire à des oboles funéraires. Ce ne sont pas non plus des ornements dans la main d'un mort. Seraient-ce des talismans, comme M. A. de Barthélemy le pensait des pièces d'Arcy Sainte-Restitue? C'est un point sur lequel il serait difficile de se prononcer.

Pour ma part, je préfère y voir de véritables espèces monétaires. Qu'on ne m'objecte pas l'extrême minceur des flans, qui fait que la pression des doigts suffirait à les briser. Les pièces non rongées par l'oxydation résistent assez bien. De plus, M. Cumont a déjà répondu que quantité de deniers du moyen-âge ne sont ni plus épais, ni plus solides.

Plutôt que d'y chercher des divisions d'un denier franc imaginaire, comme l'ont fait Thomas (2) et Pétigny (3) pour des pièces analogues, il paraît plus rationnel de les rattacher au système monétaire romain adopté par les Barbares après leur établissement sur le terri-

(1) Sur les pièces trouvées dans la main des morts, voyez Cochet, le *Tombeau de Childéric*, p. 428. Dans une des tombes du cimetière de Tourville-la-Rivière, un mort tenait dans sa main trois monnaies de Gallien, de Claude le Gothique et de Constantin le Jeune. Voyez Cochet, *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, p. 331.

(2) Thomas, *Description de cinq monnaies franques inédites trouvées dans le cimetière mérovingien d'Envermeu.*

(3) Pétigny, Compte-rendu du mémoire de Thomas, dans *Revue numismatique*, 1855, p. 65.

toire de l'Empire. Or, il suffit de parcourir les cartons d'un médaillier un peu riche pour y trouver une série de monnaies d'argent romaines du Ve siècle du même module que les monnaies pseudo-romaines d'Honorius, de Théodose, de Valentinien, d'Anthémius et d'Anastase. Nous citerons comme exemple la pièce d'Honorius figurée pl. V, n° 9. Ces monnaies romaines, il est vrai, ont un poids plus élevé, compris entre 1 gr. 04 et 1 gr. 25, tandis que la plus lourde des monnaies publiées par M. Cumont, celle au nom de Théodose conservée au Musée britannique, ne pèse que 0.907. La plus légère parmi les pièces barbares où le nom de l'empereur n'est pas encore défiguré est celle d'Anastase trouvée à Villedomange et dont le poids descend à 0.30. Cet écart assez considérable entre les pseudo-romaines et les romaines d'argent de même module ne doit pas nous arrêter dans notre assimilation. Les pièces barbares sont toujours d'un poids moindre que les romaines. De plus, aux Ve et VIe siècles, on remarque des différences de poids très grandes entre les divers exemplaires d'une même pièce, également bien conservés et sortis les uns et les autres d'ateliers impériaux. Aussi, pour la plupart des paiements, avait-on recours à la balance, l'effigie impériale gravée sur les monnaies d'argent ne garantissant que le titre du métal et non le poids. Quant à déterminer le nom que les Romains donnaient à la pièce d'argent dont nous avons fait dessiner un exemple, c'est ce à quoi nous n'avons pu parvenir. C'est une fraction du *miliarense,* mais laquelle? Nous ne saurions le dire.

Le style des monnaies trouvées à Herpes nous a fait en placer l'émission au milieu du VIe siècle. Cette hypothèse trouve une confirmation dans le module et le poids de ces pièces. On connaît un assez grand nombre de monnaies d'argent du même module frappées sous Jus-

tinien; ce sont des siliques. Pinder et Friedlænder en citent une (1) qui pèse 0.90, et il en est dont le poids s'abaisse jusqu'à 0.68 (2). Comme le poids des monnaies d'Herpes est compris entre 0.380 et 0.200, il est vraisemblable que ce sont des demi-siliques.

L'étude des onze monnaies découvertes par M. Ph. Delamain dans une sépulture du cimetière d'Herpes nous amène donc à cette conclusion qu'il y a eu dès le VIe siècle, dans les pays soumis à la domination mérovingienne, un monnayage d'argent qui a eu pour point de départ, tout comme le monnayage des Goths et des Vandales, la contrefaçon des monnaies romaines contemporaines.

(1) Pinder et Frielænder, *Die Münzen Justinians*, p. 27.
(2) Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, trad. Blacas, t. IV, p. 108, nº 9.



LE

CIMETIÈRE WISIGOTHIQUE

DE HERPES

(CHARENTE)

(Communication faite au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, dans la séance du 23 mai 1891)

PAR

M. LE BARON J. DE BAYE

J'AI déjà eu l'occasion de constater les efforts multipliés et couronnés de succès, tentés par les archéologues en France, à l'effet de classer les objets contemporains des invasions barbares, en s'appuyant sur l'histoire et la géographie (1).

Après avoir compris sous une dénomination générale toutes ces antiquités improprement qualifiées d'antiquités mérovingiennes, nous avons reconnu que les Franks avaient, avant le milieu du V[e] siècle, adopté l'art qui nous occupe. Puis, les nécropoles contemporaines, découvertes dans l'ancienne Burgondie, ont révélé des produits de ce même art. Leurs mobiliers funéraires, malgré une frappante analogie avec ceux des Franks, furent naturellement attribués aux Burgondes. Si on est porté à considérer les dépouilles sépulcrales exhumées de la *Francia* comme frankes et celles de la *Burgundia* comme burgondes, il est logique

(1) *L'Art des Barbares à la chute de l'empire romain.* (Ext. de l'*Anthropologie*, 1890; t. I, n° 4.)

de regarder comme wisigothiques les objets datant de la même période, revêtus des mêmes caractères, trouvés dans une région de la Gaule, qui fut tout d'abord occupée par les Wisigoths.

Vers l'année 419, Wallia, roi des Wisigoths, obtint la seconde Aquitaine et la ville de Toulouse. Les premiers successeurs de Wallia conquirent le pays compris entre la Loire et les Pyrénées. A la mort d'Honorius (424), trois royaumes barbares venaient d'être fondés dans la Gaule (1); ce pays, à partir de cette époque, reçut les dépouilles mortelles des divers peuples qui l'occupaient (2).

Nous connaissons un grand nombre de sépultures frankes, mérovingiennes, une quantité assez considérable de sépultures burgondes, mais la découverte de cimetières attribuables aux Wisigoths faisait défaut jusqu'à ce jour.

L'importante trouvaille due à M. Philippe Delamain me semble combler cette lacune; pour ce motif, elle mérite toute votre attention. Il s'agit d'un vaste cimetière situé sur le territoire du village d'Herpes, commune de Courbillac, près de Jarnac, dans la Charente (3). Plus de six cents sépultures ont déjà été explorées, et probablement ce chiffre sera presque doublé lorsque les fouilles seront achevées (4). La position géographique de ce cimetière permet de le considérer comme wisigothique. Cette appellation ne nous est pas familière, car c'est la première fois que l'occasion se présente de l'appliquer à une nécropole barbare trouvée

(1) Grég. de Tours. *Hist. des Franks,* liv II, chap. ix.

(2) Les Franks, les Burgondes et les Wisigoths.

(3) C'est en janvier 1886 que les premières découvertes furent faites par des cultivateurs qui en informèrent M. Ph. Delamain.

(4) Ces sépultures ont fourni les objets figurés sur les planches jointes au présent mémoire.

en Gaule. La date des plus anciens ensevelissements peut vraisemblablement remonter à la seconde moitié du Ve siècle, c'est-à-dire aux premiers temps de l'établissement de colonies wisigothiques dans cette contrée.

En effet, M. Longnon nous a fait connaître, dans le voisinage d'Herpes, plusieurs localités dont le nom correspond à *Gothorum villa*. A treize kilomètres nord-est d'Herpes se trouve Gourville (Charente, arrondissement d'Angoulême, canton de Rouillac). Le nom de Gourville, Godorvilla au XIe siècle, représente le latin *Gothorum villa,* nom porté par un certain nombre de localités du midi de la France. A la même distance d'Herpes, mais dans la direction du nord, existe le village de Gourvillette (Charente-Inférieure, arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, canton de Matha). Gourvillette s'appelait originairement Gourville, mais on l'a nommé Gourvillette, c'est-à-dire « *la petite Gourville* », pour le distinguer d'un Gourville plus grand.

L'ensemble des produits industriels exhumés des tombeaux d'Herpes offre une frappante analogie avec ceux des nombreux cimetières du nord de la France. Cette ressemblance, qui frappe au premier coup d'œil, a suggéré à quelques archéologues la pensée que les uns comme les autres devaient être franks. Mais les cimetières burgondes, les cimetières alamans, les cimetières longobards eux-mêmes n'offrent-ils pas les mêmes caractères généraux? Il serait bien surprenant de ne pas les rencontrer dans un milieu wisigothique. Je dirai plus, ces caractères doivent apparaître mieux accusés dans les tombes wisigothiques de la Charente. Ces sépultures doivent nous révéler d'une façon toute particulière la preuve de la persistance ou de la survivance du même art chez les populations gothiques depuis le moment où elles ont séjourné vers l'Orient, pendant leur stationnement en Pannonie et jusqu'au terme de leur poussée

vers l'Occident, c'est-à-dire dans le sud-ouest de la France. N'oublions pas que l'art adopté par les Franks, les Burgondes, les Alamans, etc., est celui-là même dont nous trouvons les traces à travers l'Europe centrale, que nous constatons en Hongrie, en Roumanie et jusque dans la Russie méridionale, principalement en Crimée et dans la Caucasie du Nord. Les liens qui rapprochent les antiquités d'Herpes de celles laissées par les Goths dans leur passage à travers l'Europe constituent le plus éloquent témoignage que nous puissions invoquer en faveur de l'unité et de l'origine gothique de l'art adopté par les divers peuples envahisseurs de l'empire romain (1).

Au VI[e] siècle, après la victoire remportée sur Alaric par Clovis (2), le cimetière d'Herpes continua sans doute à recevoir des morts de la même nationalité, c'est-à-dire des Wisigoths. Les Franks soumirent les Wisigoths, mais ne se substituèrent pas à eux. Les colonies wisigothiques, les colonies burgondes sont demeurées respectivement dans leurs cantonnements, dans leurs provinces, après la conquête de celles-ci par les Franks.

La majeure partie du cimetière d'Herpes doit être rapportée à une date antérieure aux premiers temps de l'occupation franke; en effet, il renferme, à côté des ensevelissements d'hommes armés, des sépultures de femmes et d'enfants. Or, les Franks sont venus occuper militairement le pays et leurs bandes étaient exclusivement composées de soldats. Après la conquête, ils ne demeurèrent pas nombreux au sud de la Loire et se

(1) M. Delamain a été frappé comme nous de la parfaite identité d'une série de ses fibules (pl. VI, fig. 25, et pl. VII, fig. 28) avec celles de Crimée que j'ai eu l'occasion d'étudier en Russie.

(2) Clovis s'empara d'Angoulême au printemps de l'année 508. — GRÉG. DE TOURS. *Hist. des Franks,* liv. II, chap. XXXVII.

bornèrent à tenir garnison dans les lieux fortifiés; ils ne colonisèrent point le sud-ouest comme le nord de la France. Les premiers Franks prirent sans doute des femmes parmi les populations qu'ils trouvèrent établies sur le sol avant leur arrivée. Il faudrait donc supposer une nécropole où les guerriers franks reposeraient à côté de femmes gallo-romaines ou wisigothes. Cette hypothèse paraît peu vraisemblable.

M. Delamain a constaté dans un nombre considérable de sépultures la preuve qu'elles renfermaient des chrétiens. Cette observation, jointe à la présence d'une bijouterie qui n'était pas encore dégénérée, nous paraissent deux témoignages favorables à l'hypothèse que nous proposons en donnant à la nécropole de la Charente l'épithète de wisigothique. Elle appartient, comme l'a judicieusement fait observer M. A. Bertrand, à la belle époque de l'art mérovingien (1). La nécropole *burgonde* de Charnay est caractérisée par des produits industriels sensiblement analogues et par des signes du christianisme non moins abondants (2). Les Burgondes (3) et les Wisigoths ont été convertis au christianisme avant les Franks (4), et nous ne devons pas nous étonner d'en retrouver les preuves auprès de leurs squelettes. Les Goths étaient ariens avant leur arrivée en Gaule; ils avaient, en effet, été convertis au christianisme dès le IVe siècle par leurs évêques Théophile et Ulphilas.

Si le cimetière d'Herpes renferme de nombreuses tombes chrétiennes antérieures à l'année 508, pendant laquelle Clovis s'empara d'Angoulême, nous acquérons

(1) *Revue de Saintonge et d'Aunis,* X^e^ vol., 6e livraison, p. 381.

(2) BAUDOT. *Sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne,* 1860, p. 91 et 92.

(3) Les Burgondes adoptèrent le christianisme vers l'an 433.

(4) Les Franks reçurent le baptême après la victoire de Tolbiac (497).

une preuve de plus que nous sommes en présence de sépultures wisigothiques.

L'avenir peut nous réserver la rencontre d'antiquités attribuables aux Wisigoths au nord de la Charente, dans les départements de la Vienne et d'Indre-et-Loire. Le roi goth séjournait à Poitiers lorsque les Franks entrèrent en campagne (1). Les Goths dominaient aussi à Tours, métropole de la III[e] Lyonnaise, située, il est vrai, sur la rive gauche de la Loire, mais dont le territoire s'étendait sur l'autre rive du fleuve (2).

Cet art de l'orfèvrerie cloisonnée, qui caractérise les plus beaux produits barbares attribués aux Goths, est représenté à Herpes par plusieurs spécimens (pl. v, fig. 17; pl. viii, fig. 34, 35, 39, 44, 45, 46, 47) (3). Pour ne citer qu'un exemple, le chaton de certaines bagues est orné de grenats en table disposés sur des paillons et renfermés dans des cloisons d'or (pl. ix, fig. 50) (4). Ces bijoux sont identiques en tous points aux spécimens conservés au Musée de Budapest (5) et à quelques autres provenant de la Russie méridionale (6).

Outre les parures qui se trouvent à Herpes comme dans d'autres nécropoles de la Gaule, outre les bijoux

(1) Grégoire de Tours. *Hist. Franc.*, liv. II, ch. xxxvii.

(2) Volusien, évêque de Tours, devenu suspect aux Goths vers 497 fut exilé dans le territoire de Toulouse, où il mourut, et son successeur Verus eut le même sort. *Hist. Franc.*, lib. II, ch. xxvi; lib. X, ch. xxxi.

(3) Fibules, plaques de ceinture, etc.

(4) M. M. Deloche a décrit et interprété plusieurs bagues d'Herpes dans la *Revue archéologique*, 1890, numéro de novembre-décembre, p. 377 et suiv.

(5) Henszlmann. *L'Age du fer, étude sur l'art gothique.* — Compte-rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques tenu en 1876 à Budapest. T. I, 1877, p. 526, fig. 29, 30 et 31.

(6) Kondakoff et J. de Tolstoï. *Rousskia Drevnosti,* III[e] fasc., p. 123, fig. 141. Saint-Pétersbourg, 1890 (en russe).

qui se rencontrent dans ce milieu aussi bien que dans les régions danubiennes et pontiques, il existe encore à Herpes des objets qui sont certainement gothiques; je veux parler de certaines boucles d'oreilles (pl XI, fig. 67) qui n'avaient pas encore été signalées en France dans un milieu daté archéologiquement (1). Ces pendants d'oreilles sont nommés par les Allemands *körbchen ohrringe.* Cette forme toute spéciale ne s'est jamais rencontrée, que je sache, dans une sépulture franke ou burgonde. Elle n'aurait point, comme d'autres parures, pénétré chez les diverses tribus barbares. En dehors de la nécropole longobarde de Testona (2), les spécimens trouvés dans les sépultures de la *Porta-Nuova,* près Trente (3), et d'Igels, près Inspruck (4), sont attribuables aux Goths. En Hongrie, ces pendants d'oreilles en or, en argent et en bronze ont été trouvés par centaines dans les sépultures de Keszthely, de Dobogö et d'Abrud-Banya (5).

Parmi les usages funéraires remarqués dans les fouilles d'Herpes, nous constatons, à côté de nombreuses analogies identifiant cette nécropole avec celles des pays franks et burgondes, une différence digne de remarque.

(1) Les boucles d'oreilles de cette forme conservées à la Bibliothèque nationale (département des antiques, n[os] 2847-2848) et au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain sont de provenances inconnues.

(2) Bien que la nécropole de Testona doive, selon nous, être considérée comme longobarde, quelques-uns de ses produits trahissent une influence gothique très marquée.

(3) D[r] Fr. Wieser. *Germanischer Grabfund von Trient.* — Ferd. Zeitschrift III, Folge 31, Heft.

(4) *Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien.* — Bd. XVI, 1886, p. 1; Tafel, I.

(5) D[r] W. Lipp. *Die graberfelder von Keszthely.* — Budapest, 1885, p. III. — F. Pulszky. *Studien über Denkmäler der Völker wanderungszeit.* — *Ungarische Revue,* 1889. VII Heft. Neunter Jahrgang, p. 469 et suiv.

Sauf deux ou trois exceptions, les vases d'Herpes (pl. XVII, XVIII, XIX) reposaient près de la tête (1). Dans les sépultures des Franks (2) et des Burgondes (3), ils se retrouvent généralement aux pieds des squelettes.

Les quelques monnaies barbares recueillies à Herpes ne doivent pas servir d'argument probant en faveur de l'origine franke de ce groupe de sépultures. Ces grossières imitations de pièces impériales ont fixé l'attention de M. Maurice Prou, qui les étudie avec la compétence qu'il apporte dans ses travaux (4). Mais il semble que leur présence dans une tombe barbare n'implique pas la preuve que cette tombe soit plutôt franke que wisigothique.

Nous avons fait remarquer les analogies incontestables des mobiliers funéraires d'Herpes avec ceux des cimetières franks, burgondes et alamaniques. Ces ressemblances ne s'opposent pas à ce que nous considérions la nécropole qui nous occupe comme renfermant les morts d'une colonie wisigothique. Le cimetière d'Herpes se trouve intimement relié au groupe occiden-

(1) *Revue archéologique*, juillet-août 1889, p. 162. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, X^e vol., 6e livraison; novembre 1890, p. 374.

(2) ABBÉ COCHET. *La Normandie souterraine*, p. 228, 298 308, 324, 384, 404, 413, 425, 429, 433, 435, 440. — *Sépultures gauloises, romaines et franques*, p. 168, 184, 186, 188, 190, 192, 196, 198. — *Le tombeau de Childéric*, p. 300. — DANJOU. *Note sur quelques antiquités mérovingiennes du musée de Beauvais*, p 6. — FR. MOREAU. *Album Caranda*, légende de la pl. XVIII. — PILLOY. *Études sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne*, t. I, 1879-1885, p. 92, 93, 102, 121. — LINDENSCHMIT. *Das germanische todtenlager bei Selzen*, pl. 1 à 9, 11, 12, 16, 18, 19.

(3) BAUDOT. *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, année 1832-1833, p. 216-220. — *Sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne*, 1860, p. 88. A Charnay, il a été trouvé aussi parfois des vases près des crânes.

(4) Voir *Revue de numismatique*, 1891, p. 134 à 145 et pl. V. Monnaies barbares d'argent trouvées dans le cimetière mérovingien d'Herpes.

tal tel que l'archéologie sépulcrale nous le fait connaître. D'un autre côté, les comparaisons avec certains produits similaires des provinces danubiennes de l'ancienne Pannonie, de la Dacie, nous engagent à rechercher de ce côté une parenté industrielle pour les parures et une parenté ethnique pour les restes humains exhumés dans la Charente Au risque de nous répéter, nous affirmerons une fois de plus que les gisements de la Hongrie sont intermédiaires entre les points extrêmes de la Russie méridionale et ceux du sud de la France. Il est évident que le temps nécessaire pour passer de l'extrême Orient à l'extrême Occident a dû modifier la parure et l'armement des Barbares. Il est non moins évident que l'influence des milieux s'est fait sentir et que les contacts avec différents peuples ont laissé des traces. Mais, malgré les changements apportés par ces éléments, certaines formes artistiques, certaines parures originales, certains procédés industriels, certains goûts très particuliers sont parvenus à travers le temps et l'espace jusqu'en Gaule sans subir une modification essentielle (1).

Nous devons à la vérité de faire connaître après les faits expliqués ceux dont nous n'avons pas encore découvert l'interprétation. Une série de fibules — et ce ne sont pas les moins belles parmi les bijoux d'Herpes — fixe tout particulièrement l'attention par sa rareté (pl. XIII, fig. 83, et pl. XIV, fig. 87 et 89). Ces fibules se composent de trois parties : l'une rectangulaire, l'autre cruciforme, reliées par une bande arquée relativement étroite. La partie rectangulaire reçoit la charnière, la partie ansée renferme les plis du vêtement, et la partie cruciforme retient, fixée par un arrêt, la pointe de l'ardillon. L'ornementation des deux principaux élé-

(1) *De l'influence de l'art des Goths en Occident.* Paris, 1891.

ments est très spéciale et se distingue de la décoration habituellement employée. Où devons-nous rechercher des points de comparaison? Les sépultures frankes, burgondes n'en contiennent point.

La côte méridionale de l'Angleterre et l'île de Wight seules ont donné des fibules allongées appartenant au type dont nous venons de signaler la présence dans la Charente. Le cimetière de Chessel-Down, dont les produits appartiennent au British Muséum, a fourni une série importante de ces parures (1). Cette nécropole offre des points de comparaison avec d'autres bijoux que nous sommes surpris de rencontrer dans les sépultures d'Herpes.

Les petites fibules concaves en forme de cupule, dont le fond est orné d'une tête grossière, trouvées à Herpes (pl. VIII, fig. 36), peuvent être comparées à celles de Chessel-Down, de Harnham-Hill (2), près de Salisbury, et de Chatham-Lines (Kent) (3). Ces fibules sont les diminutifs de celles que les archéologues anglais nomment *saucer-shaped* (4) ou *dish-shaped* (5), et qui se retrouvent dans le Berkshire, l'Oxfordshire et le Gloucestershire (6).

Le cimetière de l'île de Wight est considéré comme anglo-saxon parce qu'il est situé en Grande-Bretagne, mais il se distingue de l'ensemble des sépultures désignées sous ce nom. On reconnaît, en effet, dans les produits de Chessel-Down une influence continentale

(1) *The History and Antiquities of the Isle of Wight*, by George Hillier. London, 1856.

(2) Yonge Akerman. *Remains of Pagan Saxondom*. London, 1855, part. XVII, pl. XXXIV.

(3) Douglas. *Nenia Britannica*, p. 5; pl. II, fig. 7 et 8.

(4) Roach Smith. *Collectanea antiqua*.

(5) Akerman. *Pagan Saxondom*.

(6) *Inventorium Sepulcrale de Bryan Faussett*, publié par Roach Smith en 1856. Introduction, p. XIV.

accusée par la poterie, les fibules ornithomorphes, les fibules à rayons, les boucles de ceinture (1), et une influence anglo-saxonne révélée par les fibules à base cruciforme et les petites fibules cupelliformes (2).

La présence d'antiquités semblables exhumées dans les milieux barbares de l'île de Wight et de la Charente s'explique difficilement. L'avenir réserve la solution de ce problème. Nous avons voulu, dans notre étude comparative, faire connaître, à côté des faits explicables, ceux dont la présence attend une interprétation.

Nous proposons de considérer le cimetière d'Herpes comme wisigothique, sans cependant refuser de reconnaître qu'il trahit des influences étrangères. Du reste, l'archéologie barbare du sud et du sud-ouest de la France n'a pas été suffisamment étudiée. La découverte due à M. Delamain ne restera pas isolée, espérons-le. Lorsque nous posséderons plus de matériaux, nous pourrons être plus affirmatif et substituer des conclusions aux simples propositions, inspirées par la prudence, que nous émettons aujourd'hui.

(1) Baron J. de Baye. *Industrie anglo-saxonne*. Paris, 1889, pl. iii, iv, xii.
(2) *Ibidem*, pl. vii et viii.

FIN DU VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

I. — ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1890.

II. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

(Pas de séance en janvier 1890.)

I. — ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1891.

II. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

III. — MÉMOIRES ET DOCUMENTS INSÉRÉS AU PRÉSENT BULLETIN.

M. G. Malard.

M. Philippe Delamain.

M. Deloche.

M. Maurice Prou.

M. le baron J. de Baye.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



...BLICATIONS

DE

...LOGIQUE ET HISTORIQUE

...CHARENTE

I.

...ET BULLETINS.

...mière Série.

...stres, *épuisés.* — 3e et 4e trimestres. 2 f. »
..., *épuisé.* — 2e semestre.......... 2 »
...vol., *épuisé.*
...estre, 3 fr. — 2e semestre.......... 3 »
livraison.......... 3 »

Deuxième Série.

...vol., *épuisé.*
...-58, 1re partie). — 1 vol.......... 5 »
...56-57-58, 2e partie). — 1 vol.......... 5 »

Troisième Série.

Tome Ier (1859). — 1er trimestre, *épuisé.* — 2e trimestre, 1 fr. — 3e trimestre, *épuisé.* — 4e trimestre.......... 1 »
Tome II (1860). — 1er trimestre, *épuisé.* — 2e trimestre, 1 fr. — 3e et 4e trimestres.......... 2 50
Tome III (1861). — 1 vol.......... 6 »
Tome IV (1862). — 1er trimestre, 2 fr. — 2e, 3e et 4e trimestres.......... 2 50

Quatrième Série.

Tome Ier (1863). — 1 vol., *épuisé.*
Tome II (1864). — 1 vol.......... 5 »
Tome III (1865). — 1 vol.......... 8 »
Tome IV (1866). — 1 vol.......... 8 »
Tome V (1867). — 1 vol.......... 10 »
Tome VI (1868-69, 1re partie). — 1 vol.......... 10 »
Tome VI (1868-69, 2e partie). — 1 vol.......... 10 »
Tome VII (1870). — 1 vol.......... 10 »
Tome VIII (1871-72). — 1 vol.......... 10 »
Tome IX (1873-74). — 1 vol.......... 8 »
Tome X (1875). — 1 vol.......... 8 »
Tome XI (1876). — 1 vol.......... 8 »
.... 10 »

Cinquième Série.

Tome Ier (1877). — 1 vol., *épuisé.*
Tome II (1878-79). — 1 vol.......... 10 »
Tome III (1880). — 1 vol.......... 10 »
Tome IV (1881). — 1 vol.......... 10 »
Tome V (1882). — 1 vol.......... 8 »
Tome VI (1883). — 1 vol.......... 10 »
Tome VII (1884-1885). — 1 vol.......... 10 »
Tome VIII (1886). — 1 vol.......... 10 »
Tome IX (1887). — 1 vol.......... 10 »
Tome X (1888). — 1 vol.......... 10 »
Tome XI (1889). — 1 vol.......... 10 »

Sixième Série.

Tome Ier (1890-1891). — 1 vol. avec atlas comprenant 26 planches en chromo-lithographie (fouilles d'Herpes).......... 18 »

II.

Un volume in-4e contenant les notices et les 26 planches relatives aux fouilles d'Herpes.......... 12 »

III.

LE TRÉSOR DES PIÈCES ANGOUMOISINES INÉDITES OU RARES.

Tome Ier (1863). — 1 vol.......... 20 »
Tome II (1866). — 1 vol.......... 20 »

IV.

DOCUMENTS HISTORIQUES SUR L'ANGOUMOIS.

Tome Ier (1864). — 1 vol.......... 25 »
Rerum Engolismensium scriptores (1er fascicule), *épuisé.*

Angoulême, Imprimerie G. Chasseignac.